

Cahiers lasalliens

TEXTES

ÉTUDES - DOCUMENTS

LA CONDUITE DES ÉCOLES **Approche diachronique** **Évolution du texte de 1706 à 1916**

67

Frère Léon Lauraire, FSC

La Conduite des Écoles

Approche diachronique
Évolution du texte de 1706 à 1916

ROME 2014

© Frères des Écoles Chrétiennes
Cahiers lasalliens 67
Via Aurelia, 476
00165 Rome, Italie

Layout :
Luigi Cerchi
Service Communication et Technologie

ISBN: 9788899383022

Publié par :
Casa Generalizia dei Fratelli delle Scuole Cristiana
Via Aurelia, 476
00165 Roma, Italia

L'Éditeur et le Directeur de la publication ne sont pas responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans ce livre et n'assument aucune responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation des résultats de la lecture et de la recherche dans ce livre. Le client qui a accès aux informations contenues dans ce livre admet que la responsabilité de l'éditeur ne peut être mise en cause en cas d'omission à la suite d'une recherche infructueuse, défectueuse, partielle ou erronée ou de la mauvaise utilisation des textes consultés. De même, l'utilisation des sites internet indiqués comme «liens» dans le livre est de l'entière responsabilité de l'utilisateur.



Ce(tte) oeuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transposé.

Préface

Le Frère Léon Lauraire nous présente le quatrième volume de sa réflexion sur la *Conduite des Écoles* à partir d'une approche diachronique. Il nous révèle les moments clés de l'évolution de ce texte suite aux événements historiques qui influencèrent l'école dirigée par les Frères des Écoles Chrétiennes jusqu'au début du XXe siècle.

Cette étude apparaît à un moment privilégié de l'itinéraire de l'Institut. Nous commençons une nouvelle période d'animation à partir des décisions prises par le 45^e Chapitre général (2014). Insérés dans un monde pluriculturel et multi religieux, les Frères des Écoles Chrétiennes réfléchissent au besoin d'assurer la vitalité de notre mission éducative qui ne peut être comprise que partagée avec plus de 70 000 éducateurs dans le monde entier. La conviction de travailler « ensemble et par association » continue de revêtir de nouveaux sens. Frères et Laïcs lasalliens nous nous sentons engagés à éduquer à partir de notre appartenance à l'Église, peuple de Dieu-communion et provoqués par les nouveaux types de pauvreté du XXI^e siècle. De même, nous sommes conscients de cheminer ensemble avec des éducateurs d'autres confessions religieuses qui ont rencontré en La Salle une nouvelle source d'identité et de conviction pour mener leur mission éducative dans le monde d'aujourd'hui au moyen d'un dialogue interreligieux respectueux de la foi et de la culture.

Dans quelle mesure l'étude de l'évolution de la *Conduite des Écoles* revalorise-t-elle notre mémoire lasallienne ? Sans aucun doute, en narrant l'expérience éducative des Frères au long des siècles, le Frère Léon Lauraire nous offre des pistes pour comprendre et célébrer la construction collective d'une identité commune, la capacité en tant que corps social de vivre l'éducation comme une vocation transcendante et le pouvoir que nous avons comme éducateurs de transformer la réalité de pauvreté et de marginalisation des enfants et des jeunes en une vie pleine au service de la société. Ceci est la fonction de la mémoire.

Jacques Le Goff nous rappelle que : «La mémoire, où puise l'histoire qui l'a-

limente à son tour, ne cherche à sauver le passé que pour servir au présent et à l'avenir ». ^I Avec ce rappel actif de l'itinéraire de l'Institut, sur plus de deux siècles, nous cherchons à récupérer la mémoire vive des origines qui s'est transmise de génération en génération, dans la trame historique complexe où les Frères ont répondu aux exigences d'un travail séculier à partir de la conviction profonde d'être des religieux éducateurs, héritiers d'une identité originelle, fidèles à une mission d'Église. C'est cette conviction qui continue à nous animer, à nous Frères et Lasalliens du XXI^e siècle, à nous poser la raison d'être et de faire de l'éducation que nous offrons, comprise à partir de cette perspective originale. D'où la proposition du 45^e Chapitre général de parvenir à une *Déclaration de la pédagogie lasallienne* ^{II}, qui exprime un itinéraire ministériel ouvert sur l'avenir, de par sa capacité à se laisser interroger par la réalité à partir des exigences de l'Évangile.

Les besoins actuels des enfants et des jeunes les plus pauvres et vulnérables de notre société exigent de nous créativité et audace éducative. Nous comprenons que nous devons aller bien au-delà des frontières personnelles, géographiques, institutionnelles, y compris du découragement, pour embrasser avec espérance le projet salvifique de Dieu ^{III}. Nous savons que ceci exige de raviver notre zèle éducatif, d'alimenter notre regard de foi sur la réalité éducative actuelle. C'est l'invitation que nous fait Jean-Baptiste de La Salle dans ses *Méditations pour le temps de la retraite* : « Admirez la bonté de Dieu, de pourvoir à tous les besoins de ses créatures, et des moyens qu'il prend pour procurer aux hommes la connaissance du véritable bien, qui est celui qui regarde le salut de leurs âmes, et offrez-vous à lui pour y aider les enfants qui vous sont commis autant qu'il le demandera de vous » ^{IV}.

L'itinéraire vécu par le Fondateur et les premiers Frères a permis le développement d'une communauté d'associés qui s'est interrogée au long des siècles sur son identité et sa mission. Aujourd'hui cette réflexion garde toute sa pertinence auprès de tous ceux avec qui nous partageons l'action éducative, du niveau préscolaire au niveau universitaire.

^I Jacques Le Goff. *Histoire et mémoire*. Paris. Gallimard. 1988, p. 177.

^{II} cf. Circulaire 469, Proposition 17.

^{III} cf. Circulaire 469, § 3.26.

^{IV} MR 197, 1,2.

Faire mémoire de l'évolution de la *Conduite des Écoles* nous met au défi :

- de renouveler notre capacité d'appeler d'autres à travailler, au coude à coude, minimisant l'importance de nos propres problèmes, pour centrer nos efforts et offrir une éducation transformatrice, attentive à défendre les droits des plus vulnérables à vivre comme fils de Dieu ;
- de nous associer en communautés éducatives inspirées par l'Évangile et, donc, engagées dans : l'annonce de la Bonne Nouvelle à tous les hommes et à toutes les femmes, sans exception ; et, à dénoncer la manipulation idéologique et l'usage du pouvoir contraires à la justice et à la paix ;
- d'atteindre ensemble une nouvelle expression de notre vocation commune dans la nouvelle communauté lasallienne qui se développe, où Frères et Laïcs apprenons à découvrir ensemble les richesses de notre baptême dans une complémentarité d'options et de fonctions au service de la société et de l'Église ;
- de proclamer publiquement notre raison d'être d'éducateurs capables de faire la synthèse créative entre la foi et la culture, respectant à la fois la dimension séculière de l'éducation et la dimension transcendante de notre mission ;
- d'avoir le souci de la pastorale des vocations, avec la passion et la conviction de ceux qui se sentent appelés à participer au projet salvifique de Dieu.

Nous remercions le Frère Léon Lauraire de nous aider à mettre en contexte et à systématiser la pensée éducative de Jean-Baptiste de La Salle et des premiers Frères. Et, également, à comprendre à partir de ce moment fondateur l'itinéraire éducatif vécu par les Frères au long des siècles. Sa contribution est indispensable pour l'étude de la pédagogie lasallienne que nous entreprendrons dans cette nouvelle étape de l'Institut.

Que ce *Cahiers lasalliens 67* continue d'alimenter le *Corpus lasallien* de notre mémoire et que cette mémoire se convertisse en actions décisives pour les autres.

Fr. Diego A. Muñoz León
Service de Recherche et Ressources Lasalliennes
Maison généralice, Rome



Pensionnat de St. Pierre - Ville de Dreux (France) 1888

...votre zèle serait fort imparfait à l'égard des enfants dont vous avez la conduite, si vous ne l'exerciez qu'en les instruisant, mais qu'il deviendra parfait, si vous pratiquez vous-mêmes ce que vous leur enseignez, parce que l'exemple fait beaucoup plus d'impression sur l'esprit et sur le cœur, que non pas les paroles, principalement sur celui des enfants...

*Jean-Baptiste de La Salle
Méditations pour le Temps de la Retraite 202,3,2*

Introduction

Les trois premiers volumes sur *La Conduite des Écoles chrétiennes – Cahiers lasalliens* 61-62-63 – constituent un commentaire du texte initial, élaboré par saint Jean-Baptiste de La Salle et un groupe de Frères, et resté à l'état de manuscrit : le Manuscrit 11.759, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris. Mais La Salle et les premiers Frères ne considéraient pas ce texte comme définitif, et il ne le fut pas.

Conçue essentiellement comme une réponse appropriée aux besoins éducatifs et pastoraux – évolutifs par nature – des enfants et des jeunes, cette « Conduite » ne peut demeurer intangible. L'école doit prendre en compte cette évolution des besoins et adapter constamment ses réponses.

C'est pourquoi, dès 1717, au cours du second Chapitre Général de l'Institut des Frères – instance suprême de discernement et de gouvernement – le texte fut soumis à révision. Étant encore vivant et participant à ce Chapitre Général, Jean-Baptiste de La Salle fut pleinement d'accord pour procéder à cette révision. C'est d'ailleurs à lui que les Capitulants confièrent la rédaction du nouveau texte qui devint la première édition imprimée de la *Conduite*, en 1720.

Jusqu'à celle de 1916, 21 autres éditions devaient suivre. On en trouvera la liste ci-après, car il est difficile aujourd'hui d'en consulter une collection complète, en dehors des Archives de la Maison Généralice (AMG) des Frères des Écoles Chrétiennes, à Rome.

Toutes ces rééditions ne présentent pas des changements significatifs par rapport à celles qui précèdent. Il s'agit parfois de rééditions à l'identique ou présentant seulement quelques aménagements mineurs. Après lecture de ces diverses éditions, il nous semble possible de détacher, comme présentant des avancées importantes, celles de 1720 – 1811 – 1860 – 1903/1916. Ce sont celles sur lesquelles nous insisterons, en essayant d'expliquer ces changements

successifs, soit par des motifs internes à l'Institut des Frères, soit par l'incidence de phénomènes extérieurs comme l'évolution de la pédagogie en France, ou les contraintes législatives propres au système scolaire français. Cela permettra de dégager quelques lignes essentielles de la pédagogie lasallienne relatives à :

- la place centrale de l'élève dans l'école lasallienne ;
- le souci de la formation des Maîtres et la mise à leur disposition d'outils didactiques particuliers ;
- la lutte contre une pédagogie répressive au bénéfice d'une pédagogie de la motivation, de la relation et de l'encouragement ;
- l'ambition constante de réaliser une éducation intégrale des jeunes, dans laquelle la dimension profane et la dimension spirituelle sont volontairement intégrées ;
- la recherche progressive d'une ouverture au péri et au post scolaire, dès le début du XIX^e siècle.

En plus des cinq éditions mentionnées ci-dessus, nous consacrerons un chapitre particulier à la fin du XVIII^e siècle, car ce fut une étape particulièrement riche en recherches et en productions autour de la *Conduite des Écoles*, dans l'Institut des Frères, même si la Révolution Française empêcha que cela se traduise dans une nouvelle édition du texte.

1706 – 1916, et même au-delà, comme nous le préciserons en conclusion : soit une longue tradition éducative marquée par la fidélité et l'innovation. Nous croyons pouvoir affirmer que seul un Institut religieux structuré et organisé en vue de l'enseignement et de l'éducation, pouvait assurer une telle longévité à un projet éducatif commun. Nous essaierons d'en expliquer le mécanisme dès le premier chapitre.

Quelques autres observations semblent utiles dès le début de cette étude, afin de prévenir les questions ou les malentendus.

- Le texte initial de la *Conduite des Écoles* a été inspiré par la situation particulière de la France à la fin du XVII^e siècle. Nous l'avons amplement rappelé dans les trois volumes précédents. De même, les

éditions suivantes semblent se référer essentiellement – ou même uniquement – à ce même contexte français et à son évolution, car les responsables de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes furent d'origine française jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle.

- Quand se produisirent les premières traductions du livre de la *Conduite* – en Italien, en Espagnol, ou en Anglais – elles se firent à l'identique. On peut donc se demander si le contenu était bien adapté aux situations locales. Jusqu'à quel point pouvait-on raisonnablement espérer qu'une version unique puisse correspondre à l'internationalité de l'Institut et à la diversité des cultures et des systèmes scolaires ?
- Un autre aspect doit être rappelé : jusqu'à l'édition de 1916 incluse, la *Conduite* traite uniquement des écoles primaires. Elle n'envisage pas les autres types ou niveaux d'enseignement qui avaient pourtant vu le jour aux XVIII^e et XIX^e siècles, y compris dans l'Institut des Frères.
- Toutefois, on revenait souvent sur les « Pensionnats », apparus dès les débuts du XVIII^e siècle. Les membres des Chapitres Généraux avaient clairement conscience de cette lacune et réclamaient régulièrement la mise au point d'une « Conduite des Pensionnats ». Nous allons y revenir.
- Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les éditions successives de la *Conduite* connurent des petits tirages, puisque la clientèle potentielle des utilisateurs était limitée, même si elle déborda rapidement le cadre de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. En effet, la demande provint aussi de l'extérieur, en particulier des Congrégations enseignantes masculines et féminines qui virent le jour à ce moment-là. Et il faut y inclure des congrégations fondées dans des pays non francophones. Plusieurs congrégations féminines réalisèrent d'ailleurs leur propre édition de la *Conduite* en y introduisant les adaptations nécessaires pour leur clientèle féminine. On trouvait même parfois la *Conduite des Écoles* en usage dans des établissements de l'enseignement public, ce qui était normal puisque, dès le pre-

mier Empire, l'Institut des Frères fut intégré dans l'Université Impériale et, à ce titre, dirigea aussi de nombreuses écoles publiques, jusque vers 1880.

L'accès à toutes ces éditions de la *Conduite des Écoles*, et aux informations concernant le fonctionnement institutionnel pour la mise à jour du texte n'est pas facile. Il faut obligatoirement passer par les centres d'archives de l'Institut. En particulier ceux de Rome et de Lyon. C'est pourquoi il nous semble utile de proposer, à la fin de chaque chapitre, quelques « **Textes de Documents** » susceptibles de faciliter une approche plus claire du contenu.

Textes et Documents

1. À propos des Pensionnats

Comme nous venons de le rappeler, l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes ne dirigeait pas seulement des écoles primaires, même si celles-ci constituèrent toujours la majorité des établissements lasalliens. Dès le départ, certains établissements dépassaient le niveau primaire. D'où le souci parallèle d'une « Conduite des Pensionnats » qui leur fût propre. Jean-Baptiste de La Salle lui-même accepta de prendre en charge quelques œuvres éducatives particulières : l'École Dominicale, le Cours pour Jeunes Irlandais, et surtout l'œuvre de Saint-Yon. Il écrivit même un « Règlement pour les Maîtres de pension ». Et ce type de population scolaire continua à se développer après lui.

On peut observer dans l'histoire une double filière :

- Celle des « petits pensionnats », dès le XVIII^e siècle, dont le but était aussi parfois de compléter les ressources de la communauté en charge d'une école, afin de lui permettre de vivre. Mais cela provoqua quelques difficultés qui amenèrent les Chapitres Généraux à bien contrôler ou à supprimer de tels établissements.
- Au XIX^e siècle apparurent des « grand pensionnats », au sens actuel du terme. Ils permettaient aux jeunes de poursuivre leurs études bien au-delà du primaire. Ils furent à l'origine d'un véritable enseignement secondaire moderne en France, voire technique. Des noms de tels pensionnats ressortent dans l'histoire de l'Institut : Maréville, Marseille, Carcassonne, Brest, Mirepoix, Nantes, Angers, Toulouse... Chacun définissait ses objectifs et ses programmes d'enseignement.

La réflexion sur ce type d'établissement commença au XVIII^e siècle, en particulier, à l'époque du Frère Agathon, Supérieur Général de 1777 à 1795. La coupure provoquée par la Révolution Française obligea à tout recommencer au XIX^e. Naturellement, on vit réapparaître la demande d'une Conduite des Pensionnats. Le Frère Agathon avait élaboré quelque chose. Le Frère

Philippe, Supérieur de 1838 à 1874, présenta la situation dans une Lettre aux Frères Directeurs, en date du 21 juillet 1873. En voici le contenu :

Mon Très Cher Frère Directeur,

Parmi les notes envoyées au Chapitre Général, il s'en trouvait plusieurs qui avaient spécialement rapport à nos Pensionnats. Nous les avons examinées avec l'intérêt et la sollicitude qu'elles méritaient, parce que ces établissements, nés sous l'inspiration du Vénéral Jean-Baptiste de La Salle, ont constamment attiré l'attention de nos dignes prédécesseurs, et qu'ils ont donné, dans ces derniers temps, un certain éclat à notre Institut.

*Plusieurs de nos chers Frères ont exprimé le désir qu'il fût dressé, pour les Pensionnats, demi-pensionnats et autres maisons analogues, un **Essai de Conduite**, qui serait comme une suite naturelle et un complément de la Conduite des Écoles, et qui contribuerait à amener l'uniformité si désirable pour ces sortes d'établissements. Malgré les difficultés d'un tel travail, difficultés que personne ne saurait se dissimuler, nous avons cru qu'on pourrait le tenter, et quand bien même nos efforts n'aboutiraient pas complètement, nous aimons à croire qu'ils ne seraient pas tout à fait perdus pour la cause si précieuse de l'éducation de la jeunesse.*

C'est dans ce but que nous vous adressons un spécimen du plan d'après lequel il nous semble qu'on pourrait y travailler. Nous vous prions, en même temps, de nous faire parvenir, aussitôt que vous le pourrez, les notes et renseignements indiqués à la fin de ce plan.

Au moyen de ces documents, le Comité de rédaction chargé de ce travail, pourra, nous en avons la douce confiance, faire œuvre sérieuse et durable, et aura bien mérité de la Religion, de notre cher Institut, et de l'intéressante jeunesse confiée à nos soins.

Je suis avec une vive affection en Jésus, Marie, Joseph,

Mon Très Cher Frère Directeur,

Votre serviteur dévoué : Frère Philippe.

(Cette lettre est accompagnée du Projet suivant.)

Essai de Conduite pour les Pensionnats.

Le livre en question commencerait par une Introduction où l'on ferait l'histoire des Pensionnats, tels qu'ils ont été institués par le Vénérable de La Salle, dès l'an 1700, tels qu'ils ont été maintenus jusqu'à la Révolution, tels enfin qu'ils sont rétablis depuis un demi-siècle. On verrait là leur but, leur utilité, leur importance même à tous les points de vue. L'ouvrage serait divisé en trois parties, traitées de la manière suivante :

1^{ère} Partie

La première partie pourrait être intitulée : Administration générale ou Organisation. Elle présenterait une série de chapitres où l'on traiterait du local, du personnel et du régime intérieur. Par exemple :

1. Plan d'un pensionnat.
2. Installation et mobilier.
3. Personnel y compris l'aumônier, les professeurs externes, les domestiques et les employés.
4. Prospectus, indiquant le but général et les buts particuliers.
5. Classes, selon leur destination.
6. Cours de récréation, préau couvert.
7. Dortoirs, lavabos, cabinets.
8. Chapelle, lingerie, infirmerie, salle de réunion, en un mot toutes les pièces nécessaires selon les circonstances.

2^{ème} Partie

La deuxième partie serait consacrée tout entière à l'enseignement ou à l'instruction. Elle commencerait naturellement par un Plan d'études méthodique, indiquant la subdivision des spécialités, de manière à pouvoir s'adapter aux pensionnats ordinaires et à ceux qui poussent les études un peu plus loin. Là on exposerait avec soin ces méthodes et ces procédés d'enseignement qui ont valu de si heureux résultats à quelques uns de nos établissements, soit aux grandes expositions internationales, soit dans les concours plus restreints de la capitale ou des provinces. Voici les titres de quelques chapitres :

1. Programme général d'études.
2. Division des spécialités année par année, ou même par trimestres.

3. Leçons de mémoire, leçons de choses, leçons orales.
4. Étude des langues étrangères.
5. Salle de dessin, et tout ce qui se rapporte à cet enseignement.
6. Salle de musique pour les leçons et répétitions.
7. Examens mensuels ou autres, concours, expositions.
8. Bibliothèque des élèves.
9. Collections nécessaires pour certaines études : cartes géographiques et sphères, instruments d'arpentage, cabinet de physique et d'histoire naturelle, etc.

3^{ème} Partie.

Enfin, la troisième partie, plus intéressante encore que les précédentes, aurait pour objet l'Éducation, c'est-à-dire la formation de la jeunesse. Pour répondre au désir des familles, rien ne doit être négligé sous le rapport de la santé, de la tenue, de l'instruction et du bien-être, mais nos écoles doivent faire davantage encore : elles doivent s'occuper spécialement de l'éducation morale et religieuse des élèves. Le livre dont il s'agit entrera donc dans le détail d'une œuvre si belle et si noble. Il présentera, entre autres, les chapitres suivants :

1. Règlement de la journée (classe, congé, dimanche).
2. Discipline générale, bon ordre, circulation.
3. Surveillance de tous les instants.
4. Étude et direction des caractères.
5. Tenue, propreté, toilette.
6. Politesse, bon ton, bon esprit parmi les élèves.
7. Piété, exercices ordinaires et extraordinaires ; sainte messe, première communion, retraites, mois de Marie, etc.
8. Petites associations pieuses, académies littéraires et autres.
9. Moyens d'émulation : récompenses, punitions, concours.
10. Après la sortie : œuvres de persévérance, etc.

Tel est le plan qui paraît le plus répondre au but désiré, s'il pouvait être exécuté dans des conditions larges et élevées, il répondrait à un véritable besoin. Pour l'essayer avec plus d'assurance, nous désirerions avoir :

1. Les plans, dessins ou vues des établissements déjà faits.

2. Les prospectus publiés, même les anciens.
3. L'histoire ou la notice, s'il y en a une qui ait été imprimée.
4. Le programme ou plan d'études suivi dans la maison.
5. Les règlements qui ont été dressés pour les élèves, ou pour quelque congrégation ou société particulière ; les exercices de piété imprimés...
6. Les petits discours, les palmarès ou les autres publications faites pour les prix.
7. En un mot, tous les bulletins, mentions et autres pièces qui ont été imprimés ou lithographiés pour la maison.

Nous recevrons aussi avec plaisir toutes les notes, remarques et observations qui nous seront adressées sur le plan ci-dessus ; nous prierons seulement nos chers Frères qui répondront à notre appel, de vouloir bien, pour simplifier le travail, mettre en tête de chaque note le titre du chapitre auquel elle se rapporte, comme, par exemple : Piété, surveillance, récréations, dortoirs, dessin, etc. C'est de l'ensemble ou de la comparaison de tous ces documents que peut résulter un travail complet et sérieux.

2. Éditions de la *Conduite des Écoles*

1720 : chez Joseph-Charles Chastanier à Avignon (230 pages)

1742 : Pas de nom d'éditeur, ni de lieu d'impression. (276 pages)

1811 : chez Fr Mistral, à Lyon (259 pages)

1819 : chez Rusand, à Lyon (359 pages)

1823 : chez Rusand, à Lyon (364 pages)

1828 : chez Moronval, à Paris (312 pages)

1837 : chez Moronval, à Paris (232 pages)

1838 : chez Moronval, à Paris (232 pages)

1849 : chez Moronval, à Paris (232 pages)

1850 : chez Moronval, à Paris (232 pages)

1851 : chez Moronval, à Paris (189 pages)

1851 : chez Moronval, à Paris (118 pages)

1852 : chez Moronval, à Paris (232 pages)

- 1853 : chez Moronval, à Paris (232 pages)
1856 : chez Moronval, à Paris (232 pages)
1860 : chez Beau Jeune, à Versailles (208 pages)
1862 : chez Beau Jeune, à Versailles (188 pages)
1863 : chez Beau Jeune, à Versailles (188 pages)
1870 : chez Beau Jeune, à Versailles (188 pages)
1877 : chez Beau Jeune, à Versailles (192 pages)
1903 : Procure Générale de l'Institut, à Paris (252 pages)
1916 : Procure Générale de l'Institut, à Paris (355 pages)

NB :

1. Nous avons souligné en caractères gras les éditions qui introduisirent des changements significatifs dans le texte.
2. La faible différence de pages entre certaines éditions s'explique par un léger changement de format ou de typographie.

Chapitre 1

Le dynamisme Associatif Lasallien

Dans les Petites Écoles du XVII^e siècle, en France, la coutume était de considérer qu'un maître ou une maîtresse, réunissant un groupe d'écoliers ou d'écolières dans une pièce mise à leur disposition pour les enseigner selon la méthode individuelle, constituait une école. Pour les filles, les Congrégations féminines qui se multiplièrent à cette époque, introduisirent assez rapidement des écoles à plusieurs classes. À partir de 1679, à Reims, Jean-Baptiste de La Salle, certainement en accord avec Monsieur Adrien Nyel – voir *Cahier lasallien* 63 – en fit de même pour les garçons. Et cela devint une règle dans la « Société des Écoles Chrétiennes » qui vit le jour à ce moment-là. Une école lasallienne comptait donc au moins deux classes, si possible trois, parfois quatre ou cinq, selon les situations.

Il y avait donc une petite communauté de maîtres dans chaque école, coordonnée par un Inspecteur ou un Directeur. Le souhait et le soin de La Salle étaient que ces petits groupes puissent fonctionner comme des communautés éducatives. Ce n'était pas l'expression qu'il utilisait, et qui est devenue courante aujourd'hui. C'était pourtant la réalité. Au terme d'une dizaine d'années de recherches et d'expériences, le concept qui s'imposa fut celui « d'association », qui devint la caractéristique centrale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Caractéristique qui s'exprima dans un engagement solennel, d'abord le 21 novembre 1691, puis plus largement le 6 juin 1694, et qui perdure encore aujourd'hui. Ces deux premières dates sont celles des deux premiers engagements dont nous connaissons les circonstances et la formule, dans l'histoire de l'Institut des Frères.

Place centrale de l'Association

Si l'association est le cœur de cette consécration – et la formule utilisée le répète avec redondance – on y ajoute deux caractéristiques également essen-

tielles : la fermeté ou le sérieux de l'engagement dans un vœu de stabilité dans l'association ; le souci de cohérence de l'ensemble dans le vœu d'obéissance aux Supérieurs élus et au « Corps de la Société ».

Cela requiert logiquement : unité, solidarité, ouverture, mobilité et disponibilité. Attitudes de base nécessaires pour que le travail associatif prenne corps et que se développe un réseau d'écoles solide et unifié. De ces attitudes dépendent aussi la vitalité et la croissance du réseau. Ce travail en association devint ainsi presque immédiatement le moteur central de l'Institut des Frères dont la finalité était l'éducation par l'école.

Ajoutons qu'il a toujours été question d'une éducation intégrale des jeunes. Nous y reviendrons plus loin. Déjà auparavant, Amos Comenius (1592-1670) avait écrit qu'il fallait éduquer « tout l'homme et tous les hommes ». Si on ne retrouve pas textuellement cette expression dans les écrits de Jean-Baptiste de La Salle, on peut en voir l'illustration dans toute son action éducative.

« Le Corps de la Société »

Pour notre propos, il est important aussi de rappeler qu'à partir de 1694, le gouvernement de l'Institut dépendait, en dernier ressort, du « Corps de la Société » ou de l'Institut, constitué par le « Chapitre Général », dont le calendrier de rassemblement, la composition, le mode de fonctionnement, se précisèrent peu à peu. Depuis les origines, à chacune de ses réunions, le Chapitre Général procède à une évaluation du travail accompli depuis le Chapitre précédent, analyse la situation actuelle, identifie les besoins généraux des jeunes et décide des orientations pour la période à venir. La *Conduite des Écoles*, exprimant ces orientations éducatives et pastorales, fait naturellement l'objet d'une révision et adaptation.

À cet effet :

- Avant la tenue d'un Chapitre, les Frères sont invités à faire connaître leurs desiderata et leurs propositions d'aménagement, par l'envoi de Notes individuelles ou de groupe.
- Le Chapitre constitue des Commissions selon les sujets à traiter et leur confie le soin d'analyser les Notes reçues, d'en tirer des propositions qui

sont soumises à l'appréciation de l'ensemble du Chapitre, puis votées par celui-ci. En consultant les « Registres successifs des Chapitres Généraux » conservés aux Archives de l'Institut, il est intéressant de noter que les Écoles et la *Conduite des Écoles* ont régulièrement fait l'objet d'un tel processus de révision, depuis 1717.

C'est ainsi que, loin d'être figé dans son état initial – ce qui serait une aberration éducative – le texte de la *Conduite des Écoles* a subi des changements plus ou moins importants, en fonction des circonstances. Non par la fantaisie de tel ou tel, mais par une décision réfléchie et concertée d'un collectif représentatif de l'ensemble des associés.

Tel a été schématiquement le fonctionnement constant de l'association. Mais, au-delà des structures ou des mécanismes de fonctionnement, c'est l'esprit d'association de chacun des membres – Frères et Laïcs – qui assure la vitalité du dynamisme lasallien. Il s'agit de se sentir concerné, de vouloir partager et de faire des propositions en vue de rendre un meilleur service éducatif aux enfants et aux jeunes.

Une visée éducative constante

– Les élèves au centre de l'école

Jean-Baptiste de La Salle aussi, de manière courageuse et persévérante, aidé par les premiers Frères, a mis en marche une école :

- véritablement centrée sur les élèves,
- organisée pour offrir à chacun une éducation intégrale et intégrée,
- soucieuse d'attirer la clientèle et d'être accessible aux jeunes qui ne bénéficiaient pas des avantages d'une bonne scolarisation. L'école lasallienne était gratuite pour tous, elle se refusait à contrôler les revenus des familles, comme cela se faisait en son temps, invitait même les jeunes désœuvrés à la rejoindre.
- Et, plus que beaucoup de ses contemporains, La Salle comprit que les chances de réussite professionnelle des élèves résidaient dans la qualité des maîtres chargés de ces écoles.

De nombreux passages des écrits de Jean-Baptiste de La Salle témoignent de cette préoccupation constante pour les élèves, et la première version de

la *Conduite des Écoles chrétiennes* – le Manuscrit de 1706 – est un bon témoignage de ses intentions et de ses réalisations.

– Six axes majeurs de la *Conduite des Écoles*

L'école qui se dessine dans cette première mouture de la *Conduite* est clairement pensée, organisée et animée POUR les élèves, afin de les aider à résoudre leurs difficultés et à réaliser leurs projets d'avenir. Cette intention – nous pourrions dire cet objectif général – se traduit particulièrement dans les six aspects suivants.

- La recherche d'une promotion socio-économique des élèves. Cela semblait – et semble encore – particulièrement urgent pour les pauvres en situation précaire, parfois désespérée. Mais cet objectif était valable pour tous, surtout quand il s'agissait d'une clientèle populaire dont les difficultés étaient bien connues. L'école se préoccupait donc de leurs projets de vie et s'efforçait de s'y adapter, afin de leur offrir quelques chances de réussite.
- Préparer, et vivre déjà dans l'école, une société fraternelle fondée sur le refus de toute violence, le respect mutuel, l'entraide permanente, les relations interpersonnelles pacifiques. C'était pour préparer, dans la mesure du possible, une société plus juste et plus égalitaire que l'on soignait aussi la formation professionnelle des écoliers.
- Construire une Église plus évangélique, vivante et dynamique. Cela devenait possible si l'on formait des chrétiens éclairés par un enseignement religieux de qualité, guidés par des valeurs que l'on intériorisait, inspirés par l'Évangile, actifs dans la vie ecclésiale. En un mot, former de « véritables chrétiens » comme aimait écrire Jean-Baptiste de La Salle.
- Former des personnes libres et autonomes, qui puissent se situer dans leur travail au sein de la société et dans l'Église. Pour cela, l'école devait permettre d'acquérir l'intériorité par la réflexion et le jugement, des valeurs de référence, le sens et l'exercice des responsabilités.

Grâce à cette formation qui englobe la personne, le citoyen, le croyant et le professionnel, – et que nous appelons formation intégrale – le jeune a une chance de profiter de quelques-unes des cinq composantes qui fondaient la

hiérarchie des personnes dans la société française du XVIII^e siècle : la dignité, la considération sociale, la fortune, le service rendu à la collectivité et le pouvoir. Les quatre objectifs généraux de la formation, énoncés ci-dessus, supposaient une école bien organisée, tendue vers l'efficacité. La *Conduite des Écoles* en propose les modalités, mais elle privilégie, à notre avis, deux voies de succès :

- Une relation éducative forte et de grande qualité. On peut s'émerveiller de la justesse de cette intuition. Aujourd'hui, comme au XVII^e siècle, l'éducation d'un enfant ou d'un jeune passe nécessairement par les relations inter-personnelles. D'où les paroles répétées et très fortes de Jean-Baptiste de La Salle sur la relation éducative : il faut gagner les cœurs, aimer les élèves, donner l'exemple, connaître personnellement chacun d'eux... Il s'agit là d'une tradition lasallienne constante et toujours actuelle.
- Un travail éducatif sans cesse concerté, effectué en équipe. Dans le monde lasallien, on dit plus volontiers depuis trois cents ans : un travail en association.

Un dynamisme créatif durable

L'élaboration du premier texte de la *Conduite des Écoles* fut possible grâce à la mise en route d'un processus de recherche qui servit de modèle pendant les deux siècles suivants : 1706-1916. Les éléments de ce processus sont au nombre de quatre :

- Un objectif commun essentiel : réaliser une école centrée sur les élèves. Cela implique : les observer, les connaître personnellement, s'engager résolument et généreusement au service de leur éducation, c'est-à-dire de leur croissance comme personnes et comme croyants.
- Rechercher et expérimenter les méthodes de travail, les attitudes, les relations, les évaluations qui paraissent les plus appropriées à la situation, les plus capables d'aider les élèves. C'est une phase essentielle d'expérimentation que nous appelons parfois aujourd'hui la recherche-action.
- Mettre en commun ou partager, pendant un temps prolongé de confrontation des résultats, en vue de réaliser un bon discernement

dans l'analyse et la réflexion, afin de réunir le meilleur, le plus fiable. C'est la phase du travail en association. C'est le point-clé du processus. Les initiatives individuelles sont analysées par l'association, concrètement représentée par des délégués élus, souvent les plus expérimentés. Dans l'histoire de l'Institut des Frères, ces moments seront les réunions des Chapitres Généraux.

- Parvenir à un consensus qui se traduit par la rédaction de textes approuvés ou d'orientations et propositions nouvelles. Même s'ils sont a-périodiques, les Chapitres Généraux des Frères des Écoles Chrétiennes ont constitué, pendant trois siècles, des échéances naturelles dans la mise en œuvre de ce processus de discernement. On peut observer qu'il y a eu jusqu'à présent 45 Chapitres Généraux, mais seulement une vingtaine de rééditions de la *Conduite des Écoles*, et même pas toujours à l'occasion de Chapitres. Depuis le XVIII^e siècle, il est constant de voir dans les Registres qui rendent compte du travail des Chapitres, l'envoi de « Notes » aux Capitulants, la constitution d'une Commission ad hoc pour étudier ces Notes et des discussions capitulaires qui aboutissent à des propositions ou décisions concernant les écoles.

On peut dire, par conséquent que :

- Le monde lasallien a un Projet Éducatif et Pastoral depuis plus de 300 ans, et il l'exprime en particulier dans la *Conduite des Écoles*. Même si la situation est devenue progressivement plus diverse et plus complexe, les grandes orientations capitulaires essaient d'être valables pour tous.
- Ce projet a une dynamique qui vient d'une attitude éducative permanente de la part des acteurs : identifier et analyser les besoins des jeunes et y apporter des réponses appropriées.
- Ce double mouvement observation-réponses ne peut être efficace et ne perdure que s'il est collectif ou associatif.
- D'où le rôle essentiel de l'association qui permet et garantit : de nombreuses intuitions, une plus grande diversité, une plus importante richesse de propositions, la pérennité des réalisations malgré la mobilité des personnes, et même éventuellement l'extension et la généralisation des recherches.

Une évolution, des étapes

Si le texte de la *Conduite* peut servir de fil conducteur dans cette évolution, et s'il concerne la majorité des Frères de l'Institut, il ne représente pas la totalité des réponses apportées aux besoins des élèves. Du vivant même de Jean-Baptiste de La Salle, apparaissent d'autres initiatives qui s'adressaient à des populations particulières, au gré de l'évolution des sociétés. Il est facile d'en énumérer un certain nombre au long des XVIII^e – XIX^e et XX^e siècles.

- Au XVIII^e : des Séminaires de Maîtres pour la campagne, le Cours pour jeunes Irlandais, l'Académie dominicale pour jeunes travailleurs, l'œuvre complexe de Saint-Yon, des cours d'hydrographie, de géométrie, ou de commerce, des écoles pour jeunes Protestants convertis.
- Au XIX^e siècle : des orphelinats, des cours dans les prisons, des écoles pour sourds-muets, des Cours pour jeunes apprentis et pour ouvriers, des Écoles Normales, des Œuvres de persévérance, la Société Saint François-Xavier, des Patronages, des Cours d'Agriculture, des Cours pour soldats non alphabétisés, l'enseignement secondaire moderne, l'œuvre saint Benoît-Joseph Labre.
- Au XX^e siècle, la diversification est encore plus large et il serait difficile d'en énumérer toutes les modalités à travers les pays et les continents.

On peut observer qu'au début les réponses sont surtout de type scolaire, même si les besoins se manifestent hors du cadre scolaire. Au XIX^e siècle, elles concernent généralement des groupes sociaux particuliers, ce qui entraîne des créations de nature péri ou post-scolaires. Dans une époque plus récente, ce qui retient l'attention provient de situations engendrées par la civilisation actuelle. D'où l'extrême diversité des réponses.

La mondialisation de l'Institut et ses conséquences

Dans l'esprit de saint Jean-Baptiste de La Salle, l'Institut des Frères était au service de l'Église universelle, et pas seulement de celle de France ou encore moins du seul diocèse de Reims où il était né. Cela éclaire certaines décisions significatives qu'il fut amené à prendre : son départ de Reims pour Paris en 1688, des réponses positives à des demandes de fondation venues du nord ou du sud de la France, l'envoi de deux Frères à Rome en 1702.

C'est donc très naturellement que l'Institut des Frères prit une dimension internationale, déjà initiée au XVIII^e siècle, mais amplifiée au XIX^e siècle et parachevée au XX^e, cette dernière étape marquant véritablement la mondialisation de l'Institut, en particulier après les lois françaises de 1904 contre les Congrégations enseignantes. Près de 4000 Frères français s'expatrièrent et réalisèrent de nouvelles fondations dans tous les continents.

On peut noter quelques conséquences de cette expansion et de cette diversification : les institutions éducatives lasalliennes se trouvèrent dans des situations sociales, scolaires, religieuses ou économiques très variées. Il devint impossible de maintenir une seule version de la *Conduite des Écoles*, calquée jusque-là pour l'essentiel sur le système scolaire français. Il n'y eut donc plus de nouvelle édition commune. Une certaine forme d'uniformité centralisatrice ne pouvait continuer. Mais on ne supprima pas la coutume d'envoyer des Notes aux Chapitres Généraux.

On passa donc insensiblement d'une seule *Conduite des Écoles* à divers Projets Éducatifs Lasalliens. Cette diversité ne brise cependant pas la communion, car l'inspiration essentielle demeure commune, et pour retrouver cette source on en revient aux écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, encouragé explicitement en cela par le Concile Vatican II, et donc aussi au texte fondateur de 1706, qui apparaît dans les éditions les plus récentes. Chaque pays, culture ou continent traduit cela dans sa réalité actuelle particulière.

Dans cette évolution, un autre phénomène essentiel doit être pris en compte : c'est l'accroissement massif des enseignants et enseignantes laïcs dans le monde lasallien. Il suffit de considérer ce qui s'est passé depuis le milieu du XX^e siècle. Malgré ce changement radical dans les habitudes, il est remarquable de constater la vitalité de l'ensemble du réseau lasallien dans le monde. On peut sans doute affirmer que les éléments qui expliquent ce succès sont ceux qui ont fonctionné depuis trois siècles :

- la passion des jeunes et de leur éducation, alliée à une vision optimiste de leurs capacités et de leur éducatibilité.
- L'ouverture aux réalités de la société et du monde.
- Le travail en association qui multiplie les possibilités de chacun et chacune des adultes.

-
- La connaissance des réalisations concrètes et leur éventuelle mutualisation. On peut constater qu'elles émanent de Laïcs aussi bien que de Frères. C'est le temps de la Mission Éducative Lasallienne partagée.

Textes et Documents

1. Préface initiale de la *Conduite des Écoles* :

Il a été nécessaire de dresser cette Conduite des écoles chrétiennes afin que tout fût uniforme dans toutes les écoles et dans tous les lieux où il y a des Frères de cet Institut, et que les pratiques y fussent toujours les mêmes. L'homme est si sujet au relâchement et même au changement qu'il lui faut des règles par écrit pour le retenir dans son devoir, et pour l'empêcher d'introduire quelque chose de nouveau et de détruire ce qui a été sagement établi.

Cette Conduite n'a été rédigée en forme de règlement qu'après un très grand nombre de conférences avec des Frères de cet Institut les plus anciens et les plus capables de bien faire l'école, et après une expérience de plusieurs années ; on n'y a rien mis qui n'ait été bien concerté et bien éprouvé, dont on n'ait pesé les avantages et les inconvénients, et dont on n'ait prévu autant qu'on a pu, les bonnes ou les mauvaises suites.

Quoique cette Conduite ne soit pas faite en manière de règle, y ayant plusieurs pratiques qui ne sont que pour le mieux, et qui ne pourront peut-être pas être observées facilement par ceux qui n'ont que peu de talent pour les écoles, plusieurs d'entre elles étant accompagnées et fortifiées des raisons pour donner l'intelligence et faire connaître la manière dont on doit se conduire dans leur usage, les Frères cependant s'appliqueront avec un très grand soin à se rendre fidèles à les observer toutes, persuadés qu'il n'y aura de l'ordre dans leurs classes et dans leurs écoles qu'autant qu'on sera exact à n'en omettre aucune, et recevront cette Conduite comme leur étant donnée de Dieu, par l'organe de leurs Supérieurs et des premiers Frères de l'Institut.

Cette Conduite est divisée en trois parties. Dans la première on traite de tous les exercices de l'école et de tout ce qui s'y pratique depuis l'entrée jusqu'à la sortie. La seconde donne les moyens nécessaires et utiles dont les maîtres doivent se servir pour établir et maintenir l'ordre dans les écoles. La troisième expose : 1° les devoirs de l'inspecteur des écoles ; 2° le soin et l'application que doit se donner le formateur des nouveaux maîtres ; 3° les qualités que doivent avoir ou acquérir les maîtres et la conduite qu'ils doivent tenir pour bien

s'acquitter de leur devoir dans l'école ; 4° ce que doivent observer les écoliers. Voilà en général ce que contient ce livre.

Les Supérieurs des maisons de cet Institut et les Inspecteurs des écoles s'appliqueront à le bien apprendre et à posséder parfaitement tout ce qui y est renfermé, et feront en sorte que les maîtres ne manquent à rien et observent exactement toutes les pratiques qui y sont prescrites jusqu'aux moindres, afin de procurer par ce moyen un grand ordre dans les écoles, une conduite bien réglée et uniforme dans les Frères qui en seront chargés et un fruit très considérable à l'égard des enfants qui y seront instruits.

Les Frères qui seront dans l'exercice de l'école y liront et reliront souvent ce qui leur convient pour n'en rien ignorer, pour se mettre en état de n'en rien oublier et pour se rendre fidèles à les pratiquer.

Les six paragraphes de cette Préface résument l'essentiel du dynamisme associatif lasallien présenté dans ce chapitre :

- La recherche d'une certaine uniformité nécessaire dans la constitution et le bon fonctionnement d'un réseau scolaire.
- Une élaboration concertée, le mot « conférences » étant pris ici dans son sens étymologique de rencontres de concertation et de mise en commun d'expériences.
- Une souplesse suffisante autorisant les innovations individuelles tout en assurant le discernement collectif en vue de prévenir une dispersion incontrôlable.
- Les trois parties présentées dans le quatrième paragraphe constituent le schéma de départ, bien que la troisième partie ne soit pas présente dans toutes les éditions et varie dans son contenu au XIX^e siècle.
- Depuis 1706, la *Conduite* devient un outil de référence dans l'organisation et l'animation des écoles lasalliennes. Les premiers à devoir maîtriser le texte, ce sont les Responsables. On en attend un triple bénéfice : la bonne marche de l'école, la qualité du travail des maîtres et le profit des élèves.
- Logiquement, tous les maîtres doivent s'approprier le texte par une relecture personnelle ou communautaire, comme on le voit fonctionner jusqu'au XX^e siècle.

2. Table des Matières résumée du Manuscrit de la *Conduite de 1706*

Pour qui n'a jamais eu l'occasion de lire la *Conduite des Écoles*, il est nécessaire d'avoir une idée du contenu. On perçoit ainsi que le texte est un ensemble : de programmes, d'organisation et de discipline, d'objectifs, de méthodologie et de didactique. Donc un exemple de vie scolaire. Le schéma en trois parties sera conservé jusqu'en 1916, avec des apports ou des suppressions, selon les éditions.

1^{ère} Partie :

Des exercices qui se font dans les Écoles Chrétiennes et de la manière dont on doit les faire.

Ch 1 : De l'entrée dans l'école et du commencement de l'école.

Ch 2 : Du Déjeuner et du Goûter.

Ch 3 : Des Leçons. (NB : il s'agit des 9 niveaux d'apprentissage de la Lecture)

Ch 4 : De l'Écriture. (il serait plus exact de dire « calligraphie »)

Ch 5 : De l'Arithmétique.

Ch 6 : De l'Orthographe.

Ch 7 : Des Prières.

Ch 8 : De la Sainte Messe.

Ch 9 : Du Catéchisme.

Ch 10 : Des Cantiques. (en fait, ce chapitre est vide, les Cantiques étaient édités à part)

Ch 11 : De la sortie de l'école.

2^{ème} Partie :

Des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles.

Ch 1 : De la vigilance que l'on doit avoir dans l'école.

Ch 2 : Des Signes qui sont en usage dans les Écoles Chrétiennes.

Ch 3 : Des Catalogues.

Ch 4 : Des Récompenses.

Ch 5 : Des Corrections.

Ch 6 : Des Absences.

Ch 7 : Des Congés.

Ch 8 : Des Offices de l'écolier.

3^{ème} Partie :

Des devoirs de l'Inspecteur des Écoles.

Ch 1 : De la vigilance de l'Inspecteur des écoles.

Ch 2 : De la réception des écoliers.

Ch 3 : Du rangement des écoliers et du règlement des leçons.

Ch 4 : Du changement des écoliers d'une leçon à une autre.

Chapitre 2

1720 : Le dynamisme associatif en acte

Le Manuscrit de 1706, recopié pour que chaque communauté en ait au moins un exemplaire, fut mis en application dès sa parution. On releva plus tard les risques d'erreurs de la part des copistes, comme il advient naturellement dans de telles situations. Ce fut l'une des raisons invoquées pour passer à l'édition imprimée.

1706-1717 : dix ans de mise en œuvre. Un temps suffisant pour tester la pertinence des modalités scolaires ou éducatives proposées par la *Conduite*. Période suffisante aussi pour procéder à un bilan et aux ajustements nécessaires. C'est le propre de la recherche-action.

Jean-Baptiste de La Salle était naturellement informé des difficultés et des facilités rencontrées dans cette mise en œuvre. Les Frères se rendaient compte dans leur pratique de ce qui marchait et de ce qui ne marchait pas ou très difficilement. Car La Salle visitait les écoles, rencontrait les Frères, recevait leurs lettres mensuelles depuis 1694. Dans ses réponses – celles que nous posédons – on voit qu'il traite de questions scolaires et pédagogiques très concrètes. Il était informé aussi par les Frères Joseph et Barthélemy qu'il envoyait visiter les communautés depuis quelques années.

Modalités de cette révision

En fait, ce fut un autre élément qui motiva la réunion du Chapitre Général de 1717, expression du « Corps de la Société des Frères des Écoles Chrétiennes », formule traditionnellement utilisée chez les Frères depuis 1694. En effet, Jean-Baptiste de La Salle n'avait pas réussi à obtenir l'élection d'un remplaçant à la tête de l'Institut, ni en 1686, ni en 1694, ni même en 1714 lorsque « les principaux Frères » lui demandèrent et même lui enjoignirent de reprendre le gouvernement effectif de l'Institut dont il s'était éloigné depuis 1712. *En 1716, le vénérable de La Salle avait 65 ans. Ses veilles prolon-*

gées, ses pénibles voyages, et surtout ses grandes austérités, lui avaient fait contracter de précoces et graves infirmités. Prévoyant sa fin prochaine, il voulut assurer à son Institut les conditions de durée et de stabilité que pouvait lui offrir la libre élection d'un Supérieur Général, écrit le Frère Lucard dans les « Annales de l'Institut », volume 1 page 346. À 65 ans, à cette époque-là, on était considéré comme un vieillard. L'espérance moyenne de vie, en France, ne dépassait guère 25 ans. La Salle sentait ses forces décliner et il estimait donc que le temps était venu de se démettre de la charge de Supérieur de l'Institut. Et il estimait qu'il valait mieux le faire de son vivant qu'après sa mort. Pour cela, la réunion d'un Chapitre Général était nécessaire.

Le 4 décembre 1716, il réunit à Saint-Yon les 6 Frères les plus expérimentés et les plus influents pour leur exposer son projet, dit Lucard. Il promet de ne pas les abandonner. Et qu'il valait mieux le faire de son vivant, sinon il y aurait danger. En accord avec ces conseillers, il décida que ce Chapitre Général se tiendrait en 1717. Ce serait le deuxième dans l'histoire de l'Institut, après celui de juin 1694.

Décision prise, les démarches pratiques pour la convocation du Chapitre se mirent en marche. Les Frères présents rédigèrent la déclaration suivante : *Nous soussignés, Frères des Écoles Chrétiennes, nous étant assemblés dans la maison de Saint-Yon pour pourvoir à ce qui est le plus pressé touchant le bien de notre Institut, voyant que depuis près d'un an M. de La Salle, notre instituteur, est hors d'état d'y vaquer, ayant toujours été infirme depuis ce temps, avons jugé à propos, et même cru nécessaire, que le Frère Barthélemy, qui a été commis à la tête de notre Institut depuis plusieurs années, aille présentement visiter toutes les maisons qui en dépendent, pour connaître tout ce qui s'y passe et la manière dont on s'y conduit, afin qu'on puisse voir après, avec les principaux Frères de notre Société, les moyens d'établir, de conserver et de maintenir l'union et l'uniformité dans l'Institut, d'arrêter et de finir les règlements, et de pourvoir en même temps au gouvernement général de notre Institut, dans une assemblée qu'il indiquera devoir être tenue dans la maison de Saint-Yon, depuis la fête de l'Ascension jusqu'à la Pentecôte.*

Ont signé : Frère François, Frère Dosithée, Frère Charles, Frère Ambroise et Frère Étienne.

Le vénérable de La Salle ajoute : *Je crois à propos ce que les Frères ont résolu ci-dessus, les jours, mois et an que dessus, en ladite maison de Saint-Yon. Signé : De La Salle.*

Pour ajouter encore plus de poids à cette déclaration : « L'abbé Blain, supérieur ecclésiastique, délégué par Mgr d'Aubigné, archevêque de Rouen écrivit au-dessous : *Nous soussigné, supérieur des Frères des Écoles chrétiennes de Rouen, nommé par Mgr l'archevêque, permettons au Frère Barthélemy de s'absenter, pendant quelques mois, pour faire ce que M. de La Salle et les Frères ont jugé nécessaire, le croyant nécessaire aussi bien qu'eux. Signé : Blain.* (Annales, Tome 1 p. 349-350)

Le Frère Barthélemy visita donc les 22 communautés de l'époque, leur présenta le projet de Chapitre, leur annonça l'élection d'un Supérieur Général Frère, et recueillit l'assentiment de tous les Frères, prit note du Délégué de chaque communauté. Comme le mentionne Lucard, la *Conduite des Écoles Chrétiennes fut soumise, comme la Règle, à l'examen du Chapitre Général de 1717. En 1720, le Frère Timothée obtint du Frère Supérieur l'autorisation de la faire imprimer.* La *Règle* et la *Conduite* : les deux ouvrages de base pour les Frères. Le premier définissait les modalités de leur vie religieuse, le second celles de leur vie professionnelle, même si les deux étaient inséparables. Les deux axes essentiels de leur existence.

Le texte de 1706 fut soumis à l'examen critique des membres du Chapitre Général. Les modifications apportées ne furent donc pas motivées par des éléments extérieurs à l'Institut, mais inspirées par une analyse interne. En particulier, à partir de l'expérience des dix années précédentes. En effet, la situation scolaire générale dans le pays n'avait pas beaucoup changé pendant cette courte période.

Ce texte de 1706 avait été rédigé par Jean-Baptiste de La Salle lui-même, au terme de « *nombreuses conférences* » (des réunions) tenues avec un groupe de Frères expérimentés. En 1717, La Salle était encore vivant et participait au Chapitre Général. Tout naturellement, les autres capitulants lui demandèrent de rédiger la nouvelle version, ce qui laisse supposer qu'il était bien d'accord avec les modifications proposées. Dans la Lettre de présentation de l'édition de 1720 nous relevons d'ailleurs le passage suivant. *C'est ce que notre vénérable Instituteur n'a cessé de vous représenter pendant sa vie... Vous êtes témoins et Dieu le sait, avec quelle attention et quelle charité il rechercha avec les principaux Frères de l'Institut les plus expérimentés, les moyens d'entretenir parmi vous une sainte uniformité, dans votre manière d'instruire la jeunesse. Il rédigea*

par écrit tout ce qu'il crut être convenable pour cela, et en fit une Conduite des Écoles qu'il vous exhorta de lire et de relire, afin d'y apprendre ce qui vous serait le plus utile... Cependant comme il s'y trouva plusieurs choses qui ne se pouvaient pratiquer, les Frères de l'Assemblée qui se tint pour élire le premier Frère Supérieur, représentèrent à Monsieur de La Salle qu'il serait expédient d'y faire quelques corrections, il approuva leur proposition et ainsi on l'a mise dans un meilleur ordre qu'elle n'était. Dans leur réflexion, les Frères capitulants furent guidés surtout par deux critères. Retrancher du texte : ce qui leur paraissait inutile, et ce qui avait été trop difficile à appliquer. Bien sûr, on aimerait connaître plus précisément les arguments avancés pour procéder à chacune des suppressions, adjonctions ou modifications, mais nous ne les avons pas. On peut seulement supposer, comme nous le ferons ci-après. Par contre, il est facile de comparer les deux textes de 1706 et 1720, grâce au Cahier Lasallien 24 qui présente, face à face les deux versions.

Le texte de 1706 – nous l'avons déjà rappelé – était demeuré à l'état de manuscrit. Pour quelles raisons choisit-on la version imprimée en 1720 ? D'abord pour répondre à une demande de nombreux Frères. Ensuite, dit la Lettre de présentation, parce que dans les manuscrits « il se glisse souvent une infinité de fautes, par le peu d'exactitude des copistes qui y font souvent des changements ». Le nombre réduit de lecteurs potentiels – un peu plus d'une centaine – ne justifiait peut-être pas l'imprimerie, mais de cette manière chaque Frère pouvait en recevoir un exemplaire, ce qui devint ensuite une coutume.

Si le nombre total des Frères était limité, celui des Frères Inspecteurs des écoles, l'était encore bien plus. D'où l'absence de la troisième partie de la *Conduite* dans cette édition, celle qui concerne précisément les devoirs des Inspecteurs. Il faudra attendre le XIX^e siècle pour voir apparaître cette troisième partie.

Le Chapitre Général de 1717 constitue bien un exemple typique du dynamisme associatif en acte car :

- Le Frère Barthélemy est envoyé auparavant dans toutes les communautés afin de recueillir l'avis de tous les Frères et leurs desiderata. Seul Gabriel Drolin, qui réside à Rome, sera jugé trop éloigné pour justifier le déplacement. Plus tard, l'Institut étant devenu plus nombreux et plus étendu, on procèdera simplement par des élections locales ou régionales.

- Les Capitulants sont ainsi les délégués, les mandataires de leurs Frères, de leur communauté. De cette manière, l'ensemble des Frères participent donc au travail et à la réflexion du Chapitre. Plus tard, on instituera l'envoi de Notes préalables par tous ceux qui le désirent.
- Le Chapitre Général travaille et légifère en tant que « Corps de la Société », c'est-à-dire de l'ensemble des associés. Réviser la *Conduite des Écoles* n'est pas l'œuvre d'un seul mais un travail en association.
- Il faut rappeler aussi que le 19 mai 1717, le Chapitre procéda à l'élection du gouvernement de l'Institut : le Supérieur Général, deux Assistants, un Procureur, deux Visiteurs. C'est l'un d'entre eux, le Frère Timothée, élu Visiteur, qui obtint du Supérieur Général, en 1720, l'autorisation de faire imprimer le texte de la *Conduite*. La Lettre qu'il adressa aux Frères, et qui servit d'avant-propos au texte, renferme de nombreux renseignements qu'on lira avec intérêt.

Passages supprimés

Nous ne signalerons pas tous les changements de détail, même s'ils ont leur justification et leur importance. Mais nous insisterons sur les modifications plus significatives par rapport au texte de 1706. Elles concernent en particulier la seconde partie de la *Conduite*, c'est-à-dire les chapitres qui présentent les moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles. Il s'agit en particulier des chapitres concernant les Catalogues et les Offices.

– Les Catalogues

Une chose qui peut contribuer beaucoup à maintenir l'ordre dans les écoles, est qu'il y ait des catalogues bien réglés. Il doit y en avoir de six sortes. 1° des catalogues de réception ; 2° des catalogues des changements de leçon ; 3° des catalogues des ordres de leçons ; 4° des catalogues des qualités bonnes ou mauvaises des écoliers ; 5° des catalogues des premiers de bancs ; 6° des catalogues des visiteurs des absents. Les deux premiers seront à l'usage de l'Inspecteur des écoles, les maîtres se serviront des deux suivants, et les deux derniers seront tenus par les écoliers. Telle était l'introduction au chapitre 13 du Manuscrit de 1706. L'édition de 1720 ne conserve que les catalogues des changements de leçon et des ordres de leçon et en ajoute un troisième appelé « catalogue de poche » à l'usage du maître. Les changements sont donc importants et méritent quelques commentaires.

Le catalogue de réception des écoliers était tenu par le Directeur ou l'Inspecteur responsable de l'école et rassemblait les informations relatives à chaque nouvel écolier au moment de son inscription. En fait, il n'a pas disparu, car une école possède toujours un catalogue d'inscription, quelle qu'en soit la forme. Mais dans les écoles lasalliennes on en changea la forme et les modalités. On peut regretter les dispositions du texte de 1706, car cela permettait de recueillir de très utiles renseignements sur le nouvel écolier et ses conditions de vie. Il y avait assez de détails, en tout cas, pour permettre de le placer dans le groupe qui lui convenait et d'adapter sa scolarité aux projets d'avenir qu'il avait – ou que ses parents avaient pour lui. En 1720, certaines de ces informations paraissaient-elles inutiles ou trop indiscretes pour être conservées ?

Le catalogue des bonnes et mauvaises qualités des écoliers. Il s'agissait, en fait, d'un portrait psychologique et moral de chaque écolier, dressé par le maître en fin d'année scolaire. C'était un outil précis de connaissance des élèves, éventuellement une aide pour un suivi personnalisé. Et cela constituait un élément fondamental de l'école lasallienne : la personnalisation du parcours scolaire de chaque enfant. Il faut reconnaître que la tenue de ce catalogue représentait un important travail pour les maîtres, probablement surtout pour les nouveaux qui n'avaient pas encore une grande expérience du métier. Sans oublier que chaque classe comptait 60 ou 70 élèves. Pour une connaissance plus précise de ce catalogue, nous présentons en fin de chapitre le texte qui en parle dans le Manuscrit de 1706.

Le catalogue des visiteurs des absents. Comme nous le verrons ci-après, l'édition de 1720 supprime aussi l'Office de « Visiteurs des absents ». Il est donc logique que disparaisse aussi le catalogue de ces visiteurs. On peut le regretter, car cette pratique des visites aux élèves absents sans autorisation procédait d'une préoccupation louable pour l'état de santé de ces élèves, attitude de solidarité et de compassion. Sans doute aussi, un moyen de faire disparaître l'absentéisme si fréquent à l'époque. Mais peut-être cet absentéisme était-il en régression notable en 1720. Les familles étaient davantage habituées aux exigences des écoles des Frères, en particulier dans le domaine de l'assiduité et de la ponctualité. Il fallait bien que quelque chose ait changé positivement pour que les Frères estiment possible d'abandonner le contrôle des absences.

Surtout si l'on pense à l'importance que La Salle et les Frères avaient mise dans le problème des absences. Il suffit de relire l'intéressant chapitre 16 du Manuscrit de 1706 sur cette question. C'est l'un des plus élaborés. Et on peut considérer qu'ils avaient bien raison de considérer l'absentéisme comme un obstacle important aux progrès dans les études. Supprimer le catalogue n'indique aucun relâchement quant à l'importance de l'assiduité.

Les catalogues des premiers de bancs et celui des distributeurs et collecteurs de livres se réfèrent à des tâches matérielles simples qui n'avaient peut-être plus lieu d'être en 1720, car la condition des écoliers avait certainement évolué positivement.

– Suppression de certains « Offices »

Comme d'autres textes pédagogiques de l'époque (l'École Paroissiale de Jacques de Batencour, les Règlements de Charles Démià, par exemple) la *Conduite* de 1706 instituait 14 sortes d'Offices dans l'école lasallienne. Le chapitre 18, qui terminait la seconde partie, leur était consacré. Il commençait comme suit : *Il y aura plusieurs officiers dans les écoles, pour faire plusieurs et différentes fonctions que les maîtres ne peuvent ou ne doivent pas faire eux-mêmes. Ces officiers seront : 1. le récitateur de prières. 2. celui qui dit ce que le prêtre doit dire dans les répétitions de la sainte messe, appelé pour ce sujet le ministre de la sainte messe. 3. l'aumônier. 4. le porte-aspersoir. 5. le porte-chapelets et ses adjoints. 6. le sonneur. 7. l'inspecteur et les surveillants. 8. les premiers de bancs. 9. les visiteurs des absents. 10. les distributeurs et collecteurs des papiers. 11. les distributeurs et collecteurs des livres. 12. les balayeurs. 13. le portier. 14. le clavier.*

Tous ces officiers seront nommés par le maître dans chaque classe, le premier jour qu'on tiendra l'école après les vacances. Chaque maître prendra avis là-dessus du Directeur ou de l'Inspecteur des écoles, et, s'il est besoin dans la suite de les changer ou d'en changer quelqu'un, la nomination de l'autre ou des autres se fera de la même manière.

Dans le texte de 1720, cinq de ces offices disparaissent : le ministre de la sainte messe, l'aumônier, les premiers de bancs, les visiteurs des absents, les distributeurs et collecteurs de livres. On peut se demander quelles furent les raisons de les éliminer. S'agissant du ministre de la sainte messe, des premiers de bancs et des distributeurs et collecteurs de livres, il est fort probable que leurs tâches étaient devenues inutiles. Par contre, la disparition des aumô-

niers et des visiteurs des absents surprend davantage et appelle quelques explications sur les tâches qui leur étaient confiées.

L'aumônier. Dans la *Conduite* de 1706 il intervenait pendant le déjeuner et le goûter. Il était chargé de recueillir, dans un panier prévu à cet effet, le surplus de pain ou d'autres aliments que les écoliers plus favorisés donnaient pour leurs camarades qui n'avaient pu en apporter ou en trop petite quantité. On sait qu'à cette époque les familles pauvres mangeaient essentiellement, et parfois uniquement, du pain. Les élèves qui en avaient trop le donnaient « en aumône » pour leurs camarades et celui qui recueillait ces dons fut naturellement appelé « aumônier ». Sa tâche était donc apparemment matérielle, mais en fait, il intervenait dans un geste de partage et de solidarité entre camarades. Le déjeuner et le goûter avaient en effet plusieurs objectifs, explicitement mentionnés dans ce chapitre 2 de la *Conduite* :

- se nourrir convenablement à une époque de disette,
- se former à la bienséance et à la civilité dans la manière de manger,
- développer les valeurs de partage entre les enfants.

C'était donc un acte éducatif important. Pourquoi l'aumônier disparaît-il en 1720 ? Peut-être les conditions de vie des familles s'étaient-elles améliorées dans la société. On sait que la croissance économique fut notable au long du XVIII^e siècle. Ou bien l'habitude était-elle déjà prise par tous les écoliers d'apporter le nécessaire pour le déjeuner et le goûter. On constate, dans les éditions postérieures de la *Conduite*, en particulier au XIX^e siècle, que l'insistance sur ce sujet est bien moindre, même si on le mentionne encore comme une possibilité. On a l'impression que c'est davantage une habitude qu'une stricte obligation. On reparlera pourtant de l'éducation à la civilité, mais en dehors du cadre du déjeuner.

Les visiteurs des absents

Les causes de l'absentéisme au XVII^e siècle étaient diverses. La *Conduite* de 1706 consacre un long et très intéressant chapitre à ce problème. On y propose une analyse des causes et des remèdes. En même temps, La Salle et les Frères considéraient l'absentéisme comme très regrettable car il ne permettait pas aux écoliers de progresser dans leur scolarité comme ils auraient pu le faire en étant assidus. On comprend facilement pourquoi cela était davantage

préjudiciable dans le mode simultané d'enseignement. Il en allait autrement dans le mode individuel où chaque élève pouvait reprendre les apprentissages à son niveau personnel. Il est aussi intéressant de noter que ce chapitre de la *Conduite* commence par « les absences autorisées » car, dans le contexte de l'époque et s'agissant de la clientèle populaire des écoles lasalliennes, on rencontrait certaines contraintes économiques qui expliquaient la nécessité de s'absenter en certaines occasions. Il y avait donc une certaine souplesse dans l'assiduité. Mais les visiteurs des absents allaient voir ceux qui s'étaient absentés sans autorisation. Chacun des visiteurs tenait un Catalogue des absents dont il avait la charge. Il est logique qu'avec l'office des visiteurs disparaisse aussi le Catalogue qu'ils tenaient.

Peut-être l'absentéisme avait-il significativement diminué en 1720, suffisamment pour justifier la suppression de cet office. Il ne faut pas oublier que le fonctionnement de l'école tel que le prévoyait la *Conduite*, dut paraître curieux au début pour des parents eux-mêmes généralement non scolarisés ou habitués au système de l'enseignement individuel dans lequel l'assiduité et la ponctualité n'avaient pas la même importance. Ils n'avaient peut-être pas été convaincus dès le début de la nécessité de l'assiduité et de la ponctualité dans le mode simultané. Mais les comportements scolaires s'améliorent assez rapidement dans toute société.

Malgré tout, on peut regretter la disparition des visiteurs des absents car c'était une forme importante de solidarité dans la classe. Il faut ajouter aussi que les modalités pratiques de prise en charge et d'aide des absents à leur retour, permettaient de récupérer le travail qui avait été fait pendant le temps d'absence.

– Des externes qui assistent au catéchisme les dimanches et fêtes

« On pourra admettre des externes qui assistent au catéchisme les dimanches et fêtes. On entend par externes ceux qui ne viennent pas aux écoles chrétiennes les jours auxquels on les tient.

Tous les externes seront reçus et admis en la même manière qu'on reçoit les écoliers pour venir à l'école. S'ils sont jeunes et au-dessous de quinze ans, ils seront amenés par leurs parents. S'ils sont au-dessus de quinze ans, on pourra les recevoir sans être accompagnés de leurs parents, mais on ne les recevra qu'après les avoir bien examinés ».

Ce texte du chapitre sur le catéchisme s'explique par la situation de l'époque. Il faut rappeler d'abord le fait qu'à peine 20% des enfants étaient scolarisés. Il ne manquait donc pas de jeunes qui n'avaient jamais pu aller au catéchisme. Le seuil de 15 ans s'explique aussi très facilement : à quatorze ans un garçon, scolarisé ou pas, entrait normalement en apprentissage dans un corps de métier ou dans une entreprise. Il acquérait ainsi une sorte d'autonomie. Bien sûr ce n'était malheureusement pas le cas de la majorité.

C'est aussi un fait bien connu, et souvent rappelé par les historiens de l'école, qu'une finalité essentielle de celle-ci était de catéchiser les enfants. Le Concile de Trente, au XVI^e siècle, l'avait clairement annoncé et la pratique l'avait confirmé dans les pays de chrétienté. Jean-Baptiste de La Salle considérait aussi le catéchisme comme une activité essentielle de ses écoles. Un chapitre entier de la *Conduite*, le 9^e de la première partie, lui est consacré. C'était une activité quotidienne et sa durée normale d'une demi-heure était doublée la veille des congés et triplée les dimanches et fêtes.

Mais la très grande majorité des enfants n'étant pas scolarisés, ils ne bénéficiaient pas du catéchisme scolaire. L'idée d'ouvrir les écoles à des externes les dimanches et fêtes constituait donc pour eux une chance de découvrir la doctrine chrétienne. Normalement, les apprentis ne travaillaient pas ces jours-là, les sujets traités dans les écoles lasalliennes étaient déconnectés du programme des jours ordinaires et les méthodes préconisées rendaient les leçons des dimanches et fêtes plus attrayantes.

Cette suppression de l'accueil des externes paraît donc a priori surprenante, surtout si on la réfère à l'importance que La Salle donnait à la catéchisation des jeunes. Quelles en furent les raisons ? Peut-être la difficulté d'accueillir des auditeurs supplémentaires dans des classes déjà bien remplies ? En même temps l'absence de scolarisation de ces jeunes semble difficile à combler. Ou bien la gêne s'était-elle révélée excessive pour le bon fonctionnement et l'ambiance des classes.

Éléments ajoutés

En dehors des corrections de style ou de vocabulaire, on note surtout trois textes nouveaux dans l'édition de 1720 :

- L'avant-propos du chapitre 15 sur les Corrections.

- Un chapitre supplémentaire à la fin de la seconde partie, intitulé « De la structure, de l'uniformité des écoles et des meubles qui y conviennent. »
- La liste des « Douze vertus d'un bon maître ».

Il est normal que ce travail de révision du texte de 1706 amène les capitulants à proposer des éléments qu'il conviendrait d'ajouter pour compléter la *Conduite des Écoles*. En fait, il n'y eut que trois nouveaux textes que nous considérons comme importants. Le plus important est certainement l'avant-propos au chapitre sur les Corrections, car ce texte donne un fondement à la relation éducative qui est en jeu. Comment peut-on éduquer sans amour ? Comment l'amour existerait-il vraiment sans des exigences que traduisent les sanctions ?

D'autre part, il est important aussi de se préoccuper des conditions matérielles du travail scolaire. Il fallait mettre ces conditions en harmonie avec le mode simultané que l'on avait adopté. Ce chapitre final de la seconde partie comporte un ensemble de dispositions très concrètes et matérielles, sous lesquelles on décèle un souci éducatif. On recherche un travail de qualité de la part des écoliers, et pour cela il faut réunir les conditions nécessaires. C'est bien le souci de l'écolier qui préside à cette recherche. Tout cela n'était pas nécessaire et n'apparaissait pas dans le mode individuel.

Les douze vertus d'un bon maître, c'est le rappel que le maître joue un rôle primordial dans le processus éducatif, dans les apprentissages, dans la croissance psychologique de l'enfant, comme dans le bon fonctionnement de la classe. Si elles ne concernent pas toute la personne de l'éducateur, ces douze vertus en dessinent un certain profil. Certes, on souhaiterait un développement de chacune de ces vertus pour comprendre ce qu'elles recouvrent, mais cela ne viendra que soixante ans plus tard, sous la plume du Frère Agathon, Supérieur Général.

– L'avant-propos du chapitre sur les corrections

Dans le texte de 1706 on relève des passages très intéressants concernant le sens des corrections. Par exemple, à propos de la correction par paroles : *Comme une des principales règles des Frères des Écoles Chrétiennes est de parler rarement dans leur école chrétienne, l'usage de la correction par parole y doit être très rare ; il semble même qu'il est beaucoup mieux de ne point s'en servir du tout*

(CE 15, 1.2) ou d'une façon plus générale : *Si on veut qu'une école soit bien réglée et dans un bon ordre, il faut que les corrections soient rares. Il ne faut se servir de la férule que quand il sera nécessaire, et il faut faire en sorte que cette nécessité soit rare* (CE 15, 2.1).

Cet avant-propos, que nous reprenons comme document à la fin de ce chapitre, annonce et introduit une évolution, un chemin positif dans le domaine des sanctions. C'est une invitation à renoncer à la pédagogie répressive. Nous y reviendrons plus loin dans cet ouvrage. C'est une invitation claire et explicite à rechercher un bon équilibre dans les relations maître-élèves, un juste milieu entre la dureté et la mollesse. On y retrouve donc une réelle cohérence entre les principes éducatifs proclamés et les pratiques scolaires, dans le domaine de la discipline scolaire. Une sorte de « philosophie » de la sanction, signe de réflexion et d'ouverture au début du XVIII^e siècle. Les historiens de l'enfance ont expliqué comment le concept d'enfance était apparu dans la seconde moitié du XVII^e siècle, ce qui avait entraîné une nouvelle manière de considérer et de traiter les enfants, l'atténuation de la sévérité et des exigences à leur égard, dans le cadre de la famille comme dans celui de l'école.

Cette philosophie des sanctions – ou des corrections – manquait dans le Manuscrit de 1706. Cela pourrait expliquer les interprétations erronées de ce chapitre chez ceux qui n'ont pas lu le Manuscrit ou de façon trop superficielle. Dans ce chapitre de 1706, le plus long de l'ouvrage, il y avait pourtant toute une pédagogie et une psychologie de la correction. Dans l'avant-propos de 1720, on découvre une recherche d'équilibre et de modération. Mais avec un juste réalisme. Le but ultime de la correction, pour Jean-Baptiste de La Salle, était la « conversion » de l'écolier, son changement de conduite. Cet avant-propos apporte la réflexion qui fonde et justifie la recherche de cette modération. Car la relation éducative, chez La Salle, est toujours caractérisée par la modération, la douceur. S'il y avait des erreurs, des excès, de la part de certains Frères, après 1706, l'avant-propos de 1720 tend à les éviter, à les condamner. Et cela sera officialisé par une décision explicite du Chapitre Général de 1777, décision sur laquelle nous reviendrons. Mais dès 1717 on sent une forte interrogation de la part de certains Capitulants sur le bien-fondé, l'utilité et l'efficacité des châtiments corporels. Ce sera dit explicitement dans la *Conduite* éditée en 1811.

Que faut-il donc faire afin que la fermeté ne dégénère point en dureté et la douceur en langueur et en mollesse ? : C'est à cette double interrogation de l'avant-propos que la suite du chapitre essaie d'apporter des réponses. La Salle tente donc d'expliquer que le juste milieu se trouve dans la douceur. Un terme qui revient assez souvent dans ses écrits et qu'il considère comme la principale « vertu » d'un bon maître. Il y a donc ici une remise en cause implicite des châtiments corporels. Nous verrons qu'elle sera officialisée en 1777 et confirmée dans les éditions de la *Conduite* tout au long du XIX^e siècle. Ce rejet des châtiments corporels est d'ailleurs exprimé dans la suite du chapitre qui rappelle qu'une école qui marche bien est celle où il n'y a pas besoin de corrections. *Et pour éviter la fréquence des corrections, qui est un très grand désordre dans une école, il est nécessaire de bien remarquer que ce sont le silence, la vigilance et la retenue d'un maître qui établissent le bon ordre dans une école, et non pas la dureté et les coups* (CE 15, 2.6).

– Structure de l'uniformité des écoles

Autre nouvel élément qui apparaît dans la *Conduite* de 1720 et sera ensuite présent dans toutes les éditions postérieures. Cela devint donc une préoccupation constante dans l'Institut, même si le texte a varié dans son contenu, par des suppressions ou au contraire des compléments, y compris des plans et des schémas des bâtiments et des équipements scolaires. Cela constitue donc, en 1720, le chapitre 9 de la seconde partie, comme l'une des conditions pour établir et maintenir l'ordre dans les écoles. Une dizaine de pages sous le titre exact : *De la Structure, de l'Uniformité des écoles et des Meubles qui y conviennent*.

Aujourd'hui, cela peut nous paraître secondaire. Il en allait autrement en 1720. Il faut se rappeler les piètres conditions matérielles dans lesquelles travaillaient les écoliers dans l'enseignement individuel. Nous l'avons rappelé dans le 1^{er} chapitre du Cahier Lasallien 63.

Il est vrai que ce mode d'enseignement ne nécessitait pas une organisation et un équipement internes particuliers, les élèves étant reçus et aidés individuellement par le maître. Mais dans l'enseignement simultané, pour faciliter le travail de l'ensemble et par conséquent améliorer les résultats, il était préférable de les placer dans des situations plus adaptées (il serait excessif de dire « confortables » !). C'est pourquoi ce chapitre de la *Conduite* propose un minimum de répartition des élèves, d'ameublement, de matériel pédago-

gique. Dans sa simplicité, ce souci matériel était cependant « précurseur », puisqu'on ne le voit guère apparaître dans l'ensemble du système scolaire français et dans les textes officiels avant le milieu du XIX^e siècle. Les historiens de l'école en France le signalent.

Dans le texte de la *Conduite*, apparaît l'idée qu'il doit y avoir un mobilier approprié dans les classes, surtout en fonction de l'âge et de la taille des enfants, mais aussi de la nature de leur travail. En écriture, par exemple, pour que le travail soit bien exécuté, il faut des tables adaptées, dont toutes les dimensions sont minutieusement déterminées. Pour fonctionner, l'enseignement simultané impose aussi certaines contraintes d'espace, de regroupement des élèves de même niveau, de matériel commun (tables, tableaux, ardoises...) sans oublier la présence simultanée et prolongée de nombreux écoliers dans la classe, et donc quelques contraintes d'hygiène. De même, dans la petite classe, on commence les apprentissages : il faut plus de temps pour chacun et plus d'aide directe du maître. Dans la grande classe, les élèves écrivent, il leur faut des tables adaptées, de l'espace, un accompagnement personnel et la correction de leurs travaux, ainsi que le matériel pour écrire.

On recherche donc et on propose du « fonctionnel ». Dans l'espace : emplacement, regroupement, tables, tableaux, cartes, armoires de rangement... Dans le temps : travail alterné des groupes homogènes, clochette pour rythmer le temps, horaires journaliers, alternance des activités. Toutes choses qui nous sont très familières aujourd'hui.

– Les « Douze vertus d'un bon maître »

Même si elle n'est pas accompagnée de commentaires ou d'explications, cette liste nous paraît importante dans la pensée lasallienne et sera d'ailleurs reprise dans les éditions ultérieures de la *Conduite*. Nous y reviendrons dans le prochain chapitre.

Si elle apparaît dans l'édition de 1720, c'est qu'il en a été question vraisemblablement dans les discussions du Chapitre Général de 1717, ou immédiatement après, et qu'on a décidé de la faire figurer dans le livre.

Elle dresse un profil du maître lasallien, de ses attitudes et de son comportement dans l'exercice de sa tâche éducative. Si le morcellement en douze « vertus » ou qualités nous gêne, on peut certainement les regrouper de manière logique.

Ulérieurement, elle donnera naissance à l'« Explication des douze vertus d'un bon maître », par le Frère Agathon, Supérieur Général.

À la fin du XIX^e siècle, on y ajoutera même trois autres vertus ou qualités. Mais y a-t-il une liste exhaustive ?

On sait, par ailleurs, que l'Explication du Frère Agathon fut rapidement traduite en italien, que le texte en français fut largement diffusé hors de l'Institut des Frères et utilisé dans d'autres écoles. Il inspira même un texte analogue, au XIX^e siècle, édité sous le titre de « Vertus d'une Maîtresse d'école. »

Pourquoi douze vertus et non dix ou quinze... Il est sûr qu'une énumération précise expose à des oublis ou risque de suggérer une image erronée de la personne unifiée mais complexe. Toutefois, en considérant cette liste, on peut penser que l'on considère l'éducateur lasallien :

- dans son être personnel caractérisé par une intériorité qui le rend libre de ses décisions grâce au silence, à l'humilité, à la piété et à la gravité.
- dans ses attitudes relationnelles faites de maîtrise de soi, d'équilibre et de discernement quand il possède la retenue, la patience, la prudence et la sagesse.
- dans son engagement professionnel caractérisé par la douceur, la vigilance, le zèle et la générosité.

Conclusion

Une lecture attentive de la *Conduite des Écoles* de 1706 permet de calculer que le Frère passait environ 40 heures par semaine avec ses élèves. C'est beaucoup. Le seul jour où il pouvait se reposer était le jeudi, jour du congé hebdomadaire, sauf si une fête survenait dans la semaine.

Avant et après l'école, dans le cadre de sa communauté, il devait encore participer aux « Exercices » : ceux de l'école qui recouvraient les préparations de la classe, et ceux de la communauté, de nature religieuse. On peut dire qu'il était constamment occupé.

Dans le cadre de la classe, il devait naturellement contrôler, vérifier l'exactitude des Catalogues tenus par les Premiers de bancs, les Visiteurs des absents. Il devait veiller à ce que tous les « Officiers » remplissent convenablement

leurs devoirs. En fin d'année scolaire, il devait rédiger lui-même le « Catalogue des bonnes et mauvaises qualités des écoliers ». Au total, la charge de travail était considérable, même pour l'époque. Sans doute même, excessive. Les suppressions que nous venons de rappeler, dans la *Conduite* de 1720, constituaient un allègement appréciable dans la multiplicité des tâches. Elles étaient dictées par l'expérience des dix années précédentes. Elles ne furent d'ailleurs jamais remises en question dans les éditions postérieures du texte.

Au contraire, les trois éléments nouveaux, ajoutés en 1720, ne constituaient pas une nouvelle charge. Ils constituaient plutôt des éléments de facilitation concernant :

- les comportements du maître envers ses élèves dans le domaine de la discipline, grâce à l'avant-propos du chapitre sur les corrections.
- l'organisation matérielle et didactique de la classe, à partir des indications concrètes concernant la structure des locaux et la nature de l'aménagement.
- et l'objectif à atteindre dans les attitudes personnelles et le comportement dans l'exercice du ministère éducatif.

Le travail du maître s'en trouvait simplifié mais non dévalorisé. Dans ce domaine non plus les éditions postérieures ne reviendront pas. Ce furent des modifications durables.

Textes et Documents

1. « Des corrections en général : avant-propos »

La correction des écoliers est une des choses des plus de conséquence qui se fassent dans les écoles, et à laquelle il faut avoir plus d'égard pour la bien faire à propos et avec fruit, tant pour ceux à qui on la fait que pour ceux qui la voient faire.

C'est pour cela qu'il y a beaucoup de choses à observer dans l'usage des corrections qui se pourront faire dans les écoles dont on parlera dans les articles suivants, après avoir expliqué la nécessité qu'il y a de joindre la douceur avec la fermeté dans la conduite des enfants.

L'expérience fondée sur la doctrine constante des saints et les exemples qu'ils nous ont montrés, prouve suffisamment que pour perfectionner ceux que l'on conduit, il se faut comporter à leur égard d'une manière douce et ferme en même temps, plusieurs cependant sont obligés d'avouer, ou au moins ils le font assez connaître par la manière dont ils se conduisent envers ceux dont ils sont chargés, qu'ils ne voient pas facilement comment ces deux choses peuvent se joindre ensemble dans la pratique.

Car si on agit avec une pleine autorité et avec trop d'empire envers les enfants, il paraît difficile que cette manière de les gouverner, (quoique procédant d'un bon zèle, mais qui n'est pas selon la science, comme dit Saint Paul, puisqu'on s'oublie si aisément de l'infirmité humaine), ne devienne trop dure et insupportable.

D'ailleurs si on a trop d'égard à la faiblesse humaine, et que sous prétexte d'avoir de la compassion pour les enfants, on leur laisse faire tout ce qu'ils veulent, il arrivera de là qu'on aura des écoliers méchants, libertins et déréglés.

Que faut-il donc faire afin que la fermeté ne dégénère point en dureté et la douceur en langueur et en mollesse ?

Pour donner quelque éclaircissement à cette matière, qui ne paraît pas peu importante, il semble qu'il est à propos d'exposer en peu de mots quelques points principaux auxquels se réduisent presque toute la rigueur et la dureté

qui se rencontrent dans la manière de conduire et d'élever les enfants et quelques autres ensuite d'où procède au contraire tout le relâchement et le désordre.

Les choses qui rendent la conduite d'un maître dur et insupportable à ceux dont il est chargé sont :

Premièrement, lorsque les pénitences sont trop rigoureuses et le joug qu'il leur impose trop pesant, provenant souvent de son peu de discrétion et de jugement ; car il arrive souvent que les écoliers n'ont pas assez de force de corps et d'esprit pour porter des fardeaux qui souvent les accablent.

Secondement, lorsqu'il enjoint, commande ou exige quelque chose des enfants avec des paroles trop dures et d'une manière trop impérieuse, surtout lorsque cela provient de quelques mouvements déréglés d'impatience ou de colère.

Troisièmement, lorsqu'il presse trop l'exécution d'une chose à un enfant qui n'y est pas disposé, et qu'il ne lui donne pas le loisir, ni le temps de se reconnaître.

Quatrièmement, lorsqu'il exige avec une même ardeur les petites choses, aussi bien que les grandes.

Cinquièmement, lorsqu'il rejette d'abord les raisons et les excuses des enfants, ne les voulant nullement écouter.

Sixièmement enfin, lorsque ne se considérant pas soi-même, il ne sait pas compatir aux infirmités des enfants, exagérant trop leurs défauts, et lorsqu'il les reprend ou punit, lui semblant plutôt mouvoir ou agir sur un instrument insensible, que sur une créature capable de raison.

Les choses au contraire qui rendent la conduite des enfants négligente et relâchée sont celles-ci :

Premièrement, lorsqu'on ne se met en peine que des choses qui sont considérables et qui causent du désordre, et qu'on néglige insensiblement les autres moyens considérables.

Secondement, lorsqu'on ne presse point assez pour l'exécution et l'observance des pratiques de l'école et de ce qui est du devoir des enfants.

Troisièmement, lorsqu'on laisse omettre facilement ce qui est enjoint.

Quatrièmement, lorsque pour se conserver l'amitié des enfants, on leur témoigne trop d'affection et de tendresse, accordant aux plus intimes quelque chose de particulier, ou leur donnant trop de liberté, ce qui n'édifie point les autres et cause du désordre.

Cinquièmement, lorsque par une timidité naturelle, on parle, ou on reprend les enfants si mollement ou si froidement, qu'ils n'y font point d'attention, ou que cela ne leur fait aucune impression.

Sixièmement enfin, lorsqu'on s'oublie facilement du devoir d'un maître, quant à son extérieur, qui consiste principalement à se tenir dans une gravité qui tienne les enfants dans le respect et la retenue, soit en leur parlant trop souvent et familièrement, ou faisant quelque bassesse.

On peut aisément connaître par toutes ces choses, en quoi consiste la trop grande dureté et la trop grande douceur. Ce qu'il y a à éviter dans l'une et dans l'autre de ces deux extrémités, afin qu'on ne soit point trop dur, ni trop mou ; en sorte qu'on soit ferme pour obtenir la fin, et doux dans la manière d'y parvenir, et faire paraître une grande charité, accompagnée de zèle.

Il faut avoir une longue persévérance, sans permettre cependant que les enfants aspirent à l'impunité et qu'ils fassent tout ce qu'ils veulent, car on ne doit pas mettre la douceur en cela ; mais il faut savoir qu'elle consiste en ce que dans les répréhensions qu'on fait, il ne paraisse rien de dur ni qui ressente la colère ou la passion, mais qu'on y voie éclater une gravité de père, une compassion pleine de tendresse et une certaine douceur qui soit cependant vive et efficace, et qu'il paraisse dans le maître qui reprend ou punit, que c'est une espèce de nécessité et par zèle du bien commun, qu'il en use de la sorte.

2. À propos des Offices : deux exemples présentés ci-dessus

De l'aumônier. « Il y aura dans chaque classe un écolier chargé de recueillir les aumônes, c'est-à-dire les morceaux de pain qui se donneront pour les pauvres pendant le déjeuner et goûter.

Vers le milieu et sur la fin du déjeuner et goûter, après avoir salué le maître, il prendra dans la classe le panier qui est destiné pour cela. Il ira le présenter

devant les bancs premièrement du côté de la classe, et puis de l'autre côté, sans dire un seul mot, se gardant bien de jamais rien demander à personne.

Lorsqu'il marchera dans la classe, pendant le temps qu'il exercera cet office, il le fera très modestement et sans bruit, et prendra garde de ne regarder fixement aucun écolier.

Quand les aumônes auront été toutes ou presque toutes recueillies, après avoir salué le maître, il lui présentera le panier, pour les distribuer.

Chaque maître prendra garde que celui qui sera chargé de cet office ait de la piété et de l'affection pour les pauvres, surtout qu'il ne soit pas porté à la gourmandise, et ne permettra pas qu'il donne aucun morceau de pain, ni autre chose, à qui que ce soit, et bien moins qu'il ne prenne quelque chose pour lui-même de ce qu'il aura dans le panier, et s'il est reconnu pour avoir fait l'un ou l'autre, il sera sévèrement puni et privé aussitôt de cet office. Cet officier sera changé, lorsque le maître le jugera à propos ou nécessaire, par l'avis du Directeur.

Des visiteurs des absents. Il y aura dans chaque classe deux ou trois écoliers qui se verront obligés de veiller à l'assiduité des écoliers de plusieurs rues d'un certain quartier de la ville, qui leur est assigné.

Chacun d'eux aura un catalogue des écoliers du quartier dont il sera chargé, sur lequel seront marqués les noms et surnoms des écoliers, et la rue où ils demeurent. Si dans les plus basses classes, il ne se trouve aucun écolier qui soit capable de s'acquitter de cet office, ou qu'il ne s'en trouve pas suffisamment, le maître, suivant l'avis du Directeur ou de l'Inspecteur des écoles, prendra des écoliers d'une classe supérieure pour y suppléer.

Les visiteurs des basses classes qui seront choisis dans quelque classe supérieure iront, sur la fin de l'école du matin et pendant le goûter de l'après-midi, pour marquer les absents et, après avoir salué le maître, ils tireront les cordons des absents, sans dire un seul mot, et retourneront de même aussitôt dans leur classe.

Lorsque les visiteurs auront ainsi marqué les absents du quartier qui leur est assigné, ils iront l'un après l'autre présenter leur catalogue au maître qui lira les absents, et puis le leur rendra.

Chaque visiteur marquera chaque fois sur son catalogue les absents de son quartier en tirant le cordon, et aura soin d'aller chez tous à la fin de l'école, sans que le maître soit obligé de l'en avertir.

Chaque visiteur rendra compte au maître, à l'entrée de l'école suivante, de ce qu'il aura appris à la maison de chacun d'eux, des causes de leurs absences, à qui ils ont parlé, et quand on lui a dit qu'ils reviendraient à l'école.

Les visiteurs visiteront de temps en temps, selon que le maître leur prescrira, et même de leur plein gré, les écoliers malades du quartier dont il est chargé ; ils les consoleront et les engageront à souffrir leur mal en patience pour l'amour de Dieu. Ils feront ensuite savoir au maître l'état de leur santé, et si leur maladie diminue ou augmente.

Les visiteurs parleront toujours au père ou à la mère de l'écolier absent, ou à quelque personne d'un âge raisonnable, et dont ils puissent être assurés qu'elle sait la cause de l'absence de l'écolier, et que ce qu'elle dit est véritable ; ils parleront toujours aux personnes fort honnêtement, et les salueront de la part du maître.

Si on dit à un visiteur que quelqu'un des absents de son quartier est malade, il fera en sorte de le voir, et priera fort qu'on le lui accorde, témoignant que c'est de la part du maître qui l'envoie savoir de quelle maladie il est malade, et quel est l'état de sa santé.

Les visiteurs prendront garde de ne pas se laisser corrompre, soit par les écoliers, soit par les parents, pour reporter au maître les fausses raisons de leur absence, et de ne prendre aucun présent des écoliers de leur quartier ou de leurs parents, sous quelque prétexte que ce soit.

Chaque maître y veillera sur toutes choses et, s'il reconnaît un visiteur qui se soit laissé corrompre, il le corrigera sévèrement au lieu de celui qui est absent, et le privera de son office, si ce n'est qu'il promette de ne plus jamais retomber dans cette faute. Mais s'il y retombe une seconde fois, il en sera privé pour toujours.

Lorsque le maître doutera de la fidélité d'un visiteur, qu'il verra, par exemple, qu'un écolier s'absente souvent, et que les raisons ne sont pas fort solides, il enverra sous mains un écolier à la maison de cet absent, pendant le temps

même de l'école, afin de connaître plus sûrement si les raisons qu'on aura rapportées conviennent avec celles de l'autre.

On aura soin de donner de temps en temps les récompenses aux visiteurs qui s'acquittent bien de leur office, afin de les animer à continuer de s'y rendre fidèles, on leur en donnera même ordinairement tous les mois.

Les visiteurs seront choisis entre les plus affectionnés et les plus assidus à l'école ; il faut qu'ils aient de l'esprit, de l'honnêteté et de la conduite ; qu'ils ne soient pas sujets au mensonge, ni jugés capables de se laisser corrompre ; qu'ils aient un grand respect pour le maître, et une entière soumission et docilité d'esprit.

Ils feront en sorte, pour témoigner leur affection et leur zèle pour l'école, d'engager les libertins, qui s'absentent facilement et légèrement, de se rendre assidus, et même lorsqu'ils rencontreront quelques enfants vagabonds et inutiles qui ne viennent pas à l'école, ils les exciteront à y venir.

Les maîtres ne changeront ces officiers pendant toute l'année, à moins qu'après avoir pris l'avis du Directeur, ils ne le croient nécessaire, et qu'ils n'aient reconnu quelqu'un incapable de cet emploi, ou s'en mal acquitter, ou qu'il y ait d'autres écoliers qui en soient beaucoup plus capables.

3. Catalogue des bonnes et mauvaises qualités des écoliers.

« Sur la fin de chaque année scolastique, pendant le dernier mois qu'on tiendra les écoles avant les vacances, tous les maîtres feront chacun un catalogue de leurs écoliers, dans lequel ils marqueront leurs bonnes et mauvaises qualités, selon qu'ils les auront reconnues pendant l'année. Ils écriront le nom et surnom de chaque écolier, combien de temps il y a qu'il vient à l'école, la leçon et l'ordre de leçon dans lequel il est, le caractère de son esprit, s'il a de la piété dans l'église et dans les prières, s'il n'est pas sujet à quelques vices, tels que sont : le mensonge, le jurement, le larcin, l'impureté, la gourmandise...

S'il a bonne volonté ou s'il est incorrigible ; de quelle manière il se faut conduire à son égard ; si la correction lui est utile ou non, s'il a été assidu à l'école, ou s'il s'en est absenté souvent ou rarement, pour quelques bonnes raisons ou sans sujet, avec permission ou sans permission ; s'il a été exact ou non à venir à l'heure et avant le maître, s'il s'applique à l'école, s'il le fait de lui-

même, s'il n'est pas sujet à y causer et à y badiner, s'il apprend bien, s'il a été ordinairement changé dans le temps, ou combien de temps il est resté dans chaque ordre de leçon plus que le temps réglé pour y être changé ; si ç'a été par sa faute ou parce qu'il a l'esprit pesant, s'il sait bien le catéchisme et les prières, ou s'il ignore l'un ou l'autre ; s'il est obéissant dans l'école, s'il n'est pas d'une humeur difficile, opiniâtre et sujet à résister au maître ; s'il n'est pas trop aimé de ses parents, s'ils ne sont pas contents qu'on les corrige, s'ils n'en font pas quelquefois des plaintes : s'il a été officier et dans quel office, et comment il s'en est acquitté.

Chaque maître, à la fin de l'année scolastique, mettra entre les mains du Directeur ce catalogue qu'il aura dressé, et le Directeur le donnera, le premier jour d'école après les vacances, au maître qui tiendra cette classe, si c'est un autre que celui de l'année précédente, lequel se servira du catalogue pendant les trois premiers mois, pour apprendre à connaître les écoliers et de quelle manière il devra se conduire à leur égard. Si c'est le même maître, le Directeur le gardera. Après les trois premiers mois de l'année scolastique, le maître, à qui le Directeur le donnera le premier jour, lui rendra ce catalogue. Le Directeur les conservera tous et aura soin de confronter ceux des années précédentes avec ceux des années suivantes, et ceux d'un maître à ceux d'un autre de la même classe et des mêmes écoliers, pour voir s'ils sont conformes ou différents, soit en tout, soit en quelque chose.

S'il arrive que quelque jeune maître ne puisse pas faire ce catalogue, le Directeur ou Inspecteur enseignera à le faire, ou, en cas de besoin, le fera à leur place ».

(NB. Dans la *Conduite*, suivent deux « modèles » de ce catalogue)

4. Lettre « Aux Frères des Écoles Chrétiennes » introductive à l'édition de 1720 .

(Ce texte présente clairement le processus d'élaboration et de révision du texte de la *Conduite*.)

Mes Très Chers Frères,

Le zèle ardent que vous avez fait paraître jusqu'à présent dans l'exercice du Ministère dont Dieu vous a honorés, m'oblige à vous exhorter à continuer de vous perfectionner dans un emploi aussi saint et utile à l'Église, qu'est le

vôtre. Rien n'est plus grand que de s'employer à donner aux enfants une éducation chrétienne, et à leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu : c'est pour cette fin que vous vous êtes consacrés à son service. Heureuse consécration qui vous rendra grands dans le Royaume des Cieux, selon la promesse de Jésus-Christ.

C'est ce que notre vénérable Instituteur n'a cessé de vous représenter pendant sa vie. Que n'a-t-il pas fait pour cela ! Que de soins et de sollicitudes n'a-t-il point eus pour vous donner les moyens convenables de vous acquitter de votre emploi avec autant de prudence que de charité ? Vous êtes témoins – et Dieu le sait – avec quelle attention et quelle charité il rechercha avec les principaux Frères de l'Institut les plus expérimentés, les moyens d'entretenir parmi vous une sainte uniformité, dans votre manière d'instruire la jeunesse. Il rédigea par écrit tout ce qu'il crut être convenable pour cela, et en fit une *Conduite d'École* qu'il vous exhorta à lire et à relire, afin d'y apprendre ce qui vous serait le plus utile. La correspondance que vous eûtes à son désir, et le soin que vous avez encore de pratiquer ce qu'il vous a enseigné, fait assez voir quel est votre zèle et la vénération que vous avez pour un si digne Père.

Cette *Conduite* fut bientôt introduite dans toutes les Maisons de l'Institut, et chacun se fit une gloire de s'y conformer. Cependant comme il s'y trouva plusieurs choses qui ne se pouvaient pratiquer, les Frères de l'Assemblée qui se tint pour élire le premier Frère Supérieur, représentèrent à Monsieur de La Salle, qu'il serait expédient d'y faire quelques corrections. Il approuva leur proposition et ainsi on l'a mise dans un meilleur ordre qu'elle n'était.

Vous fîtes bien voir par votre empressement à demander qu'on l'envoyât ainsi corrigée dans toutes vos Maisons, combien vous approuviez ce qu'avaient fait les Frères de cette Assemblée, et les demandes réitérées que vous faites encore pour l'avoir, témoignent assez du désir que vous avez d'être uniformes. Mais le peu de loisir a toujours empêché qu'on en puisse faire des copies pour concourir à vos justes empressements, outre qu'il se glisse souvent une infinité de fautes, par le peu d'exactitude des Copistes qui y font souvent des changements.

Enfin quelques Frères des plus zélés, compatissant à la peine que vous ressentiez de vous voir privés d'une chose si nécessaire, ont prié Notre très honoré Frère Supérieur de permettre qu'on la fasse imprimer, à quoi il a consenti

d'autant plus volontiers qu'il désirait lui-même depuis longtemps vous procurer cette satisfaction. Il l'a lue de nouveau avec beaucoup d'attention et l'a faite examiner avec soin, afin d'en retrancher tout ce qui y pouvait être inutile.

Agréez donc l'offre que je vous fais d'un Livre qui vous est déjà acquis par tant de titres ; puisez-y cette Prudence et cette Sagesse qui vous est si nécessaire pour établir le Règne de Dieu dans les âmes qui vous sont confiées, et croyez que si vous persévérez dans un exercice si saint, vous vous sauverez et vous en sauverez plusieurs autres avec vous. Ainsi soit-il ».

Chapitre 3

1792 : Le Rêve fracassé

Introduction

Après la parution de la *Conduite des Écoles* de 1720, les Supérieurs Généraux de l'Institut des Frères se succédèrent : Frère Timothée (1720-1751) un long mandat de plus de 30 ans ; Frère Claude (1751-1767) et Frère Florence (1767-1777). Pendant la même période se tinrent neuf Chapitres Généraux sans qu'il soit question de modifier le texte de la *Conduite*. Et c'est en dehors des Chapitres Généraux que fut décidée la réédition de 1742 qui était, en fait, une reprise du texte de 1720, après les corrections orthographiques nécessaires et quelques améliorations de style.

Pourtant, les Chapitres Généraux s'intéressèrent aussi à des questions scolaires d'urgence immédiate. Un rapide parcours des travaux de ces Chapitres permettrait de s'en rendre compte. En 1725, les travaux du Chapitre concernèrent principalement la réception des Lettres Patentes et de la Bulle d'approbation, qui donnaient une reconnaissance légale et ecclésiastique à l'Institut. Naturellement, il fallait une réception solennelle de documents que les Frères espéraient depuis plusieurs années. Le Chapitre examina donc la conformité de la *Règle* en vigueur avec les dispositions de la Bulle d'approbation. De là sortit une nouvelle *Règle* en 1726. À cause de cet événement, on comprend que les autres sujets éventuels aient passé en second lieu ou n'aient pas été abordés. Pas question non plus de modifier le texte de la *Conduite des Écoles* dont l'édition de 1720 était toute récente.

Le Chapitre de 1734, par contre, aborda des sujets très concrets concernant les écoles, surtout les plus petites appelées « maisons de campagne » afin de déterminer les modalités concrètes de gestion et l'aide apportée *aux enfants pauvres de l'École*. Cela permet de rappeler que les ressources des écoles

étaient très limitées et s'avéraient souvent insuffisantes pour faire face à l'augmentation du coût de la vie qui caractérisa le XVIII^e siècle.

Le Chapitre suivant, en 1745, aborda deux sujets qui méritent d'être notés. En premier lieu, la mention de deux ouvrages pour l'enseignement dans les écoles de Frères : *la grammaire française* pour étudier l'orthographe, une matière qui en était à ses débuts, et *le Syllabaire de Monsieur de La Salle* qui avait la particularité d'être en français. Un second sujet mérite aussi un bref commentaire. Il s'agit de *l'interdiction d'avoir des pensionnaires dans les écoles, car il y a des inconvénients*. Il est expressément défendu de prendre de tels pensionnaires et, s'il y en a déjà, il faut les congédier. Notons que ces pensionnaires étaient naturellement payants, ce qui représentait un complément de ressources pour la communauté. Mais les locaux habituels de l'école ou de la communauté n'étaient pas conçus pour héberger des internes. De là venaient sans doute les inconvénients mentionnés par le Registre des Chapitres Généraux. Il semble que toutes les communautés visées n'aient pas obtempéré à la décision du Chapitre, car la question ressurgira dans les chapitres suivants. Bien entendu, il ne s'agit pas ici des « Pensionnats » dont nous parlerons dans le présent chapitre.

En 1751, le Frère Timothée présente sa démission et elle est finalement acceptée par le Chapitre. Celui-ci prend plusieurs décisions concernant les écoles. Il décide de demander désormais 250 Livres par Frère, car le coût de la vie a augmenté. Mais on se heurte à la réticence de certaines autorités communales devant la dépense que cela représente pour le budget communal. Notons que c'est 100 Livres de plus que ce que demandait Jean-Baptiste de La Salle au commencement.

- On demande de supprimer, dans les classes, le bureau qui se trouve devant la chaise du maître. On estime qu'ils « sont très nuisibles », mais sans expliquer pourquoi.
- On réitère l'interdiction de recevoir des pensionnaires dans les écoles et on précise que cela n'a pas été exécuté partout depuis le Chapitre précédent.
- Défense d'enseigner à des enfants hors du temps scolaire ou pendant les vacances. Cela signifie : pas de cours particuliers payants. Car c'était peut-être un autre moyen de recueillir des fonds supplémentaires.

Les deux Chapitres suivants, de 1761 et 1767, n'apportent rien de neuf, si ce n'est l'élection du Frère Florence qui fut Supérieur de 1767 à 1777. À cette date eut lieu le 10^e Chapitre Général qui fut marqué, en particulier, par l'élection du Frère Agathon comme Supérieur et la décision de rééditer la *Conduite des Écoles* en y apportant quelques modifications significatives. En effet, l'édition de 1742 était épuisée. La situation scolaire générale connaissait des changements importants. Heureusement, le nouveau Supérieur en était bien conscient et décidé à revoir l'ensemble du texte. Il s'y attela très rapidement comme nous allons le voir. Il se révéla comme un Supérieur dynamique, audacieux et efficace. Ses réalisations furent importantes, mais les circonstances politiques contrarièrent son élan et anéantirent certains de ses projets. C'est ce que nous voudrions rappeler dans ce chapitre, spécialement en ce qui concerne une réédition envisagée de la *Conduite des Écoles*. Soucieux de respecter le principe essentiel du travail en association, il sollicita expressément la collaboration – sous forme de suggestions et d'apports – des Frères les plus qualifiés et reçut effectivement un certain nombre de contributions que nous signalerons. Mais il participa aussi très activement à ce travail et les Archives de l'Institut conservent plusieurs manuscrits de sa main.

Un contexte scolaire agité

Nouvelle conception et nouveau traitement de l'enfance

Il est impossible de parler de la pédagogie en France, au XVIII^e siècle, sans prendre en compte le changement radical qui s'était produit dès la fin du XVII^e siècle et qui se confirma au XVIII^e, celui d'un nouveau regard sur l'enfance, sur l'enfant ou l'écolier. En famille et à l'école, les adultes considéraient désormais l'enfant dans sa spécificité enfantine, et non comme un « adulte en miniature ». Ceci dit d'une manière globale qui nécessiterait certainement des distinctions importantes selon les milieux et les familles.

Ces changements concernent plusieurs domaines de la vie de l'enfant :

- D'abord, les conditions mêmes de la naissance. C'est au début du XVIII^e siècle qu'on voit apparaître les sages-femmes formées, capables d'assurer dans de meilleures conditions l'accouchement. De nombreux textes et quelques œuvres pictographiques décrivent les mauvaises conditions dans lesquelles cela se passait auparavant.

- L'un des effets positifs immédiats de ces transformations fut la diminution du taux de mortalité des nouveau-nés pendant l'accouchement ou pendant les jours qui le suivaient. Et c'est déjà énorme.
- La baisse de la natalité au long du XVIII^e siècle est aussi une conséquence de ce nouveau regard sur l'enfant. Presque un siècle avant la parution de l'ouvrage fort connu de Thomas Robert Malthus sur « Le principe de population », une conviction se fit jour dans tous les milieux sociaux : pour mieux s'occuper des enfants – de ses propres enfants – il faut en limiter le nombre dans chaque famille. Les études démographiques concernant la France ont mis en évidence une baisse significative du taux de natalité au long du XVIII^e siècle. La baisse fut un peu plus forte dans les classes aisées de la population, celles qui étaient les plus informées des problèmes posés par le grand nombre d'enfants. Si les enfants sont moins nombreux, pensait-on avec raison, si les naissances sont plus espacées, on peut mieux s'en occuper, mieux les nourrir, mieux les éduquer.
- Naturellement, les parents qui traitaient leurs enfants avec affection, qui pratiquaient ce qu'on a appelé le « mignotage », n'acceptaient plus volontiers que les maîtres d'école les traitent avec trop de dureté. On trouve déjà cela dans le texte de la *Conduite des Écoles* de 1706, surtout au chapitre sur les corrections.
- Auparavant, l'enfance familiale et écolière était dure à vivre dans les milieux pauvres, les milieux populaires. À cause de leur situation économique, du travail souvent imposé dès l'âge de 7 ans, de la faiblesse ou de l'incapacité de la médecine à soulager la douleur ou à guérir des maladies.
- L'avant-propos du chapitre sur les corrections – cité ci-dessus – introduit dans la *Conduite des Écoles* en 1720, témoigne que les Frères optaient clairement pour cette évolution, cette modération dans le traitement des écoliers. Le Chapitre de 1777 représente un pas supplémentaire dans le même sens. Nous y reviendrons.
- Comme le font observer certains historiens, une conséquence plus globale fut la diminution relative de l'importance de la population française en Europe de l'Ouest entre 1700 et 1800 : elle représentait le quart de cette population au début du XVIII^e siècle, et seulement le cinquième au début du XIX^e.

Influence pédagogique de ROLLIN (1661-1741)

Bien qu'il soit un peu oublié aujourd'hui, Rollin exerça une grande influence sur la pédagogie en France au cours du XVIII^e siècle. Il a laissé une œuvre écrite considérable : 30 volumes. Mais ce qui nous intéresse, à l'intérieur de cette œuvre, c'est son *Traité des Études* publié de 1726 à 1728 et divisé en huit livres.

Dans l'histoire de l'Institut des Frères, on signale que certains d'entre eux s'inspirèrent des idées de Rollin et on en trouve la trace dans certains manuscrits d'archives qui datent de la période que nous étudions, celle du Frère Agathon, Supérieur Général. On peut comprendre cet intérêt des Frères pour la pensée de Rollin quand on lit, par exemple, le passage suivant du *Traité des Études* : *Le premier soin du Maître est de bien étudier et d'approfondir le génie et le caractère des enfants, car c'est sur quoi il doit régler sa conduite. Il y en a qui se relâchent et languissent, si on ne les presse, d'autres ne peuvent souffrir qu'on les traite avec empire et hauteur. Il en est tels que la crainte retient, et tels au contraire qu'elle abat et décourage. On en voit dont on ne peut rien tirer qu'à force de travail et d'application ; d'autres qui n'étudient que par boutade et par saillie. Vouloir les mettre tous de niveau, et les assujettir à une même règle, c'est vouloir forcer la nature. La prudence du Maître consiste à garder un milieu qui s'éloigne également des deux extrémités, car ici le mal est tout près du bien, et il est aisé de prendre l'un pour l'autre et de s'y tromper ; et c'est ce qui rend la conduite des jeunes gens si difficile. Trop de liberté donne lieu à la licence ; trop de contrainte abrutit l'esprit. La louange excite et encourage, mais aussi elle inspire de la vanité et de la présomption. Il faut donc garder un juste tempérament qui balance et évite les deux inconvénients, et imiter la conduite d'Isocrate à l'égard d'Éphore et de Théopompe, qui étaient d'un caractère tout différent* » (*Traité des Études* p. 652). On croirait une paraphrase de la Méditation 33 et de l'Avant-propos du chapitre 15 de la *Conduite*, de Jean-Baptiste de La Salle.

Comme l'écrit Félix CADET dans une présentation de ROLLIN, *Le chef-d'œuvre du Traité des Études, c'est le Livre VIII* : « Du gouvernement intérieur des classes et du Collège », *tout ce que dit Rollin, appuyé sur sa propre expérience, et sur l'autorité de Fénelon et de Locke, du but que les maîtres doivent se proposer d'atteindre, des avantages de l'éducation publique, surtout jointe à la vie de famille, de la nécessité d'étudier le caractère des enfants pour le conduire sûrement ; des moyens*

de prendre sur eux de l'autorité « par un caractère d'esprit égal, ferme, modéré, qui se possède toujours, qui n'a pour guide que la raison et qui n'agit jamais par caprice ni par emportement », et de leur inspirer à la fois de l'amour et une crainte respectueuse ; « de la souveraine habileté qui consiste à savoir allier par un sage tempérament une force qui retienne les enfants sans les rebuter, et une douceur qui les gagne sans les amollir », de la discrétion dans les réprimandes et les châtiments, les louanges et les récompenses, de la manière de rendre l'étude aimable, d'accoutumer les enfants à dire la vérité, à être polis, propres, exacts, de l'importance du bon exemple, de l'obligation de se livrer sans relâche à l'étude et au travail pour être de plus en plus capables d'instruire solidement la jeunesse, tout cet excellent résumé de l'art pédagogique n'a aucunement vieilli et ne peut vieillir ; nous n'avons rien de plus autorisé et de plus utile à proposer aux médiations de nos maîtres à tous les degrés de l'enseignement. » Il est aussi surprenant de noter que tous ces aspects éducatifs se trouvaient déjà auparavant dans les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle.

L'œuvre de Rollin connut une grande diffusion pendant le XVIII^e siècle et son influence ne diminua pas jusqu'à la moitié du XIX^e. On trouve cinq rééditions de son œuvre entre la Révolution et le milieu du XIX^e. Il n'est pas étonnant non plus que son *Traité des Études* ait intéressé et inspiré certains Frères dans les années 1780. Il est vrai, cependant, que Rollin traite du Collège, cadre de ses activités et du déroulement de sa carrière universitaire. Il ne s'intéresse donc pas à l'école élémentaire, à l'école populaire. Par conséquent, ce qui pouvait intéresser les Frères dans ses écrits, ce n'étaient pas les disciplines enseignées, car elles ne figuraient pas dans les programmes des petites écoles, mais plutôt les considérations concernant : la dimension éducative de l'école, les aspects de la relation éducative, y compris les sanctions, l'organisation des écoles. En tout cela, les Frères retrouvaient chez Rollin une volonté de modération et d'équilibre, analogue à celle que manifestait La Salle. Ce n'étaient pas les considérations sur les matières enseignées qui intéressaient les Frères dans l'œuvre de Rollin, mais plutôt ses idées proprement éducatives qui constituent une sorte d'encyclopédie pédagogique du XVIII^e siècle. Ils se retrouvaient plus facilement dans certains principes éducatifs énoncés, comme :

- le maître doit aimer ses élèves et son enseignement,

- il doit se faire aimer et craindre à la fois,
- Rollin préfère une formation positive et persuasive à une formation répressive. Il écrit, par exemple : *L'enfant doit se sentir comme aimé et soutenu par le maître qui doit employer moins souvent le blâme et le châtiement que l'éloge et la récompense.*

On retrouve là quelques aspects essentiels de la pédagogie de saint Jean-Baptiste de La Salle. De même dans le projet de Rollin de préparer des chrétiens et des hommes de goût, ou dans l'affirmation que la discipline dans l'école s'obtient par la vigilance et l'assiduité qui sont les premières vertus d'un bon maître. Celui-ci doit aussi rendre le travail aimable par l'émulation et les récompenses.

Enfin, l'article 5 du Livre VIII, intitulé *Des châtiments* (p. 656-660) présente un intérêt particulier pour notre propos, puisque le Chapitre Général des Frères de 1777 demandait de ne plus y recourir dans les écoles lasalliennes. Il est difficile de résumer en quelques lignes l'ensemble des considérations de Rollin sur ce sujet, mais il est évident qu'il recherchait la modération et l'équilibre, comme nous l'avons dit au sujet de la *Conduite des Écoles*. Rollin ne croit pas à l'efficacité des châtiments corporels, car ils ne changent généralement pas les attitudes et comportements des élèves répréhensibles. *Une âme menée par la crainte en est toujours plus faible (p. 657). Tout homme donc qui est préposé à la conduite des autres doit, pour guérir les esprits, user d'abord de douces remontrances, tenter la voie de la persuasion, faire goûter s'il peut, l'honnêteté et la justice, inspirer de la haine pour le vice et de l'estime pour la vertu. Si cette première tentative ne réussit pas, il peut passer à des avis plus forts et à des reproches plus piquants. Enfin, quand tout aura été employé inutilement, il en viendra aux châtiments ; mais par degrés, laissant encore entrevoir l'espérance du pardon, et réservant les derniers pour des fautes extrêmes et non pour des maux désespérés (p. 657).* N'est-ce pas une intelligente gradation des sanctions ? Dans le prochain chapitre, nous verrons que l'édition de 1811 de la *Conduite des Écoles* utilise un langage fort semblable.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)

Bien qu'ils ne soient pas contemporains, Rollin (1661-1741) et Rousseau (1712-1778) – pratiquement cinquante ans d'écart – entrèrent en relations

épistolaires : les œuvres complètes du premier contiennent quelques longues lettres qu'il adressa à Rousseau. Ils avaient des avis bien différents sur de nombreux sujets, mais les échanges peuvent stimuler la réflexion.

Remarquons aussi que Rousseau mourut à l'époque dont nous parlons dans ce chapitre. Rien n'indique que les Frères aient beaucoup lu ses œuvres. Autant ils pouvaient se sentir proches des idées pédagogiques de Rollin, autant les positions de Rousseau devaient leur paraître étrangères.

Mais il est indéniable que les écrits de Rousseau eurent un grand retentissement de son vivant et après sa mort. D'ailleurs, deux œuvres bien connues parurent à titre posthume : *Les Confessions* et *Les rêveries d'un Promeneur solitaire*. Quoi qu'il en soit, l'influence des écrits de Rousseau dans la société française, en beaucoup de domaines, et en particulier sur le plan éducatif, fut importante et durable. Les positions originales de Rousseau sur les plans social, anthropologique et pédagogique, agitaient naturellement le paysage scolaire français au XVIII^e siècle.

Rousseau mourut un an après le Chapitre Général des Frères de 1777 et l'élection du Frère Agathon, dont l'action fut déterminante sur la pédagogie lasallienne. Pure coïncidence, bien sûr, et dont le seul intérêt est celui de la proximité des dates. Mais, en 1777, les idées pédagogiques de Rousseau étaient bien connues. Cependant, rien n'indique un quelconque rapprochement entre les idées de Rousseau et le contenu de la *Conduite des Écoles*, même dans les manuscrits rédigés entre 1777 et 1787. Consciemment ou non, Rousseau fut pourtant bénéficiaire du changement global d'attitude envers l'enfant dont nous venons de parler au début de ce chapitre.

Il est difficile pourtant de résumer et d'apprécier la pédagogie de Rousseau. *L'Émile* est un ouvrage compliqué, contradictoire et partial et cela tient peut-être en partie à ce que Rousseau fut un autodidacte. On peut quand même affirmer que ses principes éducatifs essentiels étaient fort éloignés de ceux de Jean-Baptiste de La Salle, qu'il s'agisse de la bonté originelle de l'enfant, de la nécessité de commencer par une éducation naturelle et compartimentée. Telles n'étaient pas les perspectives des éducateurs chrétiens du XVII^e siècle.

Louis René Caradeuc de La Chalotais (1701-1785)

Dans un registre bien différent de celui de Rollin ou de Rousseau, La

Chalotais publia en 1763 un *Essai d'Éducation Nationale ou Plan d'études pour la jeunesse* qui remettait en cause l'organisation de l'enseignement en France. Depuis pratiquement douze siècles, cet enseignement, à tous les niveaux, était placé sous la responsabilité de l'Église. En effet, à la fin du V^e siècle qui voit l'éclatement de l'empire romain d'Occident, le système scolaire institué en Gaule par les Romains avait disparu. À ce moment-là, seule l'Église était assez structurée pour offrir une alternative. Et c'est ce qu'elle fit. Au cours des siècles suivants, le nouveau système d'enseignement se développa et continua à fonctionner jusqu'à la Révolution de 1789.

Mais au XVIII^e siècle, des critiques se faisaient jour. Celle de La Chalotais fut célèbre et constitue un jalon important dans cette remise en cause. Son ouvrage n'est pourtant pas seulement un pamphlet. C'est aussi une proposition pour un système scolaire nouveau, placé sous la responsabilité de l'État.

Nous ignorons si des Frères eurent l'occasion de lire l'ouvrage de La Chalotais. Pourtant, ils auraient été bien inspirés de le faire, car l'auteur les met directement et nommément en cause. Comme bon nombre de « philosophes » de l'époque et une partie de la bourgeoisie, La Chalotais était opposé à l'instruction du peuple. Aussi écrit-il (p 25) : *Les Frères de la Doctrine Chrétienne – l'erreur de nom était courante à cette époque-là – qu'on appelle Ignorantins, sont survenus pour achever de tout perdre ; ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime ; mais qui ne le veulent plus faire. Le bien de la société demande que les connaissances du Peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au-delà de son triste métier, ne s'en acquittera jamais avec courage et avec patience. Parmi les gens du Peuple il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent de ces arts, ou à ceux que ces arts aident à vivre. ...*

Ainsi il est plus avantageux à l'État qu'il y ait peu de Collèges, pourvu qu'ils soient bons, et que le cours des études y soit complet, que d'en avoir beaucoup de médiocres. Il vaut mieux qu'il y ait moins d'Étudiants, pourvu qu'ils soient mieux instruits ; et on les instruira plus facilement, s'ils ne sont en si grand nombre (p 25 à 27).

Toujours à propos des Frères, et à titre d'illustration de ses propos, La Chalotais ajoute au bas de la page 26 la Note suivante : *Depuis qu'ils se sont établis à Brest et à Saint-Malo, on a peine à trouver des Mousses ou de ces jeunes garçons qui servent dans un vaisseau, et qui sont destinés à être matelots. Dans*

trente ans d'ici, on demandera pourquoi il manque des Matelots dans les ports. Étant « Procureur Général du Roi au Parlement de Bretagne » La Chalotais prenait naturellement des exemples dans les ports proches de sa résidence : Brest et Saint-Malo.

Or, la clientèle ordinaire des écoles des Frères, c'étaient précisément les enfants des artisans et des pauvres, donc le Tiers-État, le peuple, comme on disait alors. La Chalotais n'était pas le seul, au XVIII^e siècle, à s'opposer à la scolarisation des enfants du peuple. Voltaire, destinataire et lecteur enthousiaste de l'ouvrage de La Chalotais, l'en félicita chaleureusement en lui écrivant : *Je ne puis trop vous remercier de me donner un avant-goût de ce que vous destinez à la France... Je trouve toutes vos vues utiles. Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs. Envoyez-moi surtout des frères ignorants pour conduire mes charrues et pour les atteler (Lettre du 28 février 1763).* Et plus tard : *Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bourgeois. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu (Lettre du 1^{er} août 1766).*

Remise en cause de l'enseignement secondaire

Dans son *Essai d'Éducation Nationale*, La Chalotais met violemment en cause le Collège tel qu'il fonctionne au milieu du XVIII^e siècle, et particulièrement celui des Jésuites. Il propose ensuite un autre modèle de Collège. La parution de son ouvrage coïncide d'ailleurs avec l'expulsion des Jésuites de leurs nombreux Collèges.

Les Collèges Jésuites

Parlant du système scolaire français au XVIII^e siècle, il faut évoquer les Collèges qui assuraient, depuis le XVI^e, l'enseignement secondaire masculin. Le plus grand nombre de ces Collèges étaient tenus par les Jésuites. C'est en 1548 qu'ils avaient fondé le premier à Messine, dans le sud de l'Italie, et en avaient fait l'archétype de ceux qui allaient suivre dans toute l'Europe de l'Ouest. Ces établissements offraient aux jeunes garçons un cadre pédagogique pour leur formation. Grâce à une bonne organisation, ces Collèges se révélaient très efficaces. Au cours du XVII^e siècle, en France, on leur reprocha même une excessive rigidité disciplinaire.

Ces critiques procédaient davantage de l'envie ou de la rivalité entre l'Université et les Jésuites que de la réalité. Cela cachait aussi, souvent, une opposition gallicane à l'influence romaine. En fait, les Collèges Jésuites constituaient le modèle de l'enseignement secondaire classique. Ils connurent une expansion rapide en France et un grand succès, jusqu'à représenter les deux tiers de l'ensemble des Collèges dès le milieu du XVII^e siècle. Ils contribuèrent à la formation de la classe dirigeante de la société française et à l'unification du système des Collèges, les autres prenant modèle sur eux.

Les critiques portaient souvent sur deux aspects : celui d'une discipline jugée excessive, surtout avec l'évolution du concept d'enfance dont nous avons parlé ci-dessus, et une ouverture insuffisante à l'évolution de la culture. Leurs programmes demeuraient excessivement centrés sur les lettres et sur l'Antiquité et peu attentifs aux sciences nouvelles. C'était le principal grief de La Chalotais.

Finalement, pour des raisons complexes et pas toujours avouables, en 1763, les Jésuites furent interdits d'enseignement et expulsés de leurs établissements et du pays. Un véritable séisme dans le système scolaire. Les Jésuites éliminés, il fallut pourvoir à leur remplacement. Mais les nouveaux enseignants qui reprirent leurs Collèges, n'atteignaient pas leur niveau de qualité ou de formation et n'obtinrent pas le même succès. Sans exagération, on peut parler d'une dégradation de l'enseignement secondaire dans les dernières décennies du XVIII^e siècle.

Au début de son *Histoire de l'Enseignement : 1789-1965*, Félix PONTEIL donne son avis sur la situation : *Les fils de la bourgeoisie fréquentent les Collèges, dont la plupart sont aux mains des Jésuites... Leur pédagogie est sûre ; leur discipline stricte. Ils savent entretenir l'émulation, enseigner les bonnes manières et les convenances dans la tenue et le langage. Ils font leur place aux sports et aux arts d'agrément... Ils ne furent pas abattus par les défauts de leur pédagogie. Les critiques n'allaient pas à une méthode pédagogique qui avait fait ses preuves, mais à une corporation religieuse qui était en même temps une puissance internationale. La politique les frappa en 1762. Les Jésuites avaient été expulsés. Ils étaient les victimes du mouvement de laïcisation qui emporte tous les états catholiques au cours du XVIII^e siècle (p. 33-34 et 36).*

Collèges Oratoriens et autres

Dès le début du XVII^e siècle, les Collèges Jésuites avaient servi de modèle pour l'organisation de ceux qui virent le jour à ce moment-là : ceux des Oratoriens, des Doctrinaires, des Joséphites de Lyon. Beaucoup moins nombreux que ceux des Jésuites – une trentaine seulement – les Collèges Oratoriens connurent cependant une grande notoriété. Au début – en 1611 – ils s'inspirèrent clairement du modèle Jésuite, mais s'en distinguèrent progressivement par une plus grande souplesse d'organisation, davantage d'ouverture au milieu et à l'évolution, une adaptation voulue aux situations locales, donc une plus grande diversité et des innovations pédagogiques diverses. Parmi celles-ci, on peut noter : enseigner la grammaire latine en français ; laisser le choix des textes latins aux élèves eux-mêmes ; adopter des méthodes actives en géographie ; consulter les élèves et développer l'esprit critique ; créer des bibliothèques et des revues de Collège ; développer les sciences utiles : physique, optique, astronomie, architecture, mécanique.

Dans l'ouvrage cité ci-dessus, Félix PONTEIL le résume de la manière suivante : *L'enseignement perd son caractère frivole. Les arts d'agrément disparaissent. Les Oratoriens appliquent les usages de Juilly. (Leur Collège le plus célèbre) Ils expliquent les auteurs français, mettent en pratique les méthodes de Locke et de Condillac, font à la langue maternelle une place de choix, développent le raisonnement et le jugement, mettent les sciences physiques et naturelles à l'honneur. Leur philosophie est d'inspiration cartésienne et même platonicienne. En histoire, l'enseignement est tourné vers l'étude des peuples et l'organisation des gouvernements. Les exercices publics sont consacrés aux mœurs des Français, à la révolution américaine, à la rivalité anglo-française, à la géographie et politique de France (p 35.)*

Tout cela donnait un avant-goût de ce que serait, un siècle plus tard, l'enseignement secondaire moderne. Ce n'était pas un objectif déclaré, mais cela correspondait pourtant à certaines propositions de La Chalotais en faveur d'une modernisation des Collèges. Notons aussi que ces Collèges Oratoriens servirent de référence, sous le Premier Empire, pour reconstruire un système scolaire, et particulièrement pour créer les Lycées.

Permanence de l'enseignement primaire

Malgré les soubresauts de la situation que nous venons d'évoquer, le système

scolaire mis en place au long du XVII^e siècle : Universités, Collèges, Petites Écoles, continuait de fonctionner avant la Révolution de 1789.

Les niveaux secondaire et supérieur, déjà bien établis, ne semblaient pas se renouveler suffisamment pour répondre aux attentes de l'époque. La société changeait et ses besoins éducatifs se renouvelaient. Le système scolaire aurait dû s'adapter continuellement.

Par contre, l'enseignement primaire – celui des enfants du peuple, celui des pauvres – continuait à se structurer et à se développer. Les Petites Écoles de diverses origines s'organisaient et se diversifiaient : Écoles paroissiales, Écoles de quartier, Écoles des Frères Tabourins, Écoles de charité, Écoles des Frères des Écoles Chrétiennes, Écoles de filles ouvertes par diverses Congrégations féminines ou tenues par des Maîtresses d'école laïques. Une croissance globale de 17% d'enfants alphabétisés pour l'ensemble de la France, d'après les résultats de l'enquête Maggiolo, avec des inégalités selon les régions et selon les milieux sociaux. Mais quand même un taux global d'alphabétisation qui avait presque doublé par rapport à celui de la fin du XVII^e siècle. Bien sûr, c'était loin d'être suffisant. Le siècle suivant allait d'ailleurs enregistrer une croissance plus importante encore – 35% – portant le pourcentage total à 72%. Inégalités dans la qualité de ces écoles, inégalités entre filles et garçons, comme le soulignent généralement les historiens de l'école en France.

Félix PONTEIL estime que « *les congrégations d'hommes, pour avoir été moins nombreuses (sous-entendu : que celles de femmes) ont obtenu le plus grand succès avec les Frères des Écoles Chrétiennes, fondés par Jean-Baptiste de La Salle à la fin du XVII^e siècle. Leur association donne un enseignement gratuit aux enfants pauvres (p. 11). Pourtant, selon le même auteur, en divers endroits du pays, les autorités locales sont plutôt hostiles à l'ouverture de telles écoles qui n'accueillent, dit-on, que des enfants de la lie du peuple et il continue : On le voit bien à leur conduite envers les Frères des Écoles Chrétiennes. Installés pauvrement hors de la ville d'Angers, ils ne réussissent pas à obtenir une salle en ville. La municipalité se base sur « le bruit que les enfants des plus bas artisans » seuls à aller dans cette école, occasionneront dans le voisinage. Elle ne leur rendra justice qu'en 1787. La bourgeoisie les considérait comme dangereux et inutiles ; or les enfants reçoivent une culture populaire de qualité : en dehors de l'orthographe, les Frères enseignaient les quatre opérations, le français qui est substitué au latin, la géographie, les appli-*

cations de l'arithmétique, les notions commerciales, le dessin, la tenue des livres (Il s'agit des livres de comptes). Leur enseignement prépare les enfants à faire du commerce et à entrer dans l'industrie. Entre les Petites Écoles et les Collèges, l'enseignement des Frères est une sorte d'enseignement moderne et professionnel. Car les Frères ne préparent pas à des fonctions ecclésiastiques : ils sont très libéraux. Ils veulent instruire. Ils sont aussi attentifs à l'instruction qu'à la religion (p. 15-16).

Cette qualité d'enseignement tient avant tout à la formation des Maîtres, une préoccupation constante chez les Frères depuis Jean-Baptiste de La Salle. Selon PONTEIL : *Les Frères sont de beaucoup les mieux formés : ils ont fait des études et ils ont reçu une préparation pédagogique. Les autres Congrégations religieuses masculines ont également une formation convenable. On ne peut en dire autant des Congrégations de femmes. Les clercs et les vicaires se préoccupent avant tout d'instruction religieuse et de catéchisme. Les maîtres laïques sont souvent dans les villes des gens instruits, ayant suivi les cours du Collège Royal. Dans les campagnes, ils n'ont ni vocation, ni formation (o c p 16).*

Mouvement en faveur de la réforme de l'enseignement

Avant la Révolution de 1789, les critiques du système scolaire proviennent de différents milieux. On souhaite qu'il soit réorganisé et modernisé. Mais il ne faut pas généraliser. Un autre aspect prend de l'importance. Il faut distinguer enseignement populaire et enseignement bourgeois. Les fils du peuple ne doivent pas trop étudier, pensent beaucoup de personnes. Diderot écrit, par exemple : *Le grief de la noblesse se traduit peut-être à dire qu'un paysan qui sait lire est plus malaisé à opprimer qu'un autre.* On déplore la multiplicité des écoles, comme l'Abbé Fleury : *Laissez les études à ceux qui sont riches.* Et nous avons déjà cité quelques propos de La Chalotais et de Voltaire. Même Jean-Jacques Rousseau écrit : *Le pauvre n'a pas besoin d'éducation. Celle de son état est formée. Il ne saurait en avoir d'autre* (dans l'*Émile*). L'administration est méfiante envers les écoles, car *instruire, c'est augmenter la vanité des gens sans ressources. Un paysan qui sait lire et écrire quitte l'agriculture pour apprendre un métier ou pour devenir praticien, ce qui est un très grand mal.* Face à cela, l'Église défend l'école, mais elle veut une école chrétienne sous sa surveillance. Ses opposants voudraient, au contraire, une école sous le contrôle de l'État. Déjà apparaissent les objectifs d'une instruction primaire universelle, obligatoire, gratuite, que la Révolution essaiera, sans succès, de mettre en œuvre.

À la veille de 1789, l'opinion est persuadée que l'éducation est mal organisée. Il faut un plan nouveau, des voies nouvelles pour former le citoyen. Programmes et personnels s'enchevêtrent. Les Collèges sont tombés dans le discrédit, comme les régents trop pédants et routiniers... Telle est la situation difficile, anarchique, incohérente, devant laquelle vont se trouver les Constituants. (o c p 46-47).

Le Frère Agathon et la Conduite des Écoles

C'est dans ce contexte scolaire troublé que le Frère Agathon (Joseph Gonlieux) fut élu Supérieur Général par le 10^e Chapitre Général de 1777. Né en 1731, il avait donc 46 ans et une expérience déjà longue de l'enseignement et de l'exercice des responsabilités. Il avait été, en particulier, Directeur des Pensionnats de Saint-Yon et d'Angers.

Il ne s'agit pas de refaire ici l'histoire de son généralat. Plusieurs ouvrages – cités en bibliographie – existent déjà, auxquels on se reportera avec profit : les *Annales de l'Institut* du Frère Lucard (1883), le second volume de l'*Histoire générale de l'Institut* de Georges Rigault (1938) ; la biographie du Frère Agathon écrite par le Frère Frédebert Marie (1958), la thèse du Frère André Prévot : « *L'enseignement technique chez les Frères des Écoles Chrétiennes : XVIII^e et XIX^e siècles* » (1964) et le second volume de l'« *Initiation à l'Histoire de l'Institut* » du Frère Henri Bédel (1997).

Dans des circonstances difficiles, le Frère Agathon se révéla un grand Supérieur, lucide, ouvert et compétent. Homme de décision et de gouvernement, il n'hésita pas à remettre en question certaines traditions dans l'Institut. En témoignent ses Lettres, Avis ou Circulaires sur la vie religieuse et la pédagogie, son attitude positive envers les Pensionnats, son remaniement de la *Conduite des Écoles*. Il s'attacha également à mettre en œuvre les décisions des Chapitres de 1777 et 1787 qui le concernaient personnellement.

Quelques décisions du Chapitre de 1777

En relation avec notre sujet, ce Chapitre se préoccupa du profil souhaitable pour les Frères dans l'exercice de leur métier, et réfléchit sur les qualités qu'ils devaient avoir. De cela découlait naturellement le discernement préalable à toute admission d'un nouveau membre, et sur la formation initiale à leur proposer. Cela déboucha sur des propositions précises pour faciliter les études

plus poussées pour les Frères jugés aptes. Le Procureur Général de l'Institut était directement invité à dégager 300 Livres pour chacun d'entre eux, afin d'assurer leur subsistance pendant la durée des études. Les matières privilégiées pour ces études furent le dessin industriel ou linéaire et les mathématiques. Le choix de ces matières était cohérent avec les formations que l'on voulait développer dans les Pensionnats en voie d'expansion. En même temps, ce souci de formation ou de compétence des Frères est positif en soi. Le Frère Agathon y était particulièrement sensible. Dans ces travaux du Chapitre on voit poindre déjà les préoccupations essentielles du Frère Agathon pour les dix années suivantes.

Et ce qui nous intéresse davantage ici, c'est la réflexion du Chapitre sur la *Conduite des Écoles*. L'édition de 1742 étant épuisée, il faut en faire une autre. Ce ne sera pas une simple réédition du texte antérieur. Même si cela doit prendre du temps – et ce sera le cas – on va procéder à une sérieuse révision. Nous en parlerons plus loin. Mais déjà le Chapitre vote une décision importante. C'est le point 29 des arrêtés : *Que par rapport aux écoles, l'édition de la Conduite étant épuisée, avant de la faire réimprimer, on en retranchera ce qui regarde la correction par verges et par le fouet dont le Chapitre croit devoir interdire l'usage aux frères, vu l'indécence et les inconvénients de cette espèce de correction. On aurait tort de dire faussement ou malicieusement, pour s'autoriser contre telle défense qu'en ce point, comme en tout autre, on doit s'en tenir à la règle, puisqu'il n'est pas de règle qui commande de faire usage de cette punition, et qu'il en est qui défendent d'avoir des verges dans les écoles et de s'en servir sans permission (Registre B p. 30)*. Cette interdiction sera prise très au sérieux et fera référence tout au long du XIX^e siècle, pas seulement pour les rééditions de la *Conduite*, mais aussi dans certaines Circulaires des Supérieurs. C'est la concrétisation d'une orientation perceptible – mais encore implicite – en 1720 et qui deviendra une ligne de conduite invariable dans la suite de l'histoire de l'Institut des Frères. Au milieu du XIX^e siècle, une mesure analogue sera prise par l'autorité publique pour l'ensemble du système scolaire, et les Supérieurs des Frères s'y appuieront parfois pour convaincre les Frères hésitants.

Plusieurs autres décisions prises par le Chapitre de 1777 concernent aussi les écoles et reprennent des points de détail : interdiction des cours particuliers, qu'ils soient payants ou gratuits, ou *on fera tout ce qui se pourra raisonnablement pour que les classes soient partout contiguës, et qu'un frère ne soit jamais seul à une école, sauf le cas où son compagnon serait malade, conformément à la Bulle de*

Benoît XIII, article 6 et aux Règles communes, chapitre 9. C'est le rappel d'une pratique constante de l'Institut d'écoles à plusieurs classes.

Citons encore l'arrêté 75 : *Que la Conduite des Formateurs des jeunes Frères dans les Écoles sera imprimée à la suite de celle des Écoles, ainsi que celle des Pensions libres (Registre B p. 41).* Nous avons déjà signalé que ces deux parties manquaient dans les éditions de 1720 et 1742. On souhaite donc une *Conduite des Écoles* en quatre parties. C'est ce que le Frère Agathon s'attachera à réaliser. À cause de la Révolution de 1789, il ne pourra mener à terme ce projet avec lequel il semblait entièrement d'accord.

L'essor des Scolasticats

Le Chapitre de 1777 recommandait donc le développement des études chez les jeunes Frères, en particulier pour assurer la bonne marche des Pensionnats. Les Scolasticats – maisons d'études – fonctionnaient d'ailleurs dans le cadre des Pensionnats. Les jeunes Frères y bénéficiaient des cours des Frères les plus qualifiés, tout en privilégiant les matières pour lesquelles ils avaient plus d'aptitudes ou d'attrance. En 1777, seul le Pensionnat de Saint-Yon, le plus ancien et, pour lors, le mieux organisé, abritait un scolasticat. Pour améliorer encore son fonctionnement, le Frère Agathon autorisa, dès la première année de son généralat, des travaux importants pour faciliter le bon ordre et améliorer l'hygiène. Cela se traduisit, en particulier, par la multiplication et l'agrandissement des locaux.

Il se tourna ensuite vers la création de Scolasticats provinciaux. Dès 1782, il envoya quelques jeunes Frères au Pensionnat de Marseille. Ce Scolasticat prit le nom d'Académie et proposait aux étudiants des programmes avancés : d'arithmétique, d'écriture, d'orthographe, de grammaire et d'études religieuses. À cela s'ajoutaient des cours de pédagogie, de direction et d'administration. Plusieurs auteurs vantent aussi la très riche bibliothèque mise à la disposition des professeurs et des étudiants.

Très rapidement s'ajoutèrent les Scolasticats de Maréville et d'Angers, organisés sur le même modèle. Mais le projet le plus ambitieux du Frère Agathon en ce domaine fut celui du Pensionnat de Charlemagne, près de Carcassonne, dont la réalisation fut malheureusement contrariée très vite par la Révolution de 1789.

Rappelons enfin la création d'un Scolasticat Supérieur à Melun, dans les locaux de la nouvelle Maison-Mère de l'Institut. Il avait pour but de former des professeurs compétents pour les Pensionnats.

Organisation et accroissement des Pensionnats

Il est logique et naturel que cette action en faveur des Scolasticats se double d'importants efforts vers les Pensionnats. Dans l'Institut des Frères, ces Pensionnats remontent à l'ouverture de celui de Saint-Yon en 1705, au temps du Fondateur. Il ne s'agit évidemment pas ici des petits internats qui s'étaient créés vers le milieu du XVIII^e siècle, et dont la fermeture avait été exigée par les Chapitres Généraux. Les Pensionnats étaient des établissements plus importants, fonctionnant dans des locaux plus vastes et mieux adaptés que ceux des écoles, comportant souvent une pension libre et une pension de force, et rassemblant un nombre plus important d'élèves, parfois jusqu'à 200 à 300.

Au moment de l'élection du Frère Agathon, existaient déjà quelques Pensionnats. Lui-même en avait une assez longue expérience en tant qu'enseignant et directeur. Il en percevait donc les finalités, les modalités de fonctionnement et les besoins. C'est pourquoi, dès le début, un effort important fut consenti pour les moderniser. Leur finalité semblait évidente à une époque où les sciences faisaient de grands progrès. Isaac Newton (1642-1727), considéré comme le « père de la science moderne », avait eu de nombreux émules et continuateurs. Il fallait donc proposer aux enfants des classes moyennes, non attirés par les études classiques des Collèges, une culture plus étendue et plus pratique. Nous avons rappelé ci-dessus que l'évolution des Collèges Oratoriens allait aussi dans ce sens. On comprend aussi pourquoi l'Institut des Frères créait des Scolasticats dans ces Pensionnats, avec l'intention de former les futurs professeurs de ces établissements.

Cet élan fut aussi interrompu par la Révolution, mais on sait que de semblables établissements, parfois rebaptisés Collèges après 1860, allaient donner naissance à l'enseignement secondaire moderne et à l'enseignement technique. Au cours du XVIII^e siècle, douze Pensionnats furent créés et autorisés dans l'Institut des Frères : Saint-Yon, Marseille, Mirepoix, Die, Montpellier, Saint-Omer, Montargis, Nantes, Angers, Maréville, Cahors et Charlemagne. Le Frère Agathon n'en créa que deux ; celui de la Rossignolerie près d'Angers

et celui de Charlemagne. Mais il contribua à la réorganisation et à la prospérité de tous. Améliorations matérielles mais aussi révision des programmes qui étaient sensiblement les mêmes pour tous, tout en admettant des assouplissements et des adaptations selon les particularités locales.

Comme pour les écoles gratuites, il voulut aussi établir une « Conduite pour les Pensions » et les Archives de l'Institut conservent plusieurs manuscrits qui témoignent des efforts en ce sens, même si ces documents ne furent jamais édités, comme nous l'avons expliqué en introduction de cet ouvrage. Pour situer l'action du Frère Agathon, il est opportun de donner quelques indications sur ces manuscrits :

- On trouve un texte de 48 pages (le Manuscrit 42) qui devait être le complément du Manuscrit 45 sur la *Conduite des Écoles*. Il contient une Préface et 22 articles d'une « Conduite des Pensions ». Ce texte avait été approuvé par le Chapitre de 1777 et le Frère Agathon n'y apporta que quelques modifications de style.
- Et ce texte fut augmenté de 25 pages dans un autre manuscrit qui devait figurer comme la quatrième partie d'une édition de la *Conduite des Écoles*.
- S'ajoutent à cela, le « Règlement de Saint-Yon », approuvé par le Frère Agathon lors de sa visite, le 9 avril 1782 ; et le « Coutumier du Pensionnat des Frères des Écoles Chrétiennes de Marseille » ; et le Manuscrit 105, intitulé « Règlement pour les Pensionnats des Frères des Écoles Chrétiennes », selon les arrêtés du Frère Agathon.

Les Écoles gratuites

Si les Pensionnats ne dépassèrent pas le nombre de 12, les Écoles gratuites atteignaient la centaine, lors du déclenchement de la Révolution. Elles constituaient donc la part principale de l'engagement scolaire des Frères. Comme ses prédécesseurs, le Frère Agathon défendit fermement la gratuité instaurée par Jean-Baptiste de La Salle. Elle permettait aux plus pauvres d'accéder à l'école.

Mais il voulut aussi améliorer les conditions matérielles sans cesse menacées par les réticences des autorités locales enclines à ne pas augmenter la rémunération annuelle des Frères, malgré l'augmentation du coût de la vie.

Sur décision du Chapitre de 1777, on freina l'ouverture de nouvelles écoles – sauf cas inévitables – afin de mieux assurer le fonctionnement de celles qui existaient déjà. Améliorer, en particulier, la formation des Frères et la qualité de la vie communautaire. Dans ce domaine aussi, l'impulsion donnée par le Frère Agathon porta ses fruits.

Explication des « Douze vertus d'un bon maître »

Les Archives de la Maison Généralice (AMG) conservent encore de nombreux écrits personnels du Frère Agathon, certains demeurés à l'état d'ébauche. Comme les autres Supérieurs Généraux, il adressa aux Frères diverses Circulaires et Lettres administratives. Mais aussi des extraits de certains écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle qu'il voulait faire mieux connaître à l'ensemble des Frères. Parmi ces documents, on trouve par exemple :

- Fautes très graves qu'il faut éviter à l'école ;
- Avis de M. de La Salle pour se bien former à l'exercice de l'école ;
- Défauts qu'il faut éviter en faisant le catéchisme ;
- Les vertus qu'il faut pratiquer ;
- Avis pour faire utilement le catéchisme ;
- Extraits des usages des Frères des Écoles Chrétiennes ;
- Passages qui doivent souvent servir aux Frères des Écoles Chrétiennes.

Ces textes révèlent le grand intérêt du Frère Agathon pour le Fondateur et pour le métier d'éducateur. Mais nous voudrions insister davantage sur son « Explication des douze vertus d'un bon maître ». Dans le chapitre précédent, nous avons mentionné l'origine de cette liste de vertus, à la fin de la *Conduite des Écoles* de 1720. Dans une courte Introduction, le Frère Agathon précise les raisons de cette publication et les sources auxquelles il a eu recours. *Il ne suffirait pas de connaître les obligations que nous imposent nos vœux, si nous ignorions les moyens qui nous sont nécessaires pour répondre comme il faut à la fin de l'Institut, qui est l'instruction des enfants. C'est pour cette raison que notre intention présentement est de traiter la matière des vertus qui conviennent à un bon Maître (p. 7). Il serait donc naturel de bien recevoir ce livre. Le plan en a été donné par M. de La Salle, notre vénérable Fondateur ; nous l'avons composé d'après ses principes et ses maximes ; ce que nous avons tiré d'ailleurs a été puisé dans les auteurs les plus estimés (p. 8).*

Deux sources principales : les écrits du Fondateur et les bons pédagogues, dont Rollin. Le style de l'ouvrage consistera en une approche plutôt pratique et concrète, afin d'aider vraiment les maîtres qui le liront. *En les voyant, un Maître attentif et intelligent apercevra sans peine ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter pour rendre utile l'enseignement dont il est chargé* (p. 9).

Le plan d'approche de chaque vertu est le suivant : *Voici l'ordre que nous suivrons. Nous développerons le vrai caractère de chaque vertu, les traits particuliers qui lui conviennent et ceux qui lui sont contraires ; ainsi ce sont des tableaux, et autant de tableaux à tracer qu'il y a de vertus* (p. 9). Le Frère Agathon décide de conserver l'ordre de la liste de 1720, mais il précise qu'on pourrait proposer un ordre plus logique en mettant la sagesse en premier lieu, comme objectif final et la prudence en second, comme la manière de bien le remplir. Puis les autres dans le même ordre et conclure par la douceur qui est *en effet le complément des vertus d'un bon Maître, par l'excellence du prix que lui donne la charité, qui est la reine et la maîtresse de toutes les vertus*. Effectivement, la douceur occupe pratiquement le tiers du texte. Les autres développements sont de longueur variable. Parlant de la douceur, le Frère Agathon semble avoir bien compris le cœur de la pédagogie lasallienne.

Ce petit ouvrage connu, surtout au XIX^e siècle, un grand succès. Traduit en six langues, et d'abord en Italien, il fut réédité une vingtaine de fois et figura dans les éditions de la *Conduite des Écoles* de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il suscita des appréciations louangeuses et même quelques imitations, dont les « Vertus d'une bonne Maîtresse d'école ».

Vers une réédition de la *Conduite des Écoles*

Dans tous les aspects scolaires ou éducatifs que nous venons d'évoquer, le Frère Agathon se préoccupe davantage de qualité que de quantité :

- qualité de vie des Frères dans leur communauté, jusqu'à intervenir pour que les « fondateurs » des écoles consentent à augmenter l'allocation annuelle allouée à chaque Frère, car le coût de la vie augmentait.
- Qualité de la vie communautaire grâce à l'augmentation du nombre de Frères et à la présence assurée d'un Frère « surnuméraire » pour alléger la charge de travail de tous.

- Qualité des installations scolaires, grâce à des travaux d'aménagement ou d'extension des locaux, et pas seulement dans les Pensionnats.
- Qualité des enseignements, obtenue par une meilleure formation des Frères et la publication de manuels en différentes matières, pour les aider dans leur travail.

Pour faciliter l'obtention de cette qualité, le Chapitre de 1777 décida une pause dans l'ouverture de nouvelles écoles, même si les demandes continuaient d'arriver. Il s'agit d'être les meilleurs dans la tenue des écoles, de se distinguer par la qualité. Il est intéressant de noter qu'une semblable politique sera pratiquée dans le dernier quart du XIX^e siècle et selon des modalités analogues.

Mais un autre travail important se présenta au Frère Agathon dès le début de son généralat : celui d'une révision et réédition de la *Conduite des Écoles*. C'était une demande expresse du Chapitre Général. Le Frère Agathon s'y consacra avec son dynamisme habituel et contribua personnellement à la rédaction de certains manuscrits conservés aux AMG. On y retrouve en effet son écriture. Ces travaux n'aboutirent pas à une réédition de l'ouvrage : les décisions des Assemblées Révolutionnaires y mirent obstacle. Mais des éléments importants de ces travaux seront repris dans l'édition de 1811 et d'autres plus tardives.

Ces travaux autour de la *Conduite des Écoles* constituent le domaine d'activité du Frère Agathon qui nous intéresse le plus. Le besoin de cette réédition existait chez plusieurs Frères. Le texte n'avait pratiquement pas varié depuis 1720. En cette époque scolairement agitée, cela faisait beaucoup. Le Frère Agathon, entièrement d'accord, en fit une urgente obligation. Il se mit donc rapidement à l'œuvre en sollicitant la contribution des Frères qui avaient quelque chose à proposer. À la fin, pourtant, les résultats ne furent pas à la hauteur de ses attentes et il le laissa clairement entendre, avertissant ceux qui seraient déçus des résultats de ne s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Les documents auxquels nous faisons allusion sont répertoriés dans les AMG sous les cotes 40 – 41 – 43 – 44 et 45.

Le N° 40 est un manuscrit de 120 pages divisé en onze chapitres, d'auteur inconnu. Il n'est pas divisé en deux parties. Il fut écrit dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, mais ne porte pas de date précise. Certains néologismes

scientifiques permettent cependant de le situer pendant cette période. L'exposé est clair et didactique. On remarque au début, un texte particulier : *Ce qu'un Frère doit penser de son état*, qui sera repris au XIX^e siècle.

Le N° 41 est aussi un texte en onze chapitres, mais de 268 pages, donc nettement plus développé. Il a sans doute été rédigé en 1787 ou un peu avant, comme le laissent entendre certains passages. L'auteur semble s'inspirer beaucoup de Rollin.

Le N° 43 est un document plus volumineux de 353 pages, divisé en deux parties et inspiré aussi de Rollin. L'auteur donne comme exemple la tenue d'un Registre de 1806, ce qui semble situer le document plus tard que les précédents. Il ne suit pas non plus la *Conduite des Écoles* de Jean-Baptiste de La Salle, ni les manuscrits 40 et 41. On y trouve cependant beaucoup d'observations pédagogiques judicieuses, dont 24 pages sur la « formation des nouveaux maîtres ».

Les deux documents les plus importants pour notre sujet sont les N° 44 et 45. En réalité, le 45 vient en premier lieu. C'est le Projet d'une édition de la *Conduite des Écoles* en quatre parties. Il est tout entier de la main même du Frère Agathon qui semble l'avoir écrit après le Chapitre Général de 1787. Il s'agit bien d'une édition nouvelle. On y trouve d'abord deux Préfaces différentes, puis un texte de 200 pages en 226 articles. Il reproduit aussi la *Conduite des Formateurs et des Inspecteurs*, non imprimée jusqu'alors, mais qu'il était devenu nécessaire d'imprimer, car l'extension de l'Institut exigeait désormais trop de copies manuscrites. D'autre part, le Chapitre Général de 1777, dans son arrêté 25, avait décidé que l'édition prochaine de la *Conduite* renfermerait les instructions pour le Formateur de nouveaux maîtres. Ce projet s'inspirait sans doute en partie des manuscrits cités ci-dessus, mais le Frère Agathon y ajouta ses notes personnelles. C'est dans la Préface qu'on peut lire les regrets qu'il éprouvait devant la rareté des notes reçues : *Les Frères n'ayant point envoyé les observations et les avis qui leur avaient été demandés pour aider à la confection du travail, ne pourraient justement se plaindre, s'il n'était point entièrement conforme à leur désirs, qu'ils n'ont pas jugé à propos de faire connaître. Excepté cinq ou six Frères, les autres n'ont rien fourni.*

Finalement, le manuscrit 44 est le *Projet d'une édition de la Conduite des Écoles chrétiennes* en quatre parties, y compris les Pensionnats. C'est une mise au

net, par le Frère Agathon lui-même, du manuscrit 45, un peu modifié quant au style. Il compte 460 pages.

Le rêve fracassé

Le Manuscrit 44 semble avoir été rédigé par le Frère Agathon après le Chapitre Général de 1787 qui s'était tenu à Melun au mois de mai. Les Capitulants avaient décidé que *La Règle des formateurs des jeunes maîtres sera imprimée à la suite de la Conduite des Écoles ainsi que la Conduite des Pensions libres*. C'est cette *Conduite des Écoles* en quatre parties que le Frère Agathon s'efforça de réaliser et qu'il s'apprêtait à publier.

C'était la pierre finale de l'édifice éducatif que le Supérieur voulait dynamique et cohérent. Mais déjà pendant le Chapitre on sentait poindre les menaces. C'est pour cela que, dans le Registre B, après les signatures des Capitulants, se trouve un *Prospectus concernant l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, une sorte d'affirmation de son identité en ces temps incertains, avec l'espoir que cela suffirait à justifier son utilité dans la société, et à conjurer les périls.

Mais cela ne suffit manifestement pas. Ni l'intervention personnelle du Frère Agathon auprès de tous les membres de l'Assemblée Constituante. Ni celle du Frère Philippe de Jésus, Procureur Général et de dix-huit autres Frères, sous forme d'une « Adresse » aux mêmes députés. Ni, fin octobre 1790, une nouvelle Adresse du Supérieur Général, de ses Assistants et du Procureur Général. Les Assemblées révolutionnaires – la Constituante, puis la Législative – suivaient inexorablement leur projet et voulaient la suppression de toutes les Congrégations religieuses laïques, après avoir décrété celle des grands Ordres religieux en février 1790 et voté la Constitution Civile du Clergé le 12 juillet 1790.

L'obligation de prêter serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé ne concerna d'abord que les membres du Clergé. Elle s'étendit ensuite à l'ensemble des Religieux, aux Frères, le 22 mars 1791. Le Frère Agathon et les Frères optèrent pour le refus de prêter serment de fidélité. En conséquence, la presque totalité des Frères se conformèrent à cette décision. De ce fait, ils tombaient sous le coup des sanctions prévues contre les réfractaires, en particulier les menaces d'emprisonnement.

La loi du 12 août 1792 supprimait tout un ensemble de Congrégations religieuses laïques. Les *Frères des Écoles Chrétiennes ou de Saint-Yon* apparaissent en dix-huitième position sur cette liste. Le rêve ambitieux du Supérieur de mettre au service du peuple un corps d'enseignants éducateurs bien formés, compétents, motivés et désintéressés, fut immédiatement brisé. Les Frères durent quitter leurs établissements, se cacher ou partir à l'étranger, en particulier dans les États Pontificaux, et souvent se débrouiller pour survivre.

Le Frère Agathon fut donc arrêté et incarcéré à Paris, en juillet 1793, accusé d'entretenir des relations illégales avec des émigrés, puisqu'il recevait de la correspondance des Frères de Rome. Il resta plus d'une année en prison : jusqu'au 22 septembre 1794. Les mauvaises conditions de détention et la mauvaise qualité de la nourriture affectèrent gravement sa santé. Libéré de prison, on lui conseilla de quitter Paris. Après un bref passage à Melun, pour y récupérer quelques affaires personnelles et constater dans quel état se trouvait la Maison Généralice de l'Institut, il vécut dans une semi-clandestinité, hébergé par des familles amies, d'abord près d'Orléans pendant dix-huit mois, puis à Tours. Comme il se trouvait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions de Supérieur, le Pape Pie VI, en 1795, nomma le Frère Frumence Vicaire Général de l'Institut. Démarche inhabituelle, mais nécessaire, dans la nomination habituelle des Supérieurs de l'Institut.

La correspondance du Frère Agathon pendant cette période – faite de prudence et d'allusions, avec recours à des pseudonymes et des intermédiaires sûrs – laisse transparaître sa grande sollicitude pour les Frères et une profonde nostalgie de la vie communautaire qu'il a dû abandonner. En même temps, il encourage ses correspondants à continuer avec vaillance dans la voie difficile qu'ils ont choisie. Là encore se révèle sa forte et attachante personnalité, celle d'un Supérieur exceptionnel. Ses écrits ont laissé une trace permanente dans l'histoire de l'Institut. Il mourut à Tours le 16 septembre 1798. Il avait 67 ans.

Textes et Documents

1. La « vertu de zèle » : elle apparaît en neuvième position dans la liste des 12 vertus. Nous la choisissons parce que c'est aussi, depuis les origines, une des composantes de « l'esprit de l'Institut »

« Le zèle est une vertu qui nous fait procurer la gloire de Dieu avec une grande affection.

Un Maître zélé enseigne d'abord ses disciples par de bons exemples ; c'est la première leçon qu'il donne pour imiter Jésus-Christ, qui a commencé par pratiquer avant d'enseigner. Il veut, en effet, parvenir au but qu'il se propose ; mais il n'y parviendra que par le chemin le plus long, s'il se contente de parler : le plus court est celui de l'exemple. Les enfants apprennent plus par les yeux que par les oreilles. « *Le discours, dit saint Bernard, le plus vif et le plus efficace, est l'exemple des bonnes œuvres. Rien ne persuade mieux de ce qu'on dit qu'un exemple qui montre la facilité de la pratique des conseils que l'on donne* ». Un Maître est comme une lampe placée sur le chandelier, qui éclaire bien par sa lumière, mais qui doit encore échauffer par sa chaleur. Ainsi il procure la gloire de Dieu avec une grande affection, lorsqu'il travaille d'une manière très efficace à sa propre sanctification.

Il enseigne ensuite par des instructions solides ; c'est la seconde leçon qu'il donne à ses élèves, leçon très importante, car il leur apprend ce qu'ils ignorent et ce qu'ils doivent savoir pour connaître, aimer et servir Dieu. Cette fonction est très honorable sans doute ; mais, comme nous l'avons déjà dit, combien de peines, de fatigues, de travaux, combien de dégoûts n'a-t-il pas à supporter pour la remplir ! Ainsi il procure la gloire de Dieu avec une grande affection lorsqu'il travaille généreusement et sans aucun intérêt temporel au salut du prochain, en le portant à faire le bien.

Enfin, il enseigne par des corrections sages et modérées, telle est sa troisième leçon, et leçon bien essentielle. Combien de choses n'y a-t-il pas à reprendre dans les enfants ! C'est en eux un mauvais levain, un germe vicieux qu'il doit exterminer, mais qu'il n'exterminera qu'autant qu'il deviendra leur admoniteur continuel, qu'il leur fera à propos des remontrances convenables, et

même qu'il ira jusqu'à les punir quand il en sera besoin, toujours néanmoins d'une manière charitable et douce. Ainsi il procure la gloire de Dieu avec une grande affection, lorsqu'il travaille au salut du prochain, en employant une diligence infatigable, un soin assidu, un courage ferme pour lui faire éviter le mal.

Le zèle dans un Maître est donc une vertu très excellente, et c'est pour cette raison que celui, dit saint Jean Chrysostome, qui macère son corps par les austérités, a moins de mérite que celui qui gagne des âmes à Dieu ; et même, ajoute saint Grégoire, il n'est point de sacrifice qui lui soit plus agréable que le zèle !

Le caractère de cette vertu est très actif : c'est même son caractère propre. Avec quel empressement en effet, quelle exactitude, par exemple, un Maître ne remplira-t-il pas les obligations de son état s'il a un vrai zèle ?

1° Ses obligations religieuses. Comme la première de toutes est pour lui le soin de sa perfection, afin de se soutenir dans la piété, de conserver l'esprit de son état, et de ne pas tomber dans la dissipation de l'esprit, dans le dessèchement du cœur, suites trop ordinaires des études profanes, il regardera comme plus nécessaires que jamais les saintes pratiques ordonnées par les constitutions, surtout l'assiduité journalière à l'oraison, les lectures spirituelles, les examens de conscience, la fréquentation fervente des sacrements, les retraites annuelles, etc. En général il ne manquera à aucun point de la régularité lorsqu'il aura à en observer quelqu'un ; il arrivera toujours avant que l'exercice commence, plutôt qu'après, soit que la chose dont il s'agit soit plus ou moins considérable, facile ou pénible, il suffit que l'obéissance la lui ordonne ou la lui recommande, il sera tout prêt, il volera où la règle l'appelle, il s'y plaira, et il y restera aussi longtemps qu'il devra y rester.

2° Son obligation d'élever les enfants. L'éducation de la jeunesse demande, de la part de ceux qui en sont chargés, les soins les plus assidus, les travaux les plus pénibles, les détails les plus fastidieux. Comment un Maître portera-t-il le poids d'un ministère qui effrayerait le plus grand courage, s'il n'est pas animé d'un grand zèle pour le salut des enfants ? Il éprouvera donc quelque chose de la tendresse et de l'inquiétude de saint Paul, qui ressentait pour les Galates *les douleurs de l'enfantement jusqu'à ce que Jésus-Christ fût formé en eux*. Ainsi il fera toute sa satisfaction, toute sa joie, d'instruire sans relâche, sans

distinction, sans aucune acception de personne, tous les enfants, quels qu'ils soient, ignorants, ineptes, dépourvus des biens de la nature, riches ou pauvres, bien ou mal disposés, catholiques ou protestants, etc.

Comme il désirera ardemment le salut de ses disciples, il y travaillera autant qu'il lui sera possible par ses bonnes œuvres, par ses prières, par ses communions. En un mot, il aura à cœur de les sauver tous sans exception, persuadé qu'il n'est aucune âme qui n'ait coûté le sang de Jésus-Christ, et il leur enseignera ce qu'ils ont à faire pour profiter de cette rédemption si admirable.

Mais le véritable zèle n'est pas seulement actif, il doit être encore éclairé et prudent. Un Maître véritablement zélé pour l'instruction de ses écoliers se fait tout à tous, à l'exemple de l'Apôtre, petit avec les petits, c'est-à-dire qu'il se conforme à leur manière d'entendre les choses et de les goûter, qu'il se proportionne, comme nous l'avons fait observer, à leur faiblesse, à leur peu de raison et d'intelligence, prenant néanmoins un langage plus relevé avec ceux qui sont en état de comprendre, et cela pour les instruire tous avec plus de profit.

Il ne s'en tiendra pas même à une instruction étudiée, faite en règle et méthode ; il se servira adroitement des occasions, qui ne manquent pas, pour placer, comme par hasard, une maxime de morale, qui, n'étant pas préparée, est mieux reçue et fait ordinairement plus d'impression qu'un enseignement disposé avec art, et contre lequel les écoliers sont quelquefois en garde.

Enfin, le zèle doit être charitable et courageux. Il agit donc avec force et avec suavité.

Avec force, parce qu'il est magnanime et incapable de se décourager à l'occasion des peines et des difficultés.

Avec suavité, parce qu'il est doux, tendre, compatissant, humble, en un mot, conforme à l'esprit de Jésus-Christ.

Un Maître manque de zèle : 1° lorsqu'il est indifférent, et qu'il ne fait pas tout ce qu'il peut pour étendre le royaume de Dieu de toutes les manières que nous avons dites, et surtout en ne donnant pas de bons exemples. Comme les enfants imitent naturellement ce qu'ils voient faire par leurs guides, et malheureusement plus le mal que le bien, ils retiennent mieux l'exemple d'un seul défaut que celui de plusieurs vertus. 2° lorsqu'il n'a pas un vrai désir de tra-

vaille au salut des écoliers, et qu'il néglige de leur en procurer les moyens, autant que sa profession l'y oblige ; 3° lorsqu'il est sans activité pour bien instruire, et sans ardeur pour s'appliquer à sa propre perfection.

Il y a d'ailleurs un faux zèle qu'on peut aisément connaître, 1° lorsque la passion en est le principe ; 2° lorsqu'un déplaisir reçu, un affront, une haine, un dépit, une antipathie, le mettent en mouvement ; 3° lorsqu'il est l'effet de l'humeur, de l'inclination, de l'aversion, de l'amour-propre ; 4° lorsque dans l'enseignement on recherche à faire une classe plutôt qu'une autre, et à demeurer dans une ville où la vanité, la paresse, l'amour de ses aises, trouvent mieux leur compte ; 5° quand on préfère certains écoliers à d'autres, parce qu'ils plaisent davantage ; 6° lorsqu'on cherche à faire connaître ses succès, les peines qu'on se donne pour l'avancement des écoliers ; 7° lorsqu'on aime l'applaudissement et les louanges ; 8° lorsqu'on est fâché de ce que les autres réussissent mieux que soi ; 9° lorsqu'on avertit ou qu'on reprend avec des termes injurieux, avec vivacité, aigreur, emportement ou sans discrétion, et sans considérer qu'un zèle imprudent fait souvent plus de mal qu'un zèle discret ne fait de bien ; 10° lorsqu'on est inquiet, mordant, aigre, turbulent ; 11° lorsqu'on se laisse aller aux plaintes, aux murmures, à la tristesse, au découragement, à de malignes interprétations ; 12° lorsqu'on cherche des biens temporels plutôt que la gloire de Dieu et l'avantage spirituel du prochain ; 13° lorsqu'on est sans indulgence, sans miséricorde, sans patience, sans humilité, sans charité ; 14° lorsque, dans les circonstances considérables ou extraordinaires, on ne prend pas conseil de ceux qui sont établis pour diriger et pour conduire.

Pour moi, je n'ai rien que je ne donne librement, jusqu'à ma personne même, pour vos âmes (2^e Cor, XII, 15).

Malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile, car j'y suis obligé. (1^{re} Cor IX, 16)

Que votre zèle soit animé par la charité, éclairé par la science, affermi par la constance ; qu'il soit fervent, circonspect, invincible ; qu'il ne soit ni tiède, ni indiscret, ni timide (saint Bernard, Sermon 20).

2. Un passage de Rollin dans le Livre VIII du *Traité des Études*. Il s'agit du « Gouvernement intérieur des classes et du Collège »

« Comme c'est un principe général que l'amour ne s'achète que par l'amour, la première chose que demande Quintilien, c'est qu'un maître, avant tout et

par-dessus tout, prenne des sentiments de père pour ses disciples, et qu'il se regarde comme tenant la place de ceux qui les lui ont confiés, dont par conséquent il doit emprunter la douceur, la patience, et ces entrailles de bonté et de tendresse qui leur sont naturelles.

Qu'il n'ait point de vice dans sa personne, et qu'il n'en souffre point dans les autres. Que son austérité n'ait rien de rude, et sa facilité rien de mou, de crainte de se faire haïr ou mépriser.

Qu'il ne soit ni colère, ni emporté ; mais aussi qu'il ne ferme pas les yeux sur les fautes qui mériteront qu'on y fasse attention.

Que dans sa manière d'enseigner il soit simple, patient, exact, et qu'il compte plus sur une règle suivie et sur son assiduité, que sur un excès de travail du côté de ses disciples. Qu'il se fasse un plaisir de répondre à toutes les questions qu'ils lui feront ; qu'il aille même au devant, et qu'il les interroge lui-même s'ils ne lui en font point.

Qu'il ne leur refuse point dans l'occasion la louange qu'ils méritent, mais aussi qu'il ne la prodigue pas mal à propos, car l'un cause le découragement, et l'autre donne une sécurité dangereuse.

Quand il sera obligé de reprendre, qu'il ne soit ni amer, ni offensant, car ce qui donne à plusieurs de l'aversion pour l'étude, c'est que certains maîtres les réprimandent avec un air chagrin, comme s'ils les avaient pris en haine.

Qu'il leur parle souvent de la vertu, et qu'il le fasse toujours avec de grands éloges : qu'il leur montre toujours sous une idée avantageuse et agréable, comme le plus excellent de tous les biens ; le plus digne d'honneur, comme une qualité absolument nécessaire pour s'attirer l'affection et l'estime de tout le monde, et comme le moyen unique d'être véritablement heureux. Plus il les avertira de leurs devoirs, moins il sera obligé de les punir. Que chaque jour il leur dise quelque chose qu'ils remportent avec eux et dont ils fassent leur profit. Quoique la lecture leur fournisse assez de bons exemples, ce qui se dit de vive voix a tout une autre force et produit tout un autre effet, surtout de la part d'un maître que les enfants bien nés aiment et honorent : car on ne saurait croire combien nous imitons plus volontiers les personnes pour qui nous sommes favorablement prévenus ».

3. Sous le titre « Rendre l'étude aimable » Rollin écrit encore :

« Le plus grand secret, dit encore Quintilien, pour faire aimer l'étude aux enfants, c'est que le maître sache lui-même s'en faire aimer. À ce prix ils l'écourent volontiers, ils se rendent dociles, ils tâchent de lui plaire, ils se font un plaisir de prendre ses leçons, ils reçoivent ses avis et ses corrections de bonne grâce, ils sont sensibles à ses louanges, ils s'efforcent de mériter son amitié en s'acquittant bien de leur devoir.

Il y a dans les enfants, comme dans tous les hommes, un fond naturel de curiosité, c'est-à-dire un désir de connaître et d'apprendre, dont on peut profiter pour leur rendre l'étude aimable. Comme tout est nouveau pour eux, ils font des questions, ils interrogent, ils demandent le nom et l'usage de tout ce qui se présente à leurs yeux ; il faut leur répondre sans témoigner ni peine ni chagrin, louer leur curiosité, la satisfaire par des réponses nettes et précises, ne leur en jamais donner de trompeuses et d'illusoires, car bientôt ils s'en aperçoivent et s'en rebutent. »

Chapitre 4

1811 : Vers une pédagogie de la motivation (Renaissance de la *Conduite des Écoles*)

Introduction

Par la Loi du 6 avril 1792, l'Assemblée Législative entendait supprimer légalement l'Institut des Frères en France, mais comme le roi Louis XVI refusa de la signer, cette loi n'avait pas de valeur, bien qu'elle ait été publiée dans le Journal Officiel de l'époque – Le Moniteur – du 29 avril. D'où la nouvelle Loi du 18 août de la même année que nous avons rappelée dans le chapitre précédent.

La dispersion

Les Frères ne pouvaient plus tenir leurs écoles, vivre en communauté et porter leur habit traditionnel. Mais ils devaient prêter serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé. Devant ces exigences, ils se dispersèrent. Ceux qui étaient en âge de travailler cherchèrent des activités rémunérées. Les plus âgés sollicitèrent la pension promise par l'Assemblée. La Convention Nationale remplaça la Législative et ne tarda pas à durcir les mesures contre les insermentés. Pendant les années 1793 et 1794 sévit la grande terreur.

Devant cette situation, certains Frères choisirent l'exil. Ils rejoignirent les Frères qui travaillaient à Rome et dans les États Pontificaux depuis le début du XVIII^e siècle : Rome, Orvieto, Ferrare. Même là, ils eurent à souffrir les tracasseries des armées révolutionnaires qui avaient envahi une partie de l'Italie. Mais c'est parmi ces Frères que le Pape choisit le Frère Frumence et le nomma Vicaire Général de l'Institut, le 7 août 1795, quand il devint évident que le Frère Agathon ne pouvait plus remplir sa charge. Ainsi était assurée la continuité de l'Institut et l'espoir de le voir renaître. Il semble que ces Frères aient conservé cet espoir jusqu'à l'avènement de temps plus calmes.

La restauration de l'Institut en France

Le coup d'État du « 18 Brumaire » (9-10 novembre 1799) mit fin à l'Assemblée du « Directoire » et à dix ans de révolution. Bonaparte accapara peu à peu tous les pouvoirs et installa le Consulat ; un pouvoir fort et centralisé, avant de se faire couronner Empereur, en 1804.

C'est pendant le Consulat, en 1802, que fut signé le Concordat entre la France et la Papauté ; que fut promulguée une première Loi sur l'Instruction Publique. C'est en cette même année que des Frères se retrouvèrent à Lyon. Ils pouvaient compter sur la protection bienveillante du nouvel Archevêque, le Cardinal Fesch, oncle de Bonaparte. Même si tout n'alla pas sans quelques problèmes. Les Frères : Vivien à Reims, Bernardin à Toulouse et Gerbaud à Paris, prirent aussi l'initiative de regroupements similaires d'anciens Frères dispersés pendant la Révolution.

C'est en novembre 1804, à la veille du passage du Pape Pie VII, en route vers Paris pour le couronnement de Napoléon, que le Frère Frumence et quelques autres Frères arrivèrent à Lyon. Encore fallait-il que l'autorité du Frère Vicaire Général soit reconnue par l'ensemble des Frères. Les recommencements ne sont jamais simples. Si le travail des Frères dans les écoles était apprécié, l'Institut n'était pas encore reconnu légalement. Des démarches furent entreprises dans ce but, mais elles n'aboutirent qu'en 1808.

Tant que cette reconnaissance n'était pas obtenue, l'Institut se trouvait dans une situation incertaine. On comprend que la priorité des responsables n'était pas d'abord la réédition de la *Conduite des Écoles*. Pourtant l'attente était grande.

Une réédition tant attendue

Un bon moyen de se faire une idée de l'attente impatiente des Frères consiste à lire la Lettre qui introduit l'édition de 1811. Bien qu'elle ne soit pas signée, elle émane visiblement du Supérieur Général de l'époque, le Frère Gerbaud, élu en 1810, après le décès du Frère Frumence. Cette lettre s'adresse « aux Frères des Écoles Chrétiennes ». Elle occupe six petites pages du format de poche habituel des éditions de la *Conduite*. Voici quelques éléments de son contenu.

Le Supérieur reconnaît qu'il y avait urgence à rééditer la *Conduite des Écoles* et d'autres ouvrages propres à l'Institut, après la parenthèse difficile que les Frères venaient de vivre pendant une vingtaine d'années. Mais parmi les ouvrages nécessaires, la *Conduite* apparaît *d'une nécessité plus urgente, et nous commencerons par ce livre précieux, que vous attendez depuis longtemps avec une sainte impatience*, précise le Supérieur. L'absence de ce texte a pu nuire à la bonne marche des nouveaux établissements de l'Institut, car *vous ne doutez pas que cette Conduite ne soit une règle obligatoire, comme toutes les autres de la Société ; la Règle commune y renvoie et en ordonne l'observation*. Depuis un siècle, en effet, la *Conduite* traçait précisément les contours de l'école lasallienne, comme l'avait souhaité Jean-Baptiste de La Salle lui-même. Comme la satisfaction de la voir reparaitre doit être profonde, le Supérieur n'hésite pas à recourir au style dithyrambique. Qu'on en juge : *La voici donc cette Conduite sublime, objet de la vénération de tous les connaisseurs ; nous vous la présentons dans toute la simplicité de son origine : trente années de prières, de jeûnes et de travaux de la part de notre très cher Père, joints à ceux de nos anciens qui, animés du même esprit, nous ont laissé le fruit de leurs expériences, sont un sûr garant de la bonté, de l'infaillibilité des moyens qu'ils nous donnent*.

C'est cette vénération pour le Fondateur et pour la tradition de l'Institut qui explique que l'on n'ait pas beaucoup changé le texte, par crainte *d'en affaiblir la force, l'onction, la sagesse et la noble simplicité*. Nous reviendrons sur cet aspect en présentant les changements apportés dans certaines parties du texte. En fait, certains passages ont été ajoutés, empruntés principalement à *de vieux cahiers trouvés dans nos archives*. Il s'agit des travaux réalisés, mais non publiés, à l'époque du Frère Agathon. La seconde source du texte, ce sont, dit la Lettre, les avis des Conseillers du Supérieur. Nous parlerons un peu plus loin, de manière plus détaillée, du manuscrit du Frère Bernardin qui figure dans les documents des archives.

Ces compléments apportés au texte de la *Conduite* ne constituent cependant pas une surcharge de travail. Au contraire, dit la Lettre, ils visent à faciliter et préciser les tâches des Maîtres. Et c'est bien l'impression qu'on peut retirer d'une lecture complète de l'ouvrage, tant abondent les propositions concrètes. En particulier concernant le sujet très sensible des corrections. Nous y reviendrons. *Tel sera le fruit de votre fidélité aux préceptes de la « Conduite des Écoles*

Chrétiennes et gratuites » corrigée, augmentée, mise dans un nouveau jour. Le Supérieur invite donc les Frères à lire cette *Conduite* dans un esprit de simplicité et avec la volonté de s'instruire, et non pour s'amuser ou pour critiquer. Ce sera le moyen de bien s'acquitter de leur ministère. Cette publication n'est que la première de celles qui sont prévues. La Lettre en donne la liste : le Recueil, les Devoirs d'un chrétien, la Civilité, le Psautier, le Livre de messe, les petits Exercices de piété.

Après vingt ans d'interruption, c'est l'ensemble de l'édifice qu'il faut rebâtir. Les premiers pas sont modestes et hésitants. Cela indique aussi que, tout en faisant partie de l'Université Impériale – la nouvelle organisation de l'enseignement en France – les Frères demeurent libres de conserver et de développer leur propre organisation de l'école, leurs méthodes pédagogiques particulières, leurs finalités éducatives. Il est opportun de rappeler aussi que dans le système d'enseignement français coexistent – et cela durera pendant tout le XIX^e siècle – deux types d'écoles : publiques et privées. Pendant plusieurs décennies, les Frères vont travailler simultanément dans l'un et l'autre type, au gré des situations locales.

Notons aussi, sans nous y attarder, que l'ouvrage reprend ensuite la « Préface de l'auteur » – c'est-à-dire Jean-Baptiste de La Salle, dont nous avons déjà parlé au début du présent ouvrage.

« *de vieux cahiers trouvés dans nos archives* »...

On sait que la Maison Généralice des Frères de Melun subit quelques dégâts pendant la période révolutionnaire. Toutes les archives ne purent être sauvées. Il en reste cependant un certain nombre, en particulier les documents de l'époque du Frère Agathon autour de la *Conduite des Écoles*, dont nous avons parlé et dont on s'inspira.

Contribution du Frère Bernardin (Pierre Blanc : 1738-1808)

Comme dans les périodes précédentes, les responsables de l'Institut du début du XIX^e siècle sollicitèrent la contribution des Frères qui pensaient pouvoir faire des suggestions pour l'élaboration d'une nouvelle *Conduite des Écoles*. Le Frère Bernardin fut l'un de ceux-là et son cas est assez significatif pour qu'on s'y arrête. Il constitue une sorte de transition entre les travaux réalisés avant la Révolution et l'édition de 1811 de la *Conduite*.

Pierre Blanc, qui devint le Frère Bernardin, naquit à Marseille le 20 octobre 1738. Il entra au Noviciat d'Avignon en 1754. Après sa formation initiale, il enseigna à Aubagne, Apt et Grenoble. Dans l'*Histoire des Frères de Toulouse : 1789-1850*, l'auteur, le Frère Lémandus, porte sur lui une appréciation fort louangeuse : *Ses talents d'éducateur, un professorat de 54 ans couronné par le succès, des créations d'écoles qu'il rendit prospères, la valeur de son enseignement et de ses méthodes lui méritent une place d'honneur parmi les Maîtres de l'enfance...* En 1774, dès l'âge de 36 ans, il était directeur à Castres, puis professeur à Carcassonne, dans le fameux Pensionnat Charlemagne. Pendant la Révolution, sans se cacher, il remit en marche l'école de Castres et y créa un Pensionnat, avec son succès habituel. Il fut envoyé à Toulouse où il termina sa vie.

Connu pour la qualité de sa pédagogie et son caractère entreprenant, le Frère Bernardin fut l'un de ceux auxquels s'adressa le Frère Agathon quand il entreprit la révision de la *Conduite des Écoles*. Le Frère Bernardin répondit positivement et rédigea son propre projet qu'il envoya au Supérieur en 1788, comme il l'affirme lui-même, et dont il conserva une copie que l'on peut consulter aux AMG. Vers la fin de sa vie, ayant appris que le Frère Frumence cherchait aussi des suggestions pour une réédition de l'ouvrage, il lui adressa son manuscrit en 1807, y ajoutant une page supplémentaire pour expliquer sa démarche.

C'est un bon exemple de ce qui se faisait dans l'Institut et de l'intérêt que certains Frères portaient à la *Conduite*. Le Frère Bernardin mourut à Toulouse l'année suivante. Il était tellement estimé et vénéré que les Frères de sa Communauté souhaitèrent conserver son portrait et s'adressèrent à un peintre de la ville. Le Frère Lémandus décrit ainsi le Frère Bernardin : *Il était de taille moyenne, avait le front large, la bouche grande, les lèvres minces, les joues amaigries, l'œil vif et perçant ; dans cette figure d'anachorète rayonnait une intelligence pénétrante, une volonté ferme qui s'impose. À ces dons, il joignait une habileté rare pour la conduite des enfants et possédait l'art d'inculquer la science et de faire accepter et aimer son autorité. Les nombreux Frères et les élèves qu'il a formés lui avaient voué une espèce de culte (p. 125)*. Un caractère bien trempé, et sans doute un brin original, devait naturellement prendre quelques libertés avec le modèle antérieur de la *Conduite des Écoles*. Un rapide coup d'œil sur son

manuscrit le confirme. Mais il avait aussi une expérience pédagogique longue et diversifiée qui le rendait apte à faire des propositions intéressantes. On s'en rend compte dès le début où figure un *Avis aux Lecteurs*, intitulé *Ce que l'on entend par la Conduite des Écoles Chrétiennes. Les motifs qui la rendent recommandable et praticable à tous les Frères des Écoles Chrétiennes*. Il s'agit naturellement d'un éloge de la *Conduite*, mais appuyé sur l'expérience et le bon sens. Il est difficile de repérer les emprunts que l'édition de 1811 aurait faits au texte du Frère Bernardin.

Continuité et changement

Avant d'aborder les changements et les nouveautés que présente l'édition de 1811, soulignons brièvement quelques similitudes entre l'édition de 1811 et les deux antérieures de 1742 et de 1720, dont nous avons déjà dit qu'elles étaient pratiquement identiques.

Continuité

La quasi-certitude pour la **première partie** justifie certains propos de la Lettre aux Frères du début de l'édition de 1811. Les dispositions pédagogiques retenues par saint Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères semblent excellentes et elles l'ont prouvé. On ne veut donc pas « en affaiblir la force, l'onction, la sagesse et la noble simplicité ».

Il est intéressant de souligner que, dans le chapitre sur la lecture, un article nouveau est ajouté concernant *l'émulation qu'il faut mettre pour la lecture* (p. 63-64). Le chapitre sur l'Écriture, pourtant déjà bien détaillé et concret, s'enrichit aussi d'un article nouveau qui constitue une description minutieuse du geste graphique que l'on demande à l'élève. C'est manifestement le fruit d'une observation précise qui illustre l'importance que les Frères donnaient à la calligraphie depuis le début. Ce n'est pourtant pas essentiel à l'apprentissage de l'écriture courante. On peut y voir un exemple supplémentaire du souci de précision et de recherche du concret dans la *Conduite*.

C'est le chapitre sur le Catéchisme qui se distingue le plus des éditions antérieures, avec six paragraphes nouveaux sur *l'excellence et la nécessité d'étudier* le catéchisme. De toutes les activités scolaires, c'est celle qui doit être préparée avec le plus grand soin. C'est la même préoccupation qui se traduit dans un

nouvel article intitulé *De la manière de faire apprendre et répéter le catéchisme avant la classe* (p. 140-143). On y trouve une série de modalités pratiques censées aider même les écoliers les moins doués, car la mémorisation garde une place très importante dans la pédagogie du XIX^e siècle, et en particulier dans les éditions postérieures de la *Conduite*.

À presque un siècle de distance, les éditions de 1720 et de 1811 sont très semblables en ce qui concerne la première partie : *Des Exercices qui se font dans les Écoles et de la manière dont on doit les faire*. Il s'agit donc des apprentissages. En plusieurs articles, c'est même du mot à mot. D'ailleurs pourquoi modifier une didactique qui avait connu tant de succès au XVIII^e siècle ?

La seconde partie : *Des moyens de maintenir l'ordre dans les Écoles* reprend en 1811 la plus grande partie du texte de 1720. Cependant, on observe deux sortes de modifications :

- Des modifications sur des points particuliers comme, au chapitre sur les Signes, une description précise du Signal utilisé depuis le début dans les écoles lasalliennes. Il est conçu pour produire *un bruit sensible, et d'autant plus éclatant que la pression aura été plus forte et plus active*. On rappelle aussi le but du signal : *Le premier et principal usage du signal est d'attirer d'un seul coup tous les regards des écoliers sur le Maître, et de les rendre attentifs à ce qu'il veut leur faire connaître*. Par conséquent, tous les écoliers sont supposés porter attention au signe en attendant que le Maître désigne plus particulièrement l'un d'entre eux pour répondre : *Un bon écolier, toutes les fois qu'il entendra le bruit d'un seul coup du signal, s'imaginera entendre la voix du Maître, ou plutôt la voix de Dieu même, qui l'appelle par son nom* (p. 159). Ce rappel n'est pas seulement anecdotique. En fait, le signal était un moyen très commode et très simple dans le fonctionnement de la classe et ne présentait aucunement un aspect inhumain que certains critiques ont bien voulu lui prêter. Ils ne l'avaient certainement pas utilisé.
- Des modifications plus importantes aux chapitres sur **les récompenses et sur les corrections**. Dans les versions de 1706 et de 1720, le chapitre de la *Conduite* sur les « Récompenses » était court, surtout si on le comparait avec le chapitre suivant consacré aux corrections. Dans l'édition de 1811, ces deux chapitres sont substantiellement modifiés et méri-

tent des explications. Nous avons déjà indiqué à plusieurs reprises la raison de ces changements. C'est la traduction pratique de la décision de remplacer la répression par l'émulation et l'encouragement dans l'école. Pour l'émulation, le texte dit : *Les Maîtres donneront des récompenses de temps en temps à ceux de leurs écoliers qui se rendront exacts à faire leur devoir, afin de les engager à le faire avec affection, et d'y exciter les autres par l'espérance de la récompense (p. 174).*

- **Le chapitre 5 : « Des corrections en général – Avant-propos » :** L'édition de 1811 ne reprend pas entièrement l'avant-propos de 1720. Elle s'arrête à la fin des six aspects *qui rendent la conduite d'un Maître dur et insupportable à ceux dont il est chargé*. On a donc supprimé la suite : *Les choses, au contraire, qui rendent la conduite des enfants négligente et relâchée...* En 1720, on mentionnait aussi six éléments qui ont cet effet et l'avant-propos se terminait par deux paragraphes fort intéressants qui expliquaient comment rechercher un juste milieu entre la dureté et la mollesse. Le texte de 1811 propose donc plusieurs pages intitulées *Règles touchant les punitions*. Il s'agit, en effet, de mettre en pratique ce qu'annonçait la « Lettre aux Frères » que nous avons mentionnée ci-dessus. Au sujet des punitions, elle définissait une nouvelle ligne de conduite. *Dans la vue de conformer notre éducation à la douceur des mœurs actuelles, nous avons supprimé ou modifié tout ce qui renferme correction afflictive, et remplacé avantageusement, d'une part par des bons points, des engagements et des récompenses, de l'autre par de mauvais points, des privations et des pensums. Nous osons nous promettre que nos Chers Frères, au moyen de ces secours, aussi efficaces qu'ils sont agréables à un cœur généreux, seront à même de retrancher toute espèce de punitions corporelles, qui jusqu'à cette heure, ont fait la croix et l'unique désagrément des plus vertueux d'entre nous (p. 7). En conséquence, nous réduisons la grosse fêrule, dont on n'a que trop éprouvé les inconvénients, à un simple morceau de cuir, long d'environ un pied, large d'un pouce, et fendu par un bout en deux parties égales...* Le texte ajoute qu'on espère que les Frères *n'en feront usage que dans une nécessité indispensable, et seulement pour en donner un coup dans la main, sans qu'il soit jamais permis d'en faire un autre usage (p. 8)*. Le texte explique ensuite brièvement que le recours aux châtiments corporels est incompatible avec l'état de vie d'un Frère. Il l'exprime de

la manière suivante : *Comment la main d'un Frère des Écoles Chrétiennes pourrait-elle devenir un instrument de douleur ? Le seul nom de Frère ne suppose-t-il pas des entrailles de douceur, d'humilité, de tendresse et de miséricorde ? Pourquoi M. de La Salle, notre très cher père, notre illustre et saint Fondateur, pourquoi a-t-il voulu que nous prissions le nom de Frère, et que nous ne permissions jamais qu'on nous nommât autrement ? C'est qu'il voulait nous en donner la tendresse (p. 8).* Le texte continue sur le même registre exclamatif dans l'alinéa suivant. En termes plus modérés, il faut bien admettre qu'il y a là une dimension centrale de la relation pédagogique lasallienne. *Qu'y a-t-il en effet de plus doux que le nom de Frère ? Les noms de dignité inspirent et commandent le respect, mais celui-ci ne respire que simplicité, bonté et charité. Eh bien donc, votre cœur ne répondra-t-il rien à cet enfant qui implore votre clémence, en vous disant mon Frère ? (p 8-9)*

- Alors, comment concevoir les punitions ? Il ne s'agit pas davantage de faiblesse, de laisser-aller, mais de la recherche du juste milieu. On peut aussi se trouver en présence de cas particuliers très difficiles. Alors, *terminons et disons que, si quelqu'un de nous est forcé par un principe de zèle et de devoir d'en venir à la petite fêrule (car la grosse est supprimée), pour réprimer la mutinerie, l'insubordination d'un enfant rebelle dont la volonté se refuse au joug de la règle, après avoir épuisé toutes les ressources d'une bonté paternelle, il se souviendra de ne jamais s'écarter, en punissant, des conditions que nous impose notre saint Fondateur. Que la correction soit pure, charitable, juste, convenable, modérée, paisible et prudente ; par là, votre main, lors même qu'elle punira, se mettra à couvert de tout juste reproche, et n'inspirera dans la suite que la reconnaissance et le respect (p. 9).*

Toutefois, il serait utopique d'imaginer une école sans aucune sanction. C'est pourquoi le chapitre VI consacre d'abord quelques pages aux *Règles touchant les punitions*. Ces règles sont les suivantes :

- ne pas punir trop souvent,
- attention à prévenir les fautes,
- ne point menacer sans réflexion,
- moins punir que menacer,
- être exact à tenir ce qu'on a promis,

- ne punir que pour de vrais sujets,
- se posséder en punissant,
- n'employer la crainte qu'avec circonspection,
- fautes qu'il faut pardonner,
- fautes qu'il faut punir.
- Ce qu'on entend par ces mots : punitions, châtements.

Le contenu de cette onzième règle est donc différent. Il s'agit d'une réflexion de trois pages, afin de démontrer la supériorité des punitions sur les châtements corporels. Ces derniers doivent être employés en dernière extrémité, lorsque les autres moyens ont échoué. Plus ils sont rares dans une classe, mieux cela vaut. C'est pourquoi cette réflexion se termine par une reprise du texte de l'avant-propos de 1720, et la recherche du juste équilibre entre douceur et fermeté. On peut dire que ces « Règles touchant les punitions » constituent comme un second avant-propos au chapitre sur les corrections. En effet, le texte reprend ensuite celui de 1720, dans certains de ses aspects. Les différences apparaissent dès le paragraphe introductif consacré aux différentes sortes de corrections.

Dans le texte de 1811, on a donc logiquement supprimé les paragraphes relatifs aux corrections par verges et par martinet. Le texte conserve cependant la fêrule, comme on vient de le voir. Ce développement sur les corrections est nécessaire pour justifier le titre de ce chapitre : l'édition de 1811 veut indiquer comment passer d'une pédagogie répressive à une pédagogie de l'émulation. Ce changement s'exprime, en particulier, par l'apparition des « pensums ».

Les pensums.

C'est une nouveauté dans le texte de la *Conduite des Écoles*. Pour les lecteurs de l'ouvrage – c'est-à-dire les Frères – il faut donc expliquer de quoi il s'agit. Dans la Section III de ce chapitre, il s'agit des *Moyens dont on peut se servir pour punir les écoliers sans faire usage de la fêrule*. Il s'agit bien d'un progrès dans le traitement des élèves, même si on admet qu'il peut y avoir nécessité de sanctionner parfois. C'est du réalisme pédagogique. Il s'agit d'inciter les élèves à travailler. *Pour cet effet, les pensums sont de toutes les pénitences celle qui est la plus honnête pour un Maître, la plus avantageuse pour les enfants et la plus agréable aux parents* (p. 193.) Le texte commente ensuite ces trois avantages.

Le premier est peut-être le plus intéressant pour notre propos : Le pensum est la pénitence *la plus honnête pour un Maître, en ce qu'elle lui fait éviter toutes duretés, tout ce qui ressent trop la correction, chose aussi humiliante pour celui qui la donne, que pour celui que la reçoit, car frapper un enfant pour des fautes légères, c'est se raidir contre les sentiments de l'humanité qui répugne à ces sortes de châtiements* (p. 193).

De la manière de donner les pensums : Il s'agit de textes à copier. En trois pages, la *Conduite* détaille la manière de procéder. Il existe un cahier spécial dans lequel sont notés les pensums distribués. Cela concerne donc les écoliers qui savent déjà écrire. On nomme aussi un « officier » chargé de recueillir les pensums, à l'entrée dans l'école, et de les apporter au Maître. Ceux qui n'auraient pas accompli leur tâche la verraient doublée ou triplée, ou recevraient une sanction plus grave. Ceux qui ne les ont pas bien faits (orthographe, écriture...) doivent recommencer. Mais il ne faut pourtant pas donner trop de pensums, car ce serait les dévaloriser et leur enlever leur pouvoir correctif. Que le Maître garde toujours son sang froid afin d'être juste, sinon les écoliers ne peuvent plus les faire et cela entraîne des punitions non méritées.

Il est intéressant de noter aussi la conclusion du chapitre sur les pénitences. Sous le titre « **Réponses à quelques objections** », le texte explique : « *En vain objectera-t-on qu'il n'y a que les coups qui puissent quelque chose sur les enfants ; et que c'est de tous les moyens le plus court, et le plus sûr pour leur faire faire le devoir.*

Il ne pourrait y avoir que des hommes durs et violents par caractère qui penseraient ainsi, car cette ressource serait bien cruelle pour des âmes vertueuses et d'un cœur tendre, qui regardent les coups comme le plus humiliant et le dernier des moyens dont on puisse faire usage pour corriger les enfants. Ceux qui se trouvent réduits à la triste nécessité de les frapper souvent, prouvent qu'ils ne les ont que trop punis, puisqu'ils ont émoussé en eux tous les ressorts qui les auraient rendus sensibles à la honte, ne l'étant plus qu'aux coups.

Mais on ne saurait trop le répéter, un Maître évitera bien des punitions, s'il est silencieux, vigilant, égal dans sa conduite, d'une piété soutenue, ne parlant aux enfants qu'avec réserve, sans les tutoyer jamais ; ce qui annoncerait trop de familiarité, et leur inspirerait moins de respect : toutes ces sages précautions concourent au maintien de l'ordre, excitent l'application au devoir, et rendent par là, l'usage des pénitences plus rare (p. 229).

Après la section sur les pénitences, vient une section entièrement nouvelle sur les « **Privilèges** ». Ils sont censés remplacer les punitions. Le terme est nouveau dans le vocabulaire de la *Conduite* et c'est pourquoi l'édition de 1811 s'attache à le présenter de façon détaillée en traitant successivement :

- Des privilèges,
- Valeur des privilèges,
- Usage des privilèges,
- Monnaie des privilèges,
- Avantage des privilèges.

Ces quelques pages (que l'on trouvera en annexe de ce chapitre) constituent un tournant dans l'orientation pédagogique générale de la *Conduite*. On se demande comment éviter ou éliminer les punitions. Ce changement est d'ailleurs plus cohérent avec la pensée éducative constante de saint Jean-Baptiste de La Salle, fondée sur des relations confiantes et cordiales entre les Maîtres et les Écoliers. Il nous semble astucieux aussi, ce système décrit sous le titre « Monnaie des privilèges », qui permet aux écoliers – s'ils le désirent – d'échanger quelques-uns de leurs privilèges pour s'exempter de certains pensums reçus.

Nouveaux contenus de l'édition de 1811

Les Frères qui préparèrent l'édition de 1811 connaissaient les projets du Frère Agathon concernant une *Conduite des Écoles* en quatre parties, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Ils pouvaient aussi consulter les manuscrits des archives auxquels la Lettre introductive fait allusion. Ils ne retinrent cependant pas la quatrième partie relative à la « Conduite des Pensionnats ». Sans doute pour la simple raison qu'il n'y avait pas encore de pensions en ces années-là. Cette quatrième partie n'avait donc pas de raison d'être. La question se reposa plus tard, avec insistance, pendant le XIX^e siècle.

Par contre, le texte de 1811 présente deux éléments qui conservent le projet du Frère Agathon :

- « Ce qu'un Frère doit penser de son état » (p. 15-22).
- « Le Formateur de nouveaux Maîtres et l'Inspecteur des Écoles » (p. 293-356).

Comme le rappelle la courte Préface de cette troisième partie, *La Conduite des Formateurs des nouveaux Maîtres et des Inspecteurs des Écoles*, que l'on donne ici n'est pas un ouvrage nouveau, il est aussi ancien que la Société des Frères des Écoles Chrétiennes : c'est le recueil des préceptes et usages qu'on y a constamment enseignés et suivis... (p. 289) Comme l'avait déjà écrit le Frère Agathon, ces textes n'avaient pas été édités faute d'un nombre suffisant de destinataires. Mais en les plaçant dans le livre de la *Conduite*, on élargit notablement la clientèle potentielle. Et cette Préface explique : *Nous avons dû penser que, comme les Formateurs et Inspecteurs ont tous à cœur de remplir leur devoir de zèle et de justice, ils n'en verront le détail qu'avec plaisir entre les mains de tous les Frères, et surtout des jeunes qui y prendront d'eux-mêmes les instructions qui leur sont nécessaires* (p. 289-290).

Et le texte continue très justement en expliquant qu'une plus étroite collaboration et connaissance mutuelle entre tous ne peuvent être que favorables à la bonne marche de l'école. C'est tout bénéfique pour les Écoliers, les Parents, les Maîtres, les Inspecteurs et les Formateurs. Le texte se termine par la phrase suivante : *Les Frères Directeurs étant en même temps presque tous, Formateurs et Inspecteurs des jeunes Maîtres, doivent trouver dans cette Conduite les articles qui les concernent, sous ces différentes dénominations : c'est pourquoi on les y a tous renfermés* (p. 291).

« Ce qu'un Frère doit penser de son état »

Le contenu de ces quelques pages du début de la *Conduite* présente un certain intérêt psycho-pédagogique – même si cette science n'existait pas en 1811. Les neuf points présentés semblent encore pertinents et témoignent d'un grand bon sens pédagogique. Ils s'inspirent beaucoup des idées du Frère Agathon.

Ce n'est pas un discours théorique sur la fonction enseignante que chacun devrait assimiler, mais plutôt un ensemble d'attitudes et de comportements concrets qui devraient permettre au jeune Maître de réussir dans sa tâche. Cela ne concerne donc pas tellement la méthodologie ou la didactique, car ces deux aspects sont amplement présentés dans la première et la seconde parties de la *Conduite*, mais plutôt une manière d'être et d'être en relations avec les élèves. Ce sont, très exactement, les conditions pour avoir une influence éducative.

Notons que cette liste diffère de celle des « Douze vertus d'un bon Maître », dont nous avons parlé, mais il serait naturel de chercher des similitudes entre les deux. Comme il est normal aussi de comparer ce texte avec la *Conduite des Formateurs de nouveaux Maîtres* que l'on trouve à la fin du livre et qui se divise en deux grandes parties :

- *Maximes dont le Formateur doit remplir l'esprit des jeunes Maîtres.*
- *Défauts essentiels que le Formateur doit corriger dans ses élèves.*

En effectuant ces différents rapprochements, on met en évidence la cohérence de l'ensemble de la *Conduite des Écoles*, et l'on retrouve les grandes lignes de la pensée éducative de saint Jean-Baptiste de La Salle. Notons, au passage, que celui-ci avait rédigé dès 1696 – soit dix ans avant le Manuscrit de la *Conduite des Écoles* chrétiennes – une « Règle du Formateur des nouveaux Maîtres » qui proposait déjà les mêmes idées, en un langage différent. Le texte de 1811 propose neuf moyens pour bien faire l'école.

- La prière : rien de très particulier dans ce premier moyen, mais on n'est pas étonné de la trouver en tête d'un texte s'adressant à des Maîtres chrétiens, à des Frères. Et, naturellement, en ce début de XIX^e siècle, on y parle surtout de dévotions.
- Égalité de conduite. Ici le développement est plus long et est justifié par la psycho-pédagogie. L'égalité de conduite garantit l'autorité et le succès, l'ambiance pacifique d'une classe. C'est l'expérience permanente des enseignants. C'est pourquoi le texte dit : *Cette égalité est d'une nécessité indispensable, si l'on veut prendre un certain ascendant sur la jeunesse, et s'en faire respecter ; car rien n'est plus respectable qu'un homme qui se montre toujours dans la même situation d'esprit et la même égalité d'humeur.*
- Le silence. La *Conduite des Écoles* a toujours comporté un chapitre sur le silence et le thème est repris dans le commentaire des « Douze vertus ». Le silence du Maître incite les élèves à faire de même. Cela attire l'attention, calme le groupe et rétablit l'ordre. Donc, parler rarement, uniquement pour des sujets importants et en choisissant les moments opportuns. Si le silence n'est pas observé, il n'y a pas d'ordre, pas d'attention, pas d'application aux devoirs et les avis du maître ne sont pas écoutés. On peut ajouter que c'est l'expérience constante de tous les

Maîtres qui travaillent dans une classe à plusieurs divisions ou, à plus forte raison, dans une école à classe unique.

- Le bon exemple. *Le Maître doit prêcher d'exemple. Rien n'est plus puissant sur l'esprit des enfants (p. 18)*. Par conséquent, contrôler beaucoup son corps, son comportement. *Insensiblement, la vertu, la douceur, la sérénité d'un Maître, passent dans l'âme des écoliers ; mais pour cela il faut toujours conserver à leur égard la décence qui convient. On ne saurait être trop circonspect devant les enfants : ils voient, ils écoutent tout, et souvent mieux qu'on ne croit (p. 18)*. Un dernier paragraphe met en garde contre l'excès d'affection et de familiarité et conseille la retenue, la mesure dans l'affabilité et dans les paroles.
- Vigilance sur soi et sur les écoliers. Sur soi, pour ne rien laisser paraître qui ne soit pas estimable. En même temps, veiller sur les écoliers. La vigilance est préventive et dissuasive. *Dès qu'on est attentif à tout ce qui se passe dans une classe, tout s'y fait avec attention (p. 19)*. Cela ne doit pas altérer la sérénité du Maître, sinon la vigilance est sans effet.
- Point d'acceptions particulières. *Comme un Maître se dit tout entier à ceux dont il a la conduite, ils doivent lui être tous également chers. Il ne s'attachera donc point, par préférence, à quelques-uns, en ne donnant aux autres qu'une attention superficielle : outre qu'il y aurait une vraie injustice, ce serait exciter la jalousie, et donner lieu à des murmures justement fondés. Tous les écoliers ont un droit acquis aux soins du Maître, il leur doit donc à tous et son temps et son application (p. 19-20.)* On perçoit aisément la justesse de ces lignes. C'est un équilibre à tenir.
- Gratuité. À cause du vœu lui-même. Ne rien accepter des Écoliers, comme le disent plusieurs écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle. Ne rien accepter de leurs parents. *Ce serait manquer de fidélité à ses promesses, et s'engager à une reconnaissance qui, en liant l'autorité, avilirait notre ministère (p. 20)*. Il y a donc risque de se laisser corrompre. Il faut donc être ferme pour rester libre. Conserver une réputation d'intégrité. Justesse de cette analyse malgré sa brièveté.
- Conformité dans l'enseignement. Le titre peut surprendre car il manque de précision sur l'objet du paragraphe. C'était une habitude depuis les origines et un des buts, précisément, d'une *Conduite* pour

tous. On peut craindre des risques et des limites : une uniformité sclérosante. Mais les avantages étaient évidents dans le cadre d'un réseau, et de la mobilité des membres. Pouvoir se remplacer sans dommages, être interchangeables. Importance du réseau dans cette perspective. Finalement, cela concourt au bien des écoliers. (Le Maître) *continue les enseignements avec autant de facilité pour lui, que de succès pour les enfants, lesquels ne s'aperçoivent pas du changement de leur ancien Maître, parce que le cours ordinaire des exercices n'est interrompu par aucune innovation. Chaque chose se fait dans le temps et de la manière prescrite. Cette ponctualité d'ordre, en fixant la conduite d'un Maître, détermine ses actions et fait le motif de sa tranquillité* (p. 20-21). Le dernier paragraphe précise cette uniformité et ne laisse aucune ambiguïté : *Quant à la manière de faire l'école, l'uniformité doit être égale partout, sans s'écarter en rien des usages reçus ; ainsi mêmes signes pour les leçons, même méthode pour la lecture, écriture, arithmétique ; même manière de faire le catéchisme, de dire et faire répéter les prières, d'assembler et de renvoyer les enfants ; la Conduite des écoles doit être pour tous la règle invariable. Un Maître trouvera dans sa fidélité à s'y conformer, l'espoir de ses succès* (p. 21).

- Assiduité à l'école : Pas d'absentéisme du Maître. L'assiduité est très importante pour le bon ordre de l'école, de la classe, pour que le devoir se fasse. Ne pas se laisser distraire du travail de la classe par des visites intempestives, en s'amusant avec les voisins, en lisant ou en écrivant soi-même, en ne prévoyant pas les plus légers besoins. *Un Maître zélé préférera toujours son devoir à tout autre objet. D'ailleurs on ne peut perdre ou négliger le temps de l'école sans se rendre coupable d'injustice envers les écoliers à qui l'on doit tout son temps, et sans avoir à répondre à Dieu des punitions occasionnées par ces absences* (p. 21-22).

« Maximes dont le Formateur doit remplir l'esprit des jeunes Maîtres »

Sous ce titre, la *Conduite* propose dix aspects, dix convictions que le nouveau Maître doit intérioriser, ou des attitudes et comportements qu'il doit adopter dans son travail scolaire. Le but est toujours le bon fonctionnement de la classe. On espère qu'avec tout cela – c'est-à-dire ce qu'il faut acquérir et les défauts dont il faut se débarrasser – tout marchera bien dans l'école et que l'on évitera de recourir aux punitions. La formation des nouveaux Maîtres a

donc un rôle préventif. Comme le disait déjà la *Conduite* dès le début, au chapitre sur les corrections, une école qui marche bien est celle où il n'y a pas besoin de recourir aux punitions, ou très rarement.

« Défauts essentiels que le Formateur doit corriger dans ses élèves »

Ces pages commentent treize « défauts » que le nouveau Maître doit éviter. À titre de curiosité, en voici la liste : le babil ; la pétulance ; la légèreté ; l'empressement ou promptitude ; la rigueur ou dureté ; l'impatience ou le dépit ; les rebuts à l'égard de certains écoliers et l'acception pour d'autres ; la lenteur ou la négligence ; la mollesse ou la pusillanimité ; l'abattement ou le chagrin ; la familiarité ou badinerie ; l'inconstance ou les variations ; un extérieur évaporé et sans consistance fixe.

On note immédiatement que l'ensemble de ces « défauts » se centrent sur le nécessaire équilibre du Maître, qui doit se distinguer par une bonne maîtrise de soi. Beaucoup de ces défauts sont des manquements à la « modestie » telle qu'on la concevait au XVII^e siècle, dans le comportement de l'honnête homme. On retrouve aussi finalement les « douze vertus d'un bon Maître ». Pour devenir un bon éducateur, il faut être une personne de qualité, un exemple et un modèle pour les enfants. Jean-Baptiste de La Salle a toujours exprimé une très haute conception du Maître. C'est pourquoi il a été exigeant envers lui.

« De l'Inspecteur des Écoles »

C'est le dernier aspect de l'édition de 1811. Ce chapitre présente moins de nouveautés, bien qu'il y ait de nombreux changements dans la formulation, par rapport au Manuscrit de 1706. La nouveauté consiste plutôt dans le fait que ce texte apparaisse dans la *Conduite des Écoles*, puisque ce n'était pas le cas auparavant. Certes, c'était prévu dans les projets du Frère Agathon, mais cela n'avait pas été réalisé.

Depuis le début, les écoles lasalliennes étaient dirigées ou coordonnées par un Inspecteur, qui était souvent aussi le Directeur de la Communauté. Sauf dans les villes à plusieurs écoles où le Directeur était secondé par un ou plusieurs Inspecteurs. Éventuellement par le « Premier Maître ».

Dans le texte de 1811, on note d'abord une volonté de précision. L'article 2,

par exemple, relatif à *la surveillance de l'Inspecteur sur les Maîtres*, énumère quarante aspects auxquels l'Inspecteur doit être attentif et vigilant. C'est un ensemble de conseils que l'on peut trouver dans les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle et que l'on a regroupés ici. Tous concernent les tâches concrètes d'un bon Maître d'école, tel que le concevait le Fondateur. Une énumération semblable se trouve dans l'article trois relatif à *la surveillance de l'Inspecteur sur les écoliers*, et aussi dans les dix-sept points de sollicitude de l'Inspecteur. C'est aussi l'Inspecteur qui procède aux changements de Leçons et d'Ordres de Leçons dans l'école. Ce qui suppose qu'il connaisse suffisamment chacun des élèves sur le plan des apprentissages et qu'il les évalue régulièrement. Il ne faut pas oublier que toutes ces indications étaient lues aussi par tous les Maîtres et pouvaient donc leur être utiles.

Conclusion

Avec le retour des Frères dispersés par la Révolution et l'arrivée de nouveaux candidats, l'Institut connut une croissance assez rapide entre 1800 et 1830, pendant les Supériorats des Frères Frumence (1795-1810), Gerbaud (1810-1822) et Guillaume de Jésus (1822-1830). Suivant les tableaux statistiques publiés en 1861, il y avait 160 Frères en 1810 et 1420 en 1830. C'est l'une des explications pour comprendre la nécessité des rééditions de la *Conduite* en 1819, 1823 et 1828.

Naturellement, avant de décider ces rééditions, on procédait chaque fois à une révision du texte, en y introduisant les corrections jugées nécessaires et quelques nouveaux termes de vocabulaire, mais sans bouleverser l'ensemble du texte. La procédure habituelle que nous avons présentée dans le premier chapitre continuait à fonctionner. Le Frère Guillaume de Jésus écrivait, par exemple, que le Chapitre Général de 1822 avait reçu *un grand nombre d'observations... touchant la nécessité de corriger la Conduite*. Ces observations *fixèrent son attention et le déterminèrent à nommer trois de ses membres pour s'occuper de cet important objet*. Cela ne put se faire tout de suite, *mais les représentations continuelles qu'on a faites à ce sujet, nous ayant persuadés que le vœu de l'Institut était unanime à cet égard, et que chacun verrait avec plaisir la Conduite revue, corrigée et débarrassée de toutes les répétitions et contradictions qui s'y étaient glissées peu à peu, nous avons enfin réuni les trois Frères désignés par le Chapitre, afin que de concert avec nous, ils pussent remplir avec plus de facilité la commission dont*

ils étaient chargés. Le même Supérieur insiste sur la double préoccupation de ce travail : apporter les changements estimés nécessaires, tout en demeurant fidèles à la pensée de Jean-Baptiste de La Salle. Ce souci de fidélité se traduisait aussi, de manière contestable, dans le fait de mettre en première page du livre : *Conduite des Écoles Chrétiennes : par Messire De La Salle, Prêtre, Docteur en théologie, et Instituteur des Frères des Écoles Chrétiennes.* Cette mention ne disparaîtra qu'avec l'édition de 1860, mais elle pouvait – et peut encore – abuser certains lecteurs peu informés. Le texte de 1828 était évidemment assez différent de celui rédigé par Jean-Baptiste de La Salle.

Parmi les modifications introduites, on peut relever un nouveau moyen d'entretenir l'émulation : *Pour encourager les enfants à étudier, et pour exciter leur émulation, on fixera un certain nombre de Bons Points qu'on distribuera à chacun de ceux qui auront récité sans faute....* Un peu plus loin, à propos de l'apprentissage de la lecture, on trouve un article nouveau intitulé : *De l'émulation qu'il faut mettre pour la lecture.*

L'édition de 1828 allonge aussi le chapitre sur « les Récompenses ». Après une explication générale, viennent quatre articles consacrés successivement : aux Croix d'honneur, aux Privilèges, aux Bonnes Notes, aux Compositions. Apparaissent donc quelques formes nouvelles d'émulation, de motivation, en continuité avec la tendance initiée en 1811. Les Privilèges sont déjà connus. Quant aux Croix d'honneur, le texte les présente ainsi : *Une chose qui encourage beaucoup les écoliers et qui flatte singulièrement les parents, est l'usage bien réglé des Croix d'honneur, mais il faut avoir soin de ne les accorder qu'au mérite, et de ne les laisser porter aux mêmes, ordinairement, que pendant huit jours.* Les Bonnes Notes *se donneront aux écoliers qui auront remporté les premières places à la composition qui doit se faire à la fin du mois sur chaque leçon de la classe.* Enfin, les Compositions : *Comme il n'y a que l'émulation qui puisse rendre les progrès sensibles dans une classe, et que cette émulation se procure surtout par les compositions, chaque Maître aura soin d'en faire régulièrement une chaque jour sur une des parties de l'enseignement.* On peut changer de matière chaque jour. Puis une composition plus importante à la fin de chaque mois, qui servira pour les changements de niveau.

En résumé, cela confirme que la pédagogie de l'encouragement, de l'émulation, est de plus en plus affirmée et considérée comme bien supérieure à une

pédagogie répressive. En même temps, on provoque de plus en plus d'occasions de comparaison entre les écoliers, avec les risques de rivalité, de concurrence, de jalousie. Ce sont des limites pour le climat relationnel de la classe. Cela renvoie aussi au passage suivant, que l'on trouve dans les éditions de 1823 et 1828, à propos des corrections : *En effet, on ne fait usage des coups que par humeur ou par incapacité ; car les coups sont des châtimens serviles, qui avilissent l'âme lors même qu'ils corrigent, si toutefois ils corrigent, car leur effet ordinaire est d'endurcir.*

Textes et Documents

1. Des Privilèges

« Rien n'est plus capable d'exciter l'émulation que de savoir employer utilement les privilèges qui, en récompensant le mérite, servent aussi à exempter des punitions. Il y aura trois sortes de privilèges : de sagesse, d'application, enfin privilèges d'assiduité. Pour obtenir un privilège de sagesse, il faudra pendant huit jours n'avoir fait aucune faute qui ait mérité quelque réprimande, soit pour être venu tard à l'école, avoir été immodeste dans les prières ou à l'église, ou pour quelque autre infraction etc. Pour obtenir un privilège d'application, il faut de même avoir passé huit jours à suivre exactement dans les leçons, à faire matin et soir le nombre de pages prescrites avec application, avoir appris et répété le catéchisme qu'on avait pour leçon. Pour un privilège d'assiduité, il faut pendant le même temps, s'être exactement trouvé à l'ouverture de l'école, ainsi que les dimanches pour le catéchisme, et s'être appliqué à étudier en silence pendant la première demi-heure.

Valeur des privilèges. Le privilège de sagesse vaudra dix points. Celui d'application en vaudra huit. Et celui d'assiduité quatre. Le Maître pourra augmenter ou diminuer le nombre des conditions requises pour chaque privilège, selon qu'il le jugera à propos : il faut néanmoins se montrer fort difficile à donner des privilèges, afin que les écoliers en fassent grand cas et les prennent davantage.

Usage des privilèges. Les privilèges serviront aux écoliers pour s'exempter des pénitences qui leur seront imposées, et c'est ordinairement par cet endroit qu'ils leur sont précieux. Un écolier, par exemple, aura eu pour pensum quatre ou six demandes de catéchisme ; il pourra s'affranchir de cette pénitence, moyennant quelques points de privilèges : le Maître en désignera le nombre pour chaque demande, comme trois points pour deux demandes. Un autre écolier aura mérité une fêrule, ne sachant pas écrire, le Maître alors fixera le nombre de points à six ou huit, selon la grièveté de la faute, pour l'exempter de la punition. Quant aux fautes où il entrerait quelque mauvaise volonté reconnue, le Maître alors n'acceptera point le privilège, mais il exigera que le

devoir se fasse absolument, soit pour copier ou pour apprendre quelque chose par cœur. Il y a des écoliers qui sont si attachés aux privilèges, qu'ils aiment mieux faire tous les pensums qu'on leur donne, plutôt que d'en perdre un seul point. Le Maître doit, pour cette raison, taxer ceux-là à tant de points sans leur donner du devoir à faire, parce que cet attachement annonce un germe d'avarice qu'il faut extirper. Il y en aura d'autres, quoiqu'en petit nombre, qui se comportent si bien qu'on n'a presque jamais rien à leur reprocher : il est alors de la justice que le Maître détermine un certain nombre de privilèges pour lesquels ils obtiendront quelque récompense, comme un petit livre, un tableau. Il sera bon de donner aux enfants pauvres les livres d'école dont ils ont besoin, comme leur étant plus nécessaires que d'autres récompenses. Il faut prendre garde que les écoliers ne vendent pas leurs privilèges, ce qui dénoterait une âme basse et intéressée ; mais on ne doit pas les empêcher de se rendre quelquefois service les uns aux autres, ce qui est le propre d'un bon cœur, en se prêtant des privilèges.

Monnaie des privilèges. Les exemptions ou privilèges contenant un nombre déterminé de points, le Maître aura devers lui des demi-cartes qui contiendront un, deux, trois, quatre points pour changer les privilèges dans le besoin. Un enfant, par exemple, aura un pensum dont il ne peut se rédimer qu'avec six points : il a un privilège de dix points, il le présente au maître qui lui rend quatre points, et ainsi des autres. Ces points au nombre de six, dix, vaudront des privilèges de pareille valeur. On aura attention que les points et privilèges soient marqués de manière à ne pouvoir être contrefaits.

Avantage des privilèges. Si l'on sait mettre de l'intérêt dans l'usage des privilèges, on peut s'assurer, d'après une longue expérience, qu'ils auront les plus heureux succès pour donner de l'émulation. Que de punitions n'évite-t-il pas par ce moyen ! Combien d'enfants qui se comportent ordinairement bien, et qui, dans une défense générale, se seront oubliés pour un moment. La loi qui les soumet à la peine portée n'est point blessée, dès que ces écoliers, qu'on ne punirait qu'à regret, se trouvent pourvus de quelques privilèges, au moyen desquels ils satisfont pour leurs fautes, et ainsi de plusieurs cas semblables. Pour la distribution des privilèges, on prendra la veille d'un jour de congé, ou le dimanche à la fin du catéchisme : mais il faut apporter à cette distribution tout le sérieux et toute l'attention qu'on aurait pour une affaire très impor-

tante. On peut se servir d'un registre sur lequel sont écrits les noms des écoliers. Vis-à-vis de chaque nom, on marque par des points, sur une ligne, les grâces ou bons points accordés au dit. Et dessous la même ligne, celles qu'on lui ôte pour les fautes commises. On pourra suivre la méthode indiquée pour la distinction des privilèges. On épargnera par ce moyen au Maître, l'embaras de faire les privilèges ; on parera aux abus que les écoliers peuvent en faire, les uns en les vendant, d'autres en dérobant de l'argent à leurs parents pour se procurer les moyens d'en acheter, ou dérobant les privilèges mêmes » (p. 230-234).

2. Deux nouveaux types d'officiers

« **Des Répétiteurs** » : « Il y aura dans chaque classe des répétiteurs qui seront chargés de faire répéter avant la classe, tant le matin que l'après-midi, chacun des huit ou dix écoliers, selon que le Maître le fixera, à moins que l'ordre de la classe en fût troublé. Ces Officiers doivent être assidus à l'école, venir de bonne heure, et ne faire acception d'aucun écolier ; ils ne passeront aucune faute aux récitants, ils auront soin qu'ils récitent gravement et bien distinctement. Les Maîtres feront eux-mêmes réciter chaque jour leurs écoliers, ainsi qu'il est marqué au Règlement journalier, tant pour connaître s'ils savent leur leçon que pour s'assurer si les répétiteurs s'acquittent bien de leur office, et s'ils étaient reconnus coupables de négligence, il faudrait ou les punir ou les destituer de leurs fonctions. Ces répétiteurs réciteront leur leçon au maître ou à un écolier qu'il désignera » (p. 234).

« **Des Vérificateurs des cahiers d'arithmétique et d'orthographe** ». « Il y aura dans la classe des écrivains, quelques écoliers des plus capables, dont le soin sera de visiter pendant la demi-heure de réunion, les jours que le Maître indiquera, les uns les cahiers d'arithmétique et les autres ceux d'orthographe : chacun en aura un certain nombre à vérifier. Ils examineront si les devoirs donnés sont faits exactement. Ils corrigeront les règles qui seront mal opérées et les fautes d'orthographe, ils mettront un signe, dont le Maître sera convenu, sur les cahiers qui seront très bien tenus, et un autre sur ceux qui ne le seront pas, ou dont le devoir sera omis, afin que le mercredi, lorsque le Maître fera la visite de ces cahiers, il puisse s'apercevoir, au premier coup d'œil, de l'application des uns et de la négligence des autres. Si l'on éprouvait quelques difficultés à faire cette vérification pendant la réunion, on pourrait prendre le

temps de l'orthographe du mercredi. Pendant que les vérificateurs verraient les cahiers de ceux dont ils sont chargés, le Maître corrigerait les leurs ».
(p. 235)

Chapitre 5

1838 : Le Défi de l'Enseignement Mutuel

Introduction

Le premier tiers du XIX^e siècle connut plusieurs événements qui concernent l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes et l'édition de la *Conduite des Écoles* de 1838. Les voici brièvement rappelés.

- **1800-1801** : Après dix années de Révolution et les échecs des Plans successifs de l'éducation nationale, le Consulat prit conscience de la nécessité de reconstituer le système scolaire. Une enquête auprès des Conseils Généraux des Départements, en 1800-1801, révéla que la population était mécontente de la situation. Comme la plupart des personnes consultées avaient connu la situation antérieure à la Révolution, elles connaissaient les écoles de cette époque-là et souhaitaient revenir à la situation antérieure. Plusieurs réponses souhaitaient expressément le retour des Frères des Écoles Chrétiennes. Le Conseil Général de l'Aude proposait carrément de *rétablir les frères des écoles chrétiennes sous le nom de Frères de l'instruction publique, et leur confier l'enseignement primaire*. D'autres citations allant dans le même sens sont reprises dans le troisième volume de *L'Enseignement et l'Éducation en France*, page 60. C'était flatteur pour les Frères, mais en début du XIX^e siècle, il n'y en avait plus en France. Du moins officiellement. On peut penser que cette nostalgie facilita, en certains endroits, leur retour et l'accueil qui leur fut réservé, à partir de l'année suivante.
- **1802** : Sous le Consulat – Bonaparte étant Premier Consul – les Frères revinrent à Lyon, après dix années de dispersion et d'exil dans les États Pontificaux. Ils y furent aidés par la bienveillance des autorités civiles et de l'archevêque, l'oncle de Bonaparte, le Cardinal Fesch.

- **1808** : Un Décret du 17 mars créait l'Université Impériale, désormais chargée de l'Enseignement. Mais les écoles primaires relevaient des Communes ou de l'initiative privée. C'est ce niveau qui concernait plus particulièrement les Frères. L'Institut étant intégré dans l'Université, il devait en respecter les conditions :
 - porter un habit particulier approuvé. Ils reprirent celui d'avant la Révolution.
 - se soumettre à l'inspection des autorités civiles,
 - posséder le Brevet de capacité pour pouvoir enseigner,
 - se soumettre à la conscription en vue du service militaire.
 - Mais, en fait, des aménagements et des exemptions furent obtenus pour les Frères.
- **1816** : Après le changement de régime politique – abdication de Napoléon et retour de la Monarchie – les questions scolaires furent souvent traitées par Ordonnances. On conserva l'organisation de l'Université, mais l'appui apporté par les autorités à l'Enseignement Mutuel assura la diffusion de celui-ci et occasionna de nombreux tracasseries aux Supérieurs de l'Institut.
- **1833** : La Loi du 28 juin, dite Loi Guizot, relative à l'enseignement primaire concernait, les Frères puisqu'ils faisaient partie de l'Université. Ils en tinrent compte d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin.

Pendant cette période, l'Institut des Frères connut une croissance régulière, malgré les difficultés rencontrées, difficultés occasionnées par les changements politiques traversés : l'Empire, la première Restauration, les Cent Jours avec le bref retour de Napoléon, la seconde Restauration et la Révolution de juillet 1830. Même si l'Institut se tenait à l'écart de la politique, il ne pouvait éviter de subir les contrecoups des changements dans l'administration. Certains ministres de l'Instruction lui furent favorables, d'autres beaucoup moins. Cela provoquait des incertitudes, des tracasseries, en tout cas la nécessité des adaptations.

L'une des sources principales des tracasseries administratives fut l'émergence, dès 1815, de l'Enseignement Mutuel que l'on opposait facilement et schéma-

tiquement à la « méthode des Frères ». Nous allons y revenir. Cette évolution difficile, parfois conflictive, trouva un point d'aboutissement dans l'élaboration et la publication de la *Conduite des Écoles* de 1838.

La pression de l'Enseignement Mutuel

Son apparition et son expansion en France

Pendant leur séjour en Angleterre, certains exilés français eurent l'occasion d'observer une manière différente d'organiser l'enseignement dans les écoles : ce qu'on appelait l'Enseignement Mutuel ou méthode Lancastérienne. En fait, la méthode n'était pas nouvelle, mais elle était presque inconnue en France. Certains de ces émigrés acquirent la conviction que cette méthode conviendrait parfaitement en France qui connaissait d'énormes besoins d'alphabétisation et peu de ressources pour l'assurer. Dès leur retour, après le Premier Empire, ils œuvrèrent pour l'imposer, forts de leur influence dans les sphères du pouvoir. Même Lazare Carnot, ancien révolutionnaire, qui fut brièvement Ministre de l'Instruction pendant les Cent Jours, militait en faveur de l'Enseignement Mutuel. D'autres suivirent jusqu'en 1830. Ces responsables voulaient que les Frères, en tant que membres de l'Université, adoptent cette méthode et ils exercèrent des pressions répétées auprès des Supérieurs de l'Institut. Ceux-ci refusèrent obstinément d'accéder à cette demande.

Ce fut particulièrement le cas, à partir de 1815, avec le Ministre Lainé, partisan convaincu de l'Enseignement Mutuel. Le Frère Gerbaud, alors Supérieur Général, s'appuya sur le vote du Chapitre Général de 1817 pour opposer un refus catégorique. Mais le Ministre avait d'autres moyens de rétorsion. Sans entrer dans de trop longues explications, signalons en particulier :

- la nécessité de posséder le Brevet de Capacité pour obtenir l'autorisation d'enseigner.
- L'exemption de la conscription à l'âge normal du service militaire.
- L'obligation du serment de fidélité ou engagement d'enseigner pendant dix ans dans l'Université.
- L'obligation d'obtenir une autorisation expresse des autorités pour ouvrir de nouvelles écoles.

- Ou le cas particulier du transfert de la Maison Généralice des Frères de Lyon à Paris.

Malgré tout, le Supérieur Général tint bon et nous verrons pourquoi. Heureusement, le successeur de Lainé se montra plus accommodant et des compromis furent trouvés sur tous les points que nous venons de signaler. Le Frère Guillaume de Jésus remplaça le Frère Gerbaud, et connut moins de problèmes. Il mourut quelques mois avant la Révolution de juillet 1830, et de nouvelles difficultés surgirent à ce moment-là car les révolutionnaires n'étaient pas favorables aux activités de l'Église et à son autorité sur l'enseignement. C'est le Frère Anaclet, Supérieur Général de 1830 à 1838, qui dut gérer cette situation.

Caractéristiques de l'Enseignement Mutuel

En 1815, l'Enseignement Mutuel n'était pas une complète nouveauté. On en trouve des traces bien avant, y compris en France, mais la méthode s'était davantage développée en Angleterre, en particulier sous l'influence de Lancaster qui en quelque sorte lui donna son nom.

Mais avant de parler de la méthode mutuelle, il convient d'évoquer brièvement la situation générale de l'enseignement en France, après les 25 années de la Révolution et de l'Empire.

- Les besoins étaient considérables. Le niveau d'alphabétisation n'était pas brillant en 1789. Les soubresauts des vingt-cinq années suivantes n'améliorèrent guère la situation.
- Mais les moyens économiques affectés à l'enseignement en 1815 et pendant les années suivantes n'étaient pas à la hauteur des besoins. Le pays sortait d'une longue période de guerres ruineuses.
- Tout système scolaire qui permettrait de scolariser beaucoup d'enfants à moindres frais serait bienvenu. Et c'était l'une des caractéristiques de l'Enseignement Mutuel : rassembler des groupes nombreux d'élèves, sous la direction de jeunes Moniteurs non payés, réduire au minimum l'équipement pédagogique nécessaire.
- Avec cette méthode, on pouvait envisager de rassembler de 100 à 150 écoliers dans un unique vaste local, répartis en groupes homogènes

d'une quinzaine d'élèves, placés sous la direction de jeunes moniteurs sommairement préparés par le Maître en début de journée scolaire.

La *Société pour l'enseignement élémentaire* voulait étendre ce mode d'enseignement, voire le généraliser, et bénéficiait pour cela de l'appui du Gouvernement. *C'était le remède à la pénurie de Maîtres en même temps qu'à l'insuffisance des crédits, et de plus, par une sorte de miracle pédagogique, cette méthode promettait d'être infiniment plus efficace que le désastreux mode individuel. On comprend qu'elle ait suscité un véritable enthousiasme* (écrit Antoine PROST, o. c. p 117).

En tout cas, les rivalités qu'il provoque, les interrogations qu'il suscite, créent une émulation bénéfique au progrès général de l'enseignement. On a aussi mis à son crédit le fait de proposer un apprentissage simultané des matières de base, croyant l'opposer ainsi à l'enseignement des Frères qui proposerait des apprentissages successifs commençant par la lecture seule, continuant par l'écriture et abordant le calcul à la fin. Avec la simultanéité des apprentissages, on réaliserait un important gain de temps. Affirmer cela serait une lecture erronée de la *Conduite des Écoles*, comme nous l'avons montré dans le Cahier Lasallien 62 : *Approche Pédagogique* (voir les Tableaux des pages 50 et 51). Si les neuf niveaux de l'apprentissage de la lecture servaient de référence générale, on n'attendait pas de les avoir tous acquis pour commencer l'écriture et l'arithmétique. Il y avait aussi simultanéité. Et la division des trois classes de l'école (Petite, Moyenne et Grande) en groupes homogènes dans chacune des matières préfigurait ce que voulait réaliser aussi l'Enseignement Mutuel.

La différence essentielle entre l'Enseignement Mutuel et l'Enseignement Simultané porte sur la place et le rôle du Maître. Par son organisation même – des groupes d'élèves confiés à des Élèves Moniteurs – l'Enseignement Mutuel éloigne ipso facto le Maître des écoliers. Ce que Jean-Baptiste de La Salle et les Frères n'acceptèrent jamais. Au contraire. Ils avaient la conviction que l'essentiel du processus éducatif dépend de cette présence, proximité, connaissance personnalisée approfondie du Maître auprès de ses élèves. Les effectifs importants – 60 à 70 élèves par classe, comme disait la *Conduite des Écoles* – ne pouvaient être cause d'anonymat.

Que tous les responsables de l'enseignement n'aient pas eu conscience de l'importance de la relation éducative personnalisée, au début du XIX^e siècle, on peut le comprendre. Un peu plus tard, les sciences de l'éducation (psychologie, pédagogie, psychanalyse...) donnèrent raison aux Frères. Leur opposition au Mode Mutuel ne provenait pas d'une obstination irraisonnée, mais d'une conception réfléchie du processus de croissance de la personne.

Comme l'écrit Françoise MAYEUR dans le troisième volume de *l'Histoire Générale de l'Enseignement et de l'Éducation en France : L'emploi systématique de la méthode mutuelle dans l'enseignement élémentaire fut l'une des grandes nouveautés de la Restauration. Systématique, mais non exclusif ni majoritaire. Les Frères lasalliens et leurs émules des nouvelles Congrégations enseignantes continuaient de marquer leur attachement à la méthode simultanée qui avait fait ses preuves avant la Révolution, tandis que la plus grande partie des Maîtres d'école restaient étrangers aux courants novateurs* (p. 374).

Analysant les différents modes d'enseignement en présence, la Préface de la *Conduite*, en 1838, donne les justifications suivantes : *Les avantages attachés à la Méthode Simultanée sont incontestables, surtout dans une école assez nombreuse pour exiger plusieurs sous-maîtres, car alors chacun d'eux ayant peu de subdivisions peut donner aux enfants qui les composent, des leçons plus longues, des soins plus assidus. Mais ce qui donne surtout du prix à cette méthode, c'est que, mettant continuellement le Maître en contact avec ses élèves, elle lui fournit les moyens de développer leurs facultés intellectuelles, d'étudier leurs caractères et leurs inclinations, et de former ainsi leurs cœurs à la vertu.*

Développée dans un climat de polémique, l'opposition entre le Mode Mutuel et le Mode Simultané n'était peut-être pas si radicale. Il y avait des points de convergence. Et le climat de concurrence favorise sans doute le progrès de l'ensemble. Sans oublier les sous-entendus politiques que l'on décèle facilement chez les tenants du Mode Mutuel. *Coloré vivement par l'option politique libérale de ses tenants*, écrit Françoise MAYEUR, *l'épisode de l'école mutuelle, situé pour l'essentiel sous la Restauration et les débuts de la Monarchie de Juillet, laisse des traces sensibles bien au-delà dans le temps, et dans les pratiques. Dans l'école publique s'instaurent cependant des méthodes nouvelles qui tiennent aussi de l'enseignement simultané venu des Frères. Le siècle reçoit ainsi des apports divers, tandis que le contenu s'élargit de deux manières, par la délimitation des matières*

obligatoires et par l'adjonction d'un enseignement primaire supérieur, en prolongement direct de l'enseignement élémentaire (o c p. 372).

Dans le même sens de la conciliation, la Préface de la *Conduite des Écoles* de 1838, après avoir souligné les avantages de la Méthode Simultanée, propose un *Mode Simultané Mutuel* : *Le Maître qui, ayant divisé sa classe en sections comme il a été dit pour le Mode Simultané, donne la leçon alternativement à chaque division, mais qui, au lieu de faire seulement étudier les autres, leur fait donner des leçons par des Moniteurs, suit le Mode Simultané Mutuel ou Mixte.* Et le texte ajoute : *La Méthode Simultanée Mutuelle, joignant aux avantages de la méthode purement simultanée, celui d'occuper plus sûrement et plus utilement les élèves, peut avoir de très bons résultats. C'est le mode qu'indique la présente Conduite pour toutes les leçons qui en sont susceptibles.* Ce n'est donc pas un abandon du Mode Simultané pratiqué depuis 150 ans, mais une amélioration par un renforcement de ce qui se pratiquait auparavant. Le Monitorat existait depuis les origines de l'école lasallienne, mais son fonctionnement pouvait être amélioré.

Résistance aux pressions des autorités

Les démêlés entre les Frères et l'administration scolaire – déjà évoqués plus haut – commencent au début de la seconde Restauration, avec l'Ordonnance du 29 février 1816. Le Ministre de l'Instruction veut que les Frères adoptent l'Enseignement Mutuel. Soutenu par le Chapitre Général, le Frère Gerbaud refuse. En 1817 surgit le problème du Brevet de capacité. Le Supérieur Général n'y est pas opposé. Mais le Ministre voudrait qu'il soit individuel. Le Supérieur Général y voit un risque pour l'unité de l'Institut, habitué à fonctionner, depuis ses origines, « en association » : *obliger chaque Frère à un diplôme particulier ce serait séparer les membres de leur chef et détruire en France la Congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes*, rétorque le Supérieur.

Pour échapper aux diverses mesures de pression, le Frère Gerbaud a recours directement à la famille royale et à certains évêques jugés plus favorables, et finalement au Roi lui-même. Mais c'est le changement de ministre qui, en 1819, permet d'apaiser la situation. Une conciliation se dessine et le Frère Gerbaud écrit : *Les Brevets individuels, dont nous avons eu la plus grande et la plus juste aversion, parce que d'eux-mêmes et sans modification, ils tendaient à la ruine de l'Institut, n'auront plus rien d'effrayant pour nous. Envoyés par Messieurs*

les Recteurs au Supérieur Général, sur le seul vu de l'Obéissance de chaque Frère Enseignant, et sans examen, chacun de ces Diplômes durera autant que le sujet lui-même demeurera fidèle à ses devoirs (AMG EF 305). De même, en 1820, sont déterminées les modalités d'engagement à souscrire pour obtenir l'exemption du service militaire pour les Jeunes Frères. Bien qu'elle soit contestée par certains catholiques intransigeants, l'Université est conservée. Mais, en 1824, une nouvelle Ordonnance place l'enseignement primaire sous le contrôle de l'Église. Le nouveau roi, Charles X, renforce encore les liens entre la Monarchie et l'Église. La querelle entre l'Enseignement Mutuel et l'Enseignement Simultané perd de sa virulence.

Loi sur l'Instruction Primaire (Loi Guizot) du 28 juin 1833

Le second élément important qui apparaît dans la *Conduite des Écoles* de 1838, ce sont les conséquences de la Loi de 1833, connue sous le nom de Loi Guizot, du nom du Ministre de l'Instruction qui la fit voter. En tant que membre de l'Université, l'Institut des Frères était concerné par cette loi qui fut – et qui reste historiquement – un texte essentiel dans l'organisation de l'enseignement primaire en France. Quelques explications sont utiles pour mieux situer la portée de cette loi.

Dès le début, le texte stipule que l'instruction primaire peut être : élémentaire ou supérieure, privée ou publique. Ce qui distingue l'élémentaire de la supérieure, ce sont les matières enseignées :

- Dans le primaire élémentaire, ce sont :
 1. L'Instruction morale et religieuse.
 2. La Lecture.
 3. L'Écriture.
 4. Les éléments de la langue française et du calcul.
 5. Le système légal des poids et mesures. (système instauré par la Révolution)
- Dans le primaire supérieur, s'ajoutent :
 6. Des éléments de géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage.

7. Des notions des sciences physiques et d'histoire naturelle, applicables aux usages de la vie.
8. Le chant.
9. Des éléments d'histoire et de géographie de la France.

Le Comité Général de 1834

Le contenu de cette loi concerne directement les Frères et les invite à prendre position. Le Frère Anaclét, Supérieur Général, en date du 7 août 1834, adresse à l'Institut une lettre qui commence de la façon suivante : *La dernière édition de la Conduite des Écoles (celle de 1828) étant épuisée, nous vous avons annoncé, dans notre Circulaire du 17 décembre, qu'avant de livrer de nouveau cet ouvrage à l'impression, nous étions dans l'intention d'y faire divers changements qui nous paraissaient nécessités par les circonstances actuelles. Nous avons même fait, à votre zèle et à vos lumières, un appel auquel plusieurs d'entre vous ont répondu, en nous communiquant leurs pensées et leurs vues pour la plus grande perfection de cet important ouvrage. Nous avons profité, autant qu'il nous a été possible, de leurs conseils, et notre travail touche enfin à son terme. Mais, avant que de le remettre à l'imprimeur, nous avons cru qu'il était de notre devoir de consulter l'Institut d'une manière encore plus solennelle, et, pour cet effet, de le soumettre à l'examen des Frères les plus capables de l'apprécier et de juger de l'opportunité ou de l'inopportunité des changements, corrections, additions, ou retranchements qu'il nous a paru nécessaire de lui faire subir.*

Dans cette vue, nous nous sommes décidés à assembler un Comité, composé comme il est ordonné par le 60^e arrêté du Chapitre Général de 1787, lequel représentera le Corps de l'Institut, ayant mission pour statuer provisoirement sur tout ce qui intéresse la Gloire de Dieu, le plus grand bien de l'Institut, et l'avantage spirituel et temporel de tous ses Membres, tout en suivant les sages et saintes Règles que le Serviteur de Dieu, Monsieur de La Salle, nous a laissées... Le 60^e arrêté du Chapitre Général de 1787 disait en effet : Les Chapitres provinciaux (peu utiles et sujets à des inconvénients) sont suspendus à l'unanimité. A la place, tous les trois ans, il y aura un Comité. Ses décisions seront soumises au Chapitre Général.

Pour les raisons historiques que l'on sait, cet arrêté ne put être appliqué pendant les années de la Révolution. Mais le Frère Anaclét et ses Assistants mirent en marche la procédure prévue. Après avoir procédé à l'élection des

Délégués, vérifié les résultats des élections, le Comité Général se réunit à Paris le 25 octobre 1834. Le déroulement de ses travaux est consigné dans le Registre B des Chapitres Généraux, pages 70 à 74. Dès l'allocation d'ouverture, le Frère Anaclet rappelle que le Comité est appelé à délibérer sur la question de savoir *si l'on continue d'enseigner dans les écoles de l'Institut, le dessin linéaire, les notions de géographie et d'histoire, ainsi qu'il se pratique depuis quelques années*. Si la réponse est positive – et elle fut unanime – on le mentionnera dans la nouvelle *Conduite des Écoles*. Le Registre ajoute qu'on pourra aussi *y faire des changements assez considérables*. C'est pourquoi cette Assemblée *a consacré 32 séances à la rédaction de cet ouvrage, a décidé qu'il serait imprimé tel qu'elle l'a adopté, et qu'en outre un exemplaire en serait conservé dans les archives de l'Institut après avoir été paraphé par trois membres du Comité et signé par tous* (Registre B p. 138). Le Comité prit d'autres arrêtés qui ne concernent pas notre propos, mais dont certains sont de conséquence, comme les étapes de la formation initiale des Frères ou l'extension de l'Institut hors de France, qui avait déjà commencé. Toutes ces décisions devaient être examinées par le Chapitre Général, instance canonique suprême du gouvernement de l'Institut. Ce sera fait au 16^e Chapitre Général de 1837, qui se tint à Paris. Effectivement, le Chapitre examina et approuva les décisions du Comité relatives à l'enseignement du dessin linéaire, de l'histoire et de la géographie. Puis il étudia l'ensemble du projet de texte pour la *Conduite des Écoles*. D'ailleurs, dans les éditions postérieures de celle-ci, il sera toujours fait référence à l'approbation du Chapitre de 1837.

D'autres décisions du Chapitre concernent le monde scolaire. Reprenons seulement l'article 3 qui traite de deux éléments sensibles à l'époque : les diplômes des Maîtres et la musique. *Le Chapitre, convaincu que, vu les circonstances actuelles, il est impossible de diriger une école sans être porteur d'un Brevet de Capacité, et averti par le Frère Supérieur Général qu'il pourrait arriver que non seulement les Commissions d'examen exigeassent par la suite des connaissances en histoire, en géographie et en dessin linéaire, mais encore des notions de musique, est d'avis que dans ce cas le Régime pourrait fixer en quel lieu et à quels sujets il serait permis d'étudier cette dernière branche de l'enseignement, se bornant cependant au strict nécessaire* (Registre B p. 147).

Dans les documents de l'époque, on perçoit une certaine défiance des Frères

envers les enseignements artistiques. On pratiquait le dessin linéaire depuis le XVIII^e siècle, mais on craignait les abus. C'est pour cela que le Chapitre proscrivait le « dessin de figure, excepté dans les écoles d'adultes et les pensionnats » (article 12). De même, les élèves des Frères chantaient quotidiennement des Cantiques édifiants à la fin des classes, mais on craignait que l'enseignement de la musique ne dévie vers des chansons légères ou grivoises. Les chansons satiriques et anticléricales étaient fort en vogue à cette époque-là. C'est pourquoi, dans la *Circulaire* 91, du 8 Mai 1837, le Frère Anaclel écrivait : *Quoique les objets (les disciplines d'enseignement) de l'enseignement soient déjà tellement multipliés qu'on trouve à peine le temps de donner chaque jour une courte leçon de chaque spécialité, il se trouve des Frères qui paraîtraient disposés à les augmenter encore, en ajoutant une leçon de musique ou de plain-chant. Nous croyons devoir déclarer ici que cette augmentation est tout à fait contraire à nos intentions, qu'elle n'est nullement nécessaire, et qu'en conséquence vous devez rejeter toute proposition qu'on pourrait vous faire à cet égard, à moins que la leçon ne soit donnée après les classes et hors de la Maison par un étranger et sans la moindre participation des Frères.*

Il y eut un nouveau Chapitre Général en novembre 1838, afin de pourvoir au remplacement du Frère Anaclel décédé au mois de septembre. Ce fut l'élection du Frère Philippe, qui commençait un long généralat de 36 ans. Mais il n'y eut rien de spécial concernant la *Conduite des Écoles*, puisqu'elle avait été approuvée l'année précédente dans les termes suivants : *Le Chapitre approuve les décisions prises par le Comité tenu en octobre 1834, relativement à l'introduction dans nos écoles, du Dessin linéaire, de l'Histoire et de la Géographie, ainsi que la nouvelle édition de la Conduite. Il apporte cependant quelques modifications au Règlement journalier de la Conduite, ainsi qu'à l'article deuxième du Comité, et il reçoit avec respect le douzième tel que le Saint Siège l'a rédigé* (le deuxième concernait certaines fêtes religieuses, le douzième les Délégués au Chapitre).

Nouveautés dans la *Conduite* de 1838

Préparée par le Comité de 1834, approuvée par le Chapitre Général de 1837, l'édition de 1838 essaie de répondre à la fois aux défis de l'Enseignement Mutuel et aux dispositions de la Loi Guizot, sans oublier les chapitres traditionnels qui la relie aux éditions antérieures.

Les chapitres traditionnels

Comme on peut s'y attendre, l'édition de 1838 reprend les chapitres relatifs aux apprentissages : lecture, écriture, orthographe, arithmétique ou encore la messe et le catéchisme. On y retrouve aussi les aspects d'organisation et d'ordre capables d'assurer le bon fonctionnement de l'école :

- Dans la première partie : la manière d'entrer dans l'école, le commencement de la classe, la posture du Maître et des élèves pendant les leçons, les récompenses, les prières, la sortie de l'école.
- Dans la deuxième partie : la vigilance des Maîtres, les signes en usage, les catalogues, les moyens disciplinaires, les absences, les congés et les vacances, la structure des écoles et les meubles qui y conviennent.
- La troisième partie s'intitule : « Conduite des Formateurs », comme auparavant, et reprend les trois chapitres déjà connus : De l'Inspecteur des Écoles, Maximes dont le Formateur doit remplir l'esprit des jeunes Maîtres, Défauts essentiels que le Formateur doit corriger dans ses élèves. Mais le chapitre relatif à l'Inspecteur des Écoles est très bref et ne reprend pas le contenu correspondant des éditions antérieures.

Les nouveautés

Des chapitres nouveaux apparaissent dans cette édition. Il faut signaler d'abord les quatre pages initiales consacrées au « Règlement journalier » pour les écoles à trois classes et davantage. On y propose une répartition horaire des activités pendant la journée de classe. On peut s'arrêter un peu plus sur les aspects suivants. Cela peut paraître secondaire, mais il faut penser que l'adjonction de matières nouvelles appelait de telles précisions pour les Maîtres ou les Directeurs des écoles. D'autres changements retiennent davantage l'attention.

- Le chapitre V consacré aux « Leçons de mémoire ». Comme le nombre de disciplines scolaires augmente, il convient de susciter l'émulation entre les écoliers. Parmi les moyens suggérés on relève : la division des Leçons, la classification des enfants, qui ne se faisait pas jusque-là ; l'explication des leçons, l'ordre des récitations, les compositions régulières, les changements mensuels et les récompenses. Fruit d'une lon-

gue expérience pédagogique, le paragraphe introductif de l'article premier explique très justement que *donner à un enfant une tâche trop forte et au-dessus de sa capacité, c'est le rebuter et l'exposer au dégoût de l'étude. Partager, au contraire, son travail en parties mensuelles, les subdiviser en leçons journalières, noter ses changements ou passages de l'une à l'autre et l'en récompenser par des Bons Points qu'il puisse présenter à ses parents comme preuve de ses succès, c'est le moyen d'obtenir sans peine et en peu de temps, de grands résultats* (p. 17). On retrouve, très clairement formulé, le souci de l'école lasallienne, depuis son origine, d'offrir à chaque élève un travail à sa mesure. Échouer ne servirait à rien. Réussir crée une dynamique du succès. Les théories modernes de l'apprentissage l'ont confirmé. *Il est essentiel que les élèves de chaque classe soient divisés en plusieurs Sections, quel que soit d'ailleurs le nombre de classes dont l'école est composée, afin qu'on puisse donner à chacun des leçons proportionnées à sa capacité, sans cela les uns seraient surchargés, tandis que les autres perdraient le temps* (p. 19). À la fin du XX^e siècle, on appelait cela les Groupes de Niveau Matière, comme une réponse appropriée à l'hétérogénéité des classes.

- Cette insistance sur les leçons de mémoire pourrait faire craindre un excès de mémorisation mécanique, au détriment de l'éveil de l'intelligence. Pour éviter cet inconvénient, le texte ajoute : *La plupart des enfants sont doués d'une mémoire heureuse ; un bon Maître doit la leur faire cultiver par l'étude journalière des diverses branches de l'enseignement ; mais comme une simple étude littérale serait presque inutile à des enfants peu accoutumés à réfléchir, il sera très avantageux que le Maître, leur fixant la leçon mensuelle, leur en donne quelques explications, en attendant qu'il puisse, par les applications journalières, entrer dans de plus longs détails* (p. 23). Heureuse précaution pour l'éducation de l'intelligence. De là viennent, à la suite, une série de paragraphes consacrés à l'explication des diverses disciplines. On pourrait reprendre aussi les deux articles suivants (p. 27-32) dans lesquels la *Conduite* propose divers moyens concrets pour faciliter l'étude des leçons. C'est très cohérent avec une pédagogie concrète et efficace.
- Le chapitre VIII : *De la bonne tenue des cahiers et de ce qu'il faut faire pour l'obtenir* contient une série d'indications pratiques pour parvenir à ce

résultat. Car *la bonne tenue des cahiers et leur propreté contribuent singulièrement aux progrès des enfants et à la réputation des écoles* (p. 54-55).

- Deux chapitres nouveaux (XI et XII) apparaissent naturellement dans cette nouvelle édition de la *Conduite*. Ils concernent la récitation de la géographie et du dessin linéaire. Ces chapitres relatifs aux matières nouvelles sont assez brefs. Cela tient sans doute en partie à la nouveauté de ces disciplines pour lesquelles on est encore en période de recherche. S'agissant de la géographie, les explications données aux pages 62-63 restent très sommaires. Bien que cela ne soit pas très évident, le dessin linéaire est associé à la géographie, parce que ce sont deux matières visuelles et graphiques. Si l'on se demande comment on peut réciter le dessin linéaire, la *Conduite* donne l'indication suivante : *Les figures de dessin doivent être tracées d'avance sur le tableau noir, soit pour l'explication, soit pour la récitation, et on exigera que les élèves suivent exactement avec la baguette les lettres dont les figures sont affectées* (p. 64). Il s'agit de sortes de cartes muettes et, bien sûr, en ce domaine, l'essentiel c'est l'acquisition des gestes graphiques pour reproduire les modèles proposés : *plans et autres figures de dessin linéaire*, précise le texte.
- La récitation de l'histoire n'apparaît pas dans cette partie de la *Conduite*. Il en a été brièvement question dans les articles 1 (« Division de l'Histoire ») et 4 (« L'explication de l'Histoire »). Le programme est encore assez rudimentaire : *L'histoire en usage dans les Écoles Chrétiennes contient quelques notions sur l'Histoire Sainte, un abrégé de l'Histoire de France, et quelques notes sur les anciens et les nouveaux peuples* (p. 25). Cela correspond aux dispositions de la Loi de 1833 : *Éléments d'histoire et de géographie de la France*.

« De l'émulation »

Nous avons souligné, dans le chapitre précédent, la volonté de passage de la répression à l'émulation dans l'école lasallienne. Il est donc cohérent de trouver une dizaine de pages consacrées à l'émulation. L'essentiel est résumé dans l'introduction de ce chapitre : *L'émulation est l'âme de l'avancement ; sans elle, tout languit dans une classe, et les dispositions les plus heureuses deviennent inutiles ; elle seule rend les progrès sensibles, et supplée au peu de temps que l'on a pour*

former les enfants aux connaissances nécessaires (p. 65). Suivent deux articles : le premier traite des « compositions » dans les différentes matières, et le second des « changements » mensuels de leçons. Ce chapitre se prolonge naturellement par celui « Des Récompenses », où l'on retrouve les Privilèges, les diverses Récompenses, les Billets de contentement, les Bonnes Notes, les Croix d'Honneur, dont il a déjà été question. Progressivement, émergent de nouveaux moyens pour entretenir l'émulation et favoriser la bonne ambiance de la classe. Nous y reviendrons.

Honnêteté et Civilité

« **Du soin que les Maîtres doivent avoir d'enseigner l'Honnêteté et la Civilité aux Enfants** » : tel est le titre du chapitre XVIII. Dans le texte initial de la *Conduite des Écoles* – le Manuscrit de 1706 – on ne trouvait pas de chapitre explicitement consacré à l'honnêteté et à la civilité. Pourtant, ces comportements étaient très prégnants dans la société du XVII^e siècle et dans le projet éducatif de saint Jean-Baptiste de La Salle. Mais, en lisant le texte de 1706, on se rend compte que tout le comportement, toutes les attitudes et postures, tout le langage de l'écolier dans l'école, étaient commandés par les règles de la civilité. D'autre part, le 9^e niveau de Lecture consistait à lire les « Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne » – où tout cela était expliqué – afin d'apprendre à lire les « caractères de civilité », particuliers à l'époque. La situation était différente en 1838. Cela justifie la présence de ce chapitre, d'ailleurs assez court. On y rassemble divers aspects du comportement à respecter et – en y regardant de près – on constate que ces éléments se trouvaient dispersés dans le texte de 1706. Relevons cependant ce qu'on dit de l'excellence de l'honnêteté et de la civilité : *Il entre dans les devoirs des Frères des Écoles Chrétiennes de former leurs élèves à l'honnêteté et à la politesse ; il semble même qu'après la Religion, il n'est rien de plus important. La civilité, observée dans de bonnes vues, n'est pour ainsi dire que la charité mise en pratique ; un jeune homme qui aura appris de bonne heure à se conduire avec honnêteté et décence, respectera au moins certaines bornes, et ne donnera pas dans des écarts qui l'aviliraient aux yeux de ses semblables* (p. 104-105). On constate que le mot politesse commence à être utilisé comme équivalent de civilité et, de fait, il le remplacera plus tard dans le langage courant ; sans conserver peut-être toute sa richesse de sens.

La Préface de l'édition 1838

L'élément le plus intéressant et le plus surprenant de cette édition, c'est la Préface (p. I-IV). Son contenu s'explique et se justifie, bien sûr, par le contexte de polémique avec l'Enseignement Mutuel que nous avons évoqué ci-dessus. Elle vise manifestement à exposer et justifier le choix méthodologique de l'Institut. On pourra s'en faire une idée en lisant le texte lui-même reproduit à la fin de ce chapitre. Après un rappel du choix de saint Jean-Baptiste de La Salle et de la pratique constante des Frères depuis 150 ans, la Préface est un plaidoyer en faveur du Mode Simultané. La Note explicative insérée dans le texte ne laisse aucune ambiguïté là-dessus.

On peut être surpris par le dernier alinéa de cette Note, quand il affirme que *La Méthode Simultanée-Mutuelle... c'est le mode qu'indique la présente Conduite pour toutes les leçons qui en sont susceptibles*. Mais il est vrai que, dès le début, l'école lasallienne eut recours à des élèves Moniteurs pour diverses tâches de répétition, auprès de groupes d'élèves moins avancés. Mais les modalités de cette aide différaient de celles de l'Enseignement Mutuel.

Cette Préface dut convenir aux Frères puisqu'elle fut reprise – surtout le contenu de la Note – dans les éditions postérieures, comme la spécificité de l'école lasallienne, jusqu'au début du XX^e siècle. C'est dans la difficulté ou la remise en cause, que l'Institut des Frères éprouve la nécessité de clarifier son projet éducatif et pédagogique. Ce fut le cas dans les années 1830.

Conclusion

Le Frère Anaclet, Supérieur Général depuis 1830, mourut le 6 septembre 1838. Le 17^e Chapitre Général, convoqué pour le 21 novembre de la même année, lui donna comme successeur le Frère Philippe, qui devait occuper cette charge pendant 36 ans. Son généralat fut une période d'important accroissement du nombre de Frères. C'est l'une des raisons des éditions rapprochées de la *Conduite des Écoles* au cours des vingt années qui suivirent son élection. À cette croissance numérique interne, s'ajouta la diffusion de l'ouvrage à l'extérieur de l'Institut : dans les nouvelles Congrégations de Frères Enseignants, dans certaines Congrégations de Sœurs (certaines adaptèrent le texte à leur situation) et même dans des écoles de l'Enseignement Public. Ces éditions de 1849 – 1850 – 1851 – 1852 – 1853 et 1856, n'apportent pas de

changements importants à celle de 1838, et la page de garde mentionne toujours : *Nouvelle Édition, revue, corrigée et approuvée par le Chapitre Général de 1837*. Cette mention prend fin avec l'édition de 1860 dont nous allons parler dans le prochain chapitre.

Textes et Documents

1. Une Préface intéressante : celle de l'édition de 1838

« Le vertueux Messire Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de Reims, considérant les maux incalculables qui devaient nécessairement résulter de l'état d'ignorance dans lequel la plupart des enfants de la classe ouvrière étaient laissés, crut que ce serait rendre un immense service à la Société et à la Religion que de leur procurer l'instruction et l'éducation. L'Instruction qui, en ornant leur esprit, les porterait à remplir honorablement les devoirs de la profession qu'ils embrasseraient. L'Éducation qui, en formant leurs cœurs à la vertu et aux pratiques de la Religion, en ferait de bons citoyens et de bons chrétiens.

Pénétré de ces sentiments, et intimement persuadé que Dieu demandait de lui l'exécution d'un si noble dessein, le pieux Chanoine ne pensa plus qu'à se conformer aux vœux de la Providence sur lui. Parmi les moyens qui s'offrirent à sa pensée, celui qui lui parut le plus efficace fut l'érection d'une Congrégation d'hommes entièrement voués à l'Enseignement élémentaire. Il commença donc à réunir quelques jeunes gens, afin de les former à l'art de bien élever la jeunesse. Mais, convaincu que le dévouement le plus parfait et le désintéressement le plus absolu pouvaient seuls rendre son œuvre utile, il voulut donner à ses Disciples l'exemple de l'un et de l'autre. Il exerça donc lui-même la fonction d'Instituteur de la jeunesse, se dépouilla de son canonikat et distribua tous ses biens aux pauvres.

Le Mode individuel, le seul qui fût alors en usage dans les écoles élémentaires, ne parut pas convenable à ce grand homme pour remplir la fin qu'il se proposait : ses méditations assidues et la force de son génie lui firent inventer le MODE SIMULTANÉ, qui sera dans tous les temps une des plus utiles découvertes de l'esprit humain¹.

¹ « Quatre méthodes ou modes se partagent aujourd'hui le domaine de l'Enseignement primaire : la méthode Individuelle, la Simultanée, la Mutuelle, et la Simultanée-Mutuelle.

*Le Maître qui instruit ses élèves en donnant à chacun d'eux en particulier des leçons sur chacune des branches de l'Enseignement, suit le Mode Individuel.

Le généreux Chanoine comprit aussi que, pour rendre son enseignement stable et permanent, il était nécessaire de le rendre uniforme dans toutes ses écoles, il en donna donc par écrit et la forme et les moyens d'exécution : telle fut l'origine de la *Conduite des Écoles* chrétiennes.

Les Disciples de M. de La Salle, pleins de son esprit et animés d'un vrai zèle pour l'éducation de la jeunesse, n'ont rien négligé pour améliorer leur méthode d'enseignement, ne faisant tous qu'un même corps et se proposant tous une même fin, ils ont eu soin de se communiquer les uns aux autres les découvertes que l'exercice de leurs fonctions leur permettait de faire. Ces découvertes, soumises à de nouvelles épreuves, furent ensuite insérées dans les éditions subséquentes de la *Conduite*, qui finit par renfermer le système le plus complet d'enseignement élémentaire Simultané.

La nouvelle méthode fut recommandée par l'Ordonnance de 1816 qui a créé, pour ainsi dire, l'Enseignement primaire en France, et un grand nombre d'Instituteurs l'introduisirent dans leurs écoles.

Cependant, quelques-unes des additions faites au livre de la *Conduite* ne furent pas assez bien coordonnées avec le texte primitif ; on y en inséra même

*Le Maître qui réunit ses élèves de même force en sections et qui donne la leçon à une de ces sections pendant que ceux des autres étudient, et réciproquement, suit le Mode Simultané.

*Le Maître qui divise ses élèves en un certain nombre de sections et leur fait donner les leçons par d'autres élèves plus instruits, appelés MONITEURS, se bornant en ce qui le concerne, à surveiller l'ordre général, suit le Mode Mutuel.

*Le Maître qui, ayant divisé sa classe en sections comme il a été dit pour le Mode simultané, donne la leçon alternativement à chaque division, mais qui, au lieu de faire étudier les autres, leur fait donner des leçons par des Moniteurs, suit le Mode Simultané-Mutuel ou Mixte.

*La méthode individuelle ne peut être employée que pour une éducation particulière ; elle a été bannie des écoles publiques, à cause de la perte de temps qu'elle occasionne.

*Les avantages attachés à la Méthode Simultanée sont incontestables, surtout dans une école assez nombreuse pour exiger plusieurs sous-maîtres, car alors chacun d'eux ayant peu de subdivisions peut donner aux enfants qui les composent, des leçons plus longues, des soins plus assidus. Mais ce qui donne surtout du prix à cette méthode, c'est que, mettant continuellement le Maître en contact avec ses élèves, elle lui fournit les moyens de développer leurs facultés intellectuelles, d'étudier leurs caractères et leurs inclinations, et de former ainsi leurs cœurs à la vertu.

*La Méthode Mutuelle permet de réunir un grand nombre d'élèves sous un seul Maître sans l'intermédiaire des sous-maîtres, mais elle laisse à désirer des rapports plus directs du Maître avec ses élèves.

*La Méthode Simultanée-Mutuelle, joignant aux avantages de la méthode purement simultanée, celui d'occuper plus sûrement et plus utilement les élèves, peut avoir de très bons résultats. C'est le mode qu'indique la présente *Conduite* pour toutes les leçons qui en sont susceptibles ».

qui renfermaient des moyens déjà donnés en d'autres termes ou présentant même quelques contradictions, d'où résultèrent, dans plusieurs chapitres, des répétitions et même une espèce de diffusion.

L'édition faite en 1827 eut pour but de remédier à cet inconvénient. Les progrès faits en France par l'Enseignement primaire ayant introduit quelques nouvelles spécialités dans l'Enseignement primaire, les principaux Frères de l'Institut furent convoqués en Comité Général au mois d'août 1834, pour être consultés sur la question de savoir si l'Institut devait adopter l'enseignement de ces nouvelles branches.

Le Comité décida que l'enseignement de ces nouvelles spécialités serait introduit dans les classes et que la manière de les enseigner serait insérée dans la nouvelle édition de la *Conduite* que le Régime soumit à son examen. Le Chapitre tenu en juillet 1837, approuva les décisions du Comité et adopta le travail du Régime, moyennant quelques légères modifications.

C'est cette nouvelle édition, revue, corrigée et approuvée par le Chapitre, que nous publions aujourd'hui. Les Frères de l'Institut recevront donc ce livre précieux comme leur étant donné de Dieu par l'organe de leurs Supérieurs, et convaincus qu'ils ne rempliront dignement la fin de leur vocation qu'autant qu'ils se conformeront à ce que la *Conduite* leur prescrit. Ils la liront souvent, afin de se pénétrer de leurs obligations et d'y apprendre la manière de les remplir utilement.

Cette édition, comme les précédentes, est divisée en trois parties. La première traite de tous les exercices de l'école et de la manière de donner chaque leçon ; la seconde parle des moyens d'obtenir et de maintenir le bon ordre dans les écoles ; et la troisième contient les devoirs de l'Inspecteur des écoles et du Formateur des nouveaux maîtres. »

2. Une concession à l'Enseignement Mutuel

Dans une *Circulaire* du 1^{er} juin 1831, le Frère Anaclét fait la proposition suivante. Constatant que certains enfants restent trop longtemps dans les leçons inférieures de lecture, il pense que : « Pour remédier à cet inconvénient et hâter les progrès dans les Petites Classes, il serait à propos de placer trois ou quatre petits tableaux autour de la classe, dont l'un contiendrait les lettres et quelques syllabes faciles à lire, un autre des syllabes plus difficiles ; le troisiè-

me des mots divisés par syllabes, et le quatrième des mots détachés et même un discours suivi. Après que le Maître aurait fait lire lui-même les enfants de la Carte et du Syllabaire, il les ferait passer devant les tableaux ; et un Inspecteur, choisi pour le jour et la semaine pour chaque Ordre, les ferait lire le reste du temps ; ceux du second livre liraient aussi à voix basse à leur place, sous la surveillance d'un autre Inspecteur, pendant que le Maître s'occuperait de la Leçon suivante.

Il serait à propos d'employer un pareil procédé pour la démonstration de l'Arithmétique. Pour cet effet, il faudrait qu'il y eût dans chaque Grande Classe autant de tableaux peints en noir qu'il y a d'Ordres d'Arithmétique. Les enfants étant placés par rang de Leçon et ayant le Questionnaire en main, s'exerceraient, sous la surveillance de l'Inspecteur, à résoudre, sur leur tableau, le problème désigné ; ensuite chacun l'opérerait sur son cahier. Pendant ce temps l'Inspecteur montrerait aux moins intelligents de son Ordre, et tiendrait note de ceux qui se distingueraient le plus. Ce premier problème étant opéré, il en proposerait un autre qu'on résoudrait de la même manière. Le Maître s'occuperait de la surveillance générale, et donnerait alternativement des leçons et de plus amples éclaircissements à tous les Ordres, et s'assurerait de l'avancement de tous.

Les tableaux de Ponctuation et de Numération étant peu utiles, puisque le premier est extrait de la Grammaire et que le second se trouve dans le Traité d'Arithmétique, ils pourraient être avantageusement remplacés par les tableaux noirs dont on vient de parler.

Ces procédés étant employés par des Maîtres zélés et vigilants, il en résultera des progrès rapides dans la Lecture et l'Arithmétique, ainsi que l'expérimentent beaucoup de Frères qui s'en servent depuis longtemps. Nous pourrions alors assurer que nous avons pris de la Méthode Mutuelle tout ce qu'elle présente de vraiment utile et d'applicable à notre Enseignement ». (Dans *ce texte*, le mot *Inspecteur* désigne un élève).

3. À propos du Brevet de Capacité

Dans la *Circulaire* du 1^{er} juin 1831, le Frère Anaclet, Supérieur Général, rappelle que « L'obligation d'avoir un Brevet sera désormais restreinte aux seuls Frères des Grandes Classes, et il va être délivré sans autre formalité que la

demande qui en sera faite par nous, à tous ceux qui n'en avaient pas précédemment obtenu. Messieurs les Recteurs seront incessamment informés de cet arrangement. En conséquence, chaque Directeur voudra bien nous adresser dans le plus court délai, un état de tous les Frères de sa communauté, brevetés ou non » (AMG).

Voici un exemple de Brevet délivré par l'Académie de Grenoble : « Brevet de Capacité pour l'Enseignement primaire – Deuxième degré. Nous, Recteur de l'Académie de Grenoble, sur la présentation qui nous a été faite par le Sieur Quantin Jean, né à Bordeaux, département de la Gironde, le 6 septembre 1787, des Lettres d'Obédience qui lui ont été délivrées par M. le Supérieur Général des Frères des Écoles Chrétiennes, sous la date du 10 septembre 1821, d'où il résulte que ledit Sieur Quantin (Frère Arnould) a été admis dans cet Institut pour se consacrer à l'instruction primaire, considérant que, d'après les instructions qui nous ont été adressées par la Commission de l'Instruction Publique, ces Lettres doivent tenir lieu des examens et certificats prescrits pour les autres Instituteurs.

Avons accordé audit Sieur Quantin le présent Brevet, qui sera adressé à M. le Supérieur Général des Frères des Écoles Chrétiennes, et sera valable pour tout le temps pendant lequel le récipiendaire demeurera attaché à l'Institut.

Délivré à Grenoble, le vingt un de septembre 1821

Signature de l'Instituteur

L'Inspecteur chargé de
l'administration académique

Chapitre 6

1860 : Le choix d'une pédagogie concrète

Introduction

En ouvrant l'édition de 1860 de la *Conduite des Écoles*, plusieurs particularités attirent immédiatement l'attention. Tout d'abord, le titre : *Essai de Conduite à l'usage des Écoles Chrétiennes*. Il est surprenant de parler « d'Essai », alors qu'il s'agit de la 16^e édition de l'ouvrage. Pourtant, dans l'esprit du Frère Philippe, le Supérieur Général de l'époque, il s'agissait bien d'un essai, peut-être pourrait-on dire d'une remise à plat d'un texte que tous les Frères en activité connaissaient bien et dont la dernière édition datait seulement de 1856. Pourtant, le Frère Philippe croyait fermement à la signification de ce titre, malgré sa modestie. Le 26 janvier 1861, alors que le texte devait être déjà bien connu, il écrivait dans une *Circulaire* : *Nos chers frères Directeurs et Premiers maîtres sont priés de transmettre au cher Frère Visiteur les remarques qu'ils auront pu faire relativement à l'Essai de la Conduite des Écoles. Nos chers Frères Visiteurs voudront bien les recueillir et nous les communiquer ensuite, dans un certain ordre et en y joignant leurs propres observations. Il s'agit donc bien d'un essai modifiable et perfectible. Pas une simple réédition de ce qui a précédé. Deux mois plus tard, dans la Circulaire du 21 mars 1861, le Frère Philippe revient sur le même sujet : Plusieurs de nos chers Frères nous ont adressé leurs remarques relativement à l'Essai de la Conduite des Écoles ; nous avons vu avec joie leur empressement à répondre à notre invitation ; aussi tout en les remerciant, engageons-nous à les imiter, ceux d'entre vous que leur expérience ou leurs études mettent à même d'apprécier cet ouvrage et d'indiquer ce qu'il y a d'incomplet ou de défectueux.*

Nous vous engageons à écrire vos remarques en notant en marge le numéro de la page à laquelle elles se rapportent ; de les transmettre ensuite au Frère Visiteur ou, si cela ne pouvait se faire sans quelque difficulté, de nous les adresser directement à l'occasion de votre première correspondance. Un processus de participation aussi

large que possible pour un travail en association était donc de nouveau en marche.

Autre changement visible : le nom et les titres personnels de Jean-Baptiste de La Salle n'apparaissent plus sur la couverture ou sur la page de garde de cette nouvelle édition. Ce n'est que franchise : le texte, tel qu'il a été remanié, n'est plus celui du Fondateur et ne peut donc lui être attribué, comme cela se pratiquait dans les éditions antérieures. Nous avons déjà signalé que cela pouvait entraîner des confusions.

On peut considérer aussi comme un changement d'époque, le fait de supprimer la « Préface de l'auteur » – celle de Jean-Baptiste de La Salle de 1706 – que l'on avait gardée en signe de vénération et dans le désir de conserver l'orientation originelle. Ce fut une pratique assez habituelle du Frère Philippe de revisiter les écrits du Fondateur.

Tout cela n'a sans doute pas grand chose à voir avec le fait que l'on ait changé d'éditeur pour cet Essai. C'était désormais Beau jeune, éditeur à Versailles.

Pourquoi ces importants changements ?

En 1860, le Frère Philippe était Supérieur Général de l'Institut depuis 22 ans. Pendant cette période, la *Conduite* avait été rééditée sept fois, en reprenant le texte approuvé en 1837. Or, la huitième réédition marque clairement un changement. Pour en comprendre les raisons, il faut revenir à la querelle entre l'Enseignement Mutuel et l'Enseignement Simultané, dont nous avons parlé au chapitre précédent.

L'opposition entre les deux Modes d'enseignement ne se réduisait pas à une polémique stérile. Elle donna aussi naissance à une réflexion sur la pédagogie en général, spécialement celle de l'école primaire. C'est l'ensemble du fonctionnement des écoles qui était concerné. Il fallait faire face à une demande croissante de scolarisation, rechercher les conditions les plus économiques pour l'accueil des élèves et l'organisation des écoles, promouvoir les méthodes les plus efficaces. On constate donc que les travaux, les publications de l'époque, portent à la fois sur le cadre scolaire, l'organisation interne des écoles et la méthodologie. Tout cela peut nous paraître élémentaire aujourd'hui, mais il convient de le resituer dans l'histoire et se rappeler que, jusqu'à la

Révolution Française, le pays n'avait pas connu de Ministère de l'Instruction, avec ce que cela suppose de législation, d'organisation, de programmes, d'examens et de contrôles, de personnel et de moyens économiques. On peut ajouter aussi qu'il y avait carence de formation professionnelle des enseignants. Il fallut du temps pour que tout cela se mette en place. Les dix dernières années du XVIII^e siècle avaient été particulièrement chaotiques ; la création de l'Université Impériale représentait un important effort d'organisation centralisée ; les ministres de l'Instruction de la Restauration eurent bien du mal à assurer leur autorité ; la loi Guizot de 1833 représentait un progrès considérable et instaurait une période de stabilité pour l'enseignement primaire.

C'est en continuité avec ces efforts antérieurs que se développa et se précisa la réflexion pédagogique. Elle prit conscience de la nécessité d'améliorer et adapter les locaux scolaires ; elle compara les avantages et les inconvénients respectifs des Modes individuel, simultanée et mutuel ; elle réfléchit sur la méthodologie et la didactique afin de rendre le travail des élèves plus attractif, plus varié et plus efficace.

- Le cadre matériel de l'école : nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que ce n'est que vers le milieu du XIX^e siècle que les autorités civiles et l'administration scolaire se préoccupèrent réellement des conditions de travail des écoliers. La triste situation de beaucoup de Petites Écoles, sous l'Ancien Régime, est bien connue. Elle perdura, en beaucoup d'endroits, pendant la première moitié du XIX^e siècle. C'est pour cela que nous avons attiré l'attention ci-dessus – voir chapitre 2 – sur le chapitre de la *Conduite* relatif à la structure des écoles lasalliennes et aux meubles qui y conviennent, chapitre introduit en 1720 et repris dans chacune des éditions postérieures. Nous avons souligné combien cette préoccupation était novatrice. Le problème se posait encore en 1830 et les vraies solutions n'apparurent que trente ans plus tard. Parmi le matériel pédagogique, les manuels scolaires constituaient un élément essentiel pour un travail efficace. Il y en avait peu et il fallut en composer et en éditer. Pierre GIOLITTO, dans son *Histoire de l'École*, consacre deux chapitres à cette évolution matérielle de l'école : *Une maison pour l'école* et *Les outils de l'écolier*. Et Antoine PROST (op. cit. 115) remarque très justement : *Seules les écoles des frères avaient réussi à impo-*

ser les manuels de leur Congrégation. Or, il ne s'agissait pas là d'un détail : en fait, c'est toute la méthode d'enseignement qui dépend de ces conditions matérielles.

- L'organisation pédagogique. Dans une première phase, il y eut donc la différence entre le Mode Individuel et le Mode Simultané. On pourrait croire que le Mode Simultané avait amplement démontré sa supériorité pendant tout le XVIII^e siècle. Pourtant, au XIX^e, beaucoup d'instituteurs ruraux continuaient à utiliser le Mode Individuel dont les inconvénients étaient bien connus : temps perdu, désœuvrement des élèves, indiscipline et recours inévitable aux punitions... Le Mode Mutuel était apparu dans ce contexte et avait tenté de s'imposer. En même temps, il attirait l'attention sur divers problèmes scolaires et contribua ainsi au progrès général. La rivalité entre les trois Modes conduisit à la recherche de l'organisation pédagogique la plus satisfaisante.
- La méthodologie et la didactique. Les nouveautés étaient surtout apparentes en lecture où l'on avait recours à des lettres mobiles, à des tableaux variés, afin de varier le travail. Mais l'idée se généralisa qu'il existait différents procédés didactiques pour rendre les apprentissages scolaires plus agréables et plus variés. On vit apparaître le *Manuel de l'Enseignement primaire*, puis d'autres manuels. Dès la Restauration, les Frères publièrent leurs propres manuels et cela devint de plus en plus général et systématique pendant le reste du XIX^e siècle.
- La formation des Maîtres. Ces recherches mirent aussi en évidence la pénurie de Maîtres formés. Et les différences entre écoles provenaient sans doute surtout de la qualité de ceux-ci. Le ministre Guizot se pré-occuppa donc de la création d'Écoles Normales pour dispenser cette formation initiale. En ce domaine, les Frères bénéficiaient d'une longue pratique. Nous en avons parlé dans le chapitre sur le Frère Agathon. On relève aussi, dans l'histoire de l'Institut, que les Frères Anaclet, puis Philippe, s'y intéressèrent très vivement. C'est d'ailleurs en se basant sur la qualité de cette formation que les Frères avaient obtenu, sous la Restauration, de remplacer l'examen du Brevet de Capacité par la Lettre d'Obéissance du Supérieur.

Les Frères et leurs Responsables étaient sensibles et attentifs aux évolutions pédagogiques en cours. D'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux travaillaient dans des écoles publiques, directement organisées et contrôlées par les autorités communales et académiques. C'est ce lent processus d'évolution qui conduisit à l'édition de 1860 de la *Conduite des Écoles*. Un « essai », dit modestement le titre, mais un essai qu'il fallait transformer en certitude, comme en attestent les appels du Frère Philippe à toutes les remarques et suggestions opportunes.

Les intentions du Frère Philippe

L'avant-propos de cette édition est signé du Frère Philippe. Dans un style simple et direct, il précise les buts du projet.

- Il rappelle brièvement les deux objectifs principaux de la *Conduite des Écoles* Chrétiennes : aider les Maîtres dans l'exercice de leur emploi ; établir l'uniformité dans toutes les écoles de l'Institut, car cela facilite le déroulement du cursus scolaire des écoliers, même lorsqu'ils sont obligés de changer de Maîtres.
- Il continue par un rappel historique des origines de la *Conduite*. De La Salle fit le choix du Mode Simultané, *infiniment supérieur tant pour l'émulation que pour l'économie du temps, il forma les Maîtres...* Il rédigea ensuite la *Conduite que les Frères ont augmentée peu à peu, à mesure qu'ils ont perfectionné leur méthode, et qui, maintenant, renferme un système complet d'enseignement élémentaire.*
- Mais il ne s'agit pas d'une version définitive. L'alinéa suivant résume bien la nature d'un tel ouvrage, son caractère provisoire et évolutif. *On comprend qu'un livre de cette nature ne puisse recevoir une forme dernière : de nouvelles expériences, les progrès de la méthodologie, les prescriptions législatives, de nouveaux besoins, etc. exigent que de temps à autre il subisse diverses modifications.* Aujourd'hui, une modification importante semble indispensable. On note, par exemple : la disparition des peines afflictives et donc la nécessité de proposer des moyens d'émulation et de déterminer ceux qui peuvent être utiles.
- Comme il y a des changements assez considérables, la *Conduite* sera *seulement à titre d'essai*, en attendant les remarques des Frères. *Nous*

engageons nos chers Frères à entrer dans cette pensée, parce qu'il faut que, dans l'Institut, nous nous communiquions réciproquement nos moyens et que l'expérience des uns profite pour les autres.

- Car la *Conduite* appelle les observations de tous : *ainsi ils concourront à la rédaction de la Conduite elle-même, qui est, pour notre Institut un ouvrage de la plus grande importance et auquel nous ne saurions apporter trop de soin.*

Voilà exposé, en quelques paragraphes, le fonctionnement associatif de l'Institut.

Le contenu de cet Essai

1^{ère} Partie : « Des exercices qui se font dans l'école et de la manière de les faire »

Avec des variantes dans la répartition des matières d'enseignement, la première partie de la *Conduite* avait toujours été consacrée aux apprentissages proposés dans les écoles lasalliennes. Ce qui retient l'attention, dans cet Essai de 1860, ce sont les aspects suivants :

- D'abord le nombre de chapitres : 19. Cela s'explique partiellement par l'introduction de matières nouvelles depuis 1833, mais pas entièrement.
- Le style est beaucoup plus direct et, ce faisant, plus facile à comprendre. Le désir de lisibilité semble évident.
- L'introduction de certains éléments qui rappellent les difficultés antérieures comme, par exemple, la rivalité avec l'Enseignement Mutuel.
- La trace évidente des recherches pédagogiques effectuées pendant les trente années précédentes, et que nous avons rappelées ci-dessus, afin de parvenir à des suggestions méthodologiques plus concrètes.

Le premier chapitre : « **Division d'une école et admission des élèves** » (p. 1-2). Dès la première phrase de l'Essai, on rappelle qu'une école lasallienne comporte toujours plusieurs classes – de 2 à 5 – et pour quelles raisons : « *d'où il résulte que les enfants de force et de capacité trop inégales ne se trouvent jamais ensemble dans la même classe, ni sous la direction d'un même maître, ce qui est un précieux avantage sous tous les rapports* » (p. 1). C'est une condition nécessaire pour utiliser le Mode Simultané. Ici, on ne parle pas des « Ordres » – qui étaient des subdivisions des leçons – mais de la division des classes « *en plu-*

sieurs sections pour qu'ils puissent concourir ensemble ». Dès le moment de leur admission, les nouveaux élèves sont « *classés suivant leur capacité et leur âge* ». Quel progrès par rapport à la situation habituelle des écoles du XVII^e siècle ! Le texte résume les procédures d'admission qui étaient beaucoup plus détaillées dans les textes antérieurs. En pensant à la situation actuelle des classes, on ne peut résister au plaisir de citer l'alinéa suivant : « *Il ne convient pas d'admettre dans nos écoles un trop grand nombre d'élèves ; soixante environ dans les grandes classes, et de cent à cent vingt dans les petites, paraissent suffisants ; aller au-delà serait nuisible à l'enseignement aussi bien qu'à la santé des maîtres... !* »

Les trois chapitres suivants : « *Règlement journalier* » ; « *De l'entrée dans l'école* » ; et « *De la tenue des maîtres et des élèves pendant les leçons* », n'apportent pas de nouveautés par rapport aux éditions antérieures. Par contre, le chapitre V : « *De l'enseignement et de la méthode* », est nettement plus long et nouveau. Il rassemble toute une série d'éléments, qui ne sont peut-être pas entièrement inédits, mais qui semblent logiquement rassemblés ici. Traitant « des objets de l'enseignement et de la méthode en général », on énumère les différentes matières en commençant par les aspects religieux, puis on en vient aux disciplines profanes et on en souligne l'importance *afin que les Écoles Chrétiennes ne soient en rien inférieures aux autres, et que les parents qui leur donneraient la préférence pour la morale et la religion, n'aient pas à regretter de n'y point trouver tous les avantages qu'ils pourraient désirer pour l'instruction de leurs enfants* (p 9). *Quelque multiples que soient ces diverses spécialités, la manière dont une École Chrétienne est organisée en facilite l'enseignement, et un maître zélé pourra obtenir des succès convenables s'il est méthodique et constant* (p 9-10). Suivent donc dix-neuf points qui précisent comment être méthodique. C'est le premier exemple des nombreuses énumérations qui caractérisent cette édition de la *Conduite*. L'Essai présente ici le texte sur les Quatre Modes d'enseignement que nous avons cité dans le chapitre précédent. C'est devenu, en quelque sorte, le texte de ralliement des Frères. L'article 3, qui suit, est consacré à « l'Enseignement par demandes et par réponses » (pages 13-15), une façon de procéder parfois appelée « méthode socratique » et déjà utilisée auparavant par les Frères, surtout pendant le catéchisme. Il est intéressant de lire attentivement, dans cet article, les 19 points relatifs à la nature et aux qualités des questions que l'on peut poser.

Le chapitre VI : *Des leçons de mémoire* essaient de présenter un équilibre entre le développement de la mémoire et celui de l'intelligence. *Bien que l'essentiel dans l'enseignement soit de former le jugement des élèves, il faut néanmoins attacher une importance convenable aux exercices de mémoire, et les faciliter le plus qu'il est possible* (p 16). Les chapitres suivants sont consacrés aux quatre apprentissages traditionnels, présents dans la *Conduite* depuis le début : Lecture, Écriture, Grammaire et orthographe, Arithmétique. Ce dernier chapitre, en particulier, s'est nettement étoffé depuis 1706 et les propositions de travail sont devenues plus précises et plus variées. On a conscience de l'importance de l'arithmétique pour la formation des écoliers, on regrette le peu de temps qu'on peut lui consacrer et il est intéressant de voir comment on essaie de maintenir l'équilibre entre les mécanismes de calcul qu'il faut acquérir et les opérations qui font appel à l'intelligence pour la résolution des problèmes. L'histoire, la géographie et le dessin linéaire, apparus récemment, font également partie des programmes. Au dessin linéaire on adjoint la géométrie et on voit rapidement le lien naturel entre les deux aspects. Bien exécuter le dessin linéaire permet de bien dessiner les figures géométriques. On peut rappeler que c'étaient deux disciplines plus familières pour les Frères, car elles étaient très présentes dans les programmes des Pensionnats dès le XVIII^e siècle. Le texte relève quelques aspects intéressants : *Exercer les élèves à faire, à main levée, le croquis des principaux objets qui sont sous leurs yeux, tels que tables, chaises, croisées, portes... c'est là pour des ouvriers un travail réellement utile* (p. 67). *On ne permettra pas aux élèves des écoles ordinaires d'étudier le dessin académique, dans lequel il faut, pour réussir, beaucoup plus de temps qu'ils ne peuvent généralement y employer, et à l'égard de ceux qui étudient le dessin linéaire, on évitera de les exercer à représenter des objets difficiles ou compliqués* (p. 68) *Le dessin d'ornement étant très utile aux ouvriers en général, on pourrait y exercer les écoliers, et se servir pour cela d'une méthode analogue à celle dont nous avons parlé au chapitre de l'écriture, et que nous avons nommée système des cahiers modèles* (p. 68). Et ce chapitre se termine par la phrase suivante : *La géométrie est étudiée en même temps que le dessin : il faut dans cette spécialité ne pas tenir trop longtemps les élèves aux démonstrations, mais les exercer beaucoup aux problèmes soit graphiques, soit numériques* (p. 68). Il y a donc ce souci de faire travailler l'intelligence et d'aboutir à un enseignement pratique et concret.

Quelques remarques sur cette première partie :

- Elle consacre évidemment quatre chapitres aux activités religieuses : catéchisme, messe, prières. Et on n'a pas oublié le chapitre sur l'éducation à la civilité, même si on la nomme maintenant « politesse ».
- Fondamentalement, cette première partie, consacrée aux apprentissages prévus pour l'école élémentaire, ne change pas beaucoup. C'est normal, puisque c'est le but de toute école. C'est aussi prévu par la loi de 1833, donc devenu obligatoire. Cette dimension de l'école était déjà bien au point car elle résultait d'une longue pratique diversifiée, partagée, analysée, depuis plus d'un siècle.
- Même si on peut distinguer apprentissages profanes et apprentissages religieux, il faut rappeler que ces derniers figuraient aussi dans la loi Guizot et même en tête des programmes.
- Quant à la forme, on peut remarquer que le style du texte de l'Essai est devenu plus clair et plus précis. Les Maîtres s'y retrouvaient sans doute plus facilement.
- On exprime aussi le regret de n'avoir pas assez de temps à consacrer à chacune des disciplines ! En effet, nous sommes dans un système scolaire cumulatif : on ajoute des matières nouvelles, mais le temps scolaire n'est pas élastique. Entre en ligne de compte, bien sûr, le fait que l'électricité n'était pas encore généralisée, et les écoles demeuraient dépendantes de la lumière diurne. Un temps trop limité pouvait avoir des répercussions sur la qualité et la solidité des apprentissages.

2^{ème} Partie : Des moyens particuliers pour obtenir des élèves l'ordre et le travail

Notons, pour commencer, que le titre de cette seconde partie ne parle pas seulement d'ordre, mais aussi de travail, ce qui laisse entrevoir la motivation des élèves.

C'est peut-être pour cela que le premier chapitre de cette seconde partie s'intitule *De l'émulation*. Un assez long chapitre de 25 pages qu'il est intéressant et significatif de rencontrer en tête de ces moyens pédagogiques. Après un premier article de *Considérations générales et énumération des principaux moyens d'émulation en usage dans nos classes* – que nous mettrons en annexe – ce chapitre propose les moyens suivants :

- Des avancements de place,
- Des compositions,
- Des examens,
- Des changements,
- Du passage d'un groupe d'élèves à un autre,
- De la formation de camps rivaux,
- Des Conférences (sortes de débats ou discussions),
- Des privilèges ou des bons points,
- Des billets hebdomadaires,
- Des billets d'honneur,
- Du droit de demander grâce,
- Des bureaux d'honneur et charges dans la classe,
- Des croix d'honneur,
- Du tableau d'honneur.

En manière de symétrie, le chapitre suivant est celui *Des punitions*. Il est aussi long et détaillé, mais il est bien clair que la pratique des corrections est absolument prohibée. Le Supérieur Général y tient particulièrement et le rappelle de temps en temps avec fermeté. En témoignent les extraits suivants de certaines de ses Circulaires : *Nous croyons également utile d'appeler de nouveau l'attention de nos chers Frères sur la prohibition des corrections afflictives, de quelque nature qu'elles soient. Nous ne pouvons ignorer qu'on n'excuse pas même les suites d'une impatience, et, à ce sujet, donnons-nous bien garde de punir les élèves sur la demande qu'en feraient leurs parents ; ne nous écartons point des sages prescriptions de la Conduite qui nous le défend (Circulaire du 20 février 1864). Ou encore : D'après les lois de l'État, tout délit doit être puni suivant sa gravité, les circonstances qui l'accompagnent et les suites qu'il peut avoir dans la société. Or, d'après ces mêmes lois, toute correction afflictive, tout coup donné à un enfant soit avec la main, le pied, une règle, la férule... est taxé de délit, et peut conduire qui s'en est rendu coupable, devant un tribunal correctionnel, mériter une interdiction, une amende, la prison...* Et le Frère Philippe continue sur plusieurs pages à commenter cette interdiction de toute correction corporelle. Relevons seulement la phrase suivante : *Il est donc bien compris que la férule est très positivement*

défundue, et que s'en servir sous prétexte qu'elle était permise et en usage autrefois, serait, je le répète, un véritable délit, une violation des lois et par conséquent un sujet de condamnation judiciaire. Le chapitre des punitions est quand même long et détaillé. Il présente un arsenal de moyens dissuasifs : *Des moyens de répression en usage dans les Écoles Chrétiennes* :

- De la réprimande,
- Retrait des bons points,
- Perte de place,
- Être mis debout ou en consigne,
- Isolement,
- Des pensums,
- Retrait des croix d'honneur, déposition des employés,
- Inscription au tableau de confusion,
- Renvoi au frère Directeur, avec une lettre indiquant la faute,
- Lettre de l'enfant à ses parents, devoirs de réflexion,
- Avis aux parents, (punition réservée au Directeur)
- Descente d'une section ou d'une classe, (punition réservée)
- Renvoi temporaire, (punition réservée)
- Présentation d'excuses, demande de pardon, (punition réservée)
- Exposition, (punition réservée)

Au lieu de cette liste imposante, on pourrait reproduire d'autres passages de ce chapitre, plus axés sur la réflexion éducative : les *Considérations générales* relatives aux punitions qui débouchent sur onze principes fondamentaux relatifs aux punitions.

Le troisième chapitre de cette seconde partie constitue comme la pièce centrale du triptyque : après l'émulation et les punitions, il parle *Du bon ordre et de quelques moyens pour l'obtenir et le conserver*. On croirait une répétition du titre de toute la seconde partie. Bien qu'il soit très court, ce chapitre se révèle très intéressant. En trois pages seulement, il présente 23 moyens de bon sens et de maîtrise de soi supposés favoriser le bon ordre dans l'école. Il serait trop long de les citer in extenso. C'est une illustration de ce que devrait être la vigilance du maître dans sa classe.

Ces trois premiers chapitres sont les plus intéressants et les plus neufs. Ceux qui suivent semblent plus traditionnels et reprennent des aspects déjà traités dans les éditions antérieures : les Signes, les Registres, l'Assiduité, les Congés, les Vacances, les Officiers et, finalement « La Structure des écoles et les meubles qui y conviennent ».

3^{ème} Partie : Des vertus et des qualités du maître

Dans cette édition de 1860, disparaissent de la troisième partie : la règle de l'Inspecteur et celle du Formateur des nouveaux Maîtres. Mais on pouvait les trouver dans une édition séparée, comme cela s'était pratiqué au XVIII^e siècle. Ces textes n'avaient certes rien perdu de leur importance dans la pensée de l'Institut. En 1860, il s'agissait d'un nouvel « essai ».

Par contre, cette troisième partie est uniquement composée de 36 pages de texte sur les « vertus et qualités du maître ». Pour lever toute ambiguïté éventuelle, précisons que Jean-Baptiste de La Salle, en 1720, ou le Frère Agathon, en 1785 dans son commentaire (voir chapitre 3 ci-dessus) n'employaient pas le mot « vertu » dans un sens purement religieux, mais aussi dans son acception étymologique de « force virile ». Dans ce sens, il est intéressant de noter que le texte de 1860 associe les mots vertus et qualités, ce qui correspond davantage au sens actuel.

Naturellement, la première surprise est de constater que ces vertus sont au nombre de 14 et non plus de 12, comme auparavant. Et pourquoi pas ? Nous sommes dans un domaine où la liste peut être raccourcie ou allongée, en fonction des préférences, des situations. Pour clarifier le sujet, on peut comparer brièvement les deux listes. En fait, on a conservé les douze vertus initiales, mais on a regroupé en un même commentaire la prudence et la retenue. Et l'on a ajouté la constance, la fermeté et le bon exemple, qui ne sont pas inédites puisqu'on les trouvait dans des éditions antérieures de la *Conduite*. Et on peut légitimement considérer que ce sont des qualités nécessaires au Maître.

La prudence et la retenue sont révélatrices d'un aspect qui apparaît dans certaines Circulaires du Frère Philippe relatives aux relations entre les Maîtres et les élèves. Dans une *Circulaire* du 15 janvier 1849 déjà, après avoir rappelé l'importance du silence comme moyen d'assurer l'ordre et l'autorité, le

Supérieur rappelait aux Frères l'importance de donner l'exemple dans tout leur comportement, sans tomber dans la faiblesse ou la familiarité : *point de familiarité, point de rapport, point d'intimité, pas une démarche, pas un mot, pas un signe qui ne puisse être rapporté à un père, à une mère, sans vous compromettre, ou même vous exposer à la plus mince confusion, à la plus légère inquiétude*. Dans une autre *Circulaire* du 5 juillet 1853, il revient sur le sujet dans les termes suivants : *Afin d'être sanctifiants pour nous et édifiants pour les élèves, nos rapports avec eux doivent être accompagnés des précautions les plus minutieuses. Il faut les aimer tous, mais les aimer en Dieu et pour Dieu ; il faut s'attacher à l'âme qui a coûté si cher à Jésus-Christ, et non à l'extérieur, aux bonnes grâces, aux habits. Il faut leur rendre à tous, les services qu'ils ont droit d'attendre de nous ; mais il serait dangereux d'avoir pour quelqu'un des attentions particulières, de lui donner des soins spéciaux*. Curieusement, le chapitre relatif à la Prudence et à la Retenue est le plus long de cette troisième partie, bien qu'il ne compte que 7 pages, et l'on y trouve plusieurs énumérations de moyens pratiques.

- Préceptes de la prudence relatifs à l'éducation physique : 6 aspects particuliers.
- Préceptes de la prudence relatifs à l'éducation intellectuelle : 5 aspects.
- Préceptes de la prudence relatifs à l'éducation morale et religieuse : 26 points.
- Sur les préférences envers un élève : 7 points.

Le « Bon exemple » vient en dernier lieu. Le chapitre commence par des considérations générales sur la nécessité et l'importance de donner le bon exemple aux élèves. On insiste sur cet aspect, à juste titre, et ce chapitre commence même par l'affirmation suivante : *Il y a une obligation d'une importance telle, que toutes les vertus se réunissent pour la prescrire au maître : c'est celle de donner constamment le bon exemple à ses élèves, et pour cela d'être lui-même véritablement vertueux. En effet, l'exemple est le premier, le plus général, le plus puissant des moyens d'enseignement ; pour l'éducation du cœur, il suffit presque seul, tandis que rien ne peut le suppléer (p 200)*. On comprend pourquoi on a placé cette « vertu » à la fin, comme une conclusion naturelle. Il est vrai que toutes les vertus et qualités concourent au bon exemple et, sans lui, le processus éducatif serait inopérant.

D'une façon générale, mais implicite, la référence à la liste de 1720 et au texte du Frère Agathon est réelle. Cependant, les rédacteurs de 1860 ne sont nullement prisonniers de ces deux exemples antérieurs : l'ordre de la liste n'est pas exactement le même, le commentaire du Frère Agathon ne se reconnaît pas dans la nouvelle formulation, ni dans la forme, ni dans le contenu. La volonté de suggérer des applications pratiques aux Frères est évidente en 1860.

Conclusion

Comme nous l'avons dit, dès 1861, le Frère Philippe invita les Frères à réagir à l'*Essai de Conduite des Écoles*. Dans la *Circulaire* du 21 mars 1861, il reconnaît que des observations et suggestions sont effectivement arrivées. On peut supposer qu'elles portaient sur des points de détail, car les rééditions de 1862, 1863 et 1870 reprennent globalement le texte de 1860.

Le long généralat du Frère Philippe avait donc connu onze rééditions de la *Conduite*. Les sept premières reprenaient le texte de 1838 et les quatre suivantes celui de 1860. Celle de 1877 se situe sous le généralat du Frère Irlide. Des demandes insistantes se faisaient jour pour réclamer une nouvelle rédaction de la *Conduite*. Pour des raisons diverses, il fallut attendre un quart de siècle pour qu'elle voie le jour. C'était, en effet, une période de profonds changements politiques et scolaires en France. Nous allons les évoquer au début du prochain chapitre.

Textes et Documents

1. Pour bien percevoir le changement de ton dans cet « Essai », il faudrait lire une grande partie de l'ouvrage. On y trouve des listes de modalités ou de moyens pour réaliser ce que conseille le texte. Un premier exemple est celui du chapitre 5 : « De l'enseignement et de la méthode ». Pour être méthodique il faut :
 - 1° Bien se mettre à la portée des enfants.
 - 2° Aller du simple au composé, du facile au difficile.
 - 3° Ne rien omettre de ce qu'il est essentiel que les enfants connaissent ou même de ce qui peut leur faciliter l'étude des leçons suivantes.
 - 4° Appuyer beaucoup sur les éléments de chaque spécialité, n'aller en avant que lorsque les élèves possèdent bien ce qui précède, revenir fréquemment sur ce qui est le plus important ou le plus difficile, prescrire souvent des répétitions ou des récapitulations.
 - 5° S'assurer que les enfants ont l'intelligence des mots dont ils se servent.
 - 6° Expliquer les leçons et les faire comprendre avant de les donner à étudier de mémoire.
 - 7° Bien employer tout le temps consacré à chaque spécialité.
 - 8° Vérifier tout devoir écrit et le faire corriger, comme aussi reprendre exactement les fautes que les élèves font en lisant ou en répondant.
 - 9° Donner peu de principes à la fois, mais les bien expliquer et surtout en faire faire de nombreuses applications.
 - 10° Parler beaucoup aux yeux des élèves, et autant que le comporte l'ordre de la classe, se servir du tableau noir, pour expliquer les leçons, donner des exemples...
 - 11° Bien préparer chaque leçon.
 - 12° Ne rien placer d'incorrect sous les yeux des enfants, leur parler constamment raison, comme aussi s'exprimer toujours en bon français, avec netteté et précision.

- 13° N'employer que des définitions exactes et des divisions bien faites.
- 14° Compter beaucoup plus sur une règle suivie, un travail continu, que sur un effort fait à un moment donné.
- 15° Ne poursuivre que des résultats réellement avantageux pour les élèves.
- 16° Tirer le plus grand parti possible d'un exercice, non seulement pour la spécialité que l'on enseigne dans ce moment, mais encore pour les autres ; tenir, par exemple, à ce que les élèves s'appliquent à l'écriture tout en rédigeant leurs devoirs de français, ou encore ne fassent aucune faute d'orthographe en copiant leur modèle d'écriture, ou en transcrivant des problèmes...
- 17° S'appliquer, autant que la spécialité le comporte, à faire réfléchir les enfants, à leur faire observer les faits et à exercer toutes leurs facultés intellectuelles.
- 18° Ne rien dire que de très certain, surtout s'il s'agit de faits, de définitions ou de principes.
- 19° Faire fréquemment usage de l'enseignement par demandes et par réponses, et se conformer aux règles qui seront exposées dans l'article III ci-après.

2. « De l'émulation ». C'est le premier chapitre de la seconde partie qui traite des moyens pour obtenir des élèves l'ordre et le travail. Voici deux passages de ce chapitre, l'un pris au début et l'autre à la fin :

« Considérations générales » : « L'émulation a surtout pour objet d'exciter dans l'élève les sentiments qui sont de nature à le porter à l'accomplissement de ses devoirs ; les principaux avantages qu'elle procure sont de faire produire beaucoup en peu de temps et sans trop de fatigue, de rendre les punitions rares et de faire aimer la classe et le maître.

Pour apprécier un moyen d'émulation, il faut examiner si les sentiments qu'il surexcite sont nobles et légitimes, s'il est réellement efficace pour procurer l'ordre et le travail, s'il ne nécessite ou n'occasionne pas trop de fatigue ou de dérangement.

Un moyen d'émulation, quelque bon qu'il soit, ne produit pas indéfiniment les mêmes effets ; à la longue, les enfants s'y habituent et finissent par n'en

être que très peu stimulés ; il importe donc d'en avoir plusieurs à sa disposition et de les employer en allant des plus faibles aux plus puissants, comme aussi d'être très ménager de ceux qui sont les plus efficaces et de n'en abandonner aucun avant d'en avoir retiré tout le parti possible.

Quoiqu'il faille quelquefois exciter dans les élèves un zèle de circonstance, il est mieux d'en obtenir une application soutenue ; le moyen d'émulation propre à produire ce dernier effet est donc préférable à celui qui leur ferait faire un effort extraordinaire à un moment donné et leur laisserait ensuite quelque lassitude ou quelque dégoût » (p 89-90).

« Remarques générales sur les moyens d'émulation » : « Relativement aux moyens d'émulation dont nous venons de parler, nous rappellerons qu'il n'est pas nécessaire de les employer tous simultanément ; c'est au frère Directeur de choisir entre eux, en réservant toutefois les plus énergiques pour l'époque la plus difficile de l'année, comme aussi pour les classes les plus avancées.

Les élèves n'estiment une récompense quelconque que si le maître y attache une très grande importance. Il faut éviter à la fois la prodigalité et la parcimonie dans l'usage des récompenses, parce que, dans le premier cas, les enfants cessent de les estimer, et que, dans le second, un grand nombre d'entre eux se découragent, voyant leurs efforts sans succès.

Par rapport aux élèves habituellement dissipés, volages, il sera très utile de bien remarquer, d'épier pour ainsi dire les circonstances ou les occasions où ils le seront moins que d'habitude, et d'en profiter pour leur donner quelque récompense ; on peut par là ramener au devoir des caractères que les punitions sont impuissantes à corriger.

Les récompenses doivent être données au mérite ou aux efforts bien plus qu'au succès, et jamais à la faveur.

Il ne faut pas essayer d'un moyen, si l'on ne sent en soi-même la constance nécessaire pour en retirer tout le parti possible.

Il ne faut pas abandonner facilement un moyen d'émulation, comme aussi il est prudent de ne pas faire un trop fréquent usage de ceux qui ont le plus d'efficacité » (p 110).

3. « De la fermeté » (Il s'agit de la 9^e qualité du maître)

« La fermeté n'est au fond que la force et la constance employées pour s'opposer au mal et prévenir et réprimer le désordre. Cette qualité est indispensable dans un maître, parce que les enfants étant naturellement portés au mal, il faut leur inspirer une crainte respectueuse qui les retienne sans les rebuter et qui soit une utile ressource lorsque les moyens d'émulation ne peuvent les maintenir dans le devoir. Cependant il importe de ne pas se faire une idée fautive de la fermeté ; elle n'est point la rigueur, ni la dureté, ni l'inflexibilité, mais bien une force d'âme employée par la raison pour maintenir les enfants dans le bien.

Il suit de là que la fermeté n'est point légitime lorsqu'elle est employée par un motif de vanité, d'amour-propre ou de toute autre passion non réglée ; que le maître ne doit y avoir recours que lorsqu'il a inutilement employé les moyens positifs d'obtenir l'ordre et le travail ; que, n'ayant pour principal effet que de porter les élèves à s'abstenir du mal par un motif de crainte, elle ne peut leur être d'une utilité réelle qu'autant qu'elle est accompagnée de la douceur qui seule les porte à vouloir le bien par amour.

La fermeté prescrit au maître :

- 1° D'exiger le bon ordre et le travail.
- 2° De tenir ce qu'il a promis, comme aussi de ne pas accorder ce qu'il a eu raison de refuser, lorsque les circonstances n'ont pas changé.
- 3° De faire exécuter ce qu'il a une fois commandé justement, à moins qu'il n'ait de très bonnes raisons de revenir sur l'ordre qu'il a donné.
- 4° De parler peu quand il prescrit quelque chose, mais assez cependant pour que les enfants comprennent ce qu'il veut qu'ils fassent.
- 5° D'imprimer aux écoliers une crainte respectueuse, et de la maintenir.
- 6° De ne point s'emporter, parce que l'emportement est un signe de faiblesse et porte les enfants à mépriser leur maître.
- 7° De n'user de son pouvoir de maître qu'avec réflexion et seulement pour des choses qui en valent la peine.

- 8° De ne pas laisser sans avertissement, réprimande ou correction, une seule faute, lorsque le coupable sait que le maître en a connaissance, ce qui n'empêche point d'attendre le moment propice pour faire la répression.
- 9° De prendre, en parlant, un accent ou un ton suffisamment énergique, afin que les enfants comprennent qu'il veut tout de bon le devoir.
- 10° De ne pas se prêter mal à propos aux désirs des enfants, par condescendance ou par une timidité répréhensible.
- 11° De s'étudier à n'avoir point un air honteux, troublé, embarrassé, et, dans le cas où il éprouverait quelque timidité, de s'efforcer de n'en rien faire paraître aux yeux des élèves.
- 12° De conserver l'égalité d'âme, c'est-à-dire de ne point se laisser troubler par les événements, quels qu'ils soient ; de se former, pour l'acquiescer, une juste idée des choses, modérer ses désirs et ses craintes, ne s'étonner de rien, se préparer à tout ce qui peut arriver.
- 13° D'être fidèle aux prescriptions de la *Conduite* relatives aux punitions et qui ont été développées dans la seconde partie.

Le maître prendra garde de ne pas inspirer aux enfants une crainte excessive, parce qu'elle abrutit l'esprit et rend impossibles l'étude et la réflexion ; parce qu'elle abâtardit le cœur et fait perdre les sentiments élevés qui sont le caractère propre des chrétiens ; parce qu'elle donne de l'horreur pour l'instruction et pour l'école ; parce que, plaçant les élèves dans un état de contrainte, elle sollicite une réaction de leur part et ainsi menace constamment et, à la fin, ruine son autorité.

Aussi un bon maître n'est point seulement remarquable par sa fermeté, mais encore et surtout par sa douceur ».

Chapitre 7

1903/1916 : L'Apogée de la *Conduite des Écoles*

Introduction

1860 – 1903 : Plus de quarante ans d'attente pour voir paraître une édition nettement différente de la *Conduite* de 1860. Cela paraît long ! Effectivement, l'impatience des Frères pendant cette période d'attente s'exprima plusieurs fois, spécialement à l'occasion des Chapitres Généraux.

Des recherches et des travaux préparatoires eurent lieu, avant d'aboutir au texte de 1903. Il est vrai que les responsables de l'Institut avaient des préoccupations très importantes, et d'autre nature, pendant le dernier quart du XIX^e siècle. Nous le rappellerons brièvement pour commencer ce chapitre. D'autre part, les Supérieurs de l'Institut souhaitaient profiter des apports des sciences humaines en cours d'expansion, afin d'en intégrer certains dans le texte de la *Conduite*.

De cette période il ressort également un effort collectif pour donner au réseau scolaire lasallien cohérence et solidité, dynamisme et qualité, qui seraient les conditions du succès dans le service éducatif et pastoral des jeunes. Mais il s'agissait d'un réseau complexe, aux multiples facettes, dans lequel le livre de la *Conduite des Écoles* n'était qu'un élément, mais occupant une place centrale, comme depuis 200 ans. Au cours de ces vingt-cinq dernières années du XIX^e siècle, on peut parler de l'édification d'un système éducatif lasallien autonome.

Pour comprendre la portée de cette expression, il faut se remettre en mémoire la situation générale de l'enseignement en France. Depuis la création de l'Université Impériale, au début du siècle, sous Napoléon 1^{er}, celle-ci regroupait les établissements scolaires publics de tous niveaux. L'Institut des Frères étant intégré à l'Université, il en dirigeait un certain nombre d'écoles, selon les normes établies. En même temps, les Congrégations religieuses, masculini-

nes et féminines – y compris les Frères des Écoles Chrétiennes – créaient et dirigeaient des écoles privées, dont elles assuraient l'entière responsabilité. Mais il n'existait aucune autorité ecclésiastique nationale chargée de fédérer ces multiples réseaux congréganistes, comme cela existe maintenant. Et cela continua après 1875, lorsque des lois successives exclurent les personnes congréganistes des écoles publiques. Les réseaux privés survécurent en ordre plutôt dispersé, même si certaines formes de solidarité se manifestèrent lorsque les menaces de suppression des Congrégations enseignantes se précipitèrent, dans les dernières années du XIX^e siècle et jusqu'à la loi de 1904.

1875-1904 : Un contexte difficile

Par suite de la longueur exceptionnelle de son généralat (36 ans) de 1838 à 1874, le Frère Philippe avait traversé plusieurs régimes politiques français :

- La Monarchie de Juillet (1838-1848).
- La Révolution de 1848 et la Deuxième République (1848-1852).
- Le second Empire (1852-1870).
- Les débuts de la III^e République.

Certains moments furent plus délicats à vivre : la Révolution de 1848 et la Commune de Paris (1871), et l'on sait que l'Institut fut particulièrement concerné en ces deux occasions. Mais le Frère Philippe mourut avant le passage effectif de la République à sa forme plus radicale.

Ces divers changements politiques avaient entraîné des difficultés, en particulier dans le domaine scolaire, avec les changements de gouvernement et de ministre de l'Instruction. À cause du grand nombre de ses écoles et de son influence dans le domaine éducatif, l'Institut des Frères avait constitué un interlocuteur naturel pour les ministres de l'Instruction successifs. Divers documents conservés aux AMG en témoignent. À cause de certains conflits d'intérêts entre la tradition éducative des Frères et les décisions du gouvernement – par exemple l'imposition de la rétribution scolaire – le Frère Philippe n'avait pas toujours été un interlocuteur facile. Au besoin, il s'appuyait sur l'approbation du Chapitre Général, voire les décisions de Rome, pour faire triompher son point de vue.

Son successeur, le Frère Jean Olympe (1874-1875), n'exerça sa charge que

pendant une année et n'eut guère l'occasion d'intervenir dans les questions qui nous occupent. Ce sont les quatre Supérieurs Généraux suivants qui durent faire face aux changements politiques de la III^e République : Frère Irlide (1875-1884), Frère Joseph (1884-1897), Frère Gabriel Marie (1897-1913) et Frère Imier de Jésus (1913-1923).

C'est en 1876, après être devenus majoritaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat, que les Républicains de gauche entreprirent une politique scolaire défavorable aux Congrégations enseignantes. Leurs objectifs étaient les mêmes que ceux déjà rêvés par les révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle, mais que les circonstances politiques n'avaient pas permis de réaliser : laïcité de l'enseignement public, obligation scolaire pour tous jusqu'à un âge fixé, gratuité de l'enseignement.

Les congrégations enseignantes n'auraient pas été opposées aux deux dernières mesures – obligation scolaire et gratuité – mais elles n'avaient pas leur mot à dire, à cause des diverses mesures relatives à la laïcité : exclusion du personnel congréganiste des écoles publiques, retrait de tous les signes religieux des bâtiments scolaires, interdiction d'utiliser ces mêmes locaux pour dispenser l'enseignement religieux. Un peu plus tard, suppression de la dispense du service militaire pour les maîtres d'école et les séminaristes. En l'espace de dix ans (1878-1889) les Frères se trouvèrent exclus de l'enseignement public et durent se replier sur des établissements privés. Eux qui avaient lutté pendant cinquante ans contre la rétribution scolaire et pour le maintien de la gratuité, durent percevoir des bourses pour la survie de leurs établissements, tandis que ceux de l'État devenaient gratuits.

Ajoutons que les mesures d'exclusion ne s'en tinrent pas là. D'autres dispositions législatives, prises au début du XX^e siècle, jusqu'à la loi du 7 juillet 1904, aboutirent à la suppression des Congrégations enseignantes et à la dispersion de leurs membres. On imagine facilement que ces décisions successives entraînaient des problèmes pratiques nombreux et compliqués pour les Frères qui travaillaient encore dans les écoles publiques et pour les responsables à tous les niveaux. Au lieu de baisser les bras, ceux-ci s'attachèrent à consolider l'ensemble des activités des Frères, à en améliorer la qualité, comme une manière d'affirmer l'identité de l'Institut en une période où elle était contestée. Nous allons y revenir. Finalement, cela aboutit à constituer une sorte de

système scolaire lasallien, fonctionnant par lui-même, vivement conscient de servir le peuple de France.

Dès 1882, par exemple, le 26^e Chapitre Général réfléchit longuement sur la situation de l'Institut, en particulier sur les difficultés occasionnées dans les écoles par les récentes dispositions législatives : mouvement de laïcisation des écoles par les Préfets des Départements, conformément aux instructions reçues du ministère ; exigence des titres et diplômes pour tous les maîtres. Devant cette situation, l'Institut fit un gros effort pour augmenter le nombre de Frères brevetés, en particulier parmi ceux qui avaient exercé avec leur seule lettre d'obédience. Puisque les jeunes Frères ne pouvaient plus être exemptés du service militaire, mise en place d'une préparation et d'un accompagnement personnalisés pendant cette période vécue hors de l'Institut. Comment réagir devant l'interdiction de l'enseignement religieux dans les écoles publiques ? Comment maintenir la gratuité dans nos écoles privées ? Que faire par rapport à l'obligation d'enlever les signes religieux dans les écoles publiques ? En même temps, les Frères capitulants ne voulaient pas abandonner les écoles publiques car elles permettaient la gratuité, alors que les écoles privées la rendaient illusoire. Le Pape Léon XIII, dans un Rescrit du 9 août 1881, encourageait à rester dans les écoles publiques.

Le trouble et l'appréhension sont si grands dans le Chapitre que l'on envisage même – déjà à cette date – l'éventualité selon laquelle le Frère Supérieur et ses Assistants – le gouvernement de l'Institut – devraient quitter la France. Deux hypothèses de repli sont retenues : soit Rome, soit l'Angleterre. Cela se produira un peu plus de vingt ans plus tard et ce sera la Belgique.

Lois concernant l'Enseignement public :

1. 1881 : Loi du 16 juin qui généralise la gratuité de l'enseignement public.
2. 1881 : Loi exigeant le Brevet de Capacité pour tous les maîtres du primaire.
3. 1882 : Loi du 29 mars : obligation scolaire de 7 à 13 ans. Laïcisation de l'enseignement public, qui est déclaré neutre. Les ministres des cultes ne peuvent plus utiliser les locaux scolaires.

4. 1886 : Loi du 30 octobre selon laquelle, dans les écoles publiques, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.
5. 1884 : Loi municipale obligeant à enlever tous les insignes religieux des écoles publiques.
6. 1889 : Loi militaire qui retire le bénéfice de l'exemption du service militaire aux maîtres d'école et aux séminaristes.
7. 1904 : Loi du 7 juillet qui supprime les congrégations autorisées, dont les Frères des Écoles Chrétiennes. Ils doivent se retirer de tous leurs établissements scolaires dans un délai de dix ans.

1875-1903 : Édification d'un réseau scolaire lasallien

À la fin du XVIII^e siècle, la Révolution Française avait supprimé l'ensemble des congrégations religieuses, comme nous l'avons rappelé ci-dessus au chapitre 3. Sous le premier Empire, certaines d'entre elles avaient été reconnues et approuvées. C'était le cas des Frères des Écoles Chrétiennes. La suite du XIX^e siècle avait vu naître un très grand nombre de nouvelles congrégations, masculines et surtout féminines, dont beaucoup vouées à l'enseignement. Toutes se trouvèrent progressivement concernées par la législation scolaire de la III^e République. Sans pressentir que cela aboutirait à la suppression légale de leur Institut, les huit Chapitres Généraux des Frères qui se tinrent pendant cette période (1874-1905), se trouvèrent amenés à prendre des décisions importantes pour assurer la continuation des activités éducatives et la survie même de l'Institut en France.

C'est cette dynamique que nous voudrions rappeler dans les paragraphes suivants, en mettant en évidence les dimensions que l'on peut interpréter comme les moyens d'édification d'un réseau éducatif lasallien. L'urgence qu'il y avait à résoudre les problèmes qui surgissaient du fait des nouvelles lois, fut l'une des causes – mais pas la seule – du retard pris pour rédiger et publier une nouvelle version de la *Conduite des Écoles*. Pourtant, l'impatience des Frères à ce sujet allait croissant.

Ce réseau lasallien que l'on organise est encore animé essentiellement par des Frères. S'il fait appel occasionnellement à des collaborateurs laïcs, c'est sou-

vent à titre provisoire. Le Chapitre Général de 1897 pense qu'il y a de réels inconvénients à leur présence. Ils sont tolérés mais non désirés. Le Chapitre pense que les meilleurs collaborateurs sont *les jeunes gens qui sortiront de nos classes*. Cela témoigne d'un fort désir d'homogénéité dans les mentalités et dans les pratiques pédagogiques.

Dans le même sens, les efforts de l'Institut vont porter sur la formation des Frères et l'acquisition des diplômes, sur la qualité des écoles et des pensionnats, sur l'accompagnement des personnes, sur la mise à disposition de manuels scolaires spécialement élaborés pour le réseau, de Circulaires instructives et administratives, de conférences pédagogiques dans toutes les communautés, sur la publication d'ouvrages pédagogiques de référence et finalement d'une nouvelle version de la *Conduite des Écoles*.

Études et formation des Frères

Quand on considère l'histoire de l'enseignement en France, on se rend compte que l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes a toujours été pionnier en ce qui concerne la formation pédagogique des maîtres, depuis le temps de saint Jean-Baptiste de La Salle jusqu'au début du XX^e siècle. Ce souci de formation éclate encore plus aux époques difficiles : les débuts de l'Institut, l'époque du Frère Agathon, le temps de l'Enseignement Mutuel et la fin du XIX^e siècle.

Cette préoccupation se manifeste fréquemment pendant cette dernière période qui nous intéresse ici. Par exemple, pendant le 25^e Chapitre Général, en 1875, un rapport est présenté sur *l'Instruction et l'Éducation des Frères* et l'on demande, entre autres choses, de préparer un ouvrage méthodique sur l'éducation à la politesse qui concernerait à la fois les élèves, les pensionnaires, les novices et les Frères. Comme l'ouvrage de Jean-Baptiste de La Salle : *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* paraît d'un abord trop difficile, il faut imaginer quelque chose de plus accessible.

En 1882, le 26^e Chapitre Général consacre lui aussi une importante séance aux études des Frères et constate que l'Institut fait un grand effort dans ce sens. L'urgence est d'autant plus perceptible que les premières lois sur l'enseignement sont déjà connues. Ce souci est repris plus longuement dans la *Circulaire* du 3 janvier 1883, qui rend compte des travaux de ce Chapitre.

Cinq pages sont consacrées à la formation pédagogique. On peut y relever les passages suivants. Sous le titre *Formation de bons Maîtres pour les Écoles : Elle a toujours été, sans doute, très importante pour notre Institut, mais on peut dire que, de notre temps, elle est devenue capitale* (p. 17). On parle ensuite de la formation continue, *pendant toute la durée de la vie*. Elle commence dans les écoles qui sont des pépinières de vocations, où les élèves voient un exemple des méthodes utilisées par les Frères. Elle est continuée dans les Petits Noviciats, car *Le Mode Simultané-Mutuel qui appartient à notre Institut, est très propre à exercer les Petits Novices dans l'art pédagogique, et à leur donner l'assurance et la gravité avec lesquelles il importe que les jeunes professeurs agissent devant leurs élèves ; car ceux-ci sont, en général, d'autant plus légers, bourdonnants et distraits, que leurs maîtres paraissent plus timides ou embarrassés*.

En chargeant les Petits Novices de deuxième et troisième années de donner certaines leçons ou des répétitions à ceux de première année, on leur apprendra à employer avec intelligence et succès les meilleurs procédés pédagogiques, pour l'enseignement des diverses spécialités qui composent le programme entier de l'instruction primaire.

Les Petits Novices, vers la fin de leur troisième année, devraient même être chargés des divisions inférieures, comme professeurs ; chacun y étant employé quelques semaines, sous le contrôle des Frères qui en sont les professeurs titulaires.

Plusieurs de ces Petits Novices, ainsi exercés et formés au professorat, pourront peut-être obtenir le Brevet de Capacité, et, dans tous les cas, ils seront en état de diriger une basse classe dès la fin du Grand Noviciat, quoiqu'ils en consacrent exclusivement toute l'année aux études et aux exercices qui concernent leur formation religieuse.

Interrompue pendant l'année de Noviciat, la formation pédagogique devra recommencer immédiatement après, soit dans les Scolasticats, soit dans les autres Communautés ; c'est ce qui constituera la seconde année de probation. Les Scolasticats ayant des règlements spéciaux pour les études, le Chapitre Général n'a eu qu'à constater et à louer les heureux résultats que ces établissements ont donnés jusqu'ici ; résultats qui en promettent de meilleurs encore pour l'avenir (p. 20-21). Dans la logique de sa réflexion, ce même Chapitre prit un certain nombre d'arrêtés pour que *toutes les Communautés soient de véritables écoles de Formation Pédagogique pour les Frères*. Il s'agissait donc d'instruire les Frères non brevetés, de se préparer au *Certificat d'Aptitude Pédagogique*. Pour cela,

on propose la création d'un Scolasticat Supérieur, qui verra effectivement le jour quelques années plus tard.

Deux ans après, en 1884, se tient le 27^e Chapitre Général. Il faut, en effet, pourvoir au remplacement du Frère Irlide. Mais le Chapitre ne se contente pas de procéder aux élections : il prolonge sa réflexion en différents domaines, y compris la formation des Frères. Pendant la dix-septième séance, par exemple : *Un capitulant demande que le procès-verbal enregistre les notes suivantes :*

1° Les Frères se pénétreront de plus en plus, par l'étude assidue de la Conduite des Écoles Chrétiennes, des Douze vertus d'un bon maître et des Traités de pédagogie, de l'importance des devoirs qu'impose la fonction d'instituteur de la jeunesse.

2° Nos études pédagogiques et méthodologiques doivent être tenues à la hauteur des circonstances et des besoins actuels, surtout dans les Scolasticats. Les cours seront à la fois théoriques et pratiques.

3° Les Frères Directeurs profiteront des Conférences pédagogiques pour faire donner aux Frères des leçons pratiques sur les différentes spécialités (Registre C p. 223).

Pendant la 24^e séance : *Le Frère Supérieur Général rappelle à cette occasion ce qui a été dit touchant la préparation au Brevet supérieur : les diplômes de bachelier et de licencié ne seront nécessaires que dans des proportions restreintes, tant que nous demeurerons fidèles à l'humble mission pour laquelle notre bienheureux Père a principalement fondé l'Institut, tandis que le Brevet supérieur peut devenir exigible en France pour la direction ayant au moins trois classes (Registre C p. 303).* Certains capitulants regrettent que l'on n'ait pas assez mis à profit les facilités accordées pour établir des leçons et des conférences pédagogiques dans toutes les communautés, pour la formation et le perfectionnement des professeurs.

La *Circulaire* du Frère Joseph, du 21 novembre 1894, rend compte du 28^e Chapitre Général et revient aussi sur la formation pédagogique : « *La pédagogie est devenue de nos jours une vraie science. Serait-il téméraire d'avancer que cette science, au moins en ce qui concerne l'enseignement primaire, doit au Bienheureux de La Salle (NB : il a été béatifié en 1888) une partie notable de ses progrès, et que sa Conduite des Écoles Chrétiennes en a posé tous les grands principes et, sur plusieurs points même, indiqué les détails très précis... Quoi qu'il en soit, il est certain qu'un Institut enseignant doit avoir à cœur la culture de la science pédagogique. Nous sommes des maîtres religieux, des Frères des Écoles Chrétiennes.*

Nous devons à l'honneur de notre Congrégation, à l'honneur de la sainte Église dont nous sommes les mandataires auprès de l'enfance, de prendre tous les moyens en notre pouvoir afin que, dans leur modeste sphère, nos écoles se maintiennent au premier rang.

De tout temps, l'Institut s'est préoccupé de la formation pédagogique de ses membres. En parcourant nos livres capitulaires, on constate que les Chapitres Généraux, après le maintien de la Règle et les progrès spirituels des Frères, n'ont rien de plus à cœur que de leur assurer des moyens efficaces pour devenir de bons et excellents maîtres. » (p. 23)

Un peu plus loin dans la même *Circulaire*, le Frère Joseph revient sur l'intérêt des conférences et exercices pédagogiques en communauté : « *Ces exercices ont été vivement recommandés dans plusieurs Circulaires. Ils sont pour nous un devoir professionnel. Faits avec la préparation convenable et sur des sujets bien choisis, ils seront un utile aliment à l'activité intellectuelle de nos Frères, ainsi qu'un moyen d'entretenir parmi eux une louable émulation, pour remplir dignement leur mission de maîtres chrétiens. Nous invitons donc nos Frères Directeurs à donner de temps en temps à leurs Frères une leçon pratique de pédagogie, tantôt en développant et expliquant les principes de l'éducation chrétienne, tantôt en faisant l'application des meilleurs procédés d'enseignement à quelque une des spécialités du programme de nos écoles. Il serait, de plus, très avantageux qu'au moins une fois le mois, un des membres de la communauté eût à donner devant les autres Frères une leçon analogue. Ces sortes de conférences et d'exercices seront le meilleur moyen de donner à nos Frères l'intelligence pratique de la Conduite des Écoles » (p. 25).*

Après les Frères Irlide et Joseph, ses prédécesseurs comme Supérieurs Généraux, le Frère Gabriel Marie, qui occupa le poste de 1897 à 1913, revint souvent et longuement sur la formation des Frères. Le Chapitre Général de 1897, par lequel il fut élu, vota plusieurs Avis et Recommandations sur le sujet de la *formation intellectuelle et pédagogique*. Nous extrayons les passages suivants du compte rendu des délibérations : *Ces connaissances, tout en les mettant en état d'obtenir les diplômes qui leur sont indispensables, leur permettront de maintenir nos écoles à une place d'honneur, dans les luttes soutenues par l'enseignement chrétien (p. 31).* Vient ensuite l'instante recommandation de faire étudier les jeunes Frères : *L'Assemblée capitulaire s'est vivement préoccupée aussi de la formation pédagogique de nos Frères et, à plusieurs reprises, elle a discuté, avec*

un particulier intérêt, ce qui a trait au Cours de Pédagogie qui est en préparation, et à la Conduite des Écoles, spécialement destinée à la formation de nos jeunes Maîtres (p. 33). Mais le devoir de se former ne concerne pas seulement les jeunes Frères et des outils sont à la disposition de tous : Ainsi qu'on l'a fait justement remarquer, nos Frères ont toujours à leur disposition la Conduite des Écoles, les Douze vertus d'un bon maître, les sujets des Méditations sur l'emploi de l'école. Ces moyens de formation conservent toute leur efficacité. Nos jeunes maîtres n'auront garde de les négliger (p. 33).

Un nouveau Chapitre Général se tient en 1901 et la *Circulaire* du 25 décembre de la même année en rend compte. Elle traite de questions relatives aux écoles et aux pensionnats, puis de la *formation intellectuelle et pédagogique en communauté*. Pour ne pas redire ce que nous avons déjà vu, nous relevons simplement une proposition intéressante concernant la formation des Frères. Comme l'Institut est de plus en plus international, *le Chapitre a accueilli avec empressement, et accentué par son vote, la proposition de faire apprendre une langue vivante dans nos Petits Noviciats et dans nos Scolasticats. En France, on devra étudier, suivant la région, une des principales langues parlées en Europe ; dans les autres pays, on étudiera la langue française.*

Cette étude complètera la formation intellectuelle de nos jeunes sujets, pourra les préparer à l'obtention de divers diplômes, et leur permettra de rendre plus de services à l'Institut, dans quelque contrée que l'obéissance les envoie (p. 80).

Mais le texte majeur du Frère Gabriel Marie sur la formation des Frères, c'est la longue *Circulaire* du 3 décembre 1903, dans laquelle il consacre les II^e, III^e et IV^e parties aux études des Frères. Nous en citons quelques passages en annexe de ce chapitre.

Terminons cette présentation de la formation professionnelle des Frères par un bref rappel du Chapitre Général de 1905. La loi du 7 juillet 1904 a été votée ; le gouvernement de l'Institut a dû se replier à Lembecq, en Belgique ; l'ambiance est bien différente. Les capitulants travaillent cependant sur l'instruction des Frères, particulièrement sur trois aspects :

- Les études religieuses, en référence à la longue *Circulaire* du 22 septembre 1901 sur la « Méthodologie Catéchistique ».
- La formation pédagogique, car l'Institut ne baisse pas les bras, malgré

les lois françaises qui lui sont contraires : *En raison de la nécessité, pour nos maîtres, de se tenir au courant des progrès pédagogiques, la Commission exprime le vœu qu'une plus large part soit faite, dans le Bulletin de l'Éducation Chrétienne, (une publication de l'Institut) déjà si apprécié, aux procédés nouveaux d'enseignement. Le Frère Supérieur répond que de nouveaux efforts seront faits dans ce sens par les rédacteurs du Bulletin, mais qu'il y aura lieu, pour le moment, de tenir compte des circonstances difficiles que nous traversons (p. 36).*

- Étude des langues vivantes. Nous venons d'en parler. En 1905, la question était d'une brûlante actualité. Et d'une extrême urgence pour les presque 4000 Frères français qui choisirent de s'expatrier, suite à la loi de 1904, pour aller fonder des écoles dans d'autres pays.

Élaboration de manuels scolaires

Avant la Révolution de 1789 déjà, par exemple pendant le généralat du Frère Agathon, les Frères avaient publié divers manuels scolaires destinés à leurs écoles. Comme nous l'avons rappelé dans le chapitre précédent, le Frère Philippe avait aussi fortement encouragé les Frères qui en étaient capables, à mettre au point des livres de classe et du matériel didactique pour les écoles de l'Institut. Dans plusieurs domaines, des Commissions de travail avaient été formées qui se réunissaient de temps en temps pour réaliser des productions communes, réalisant ainsi – sans en porter encore le nom – le « Par une réunion de Professeurs » qui deviendrait plus tard la signature officielle commune de beaucoup de manuels de l'Institut.

Les travaux commencés pendant le généralat du Frère Philippe continuèrent sous le court mandat du Frère Jean Olympe. On en trouve des échos dans plusieurs Circulaires de ce Supérieur. Par exemple :

- Le 15 mai 1874, dans une lettre aux Frères Directeurs, il parle des Commissions demandées par le Chapitre Général, en vue de composer des ouvrages. Et en particulier, des Commissions de mathématiques, de français, d'histoire et de géographie.
- Le 29 août 1874, dans une Note aux Frères Directeurs, il signale : une addition notable au nouveau Syllabaire, la publication de « Lectures courantes » et de la biographie du Frère Philippe par Monsieur

Poujoulat. Il rappelle que des ouvrages de mathématiques sont en cours d'édition.

- Le 28 octobre 1874 est diffusée une nouvelle Note de la Procure Générale, annonçant la parution d'une collection de dix cartes géographiques murales et de livres de l'Institut traduits en anglais.
- Le 4 décembre 1874, nouvelle *Lettre Circulaire* sur les améliorations et perfectionnements qu'on pourrait apporter à une deuxième édition des « Éléments de géométrie ».
- Le 25 janvier 1875 paraît une nouvelle lettre pour annoncer que la Commission de géographie doit être convoquée pendant les vacances de Pâques.
- Finalement, le 6 février 1875, nouvelle Note de la Procure générale aux Frères Directeurs, au sujet de l'impression des Solutions de géométrie et d'arithmétique, à l'usage des pensionnats et des Notices pour présenter les livres tableaux.

Cette courte énumération montre bien qu'il s'agit d'un dynamisme bien lancé et qui continuera pendant plus d'un siècle, selon un fonctionnement en équipes – le travail lasallien en association –, non pour la recherche d'une notoriété individuelle, mais pour le profit de l'ensemble. Dans cet anonymat général, ressortent cependant quelques noms. Par exemple :

- Le Frère Gabriel Marie, futur Supérieur Général, mais qui fut responsable de la Commission des manuels classiques quand il fut élu Assistant. On sait qu'il fut lui-même auteur de volumineux ouvrages de mathématiques de très haut niveau qui ont été récemment réédités. Nous verrons qu'il publia aussi, plus tard, un *Manuel de Pédagogie* à l'intention de toutes les écoles catholiques.
- Le Frère Justinus (1842-1922), connu dans l'Institut comme un grand Secrétaire Général, et qui dirigea, de 1891 à 1910, « L'Éducation Chrétienne », revue pédagogique hebdomadaire. Il fut aussi chargé de planifier la participation de l'Institut à l'Exposition Universelle de Paris, en 1900.
- Le Frère Alexis, d'origine belge, célèbre pour ses remarquables travaux

en géographie, qui lui valurent les éloges admiratifs, même en dehors de l'Institut.

- Le Frère Paul Joseph, chargé de préparer l'ouvrage intitulé « Éléments de Pédagogie Pratique » – sur lequel nous reviendrons – et de réviser la *Conduite des Écoles*, préparant ainsi l'édition de 1903.

Succédant au Frère Jean Olympe comme Supérieur Général, le Frère Irlide ne fut pas en reste dans le domaine des publications scolaires. Dans la *Circulaire* du 1er août 1875, dans laquelle il rend compte des travaux du Chapitre Général, il rappelle que le premier souhait exprimé par celui-ci concerne la révision de nos livres classiques et la composition des traités qui manquent encore. Les Commissions qui en ont la charge devront employer le temps des vacances. Un exemple particulier témoigne de cet intérêt général pour les livres classiques :

Le Chapitre de 1875 a discuté sur le projet d'un « Manuel de Civilité à l'usage des maîtres », lequel servirait de commentaire aux *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* et qui formera désormais la première partie du « Manuscrit », conformément au désir qu'en a exprimé le Chapitre Général.

Quelques années plus tard, dans la *Circulaire* du 26 juin 1880, le Frère Irlide reviendra plus longuement sur la question des livres scolaires. Le contexte général des écoles privées s'est détérioré. On pressent une rivalité croissante entre public et privé. Il existe déjà deux Brevets de capacité distincts entre les deux enseignements. Un Arrêté du Ministère de l'Instruction Publique organise des « Conférences pédagogiques d'Instituteurs et d'Institutrices » dans chaque canton, avec présence obligatoire de tous les titulaires et, si possible, des adjoints.

Les mesures prises par le Ministre concernent aussi *les livres reconnus propres à être mis en usage dans les écoles*. Bien que cela ne concerne que les écoles publiques ou communales, il reste encore quelques Frères employés dans ces écoles. On peut préférer d'autres livres que ceux de la liste établie, mais il faut justifier son choix. La *Circulaire* du Frère Irlide donne donc des conseils pour ce choix et propose une liste d'ouvrages classiques en usage dans les Écoles Chrétiennes. Les arguments qu'il donne pour le choix de ces livres sont les suivants : ils forment un cours complet d'enseignement primaire, sont clairs,

méthodiques et pratiques (la preuve : ils ont obtenu des prix en 1873 et 1878), ils ont été approuvés par le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique et sont généralement adoptés dans les écoles des Frères, rendent l'enseignement plus facile, sont remis à jour lors des fréquentes rééditions et leur prix de vente est très avantageux. La *Circulaire* ne s'arrête pas à des considérations générales, mais détaille ensuite les ouvrages relatifs aux diverses matières d'enseignement. Sont passées en revue : l'instruction morale et religieuse, l'histoire sainte, la lecture, l'écriture, la langue française (orthographe, composition française, analyse), l'arithmétique, la géométrie, l'histoire, la géographie. Comme on le voit, il s'agit bien de tous les enseignements en vigueur dans l'école primaire.

C'est pourquoi le Chapitre Général de 1882 exprime le souhait suivant ; *Après avoir entendu le rapport sur les ouvrages classiques récemment édités par notre Institut, le Chapitre Général vote des remerciements aux auteurs de ces ouvrages, aux membres des Commissions qui les ont examinés, et, en général, à tous les Frères qui ont contribué à leur rédaction et correction. Le Très Honoré Frère Supérieur Général est prié de bien vouloir rendre public ce témoignage de haute satisfaction, afin qu'il serve d'encouragement aux Frères chargés, soit de la composition, soit de la révision des ouvrages que l'on se propose de publier encore (Circulaire du 3 janvier 1883, p 49).*

Une douzaine d'années plus tard, le Frère Joseph, Supérieur Général, exprimera une égale satisfaction : *Depuis plusieurs années et sous l'active et intelligente impulsion de nos vénérés prédécesseurs, impulsion que nous nous sommes efforcé de favoriser de tout notre pouvoir, beaucoup de livres, qui ont obtenu les suffrages de juges fort compétents, ont été publiés, soit pour nos cours de mathématiques ou de langue française, soit pour ceux de sciences physiques et naturelles, soit pour l'histoire et la géographie, soit enfin et surtout pour l'enseignement religieux. Des mesures vont être prises pour que ce mouvement se poursuive et se développe, et que nous ayons bientôt un ensemble complet de livres, adaptés à notre enseignement à tous ses degrés (Circulaire du 21 novembre 1894, p 24-25).*

Le Frère Gabriel Marie, élu Supérieur Général par le Chapitre de 1897, rendant compte des débats de cette Assemblée, relève quelques points qui touchent à notre sujet. Le rythme des publications et des rénovations des manuels scolaires inquiète certains maîtres qui voient se compliquer leur

tâche, tandis que d'autres souhaitent plus de changements et de progrès. Il en est aussi qui suggèrent des améliorations. Le Supérieur estime que ces divers points de vue sont valables et pense qu'il faut choisir un juste milieu, en fonction du but que l'on se propose et qu'il commente ainsi : *Il est nécessaire de se tenir constamment à la hauteur de tous les progrès accomplis autour de nous, de ne pas nous laisser distancer par nos concurrents ou nos émules, et aussi de donner satisfaction, autant que cela se peut, aux exigences des diverses catégories de classes et d'élèves (Circulaire du 26 avril 1897, p. 63)*. Comme auparavant, la réalisation de ces ouvrages est confiée à l'administration de l'Institut. Le Chapitre tient à se faire *l'interprète de la reconnaissance générale envers les religieux dévoués qui consacrent des mois et des années à un labeur obscur, de longue haleine, souvent ingrat, et qui parfois leur attire, de la part d'esprits d'ailleurs bien intentionnés, plus d'observations critiques que d'encouragements (id p. 63-64)*.

À cette question des ouvrages scolaires, les capitulants ont ajouté celle des bibliothèques communautaires, autre intéressant outil de formation personnelle. La *Circulaire* qu'on vient de citer en rappelle l'importance : *La bibliothèque de nos communautés doit être, de la part de nos chers Frères Directeurs, l'objet d'une particulière sollicitude, soit afin de la pourvoir des livres nécessaires ou utiles aux Frères, soit afin d'en écarter absolument les livres prohibés ou dangereux (p. 64)*. Il s'agira donc de pourvoir ces bibliothèques d'ouvrages spirituels, de formation intellectuelle, et pour une large part, des meilleurs ouvrages pédagogiques. C'est pourquoi : *Le Chapitre a exprimé le vœu que la Procure Générale publiée à l'usage de l'Institut, un catalogue aussi complet que possible, où l'indication de chaque livre serait suivie d'un compte rendu, court mais substantiel. Des suppléments successifs tiendraient au courant des publications nouvelles qui pourraient avoir place dans nos bibliothèques (p. 65)*.

Lettres et Circulaires des Supérieurs

Étant donné leur nombre croissant et leur dispersion géographique, les Frères ne peuvent plus être connus et accompagnés personnellement par les Supérieurs. Ils sont 11 000 en 1875 et plus de 15 000 en 1901. Depuis longtemps déjà, les relations individuelles étaient remplacées par la communication collective. On peut schématiser en disant qu'à la fin du XIX^e siècle, l'accompagnement et le conseil se faisaient régulièrement par les comptes rendus des Chapitres Généraux, les Circulaires Instructives et Administratives, des

Revue successive et, bien sûr, la *Conduite des Écoles*. Pendant la période qui nous occupe, relevons, par exemple :

- Une longue *Circulaire* du Frère Irlide, du 2 juin 1882, pour convoquer le 26^e Chapitre Général. Comme de coutume, il invite les Frères à envoyer des Notes au Chapitre, et le premier domaine qu'il mentionne est celui de *la formation des maîtres, les programmes, les livres et les méthodes pour nos écoles, c'est-à-dire tout ce qui regarde la fin extérieure de notre Institut, ou l'exercice de la charité envers le prochain*. La vie religieuse et le gouvernement ne viennent qu'en deuxième et troisième positions. Mais il est intéressant de relever que cette même *Circulaire* comporte une seconde partie fort longue, qui constitue une « Instruction sur les Chapitres Généraux », dont nous avons rappelé, au début de cet ouvrage, le rôle central dans le fonctionnement associatif de l'Institut. Après la tenue de ce Chapitre, le Frère Irlide, par une nouvelle *Circulaire*, datée du 3 janvier 1883, rend compte des débats. La « formation pédagogique » des Frères y occupe cinq pages.
- Au Chapitre de 1894 on note que, sur les huit Commissions Capitulaires, cinq ont travaillé sur des questions scolaires ou éducatives : la formation religieuse des Frères, la formation intellectuelle et pédagogique, les écoles et les pensionnats, les œuvres de jeunesse, et les livres classiques. Le Frère Joseph, Supérieur Général, en rend compte dans la *Circulaire* du 21 novembre 1894. Après avoir traité de la formation pédagogique, de l'attente prolongée d'une nouvelle édition de la *Conduite des Écoles*, des programmes scolaires et des conférences pédagogiques, il aborde la question dont nous n'avons pas encore fait mention : une Revue Pédagogique : « *Depuis longtemps, le besoin s'était fait sentir, dans l'Institut, d'une Revue Pédagogique destinée à guider nos Frères dans la pratique de l'enseignement. Cette revue a été créée, il y a quelques années, sous le titre de l'« Éducation Chrétienne », et nous sommes heureux de dire qu'elle compte parmi les meilleures du genre. Le Chapitre s'est plu à exprimer toute sa satisfaction pour le bien qu'elle a déjà réalisé, au point de vue de la formation pédagogique de nos Frères, et de la direction donnée à notre enseignement à tous ses degrés. Par les concours qu'elle a ouverts dans ses colonnes, elle a établi comme un centre d'émulation et d'activité intellec-*

tuelle pour nos principales écoles, et par les suppléments qu'elle envoie régulièrement, elle fournit à ceux de nos maîtres qui donnent un enseignement spécial, tous les éléments dont ils ont besoin pour une sérieuse préparation de leurs élèves aux divers examens. Suivant le désir du Chapitre, rien ne sera négligé afin que la Revue de l'Éducation chrétienne continue à se tenir au niveau de tous les progrès véritables et à donner à nos Frères, dans la mesure du possible, toutes les instructions, tous les documents et conseils utiles, pour conserver dans un rang très honorable, et si c'est possible, au premier, l'enseignement des écoles chrétiennes » (p. 25-26).

Beaucoup de Circulaires traitent des divers aspects de la vie religieuse des Frères et concernent moins directement notre propos. Mais elles n'en constituent pas moins une forme d'information, de réflexion et d'accompagnement. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la liste des Circulaires publiées par les Supérieurs Gabriel Marie (1897-1913) et Imier de Jésus (1913-1923). En dix ans, celui-ci a publié une douzaine de Circulaires, dont la moitié d'environ cent pages. Nous voudrions rappeler spécialement les trois Circulaires suivantes :

- Celle du 22 septembre 1901, du Frère Gabriel Marie, relative à la « Méthodologie de l'enseignement de la religion ».
- Celle du 3 décembre 1903, du même auteur, à l'occasion de la publication de la nouvelle *Conduite des Écoles*. *Circulaire* consacrée essentiellement aux études des Frères.
- Et le projet de *Circulaire* du Frère Imier, qui aurait dû porter la date du 15 août 1914, et dont les AMG possèdent les épreuves d'imprimerie. Elle aurait porté aussi, en grande partie, sur les études des Frères. À cause de la guerre de 1914-1918, qui venait d'éclater, ce texte ne fut jamais publié. C'est aussi pendant le généralat du Frère Imier que fut rééditée la *Conduite des Écoles*, en 1916. Ce devait être la dernière édition de ce texte pour tout l'Institut.

Au cours du Chapitre Général de 1907, en une période dramatique pour l'Institut, le Frère Gabriel Marie rappelait aux capitulants les publications récentes de l'Institut, attestant ainsi de la vitalité de la réflexion éducative. Il présentait successivement :

- les récentes Circulaires parues,
- le Bulletin des Écoles Chrétiennes,
- les ouvrages propres à l'Institut,
- les manuels scolaires.

Malgré les graves problèmes, le Chapitre devait discuter aussi de « l'instruction des Frères » et des propositions de la « Commission des Écoles et des Pensionnats ». Une manière de ne pas donner prise au découragement.

Fondements doctrinaux de l'action éducative

Le recours aux sciences humaines. Au Chapitre Général de 1894, on constitua une Commission sur les écoles et sur les livres. L'Assemblée discuta des études des Frères, particulièrement de la préparation du Baccalauréat et de la Licence. On regrettait que le trop grand éloignement des pensionnats ne facilite pas ces études. Et, comme on vient de le rappeler, on parla de créer une Revue Pédagogique. Mais surtout, une Commission de la formation intellectuelle et pédagogique fut chargée de préparer un *Traité de Pédagogie chrétienne*, conçu d'après les principes pédagogiques du Fondateur. Elle se chargerait aussi de la réédition de la *Conduite des Écoles*. Le Registre C des Chapitres Généraux, présente cet ouvrage de la manière suivante : *L'ouvrage a déjà reçu un commencement d'exécution. Il sera divisé en cinq parties : l'Éducation ; l'Enfant ; l'Éducateur ; l'Enseignement ; l'École. Ce plan embrasse toutes les questions réclamées par les besoins actuels. Chaque chapitre présentera : un développement, un résumé et un tableau synoptique. On conservera intégralement l'esprit des méthodes qui ont assuré pendant plus de deux siècles, la prospérité des Écoles Chrétiennes. Quand l'ouvrage sera terminé, il sera facile d'en extraire pour nos jeunes Frères un « petit manuel pratique » réduit aux notions les plus élémentaires (Registre C p. 291-292).* Cette même séance plénière du Chapitre est l'occasion d'évoquer plusieurs autres aspects complémentaires : les examens périodiques institués par le Chapitre de 1882, la création d'un Scolasticat Supérieur, la création de Centres d'études pendant les vacances, la revue de l'Éducation Chrétienne. »

Quelques jours plus tard – le samedi 27 octobre 1894 – *Après avoir distribué à chaque capitulant un exemplaire des « Notes de Pédagogie Chrétienne », le Frère Secrétaire Général lit la Préface et quatre chapitres de cet important travail ; il*

accompagne et fait suivre cette lecture d'explications et de commentaires, pour faire connaître le plan, le but et toute l'économie de l'ouvrage. Plusieurs fois, il a été interrompu par des témoignages d'évidente satisfaction éprouvée par tous les membres de l'Assemblée. Cette satisfaction sera partagée par tous les Frères quand ils apprendront avec quelle haute intelligence l'Institut va combler une lacune dont ils souffraient sous le rapport de la pédagogie chrétienne (Registre C p. 302).

L'ouvrage paraît en 1897, à la Procure Générale des Frères, selon le plan en cinq parties évoqué ci-dessus. Ces Notes de Pédagogie Chrétienne ont explicitement pour but de *servir à la préparation d'une nouvelle édition de la Conduite des Écoles...* L'Avis introductif le rappelle clairement : *Une nouvelle édition de la Conduite des Écoles est aujourd'hui unanimement demandée. C'est en vue de donner satisfaction à ce désir qu'on a réuni quelques « Notes de Pédagogie Chrétienne ».* Cette publication devrait permettre de rééditer le processus associatif mis en œuvre pour réaliser la première élaboration de la *Conduite*, au début du XVIII^e siècle, mais « en harmonie avec les exigences légitimes des temps présents ». L'orientation générale du texte est brièvement exprimée dans les trois premiers alinéas de l'Introduction : *La pédagogie consiste, d'après l'étymologie même du mot, dans la conduite des enfants. La pédagogie est à la fois une science et un art. Comme science, c'est la connaissance raisonnée des principes fondamentaux de l'éducation ; comme art, c'est la manière de les mettre en œuvre. Art ou science, la pédagogie doit aboutir à l'éducation, au sens actif de ce mot, c'est-à-dire élever l'enfant tout entier, à diriger ses facultés vers le bien, vers Dieu (p. XIII).* Il s'agit bien de pédagogie chrétienne.

Précisons aussi que la seconde partie, consacrée à l'Enfant, développe six aspects de son éducation : physique, intellectuelle, morale, esthétique, religieuse, sociale. L'ambition est bien une éducation intégrale, même si la dimension affective semble oubliée. En fait, elle entre dans l'éducation esthétique.

Comme nous en avons parlé au chapitre 5 ci-dessus, la quatrième partie, réservée à l'enseignement, consacre un assez long développement aux « quatre modes d'enseignement », essayant de pointer les avantages et les inconvénients de chacun d'eux. Toute la quatrième partie de l'ouvrage, intitulée *l'Enseignement* porte d'ailleurs sur la méthodologie et la didactique, celle-ci concernant dix-huit disciplines. Dans la continuation de ce que nous avons

signalé depuis l'édition de 1720 de la *Conduite*, la cinquième partie présente l'organisation de l'école en quatre sections : organisation matérielle, didactique, disciplinaire et l'émulation.

Les rédacteurs de la prochaine version de la *Conduite des Écoles* disposaient ainsi d'un bon matériau pour leur travail. Cependant, une autre publication fondamentale était en œuvre : *Éléments de Pédagogie pratique*, qui devait paraître en 1901. Pendant le Chapitre Général de 1897, la *Commission qui s'est préoccupée du Cours de Pédagogie, apprend avec bonheur que la composition de cette œuvre suit son cours régulier et que l'ouvrage donnera pleine satisfaction à tous nos Frères (Registre C p. 349)*. En comparant la table des matières avec celle des "Notes de Pédagogie chrétienne", on constate facilement que les contenus se recoupent partiellement. Les deux volumes des *Éléments de Pédagogie Pratique*, parus respectivement en 1901 et 1902, à la Procure Générale de Paris, offrent une plus grande largeur de contenu.

Émulation, Évaluation : les Expositions Universelles

On peut se tromper sur la qualité du travail réalisé quand on est juge et partie. Un regard extérieur peut aider à mieux évaluer et la promesse de distinctions prestigieuses peut stimuler les efforts et améliorer la qualité. C'est ce que l'on peut penser quand on considère l'attitude favorable de l'Institut des Frères à l'égard des Expositions qui se multiplièrent pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, en Europe et en Amérique.

Il n'est pas nécessaire de dresser une liste exhaustive de toutes les Expositions auxquelles participèrent les établissements des Frères. On peut considérer qu'en plus du système interne d'évaluation (Inspecteurs, Directeurs, Visiteurs...) qui fonctionnait habituellement, les Frères voulaient se mesurer à d'autres, affronter le jugement de personnes neutres, afin de recueillir de bons éléments d'appréciation. Même si elles représentaient une sélection, les productions d'élèves que l'on présentait aux Expositions, avaient valeur de test.

Dans une *Circulaire* du 25 janvier 1879, le Frère Irlide traite longuement de la participation à l'Exposition Universelle. Il reproduit quelques jugements élogieux obtenus par les productions de l'Institut, mais invite les Frères eux-mêmes à porter un regard critique, afin de ne pas oublier les projets et les

ambitions de l'Institut. Il est particulièrement important, en ces temps difficiles et de remise en cause, de parvenir à un haut degré de qualité.

Quinze ans plus tard, le Frère Joseph parle de la participation à l'Exposition de Chicago, et de l'éclatant succès des travaux envoyés. Il ne s'agit évidemment pas seulement des élèves de France, mais aussi de travaux venant d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, d'Orient, d'Amérique du Nord et du Sud. Un échantillon représentatif de l'internationalité de l'Institut.

Dans une *Circulaire* du 2 octobre 1900, le Frère Gabriel Marie se félicite des *Résultats de l'Exposition Universelle de 1900, à Paris*. Cela occupe seize pages et des annexes. Il y détaille les *Récompenses décernées par les Jurys internationaux à l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. Un extrait du Journal Officiel du 18 août de cette année-là énonce les prix suivants : 3 grands prix, 13 Médailles d'or ; 21 Médailles d'argent, 14 Médailles de bronze. Soit un total de 48 distinctions. De quoi conforter les établissements dans le travail qu'ils réalisent.

La Conduite des Écoles : 1903 et 1916

Tels seraient les éléments essentiels d'un système éducatif lasallien à l'aube du XX^e siècle. Au cœur de ce dispositif, comme le moteur central, la nouvelle édition de la *Conduite des Écoles*. Une édition souhaitée, réclamée, impatiemment attendue, comme nous l'avons souligné plusieurs fois. Une sorte d'arlésienne, pendant un quart de siècle ! Le Chapitre Général de 1882 en parlait à plusieurs reprises, bien qu'une réédition ait eu lieu cinq ans auparavant. *Une édition nouvelle de la Conduite des Écoles serait utile pour remplacer l'Essai qui est à l'usage de nos Frères* (Référence au texte de 1860 plusieurs fois repris). *Les rédacteurs de cette édition ne devront pas perdre de vue, nous dit le Frère Supérieur, que dans la Conduite il doit y avoir une partie fixe, invariable, formée de principes fondamentaux que nous devons regarder comme l'héritage pédagogique légué aux Frères par le Vénérable de La Salle, et dont nous ne pouvons nous départir* (*Rapport de la Commission des Écoles*). Le même jour, 6 novembre 1882, le Chapitre revient sur les traditions pédagogiques lasalliennes et une proposition est formulée : *Le Frère Supérieur sera prié de charger un ou plusieurs Frères de préparer un projet de Conduite des Écoles, et de nommer une Commission pour l'examen, la discussion et finalement l'adoption de cet ouvrage*. Mais cela ne hâte

pas la réalisation du projet. On ne constate pas d'avancée significative puisque la Commission de formation intellectuelle et pédagogique *prie le Supérieur Général de presser la publication de la Conduite des Écoles et des ouvrages pédagogiques propres à notre Institut, publication que la Circulaire de 1894 présentait comme imminente !* Dans une séance postérieure – du 23 mars 1897 – on cherche une solution de compromis : *La publication de la nouvelle Conduite, plusieurs fois déjà réclamée dans nos séances, avec une insistance particulière, pourra tarder encore. Mais, observe-t-on, nos jeunes maîtres ne sont pas tellement dépourvus de direction qu'ils ne puissent s'initier à l'art difficile de bien faire la classe. Et, comme le fait remarquer un de nos vénérés capitulants, ils ont toujours à leur disposition la Conduite des Écoles, les Douze vertus d'un bon Maître, les sujets de Méditation sur l'emploi de l'école. Ces moyens de formation, qui ont suffi jusqu'ici, suffiront encore, il faut l'espérer, et permettront d'attendre la publication de la nouvelle Conduite (Registre C p. 353).*

Le sujet revient en discussion le 29 mars. On propose même de réimprimer le texte antérieur de la *Conduite*, avec *les modifications les plus indispensables* seulement. Mais ce Chapitre Général de 1897 se situe en plein processus de publication des *Notes de Pédagogie chrétienne* et l'élaboration des *Éléments de Pédagogie pratique*, conçus comme une préparation à la nouvelle *Conduite des Écoles*. Malgré l'impatience de certains Frères, on ne souhaite pas interférer dans le bon aboutissement de ces travaux. La nouvelle version de la *Conduite* doit être comme une émanation cohérente de ces deux traités. Ces arguments ne convainquent pas tout le monde puisque *plusieurs membres du Chapitre font remarquer que beaucoup de nos communautés n'ont plus la Conduite des Écoles, dont l'édition est épuisée, que ce livre, malgré ses insuffisances, peut rendre encore d'immenses services à nos jeunes Frères qui en ont un pressant besoin et ne pourront attendre la publication annoncée, et pour ces motifs, estiment qu'il y aurait grande utilité à réimprimer la Conduite actuelle, en lui faisant subir les corrections les plus indispensables (Registre C p. 375-376).*

Finalement, *ce projet très pratique paraissant obtenir l'assentiment du Chapitre, le Frère Supérieur demande un vote sur la question suivante : Y a-t-il lieu de réimprimer, avec les modifications convenables, la Conduite des Écoles, réduite à ce qu'elle a d'essentiellement utile, pour nos jeunes Frères.* (Par 74 voix contre 20, le Chapitre répond affirmativement à cette proposition). (Registre C p. 376)

La *Conduite des Écoles* de 1903

Le 30^e Chapitre Général se tint dans la Maison d'Athis-Mons, près de Paris, du 15 octobre au 8 novembre 1901. Il s'agissait, en premier lieu, de préparer une nouvelle édition des *Règles Communes* et de la *Règle du Gouvernement*. Mais d'autres sujets de réflexion apparaissent, dont plusieurs relatifs aux écoles et aux pensionnats, ainsi qu'à la pédagogie. Bien que l'attente d'une nouvelle édition se prolonge, et durera encore deux ans, on ne retrouve pas les discussions sur la *Conduite des Écoles*.

Finalement, elle paraît en 1903, annoncée et saluée par une importante *Circulaire* du Frère Gabriel Marie. Datée du 3 décembre de cette année-là, elle porte comme titre : *Nouvelle Édition de la Conduite des Écoles – Les Études du Religieux Éducateur*. Accessoirement, on rappelle que c'est aussi le *centenaire de l'approbation, par le Premier Consul (Bonaparte) du Rapport de Portalis sur le rétablissement officiel de l'Institut des Frères en France*.

La *Circulaire* est un document très important pour comprendre l'ensemble des travaux et publications pédagogiques pendant ces quelques années : 1897-1903. Dans une Introduction assez longue, le Supérieur encourage les Frères à étudier, en particulier dans le domaine pédagogique. C'est pour cela que l'on a publié les *Éléments de Pédagogie pratique* et le *Directoire pédagogique*. La nouvelle édition de la *Conduite* a été prudemment modernisée et on en annonce le plan.

La première partie de la *Circulaire* est consacrée à cette édition de la *Conduite*. On évoque les difficultés particulières dues au contexte politique. Dans la révision de la *Conduite*, une double tendance s'est manifestée : d'abord un profond respect pour les traditions en éducation et en enseignement; ensuite l'amour du progrès véritable afin d'éviter la routine. Et le Supérieur illustre ces affirmations par des exemples précis tirés du nouveau texte. Il commente également les modifications introduites dans la nouvelle version de la *Conduite*. Les trois parties suivantes de la *Circulaire* sont consacrées aux études des religieux éducateurs. Après une exhortation sur la nécessité d'étudier, il aborde les trois domaines privilégiés de ces études : religieuses, profanes et pédagogiques. S'appuyant sur son expérience personnelle, il suggère enfin des moyens pour rendre l'étude profitable.

Le texte revu de la *Conduite* s'était fait longtemps attendre, mais le résultat en valait la peine. Comme les éditions précédentes, c'est un ouvrage de petit format – il faut qu'il soit facilement maniable – édité par la Procure Générale des Frères. Il se divise en quatre parties :

- L'Éducation : sept chapitres.
- Les Exercices de l'école : dix-huit chapitres.
- L'organisation de l'école : huit chapitres.
- Les Vertus et qualités du Maître : quatorze courts chapitres.

À la simple lecture de ces titres, on retrouve globalement la structure des éditions antérieures – sauf pour la première partie – mais le contenu diffère sensiblement. Toutes les considérations sur l'éducation proviennent manifestement des sciences de l'éducation, dont nous avons déjà souligné l'intérêt pour les Frères. L'Avant-propos (pages 1 à 7) précise succinctement le but de l'ouvrage : *La Conduite des Écoles Chrétiennes remonte à saint Jean-Baptiste de La Salle. Elle a pour but de déterminer, de préciser, les méthodes en usage dans les écoles dirigées par les Frères, d'indiquer aux maîtres les procédés pédagogiques éprouvés par l'expérience, et dont ils peuvent avantageusement se servir ; enfin d'établir parmi eux l'uniformité d'enseignement (p. 1).* Ce rappel est suivi d'un bref historique des principales éditions de la *Conduite* (avec quelques inexactitudes cependant) et se conclut sur la réaffirmation du souci de fidélité créative. *Aujourd'hui, de nouvelles expériences, les progrès de la méthodologie et les prescriptions législatives, nous ont conduits à modifier le texte de 1877... En procédant à cette révision, nous avons conservé l'économie générale de la Conduite traditionnelle, les principes et les usages de notre Institut en matière d'éducation chrétienne, et les conseils si judicieux que l'expérience de nos prédécesseurs nous a légués... Nous avons cru utile de présenter, dans la première partie, quelques considérations générales sur l'Éducation* (Avant-propos p. 6-7).

La première partie est effectivement nouvelle et recueille les données des sciences de l'éducation déjà bien développées à l'époque. Mais il faut relever aussi les matières nouvelles qui s'ajoutent à celles plus habituelles. Dans la seconde partie, on voit donc apparaître : les leçons de choses, le dessin, le chant, la gymnastique.

Dans l'organisation de l'École – troisième partie – la reprise d'éléments anté-

rieurs, regroupés dans un ensemble cohérent, cherchent à assurer la bonne marche de l'école. Les huit chapitres s'intitulent donc : l'organisation matérielle, l'enseignement en général, les modes et les méthodes, les contrôles, le fonctionnement, l'autorité du maître, l'émulation et les punitions.

La conclusion générale – à peine plus d'une page – porte un titre encourageant : *La récompense du religieux éducateur*. Elle reprend des idées et des citations de saint Jean-Baptiste de La Salle. Même si les perspectives de récompense ne sont pas immédiates, elles peuvent susciter courage et optimisme. Quand il écrivait sur la récompense du maître, La Salle envisageait davantage l'au-delà que le monde présent...

La Conduite de 1916

Un an environ après la parution de la *Conduite* de 1903 fut votée en France la loi du 7 juillet 1904 qui remettait en cause l'existence même des écoles des Frères dans ce pays. Le gouvernement de l'Institut dut abandonner la maison de la rue Oudinot à Paris et se transporter à Lembecq-les-Hal en Belgique. On imagine les tracas et les bouleversements que cela provoqua pour les Frères dans leur travail quotidien. Était-il encore possible de penser à la *Conduite des Écoles* ? Tout cela a été relaté dans d'autres ouvrages. Notons qu'au Chapitre Général de 1913, le Frère Gabriel Marie démissionna de sa charge et fut remplacé par le Frère Imier de Jésus. Tout au long de son généralat, celui-ci adressa aux Frères des Circulaires particulièrement longues et riches de contenu. Presque toutes traitaient de dimensions de la vie religieuse.

L'une, cependant, ne vit jamais le jour. Elle s'intitulait *Bulletin Pédagogique et Études Pédagogiques*. Elle aurait été datée du 15 août 1914. Le début de la première guerre mondiale en empêcha la parution. Heureusement, les AMG conservent les épreuves d'imprimerie de ce texte. Il comporte effectivement deux parties : la première expose le projet d'un nouveau « Bulletin Pédagogique » appelé à remplacer la revue « L'Éducation Chrétienne », pour l'ensemble de l'Institut. La seconde traite des « Études Pédagogiques » et en présente : la nécessité, les avantages et les multiples applications possibles. L'approche est assez différente de celle du Frère Gabriel Marie dont nous avons déjà parlé. Il est regrettable que ni ce texte, ni le Bulletin projeté n'aient pu voir le jour.

Malgré tout, l'intérêt du Frère Imier pour les questions pédagogiques l'amena à faire préparer une nouvelle édition de la *Conduite des Écoles* : celle de 1916. Ce devait être la dernière à paraître sous cette forme et pour l'ensemble de l'Institut. 1706 – 1916 : ainsi prenait fin une tradition de 210 ans...

Nous regroupons les éditions de 1903 et 1916, bien qu'elles ne soient pas identiques. Comme le signale la fin de l'Avant-propos de 1916 : *Les modifications apportées au texte de 1903 sont assez nombreuses. Elles consistent en additions diverses – surtout aux chapitres sur l'éducation, la composition française, l'arithmétique, la géographie, le dessin – et dans l'introduction de chapitres relatifs à l'enseignement élémentaire de la sténographie et de la dactylographie. Toutefois, on a conservé à l'ouvrage son ordonnance et son caractère (p. 11-12)*. Une comparaison entre les deux éditions montre qu'en 1916 on a surtout voulu compléter ou préciser le texte de 1903, spécialement en ajoutant les deux matières nouvelles. On passe ainsi de 252 à 356 pages.

Pendant les premières années du XX^e siècle, communautairement ou personnellement, chaque Frère pouvait disposer, pour éclairer son action éducative, des ouvrages suivants : Les « Éléments de pédagogie chrétienne », les « Notes de pédagogie pratique » (2 volumes) et la « *Conduite des Écoles* », celle de 1903 ou de 1916.

Le Directoire Pédagogique (1903)

Et, pour la première fois, on y ajouta un « Directoire Pédagogique » à l'usage des Écoles Chrétiennes. Ouvrage de même format que la *Conduite* et publié également par la Procure Générale. Il comptait 256 pages ou 23 chapitres distribués en cinq parties qui traitent successivement de :

- L'École chrétienne et son règlement intérieur.
- L'initiation de l'enfant à la vie chrétienne.
- L'organisation pédagogique et les principes généraux d'enseignement.
- L'enseignement des diverses spécialités du programme primaire.
- La discipline.

La comparaison avec les éditions de 1903 et 1916 de la *Conduite* est facile. Les recoupements sont d'ailleurs logiques. Mais cela ne procède pas d'un

esprit de concurrence. Ce « Directoire » parut peu de temps avant la *Conduite* de 1903. L'Avant-propos, parlant de cette nouvelle *Conduite* dit : *Nous croyons même que cette nouvelle Conduite ne peut être rédigée qu'après plusieurs essais, de sérieuses discussions, et avec la collaboration des maîtres les plus expérimentés. Le présent Directoire pédagogique est un de ces essais. Un peu plus loin, on ajoute que ce nouvel ouvrage (a un) caractère de vademecum de classe. Pussions-nous atteindre le double but que nous nous sommes proposé en publiant ce Directoire : aider les jeunes religieux dans le début de leur professorat, et provoquer, de la part des maîtres compétents, l'envoi de notes dont profitera la rédaction ultérieure d'une Conduite des Écoles.*

En effet, l'Avant-propos de la *Conduite* est daté du 1^{er} décembre 1903, soit exactement deux mois plus tard. On peut donc supposer que l'élaboration de cette *Conduite* était déjà très avancée quand parut le Directoire. Mais celui-ci était quand même antérieur. Les « Éléments de Pédagogie Pratique », auxquels il est fait référence, dataient de 1901 et 1902. Les « Notes de Pédagogie chrétienne » de 1897. À la fin de cette année 1903, les Frères pouvaient se référer à ces deux ouvrages pour la réflexion éducative de base : à la *Conduite des Écoles* pour l'orientation pédagogique à prendre, au Directoire pour une mise en œuvre pratique.

Le Manuel de Pédagogie

En forme d'annexe et pour compléter le tableau, ajoutons qu'en 1909, sous le pseudonyme d'« Edmond Gabriel », le Frère Supérieur Général Gabriel Marie publia à son tour un *Manuel de Pédagogie*. Il s'agit d'un ouvrage de 348 pages, du même format que le « Directoire » dont nous venons de parler. Selon le titre, il n'est plus seulement « à l'usage des Écoles Chrétiennes » (celles des Frères) mais « des Écoles Catholiques ». Un public beaucoup plus large et diversifié.

Dans une courte Préface, l'auteur exalte la mission des enseignants chrétiens. C'est pour les encourager et les aider dans leur tâche que le Frère Gabriel Marie a voulu leur offrir ce *Manuel : Aux Maîtres et aux Maîtresses qui enseignent dans les écoles primaires catholiques, nous souhaitons offrir des directions, surtout un encouragement. Leur mission est laborieuse, parfois pénible.*

Le plan du livre recoupe en grande partie ce que l'on trouve dans la *Conduite*

des Écoles et dans le *Directoire* de 1903. La première partie traite de l'éducation et la seconde de l'enseignement. Bien qu'il ne se situe pas explicitement dans le fil de la *Conduite des Écoles*, ce Manuel mérite d'être évoqué, car il est probable que certains Frères en firent l'acquisition et l'utilisèrent dans leur activité pédagogique.

Le Frère Gabriel Marie était un mathématicien de haut niveau, un intellectuel. Il a laissé un traité de Géométrie descriptive de 428 pages, avec un second tome d'exercices de 1162 pages, ainsi qu'un traité de Trigonométrie de 838 pages et des Exercices de Géométrie de 1302 pages. Pendant la décennie 1990, l'éditeur Jacques Gabay en a refait la publication. En tant que Supérieur Général des Frères pendant seize ans, il se préoccupa beaucoup des études et de la formation dans l'Institut, car il attachait beaucoup d'importance à la compétence professionnelle. Les ouvrages d'Institut dont nous avons parlé autour de la *Conduite des Écoles* lui doivent beaucoup, et sans doute beaucoup d'autres quand il avait été responsable de la Commission des livres classiques. Nous avons mentionné également ses deux Circulaires sur la « méthodologie catéchétique » et sur les « Études des Frères ». Il n'est pas surprenant qu'il ait voulu partager certaines de ses idées en publiant ce *Manuel de Pédagogie*.

Conclusion

Au XVIII^e siècle – jusqu'à la Révolution Française – l'Institut avait connu la situation de l'enseignement placé sous la responsabilité de l'Église. Faute de normes nationales communes, les diocèses, les paroisses, les congrégations enseignantes, devaient définir leur projet d'enseignement et d'éducation. Ces projets étaient multiples et divers. À la fin du XVII^e siècle, Jean-Baptiste de La Salle et les Frères élaborèrent aussi leur projet propre qui se traduit d'abord dans le Manuscrit de 1706 de la « *Conduite des Écoles chrétiennes* ».

À partir de la Révolution, la responsabilité de l'enseignement fut transférée à l'État. Entre 1789 et 1799, cinq grands projets d'organisation du système scolaire se succédèrent sans parvenir à s'imposer. Sous le 1^{er} Empire, la création de l'Université connut une plus grande stabilité et survécut à la chute du régime impérial. Intégré très tôt dans l'Université, l'Institut des Frères vécut pendant presque 80 ans la dualité : écoles publiques, écoles privées.

Les lois des années 1880 dont nous avons parlé dans le présent chapitre évincèrent progressivement des établissements publics, les membres des congrégations enseignantes, jusqu'à la décision finale du 7 juillet 1904. Devant cette situation forcée, pendant un quart de siècle environ, l'Institut des Frères dut s'organiser pour continuer son service éducatif au bénéfice des garçons majoritairement du milieu populaire. Il s'agissait :

- d'assurer la formation initiale et continue des Frères,
- de leur permettre d'acquérir les qualifications et les compétences nécessaires pour assurer un enseignement de qualité,
- de maîtriser et d'intégrer dans la pratique pédagogique les apports intéressants des sciences humaines de plus en plus présentes,
- de fonder intellectuellement, scientifiquement, l'action pédagogique,
- d'assurer la bonne marche des établissements et de les équiper en matériel pédagogique de qualité : ouvrages, matériels didactiques, organisation interne, conception des locaux, outils d'évaluation...
- et d'harmoniser les pratiques pédagogiques de tous, afin de les rendre cohérentes pour l'ensemble du réseau. La *Conduite des Écoles* et le Directoire devaient y contribuer.

Il n'est donc pas aberrant de parler d'un système éducatif lasallien et, en conséquence, de l'apogée de la *Conduite des Écoles*.

Textes et Documents

1. Pour permettre d'apprécier les changements intervenus dans la pensée et dans le langage depuis le début du XX^e siècle, voici un passage de la *Conduite* de 1903 intitulé *Principes généraux d'éducation* :

« Voici quelques-uns des principes dont tout éducateur doit s'inspirer :

- 1° L'homme est un être perfectible. Sous l'influence de l'éducation, il développe ses aptitudes physiques, les facultés de son âme, et accroît ses connaissances ; s'il en prend les moyens, il peut ajouter indéfiniment à sa perfection morale.
- 2° C'est une erreur de croire que l'enfant naît bon, il y a en lui d'heureuses tendances, mais aussi des inclinations qui le portent au mal, par leur déviation et leur dérèglement.
- 3° L'éducateur doit adapter son action à l'ordre que suit la nature dans le développement des facultés chez l'enfant. Il lui faut donc connaître cet ordre et, de plus, étudier le tempérament, les aptitudes et le caractère de chacun de ses élèves, pour en tenir compte dans sa direction à leur égard.
- 4° De multiples influences doivent concourir à l'éducation de l'enfant : l'action de la famille, le bon exemple donné par les condisciples, les enseignements et les prières du maître, et l'action du prêtre.
- 5° La religion est à la fois la base et le couronnement de l'éducation morale ; il faut parler de Dieu aux enfants, et les mettre en rapport avec lui, par la prière et la réception des sacrements. Toute éducation est incomplète et radicalement défectueuse, si elle ne tient pas compte des destinées surnaturelles de l'enfant et des moyens de les atteindre.
- 6° Le véritable éducateur s'applique à diriger en ses élèves l'activité physique, l'activité intellectuelle et l'activité volontaire. En même temps qu'il cherche à leur faire vouloir librement le bien, il les exerce aux actes dont ils doivent contracter l'habitude.

- 7° Il est nécessaire que l'enfant apprenne à régler ses pensées et ses sentiments, pour gouverner selon le devoir ses paroles et ses actions.
- 8° L'éducateur est placé devant ses élèves comme un modèle proposé à leur imitation : sa conduite doit donc être pour eux, une continuelle excitation au bien. »

2. Présentant la nouvelle édition de la *Conduite des Écoles*, dans la Circulaire du 3 décembre 1903, le Frère Gabriel Marie, Supérieur Général, s'exprimait ainsi :

« L'étude est un devoir d'état pour les membres d'un Institut voué à l'enseignement, et nous éprouvons une grande consolation de constater combien, sous ce rapport, vous suivez docilement l'impulsion donnée par nos chers Frères Visiteurs. De notre côté, nous avons toujours considéré comme l'une des obligations de notre charge, le soin de vous faciliter, par la publication des ouvrages reconnus utiles, l'acquisition des connaissances qui peuvent rendre plus fructueux votre apostolat auprès de la jeunesse. Le « Cours d'Instruction religieuse » compte aujourd'hui six volumes ; il y a quelques semaines, vous avez accueilli avec joie la seconde partie de l'Apologétique, et la dernière sera très prochainement terminée. Depuis peu, plusieurs manuels de sciences ont paru, dans lesquels les meilleurs juges louent l'excellence de la méthode, la rigueur, la précision et la clarté de l'exposition.

En même temps, et selon le vœu de plusieurs Chapitres Généraux, notamment ceux de 1897 et 1901, nous nous efforçons de perfectionner l'éducation pédagogique de nos jeunes Frères. De 1900 à 1902, ont paru les deux premiers volumes des « Éléments de Pédagogie pratique » qui, dans notre pensée, sont pour tous les professeurs un ouvrage d'étude et de consultation. Depuis lors, on nous a demandé de faire rédiger un manuel qui résumât les considérations présentées dans les « Éléments », et donnât surtout des directions pratiques pour les classes : c'est afin de répondre à ce désir qu'a été publié le « Directoire pédagogique », envoyé à toutes nos communautés dans le courant de septembre dernier. L'accueil si favorable que ce vademecum a reçu, les témoignages explicites d'entière satisfaction qui nous sont venus de la plupart des districts de l'Institut, nous ont prouvé combien vous vous intéressez à ces études professionnelles, les plus importantes pour nous, après les vérités religieuses. Le « Directoire » mérite d'ailleurs votre estime : avec une

sagesse parfaite, il s'inspire à la fois des traditions si respectables que nous ont léguées nos anciens Frères, et des meilleures innovations de la pédagogie contemporaine. Aussi sommes-nous très reconnaissant à ceux de nos chers Frères qui ont bien voulu préparer ce travail.

Établi parmi vous gardien et défenseur des traditions de notre famille religieuse, nous ne pouvions perdre de vue la réédition de la *Conduite* à l'usage des Écoles Chrétiennes. Depuis plus de deux siècles, ce manuel a reçu des modifications successives qui, en respectant l'esprit général de l'ouvrage, l'ont prudemment adapté aux besoins des époques où nos Frères ont vécu. La transformation des programmes, les expériences et les progrès de la méthodologie ont rendu nécessaire une autre révision de notre code pédagogique.

Cette nouvelle édition de la *Conduite* devait être préparée par la collaboration de quelques maîtres expérimentés réunis en commission dans chaque district. Leurs travaux, centralisés à notre Maison Mère, auraient été discutés par une commission spéciale, puis remis au rédacteur que nous aurions choisi. Telle était notre intention, manifestée à nos chers Frères capitulants de 1901 ; vous aussi avez pu le constater dans la Préface du Directoire Pédagogique, où nous disions : *Le but que nous nous sommes proposé est de provoquer de la part des maîtres compétents, l'envoi de notes dont profitera la rédaction ultérieure de la Conduite des Écoles.* Les circonstances actuelles nous ont contraint à renoncer au mode de préparation collective qui conserve cependant nos préférences ; d'autre part, nous ne voulions pas remettre à une date indéterminée la publication d'un ouvrage réclamé depuis plus de vingt ans : nous avons dû procéder par informations plus restreintes, persuadé qu'en évitant de nouveaux retards, nous répondrions à vos désirs et à vos besoins.

La *Conduite* ainsi rédigée vient de vous parvenir : puissiez-vous trouver dans la lecture assidue de ce volume, une excitation à vous livrer avec une ardeur croissante aux fonctions de votre apostolat, et un encouragement à l'étude, dans les limites et avec les intentions requises par votre vocation ».

3. Dans la Circulaire qui aurait dû paraître le 15 août 1914, le Frère Imier, Supérieur Général, revenait avec vigueur sur la nécessité de l'étude et de la formation pour le religieux éducateur

« Qu'il débute dans la carrière ou qu'il y compte des années nombreuses

d'exercice, un éducateur doit conserver le goût, la volonté de s'instruire à fond des questions pédagogiques. Un peu de bon sens d'ailleurs, suffit à lui faire estimer insuffisant le bagage de ses connaissances, en cette matière. Autour de lui, les « professionnels » de la théologie, du droit ou de la médecine, entretiennent, renouvellent et augmentent leur savoir par des études continues. Un mathématicien, un chimiste, croient ne pas avoir assez étudié après avoir subi avec succès des examens, même très élevés. Tous savent que de nouvelles découvertes enrichissent chaque jour leur science de prédilection, et ils entendent n'y pas rester étrangers. Des considérations analogues vous conduisent à réserver dans vos préoccupations une place de choix à l'étude de la pédagogie.

Comme toutes les branches du savoir humain, la pédagogie est progressive. Elle renferme une partie immuable : ce sont les données fondamentales de la psychologie, de la logique et les principes moraux qui dominent l'activité humaine. Mais les applications de la psychologie, les méthodes et les procédés d'enseignement sont perfectibles. Et ces perfectionnements successifs méritent bien d'être connus.

Toutefois, un enthousiasme irréfléchi serait une mauvaise disposition pour aborder cette étude. D'une part, il serait inexact de dire que l'histoire de la pédagogie n'est que celle des progrès accomplis par cette science ; car il y a eu des reculs, des erreurs de direction, de longs égarements dont la jeunesse a beaucoup souffert. D'autre part, il serait injuste de méconnaître les perfectionnements réalisés. Tantôt ils se sont produits par une série de modifications insensibles, tantôt ils sont l'œuvre d'hommes de génie dont la clairvoyance et la ferme volonté ont ouvert des voies nouvelles où beaucoup d'éducateurs se sont engagés après eux.

Très spécialement, un Frère des Écoles Chrétiennes goûte une joie bien vive à rencontrer son Fondateur et Père parmi les initiateurs auxquels sont dues dans l'enseignement primaire, les impulsions les plus fécondes. Et de le savoir d'une manière générale ne lui suffit pas ; il veut étudier par le détail comment la ferme raison de saint Jean-Baptiste de La Salle, jointe à une énergie tenace, a rompu avec des habitudes et des routines invétérées qui dominaient, immobilisaient l'école populaire de son temps. On s'obstinait à donner, en des classes peu nombreuses, un enseignement surtout individuel. Lui, il préconise,

établit et maintient l'enseignement simultané pour tous les élèves d'une même section. On croyait devoir débiter par la lecture du latin sous prétexte qu'il joue, à l'égard du français, le rôle d'une langue mère et initiatrice. Lui, il démontre et soutient qu'il faut apprendre à lire en des livres français, seule langue que les enfants parlent et comprennent. Autres innovations : le silence, l'emploi des signes et la rareté des punitions dans les classes, la fréquence et la régularité des examens pour faire passer les écoliers d'une section à une autre supérieure. La formation des maîtres séculiers en des Écoles Normales catholiques, l'éducation des adolescents en des groupements qu'on nommerait aujourd'hui post-scolaires, des essais d'organisation d'un enseignement professionnel, sont autant d'œuvres encore qui attirent l'attention et animent le zèle du génial Fondateur. Et telle apparaît l'action rénovatrice et perfectionnante de notre saint, qu'il est tenu pour l'un des éducateurs qui ont le plus fortement marqué leur empreinte sur la pédagogie à une époque déterminée ».

Conclusion

Il est facile de se rendre compte quelle chance c'était, pour les Frères, d'avoir à leur disposition un guide professionnel – la *Conduite des Écoles* – dans lequel ils trouvaient : les finalités et objectifs éducatifs et pastoraux de leur école, des propositions méthodologiques et didactiques claires, des éléments d'organisation de leur classe et de leur école. Les risques éventuels de sclérose étaient évités par les mises en commun d'expériences diverses et les révisions périodiques du texte. À la lecture des éditions successives, on constate que la proposition éducative s'affine, en partie grâce aux progrès généraux de la pédagogie ou des sciences humaines. Cette lecture permet aussi de repérer quelques éléments constants qui dessinent les lignes de force de la pédagogie lasallienne que nous voudrions évoquer brièvement.

- Une relation éducative forte et approfondie, basée sur un regard bienveillant et confiant dans les capacités d'évolution d'un enfant. Un regard fraternel qui provoque la confiance réciproque, base de l'action éducative et qui entraîne des conséquences organisationnelles et méthodologiques. Malgré les pressions subies de la part des autorités, les Frères ne pouvaient accepter le système de l'Enseignement Mutuel qui allait contre leur conviction essentielle : c'est dans la relation personnelle directe entre le maître et l'élève que se joue le processus de croissance humaine de l'enfant.
- Le travail en association des enseignants et des éducateurs : former une vraie communauté éducative. L'histoire est jalonnée, de la part de l'Institut, de refus d'envoyer des Frères travailler isolément dans de petites écoles. Avoir toujours une communauté minimale de trois Frères, et si possible davantage, a toujours été un impératif. C'est cette force associative qui sauva l'Institut de la disparition aux grands moments tragiques de son histoire : 1792, 1904. Et c'est le dynamisme naturel de l'association qui lui donna et continue de lui donner la force créatrice et novatrice.

- Le passage obstiné d'une pédagogie de la répression à une pédagogie de l'émulation et de la motivation. Susciter l'intérêt personnel des élèves sans tomber dans les excès de la concurrence. À partir de 1777, on note les mises en garde répétées faites aux Frères pour qu'ils ne recourent pas aux corrections corporelles, aux punitions afflictives. Dès l'édition de 1811, la *Conduite* et diverses Circulaires des Supérieurs Généraux reprennent cette mise en garde. Corrélativement se multiplient les propositions de moyens divers et concrets pour motiver et n'avoir plus à sévir en classe. Jean-Baptiste de La Salle déjà faisait de la douceur la qualité principale des éducateurs et l'idée fut longuement commentée par le Frère Agathon dans son « Explication des douze vertus d'un bon Maître ». Certains historiens de l'école ont mal interprété la pensée du Fondateur sur ce sujet et sont tombés dans un contresens étonnant.
- Cependant, l'école lasallienne témoigne d'une recherche constante d'efficacité, comme un devoir de justice à l'égard d'enfants pauvres qui voient dans l'école leur seul moyen de promotion. Il faut donc développer une pédagogie bien adaptée aux capacités et aux projets personnels des écoliers. À partir de 1860, la *Conduite des Écoles* adopte un style et une formulation résolument concrets et détaillés, afin que les utilisateurs y trouvent les conseils pratiques nécessaires à leur action éducative. Cette tonalité restera en vigueur jusqu'à la dernière édition de 1916.
- L'ordre dans la classe et dans l'école entière est considéré comme une condition indispensable à cette efficacité. Le désordre, le bruit, ne respectent pas le travail des autres, ne permettent pas de travailler efficacement et occasionnent des pertes de temps. La *Conduite des Écoles* comporte donc toujours une partie consacrée aux moyens « d'établir et de maintenir l'ordre dans l'école ». Quelques éléments font naturellement partie de cet ordre : l'assiduité, la ponctualité, le silence réglementé, la vigilance constante du maître... tous moyens plus efficaces que la répression.
- Pendant plus de deux siècles, le recours permanent à la participation des élèves dans la marche de la classe. Sous des formes variées, on cherche à associer ainsi le plus grand nombre possible d'élèves – en tout cas

un nombre significatif – aux tâches du maître. Même si les listes varient d'une édition à l'autre, ainsi que les appellations (officiers, répétiteurs, vérificateurs, moniteurs, employés...) il s'agit toujours, pour ces élèves, de formes de responsabilité au service du groupe. Une forme de vie sociale dans l'école.

- Le souci des conditions matérielles de travail des écoliers dans la classe est aussi remarquable. Dès l'édition de 1720 de la *Conduite*, alors que ce n'était pas une préoccupation bien répandue, les Frères estiment nécessaire de définir les conditions matérielles nécessaires pour faciliter le travail scolaire des écoliers. Les historiens de l'école ont largement décrit les conditions misérables dans lesquelles fonctionnaient les Petites Écoles sous l'Ancien Régime, pour que l'on apprécie l'effort demandé aux écoles des Frères à la même époque.
- L'école primaire est le lieu des apprentissages fondamentaux. S'agissant des matières profanes, l'école lasallienne essaie de faire entrer dans les programmes tout ce qui peut devenir utile aux écoliers, sans oublier la formation du citoyen et du chrétien. Elle prend en compte les matières nouvelles qui apparaissent à mesure de l'avancée des techniques et des connaissances. Ce fut le cas après la loi sur l'école de 1833 et au début du XX^e siècle. On procède avec prudence et discernement et on recourt à l'avis des experts, mais on veut éviter de pénaliser les élèves.
- Cet enrichissement des programmes s'accompagne d'un recours progressif aux apports des sciences humaines, lorsque celles-ci font leur apparition dans la dernière partie du XIX^e siècle. Jusque-là, on se basait beaucoup sur l'expérience concrète, sur l'intuition éducative. Il est vrai que, dès le début – en 1706 – on perçoit l'influence de la caractérologie, très en vogue dans la seconde moitié du XVII^e siècle. On la retrouve encore dans les éditions du début du XIX^e siècle. Mais dans les éditions de 1903 et 1916, on se flatte de recourir aux données des sciences de l'éducation, sans donner beaucoup de précisions.
- Une des caractéristiques principales du réseau lasallien a toujours été de bénéficier d'enseignants de qualité. On se préoccupe donc de leur formation – le texte de Jean-Baptiste de La Salle sur les formateurs de

nouveaux maîtres précède même d'une dizaine d'années le premier manuscrit de la *Conduite des Écoles* – et cela reparaît constamment dans les rééditions de la *Conduite*. Dès 1720 apparaît aussi dans la *Conduite*, la liste des « Douze vertus d'un bon maître ». Avec quelques modifications et des commentaires renouvelés, cela se retrouve dans les éditions ultérieures. Un système d'accompagnement constant des maîtres est mis en place, pour les débutants surtout, mais aussi pour les autres. On veille sur leur comportement dans la classe, sur leurs relations avec les élèves et entre eux. D'une manière insistante, on les aide avec une panoplie d'outils pédagogiques, de manuels scolaires particuliers, de traités de pédagogie, de Circulaires...

- On recherche aussi une école ouverte sur son milieu : le milieu ecclésial en vue d'insérer les enfants dans l'Église locale par des actes concrets répétés, le milieu social par l'éducation à la civilité ou en développant les activités péri et post scolaires, le milieu culturel, par exemple en participant régulièrement aux Expositions Universelles en Europe et en Amérique, le milieu professionnel car c'est une préoccupation constante depuis le début en vue de la promotion des pauvres.
- Enfin, dans le réseau lasallien, il s'agit toujours d'une recherche d'éducation intégrale et intégrée de la personne. On a souvent utilisé le terme « intégral » pour parler du projet éducatif lasallien, et le terme est juste. Mais il serait encore plus exact de parler d'éducation « intégrée » pour signifier que la formation spirituelle et religieuse de l'élève, dans une école lasallienne, n'est jamais dissociée de la formation profane. Il ne s'agit pas d'introduire une dichotomie dans la personne. L'ensemble est pris également en compte dans le processus éducatif. Et cette unité se traduit aussi dans l'importance donnée aux valeurs vécues, intériorisées et partagées. Il est facile de retrouver ces valeurs dans le texte de la *Conduite*. Aujourd'hui encore, on peut dresser une liste de valeurs prioritaires : paix, fraternité, respect de la dignité des personnes, solidarité, justice, intériorité, liberté, autonomie et responsabilité.

Cependant, le système d'une publication unique de la *Conduite des Écoles* pour l'ensemble d'un Institut mondialisé a ses limites. Il arrive un moment – et ce fut le cas à partir de 1904 – où l'internationalisation ne permet plus la référence

à un texte unique et où il faut envisager une diversification. Car, en éducation, il s'agit de prendre en compte la diversité des situations culturelles et scolaires, tout en conservant des finalités et des valeurs éducatives communes.

C'est ce qui peut expliquer – au moins en partie – l'absence de nouvelles éditions communes de la *Conduite des Écoles* après 1916. D'autres facteurs jouèrent certainement. Et le texte de 1916 continua d'être lu ou étudié après la Première Guerre mondiale. Cependant, on peut parler d'une période de stagnation entre 1916 et 1950. La loi du 7 juillet 1904, en France, avait provoqué un fort ébranlement de l'Institut. Il fut difficile de s'en relever, même si ce fut un formidable élan d'expansion dans le monde entier.

Deux échéances contribuèrent à réveiller l'intérêt pour la *Conduite*. Ce fut d'abord, en 1950, la proclamation de saint Jean-Baptiste de La Salle comme « Patron des Maîtres chrétiens » par le Pape Pie XII. Et en 1951 la commémoration du tricentenaire de la naissance du saint Fondateur. À cette occasion, parmi les manifestations retenues, décision fut prise de publier, pour la première fois, le texte manuscrit de la *Conduite* de 1706 (Manuscrit 11.759 de la Bibliothèque Nationale de Paris). La proposition émanait d'une Commission Internationale de Frères, convoquée par le Supérieur Général, Frère Athanase Émile, et composée de Frères Français, Italiens, Espagnols et Belges. Monsieur Georges Rigault, Historien de l'Institut, en faisait aussi partie. La cheville ouvrière du projet fut le Frère Anselme d'Haese, de Malonne, qui envisageait depuis plusieurs années de faire éditer ce texte. Il n'eut pas de mal à convaincre les membres de la Commission. Une lettre du Frère Armel Félix, Économiste Général et membre de la Commission, datée du 29 décembre 1949, informait le Supérieur Général du choix de la Commission (voir AMG). Ainsi parut, en 1951, à la Procure Générale de Paris, l'ouvrage intitulé *Conduite des Écoles Chrétiennes*, avec une longue Préface de 50 pages signée du Frère Anselme.

Ce choix devait être confirmé, quelques années plus tard, après la création, en 1956, du département des « Études Lasalliennes » à la Maison Généralice, et le démarrage de la collection des Cahiers lasalliens, dont le numéro 24 présente en vis-à-vis les textes de 1706 et 1720. Ce retour aux origines devançait de quelques années la demande adressée à tous les Instituts religieux, par le Concile Vatican II, de revisiter leurs textes d'origine.

En 1993, quand il fut question d'éditer les « Œuvres Complètes » de saint Jean-Baptiste de La Salle, le Frère Michel Sauvage, initiateur du projet, procéda à une rapide consultation épistolaire pour déterminer quelle version de la *Conduite des Écoles* il convenait de retenir. C'est le Manuscrit de 1707 qui retint les suffrages, à condition d'y insérer l'avant-propos du chapitre 15 – sur les Corrections – de l'édition de 1720.

Le Manuscrit de 1706 est ainsi devenu la référence habituelle, dans le monde lasallien, quand on parle de la *Conduite des Écoles*. C'est légitime car c'est là qu'on trouve la pensée originelle du Fondateur et des premiers Frères en matière de pédagogie. Adaptés aux situations d'aujourd'hui, beaucoup d'éléments de cette pensée conservent une grande force de proposition pour l'éducation des jeunes.

Bibliographie

1. Fonds d'archives

Pour cette étude des différentes éditions de la *Conduite des Écoles*, il est indispensable de recourir aux fonds d'archives de l'Institut. En particulier :

- **Archives de la Maison Généralice, (AMG)**, 476, Via Aurelia, 00165 ROME, seul endroit où l'on trouve : un exemplaire de toutes les éditions de la *Conduite*, les Registres des Chapitres Généraux, les documents laissés par les Supérieurs Généraux, la collection des Circulaires Instructives et Administratives, et divers ouvrages annexes.
- **Archives Lasalliennes de France**, 95, rue Deleuvre, 69004 LYON (France) qui renferment également beaucoup de documents sur le sujet.

2. Livres de l'Institut des F.E.C. :

BEDEL H. FSC, *Initiation à l'histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Études lasalliennes*, volumes 5 – 6 – 9 – 11. Maison Généralice, Rome.

CAULIER R. FSC, *Un grand Supérieur : Frère Agathon*. Éditions Saint-Luc, 1958.

LUCARD, FSC, *Annales de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. 2 vol., Paris, 1883.

PRÉVOT A., FSC, *L'Enseignement Technique chez les FEC au XVIII^e et au XIX^e s.* LIGEL, Paris, 1964.

RIGAULT G.,

- *Histoire générale de l'Institut des FEC*. Plon, 10 vol.
- *Le Frère Philippe*. Bloud et Gay, 1932.

TRONCHOT R., FSC.

- *L'Enseignement Mutuel en France de 1815 à 1833*. Thèse doctorale – Lille III, 1973, 3 vol.
- *Les temps de la sécularisation : 1904-1914. Études Lasalliennes N° 3*. Rome, 1992.

Divers :

- *Les Temps de la sécularisation : Études Lasalliennes N° 2*. Rome, 1991.

Chapitres Généraux :

- *Historique et Décisions : 1684 – 1901*. Rue Oudinot, Paris, 1902.

Circulaire 137, du 25 Décembre 1905 :

- *Essai historique sur la Maison Mère de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, de 1682 à 1905*, Paris, 1905.

3. Autres ouvrages :

ALBERTINI P., *L'École en France : XIX^e – XX^e s.*, Hachette, 1992.

De BROGLIE G., *Guizot*, Perrin, 1990.

CHEVALIER A., *Les FEC et l'enseignement primaire après la Révolution : 1797-1830*. Poussielgue, Paris, 1887.

CHEVALLIER P., *La séparation de l'Église et de l'École : Jules Ferry et Léon XIII*. Fayard, 1981.

CHOLVY G. et CHALINE N-J., *L'enseignement catholique en France aux XIX^e et XX^e s.*, CERF.

CONDORCET, *Cinq mémoires sur l'Instruction Publique*. Edilig, 1989.

COUDEL Ch., *La République et l'école : une anthologie*. Presses Pocket, 1991.

CRUBELLIER M., *L'enfance et la jeunesse dans la société française : 1800-1950*. Armand Colin, 1979.

Divers, *Pédagogie chrétienne – Pédagogues chrétiens*. Éditions Don Bosco, 1996.

Divers, *L'Église et l'Éducation : mille ans de tradition éducative*. L'Harmattan, 1995.

- GIOLITTO P., *Histoire de l'École*. IMAGO, 2003.
- GUILLEMARD C., *La vie des enfants dans la France d'autrefois*. Christian de Bartillat, 1986.
- JACQUET-FRANCILLON F., *Naissance de l'école du peuple : 1815-1870*. Éditions Ouvrières, 1995.
- JULIA D., *Les trois couleurs du tableau noir : la Révolution*, Belin, 1981.
- LA CHALOTAIS L-R., *Essai d'éducation nationale*. ALREA, 1985.
- LAKANAL J., *Un combat pour la République et pour l'École*. SCEREN, 2003.
- LANFREY A., *Sécularisation, séparation et guerre scolaire : Les catholiques français et l'école : 1901-1914*. CERF, 2003.
- LAUNEY M., *L'Église et l'École en France : XIX^e – XX^e s.* Desclée, 1988.
- LEHEMBRE B., *Naissance de l'école moderne : les textes fondamentaux. 1791-1804*. Nathan, 1989.
- LELIEVRE F. et C., *Histoire de la scolarisation des filles*. Nathan 1991.
- LELIEVRE C., *Histoire des Institutions scolaires*. Nathan 1990.
- LELIÈVRE C. et NIQUE C., *Bâtisseurs d'école : histoire biographique de l'enseignement en France*. Nathan, 1994.
- NIQUE C., *Comment l'école devint une affaire d'État*. Nathan, 1990.
- L'impossible gouvernement des esprits*. Nathan, 1991.
- OZOUF J., *Nous les Maîtres d'école*. Gallimard/Julliard, 1973.
- OZOUF M., *L'École, l'Église et la République : 1871-1914*. Cana/ Jean Offredo, 1982.
- PARIAS H. et divers, *L'Enseignement et l'Éducation en France*, tome III. Nouvelle Librairie de France, 1981.
- PIERRARD P., *Enfants et jeunes ouvriers en France : XIX^e – XX^e s.* Éditions Ouvrières, 1987.
- PLENEL E., *L'État et l'École en France*. Payot, 1985.
- PONTEIL F., *Histoire de l'Enseignement : 1789-1965*. Sirey, 1966.

PROST A., *Histoire de l'enseignement en France : 1800-1967*. Armand Colin, 1968.

QUERRIEN A., *Généalogie des équipements collectifs*. CERFI, 1975.

L'École Mutuelle : une pédagogie trop efficace ?, Le Seuil, 2005.

RAYNAUD Ph. et THIBAUD P., *La fin de l'école républicaine*. Calmann-Lévy, 1990.

REBOUL-SCHERRER F., *La vie quotidienne des Premiers Instituteurs : 1833-1882*. Hachette, 1959.

REMOND R., *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*. Éditions Complexe, 1976.

VILLIN M. – LESAGE P., *La galerie des maîtres d'école et des Instituteurs*. Plon, 1987.

CAHIERS LASALLIENS

Textes, Études, Documents :

Publiés en collection non périodique ; centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre écrite et les origines de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

CL 1 - F. FLAVIEN-MARIE (Michel SAUVAGE, FSC). *Les citations néo-testamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite, Présentation, examen critique, introduction et notes.* XLVIII-106 p. — 1959.

CL 2-3 - F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS, FSC). *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII, Première partie : Les faits et les textes.* 141 p. — 1960. Deuxième partie: Les documents, 93 p. — 1960.

CL 4 - F. BERNARD. *Conduite admirable de la divine Providence, en la personne du vénérable Serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle..., Édition du manuscrit de 1721.* XXV-105 p. — 1965.

CL 5 - COLLECTIF, *Frère Maurice HERMANS (1911-1987) et les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes,* Présentation de Michel Sauvage, FSC. 468 p. — 1991

CL 6 - MAILLEFER, François-Élie. *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes..., Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740.* 313 p. — 1966.

CL 7 - BLAIN, Jean-Baptiste. *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes, Reproduction anastatique de l'édition de 1733.* Tome I. 444 p. — 1961.

CL 8 - *Idem,* Tome II. 123 p. — 1961.

CL 9 - COLLECTIF, Bernard, Maillefer, Blain : *Index cumulatifs des noms de lieux et des noms de personnes.* 288 p. — 1974.

CL10 - COLLECTIF, Bernard, Maillefer, Blain : *Index analytique cumulatif, Relevé des dits et écrits attribués à saint Jean-Baptiste de La Salle,* 215 p. — 1979.

- CL11 - F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS, FSC). *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*. VI-414 p. — 1962.
- CL12 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Méditations pour tous les Dimanches de l'année avec les Évangiles de tous les Dimanches. Première partie*. 236 p. *Méditations sur les principales Fêtes de l'année*. 274 p. Reproduction anastatique de l'édition originale: [1731]. — 1962.
- CL13 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Méditations pour le Temps de la Retraite, à l'usage de toutes les personnes qui s'employent à l'éducation de la jeunesse ; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances*. Reproduction anastatique de l'édition originale : [1730]. 84 p. — 1963.
- CL14 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Explication de la Méthode d'oraison*. Reproduction anastatique de l'édition de 1739. 130 p. — 1963.
- CL15 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*. Reproduction anastatique de l'édition de 1711. Introduction, notes et tables, XVI-132 p. — 1963.
- CL16 - MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS), FSC, et JOSE-ARTURO (Arturo GAREIS), FSC. *Contribution à l'étude des sources du "Recueil de différents petits traités"*. 105 p. — 1964.
- CL17 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Instructions et prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction Méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser*. Reproduction anastatique de l'édition de 1734. VI-284-IV p.
- CL18 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes*. Reproduction anastatique de l'édition de 1760. XIII-140 p. — 1963.
- CL19 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne, à l'usage des Écoles chrétiennes*. Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XII-252-258 p. — 1964.

- CL20 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter. Reproduction anastatique de l'édition de 1703.* Tome I, XVIII-504 p. (exposé en discours suivi) — 1964.
- CL21 - *Idem*, Tome II. 312 p. (par demandes et réponses) — 1963.
- CL22 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Du culte extérieur et public que les Chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre. Troisième partie des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu. Reproduction anastatique de l'édition de 1703.* VI-308 p. Suivi de : *Cantiques spirituels. Reproduction anastatique de l'édition de 1705.* 124 p. — 1964.
- CL23 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Grand abrégé [...] ; Petit abrégé des Devoirs du chrétien envers Dieu. Reproduction anastatique des éditions de 1727.* IV-172 p. — 1964.
- CL24 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Conduite des Écoles chrétiennes. Édition comparée du manuscrit dit de 1706 et du texte imprimé de 1720.* VII – 230 - 292 p. — 1965.
- CL25 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Pratique du Règlement journalier; Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes; Règle du frère Directeur d'une Maison de l'Institut. D'après les manuscrits de 1705, 1713, 1718 et l'édition princeps de 1726.* 164 p. — 1965.
- CL26 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle, Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents (...),* Tome I, 523 p. — 1966.
- CL27 - *Idem*, TomeII, 281p. — 1966.
- CL28 - LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Rémy, ses sœurs et ses frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671).* Transcrit, annoté et présenté par Léon de Marie AROZ, FSC.
- CL29 - *Idem*, Première partie, vol. II, 296 p. — 1967.
- CL30 - *Idem*, Deuxième Partie, vol. III, 264 p. — 1967.

- CL31 - *Idem*, Troisième partie, vol. IV, 194 p. — 1967.
- CL32 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Rémy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle, d'après le compte de tutelle de Maître Nicolas Lespagnol, leur tuteur, 1687.* L-358 p. — 1967.
- CL33 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims (1625-1672).* Volume I. 337 p. — 1969.
- CL34 - *Idem*, vol. II. 262 p. — 1969.
- CL35 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Les Bien-fonds des Écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats. Volume I : Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé.* XXXIX-286 p. — 1970.
- CL36 - *Idem*, Volume III : *Aux sources de la Vie et de l'Esprit : Rue Neuve — Rue de Contrai (1682-1972)*, 195 p. — 1973.
- CL37 - *Idem*, Volume IV : *Titres de propriété. Documents.* 338 p. — 1973.
- CL38 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.* 388 p. — 1972.
- CL39 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Étude de M e Claude Thiénot. Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés (1593-1792). Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle.* 195 p. — 1972.
- CL40 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1583-1950).* Volume I : *Inventaire analytique.* 328 p. (presque épuisé) — 1975.
Volume II : *Archives centrales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Inventaire des Séries A, B, C, D, M, R, T et V.* 332 p. — 1976.
- CL41 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1625-1758).* Volume I, Parmi les siens. 571 p. — 1977.

- Volume II, *Les années d'imprégnation (1661-1683)*. 669 p. — 1979.
- CL42 - AROZ, LEON DE MARIE, FSC. *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1670-1715)*. Volume I : *L'administrateur comptable*. 579 p. — 1982.
- CL43 - POUTET, Yves, FSC. *Originalité et influence de Jean-Baptiste de La Salle. Recueil d'études lasalliennes. (I et II)*. 310 p. — 1999.
- CL44 - POUTET, Yves, FSC. *Originalité et influence de Jean-Baptiste de La Salle. Recueil d'études lasalliennes (III et IV)*. 463 p. — 1999.
- CL45-46 - CAMPOS MARINO, Miguel-Adolfo, FSC. *L'Itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'Écriture dans ses "Méditations pour le Temps de la Retraite". Contribution à l'étude sur les fondements évangéliques de la vie religieuse*. Volume I. XII-392 p. — 1974. Volume II. 392 p. — 1974.
- CL47 - RODRIGUE, Jean-Guy, FSC. *Contribution à l'étude des sources des "Méditations sur les principales Fêtes de l'année"*. XI-587 p. — 1988.
- CL48 - POUTET, Yves, FSC. *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps. Recueil d'études lasalliennes*. XI-362 p. — 1988.
- CL49 - CORNET Joseph-Aurélien, FSC, et ROUSSET Émile, FSC. *Iconographie de saint Jean-Baptiste de La Salle, des origines à la béatification (1666-1888)*. 368 p. — 1989.
- CL50 - CAMPOS, Miguel, FSC, et SAUVAGE, Michel, FSC. *L'Explication de la Méthode d'Oraison de saint Jean-Baptiste de La Salle. Présentation du texte de 1739. Instrument de travail*. XXV-668 p. — 1989. (traductions en espagnol 1993, et en anglais 1995).
- CL51 - AROZ, Louis-Marie, FSC. *Jean-Baptiste de La Salle, exécuteur testamentaire de feu M. Louis de La Salle, son père*. 493 p. — Paris, 1989.
- CL52 - AROZ, Louis-Marie, FSC. *Jean-Baptiste de La Salle, Dix Années de Prétoire. Tome I: Reims (1676-1685)*. 541 p. — 1993.
- CL53 - AROZ, Louis-Marie, FSC. *La succession de Nicolas Roland, chanoine théologal de l'église Notre-Dame de Reims*. 238 p. — 1995.

- CL54 - AROZ, Louis-Marie, FSC. *La famille de Jean-Baptiste de La Salle de Reims. Jean-Louis, Pierre et Jean-Rémy de La Salle. Nouveaux documents d'Archives*. 422 p. — 1998.
- CL55 - SAUVAGE, Michel, FSC. *Jean-Baptiste de La Salle et la fondation de son Institut ("Frères consacrés" en Église pour le Monde)*. 355 p. — 2001.
- CL56 - POUTET, Yves, FSC. *Charles DEMIA (1637-1689) : Journal de 1685-1689, Présenté, transcrit et annoté*. 439 p. — 1994.
- CL57 - BURKHARD, Leo, FSC, avec la collaboration de SAUVAGE, Michel, FSC. *Parménie. La crise de Jean-Baptiste de La Salle et de son Institut (1712-1714)*. 282 p. — 1994.
- CL58 - 60 PUNGIER, Jean, FSC. *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message. Une première approche. Première partie (les "sources")*. 358 p. — 1996.
- CL59 - Deuxième partie (*les choix*). 358 p. — 1997.
- CL60 - Troisième partie (*synopse des textes*). 504 p. — 2000.
- CL61 - LAURAIRE, Léon, FSC. *La Conduite, Approche contextuelle*. 253 p. — 2001. (traduction en anglais)
- CL62 - LAURAIRE, Léon, FSC. *La Conduite, Approche pédagogique*. 257 p. — 2001. (traductions en anglais, espagnol)
- CL63 - LAURAIRE, Léon, FSC. *La Conduite, Approche comparative*. 163 p. — 2011. (traduction en anglais, espagnol, italien)
- CL64 - PUNGIER, Jean, FSC. *Le Catéchisme des Mystères et des Fêtes de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message*. 615 p. (Première Partie)
- CL65 - PUNGIER, Jean, FSC. *Le Catéchisme des Mystères et des Fêtes de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message*. 615 p. (Deuxième Partie)
- CL 66 - PUNGIER, Jean, FSC. *Le Catéchisme des Mystères et des Fêtes de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message* (Troisième Partie – en préparation).

ÉTUDES LASALLIENNES

- EL 1 - Georges RIGAULT. *Les temps de la sécularisation, 1904-1914*, Rome, 307 p.
- EL 2 - Divers. *Les temps de la sécularisation, 1904-1914. Notes et Réflexions*, Rome, 206 p.
- EL 3 - Robert TRONCHOT, FSC. *Les temps de la sécularisation, 1904-1914. La liquidation des biens de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes*, Rome, 272 p.
- EL 4 - Pedro Ma GIL, FSC. *Trois siècles d'identité lasallienne : la relation mission-spiritualité au cours de l'histoire des FEC*, Rome, 395 p. (traductions en anglais, espagnol)
- EL 5 - Henri BÉDEL, FSC. *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, Origines: 1651-1726*, Rome, 1994, 190 p.
- EL 6 - Henri BÉDEL, FSC. *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, XVIII^e siècle : 1726-1804*, Rome, 1997, 243 p. (traductions en anglais, espagnol)
- EL 7 - Bruno ALPAGO, FSC. *L'Institut au service éducatif des pauvres*, Rome, 2000, 469 p. (traductions en anglais, espagnol)
- EL 8 - Michel SAUVAGE, FSC. *Vie religieuse laïque et vocation de Frère*, Rome, 2001, 313 p.
- EL 9 - Henri BÉDEL, FSC. *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, XIX^e siècle : 1805-1875*, Rome, 2001, 207 p.
- EL 10 - Sauvage FSC. *La vie religieuse: esprit et structure*. Recueil d'articles. Rome, 2002, 175 p.
- EL 11 - Henri BÉDEL, FSC. *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, XIX^e-XX^e s. : 1875-1928*, Rome, 2004, 252 p. (traductions en anglais, espagnol)
- EL 12 - Henri BÉDEL, FSC. *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, XX^e Siècle : 1928-1946*, Rome, 2007, 142 p. (traductions en anglais, espagnol)

- EL 13 - CONSEIL INTERNATIONAL DES ÉTUDES LASALLIENNES. *Le Charisme Lasallien*, Rome, 2005, 261 p. (traduction en anglais, espagnol)
- EL 14 - Josean VILLALABEITIA, FSC. *Consagración y audacia - La Comisión Internacional de los Votos (1971-1976)*, Rome, 2007, 318 p.
- EL 15 - Josean VILALABEITA, FSC. *Un falso dilema - I. ¿Religioso o maestro?*, Rome, 2008, 286 p.
- EL 16 - Josean VILLALABEITA, FSC. *Un falso dilema - II. La respuesta capitular*, Rome, 2008, 264 p.
- EL 17 - Pedro GIL et Diego MUÑOZ (ed.). *Que l'école aille toujours bien - Approche du modèle pédagogique lasallien*, Rome, 2013, 388 p. (traductions en anglais, espagnol).
- EL 18 - Michel SAUVAGE et Miguel CAMPOS. *L'espérance fragile d'un témoin. L'itinéraire du F. Michel Sauvage (1923-2001)*, Rome, 2014, 677 p. (traductions en anglais, espagnol).

ESSAIS LASALLIENS

- Essais Lasalliens n. 1 Un certain air d'élévation et de grandeur.* (Fr. Jean-Louis Schneider)
- Essais Lasalliens n. 2 No hagáis diferencia... Consagración y tareas apostólicas en los primeros tiempos del Instituto* (H. Josean Villalabeitia).
- Essais Lasalliens n. 3 Vocabulaire Thématique de l'Association Lasallienne* (Antonio Botana)
- Essais Lasalliens n.4 Fondements pour un modèle actuel de Famille Lasallienne* (Antonio Botana)

THEMES LASALLIENS

- Thèmes lasalliens 1, 284 p., 1992.
- Thèmes lasalliens 2, 282 p., 1993.
- Thèmes lasalliens 3, 324 p., 1997.

Table des Matières

Préface	3
Introduction	7
– <i>Textes et Documents</i> :	11
1. À propos des Pensionnats	11
2. Éditions de la <i>Conduite des Écoles</i>	15
Chapitre 1 ; Le dynamisme associatif lasallien	17
• Place centrale de l'Association	17
• Le « Corps de la Société »	18
• Une visée éducative constante	19
• Un dynamisme créatif durable	21
• Une évolution par étapes	23
• La mondialisation de l'Institut et ses conséquences	23
– <i>Textes et Documents</i>	26
1. Préface de la <i>Conduite des Écoles</i> de 1706	26
2. Table des Matières résumée du Manuscrit de 1706	26
Chapitre 2 : 1720 : Le dynamisme associatif en acte	30
• Modalités de cette révision de la <i>Conduite</i>	30
• Passages supprimés : Catalogues, Offices, Externes pendant le catéchisme	34
• Éléments ajoutés : Avant-propos du chapitre des corrections, structure de l'uniformité, les douze vertus d'un bon maître	40
– <i>Textes et Documents</i> :	46
1. Des corrections en général : avant-propos	46
2. Des Offices : deux exemples	48
3. Catalogue des bonnes et mauvaises qualités des écoliers	51

4. Lettre introductive à l'édition de 1720	52
Chapitre 3 : 1792 : Le rêve fracassé	55
• Introduction	55
• Un contexte scolaire agité :	57
– Nouvelle conception et nouveau traitement de l'enfance	57
– Influence pédagogique de Rollin	59
– Jean-Jacques Rousseau	61
– Louis-René Caradeuc de La Chalotais	62
– Mouvement en faveur de la réforme de l'enseignement	68
• Le Frère Agathon et la <i>Conduite des Écoles</i>	69
– Quelques décisions du Chapitre de 1777	69
– L'essor des Scolasticats	71
– Organisation et accroissement des Pensionnats	72
– Les écoles gratuites	73
– L'Explication des douze vertus d'un bon maître	74
– Vers une réédition de la <i>Conduite des Écoles</i>	75
• Le rêve fracassé	78
– <i>Textes et Documents :</i>	80
1. La vertu de zèle	80
2. Un texte de Rollin : Gouvernement intérieur des classes	83
3. Rollin : Rendre l'étude aimable	85
Chapitre 4 : 1811 : Vers une pédagogie de la motivation	86
• Introduction	86
• Une réédition tant attendue	87
• « de vieux cahiers trouvés dans nos archives »	89
• Continuité et changement	91
– Continuité	91
– Nouveaux contenus de l'édition de 1811	97
<i>Textes et Documents :</i>	106
1. Des Privilèges	106
2. Deux nouveaux types d'Officiers	108

Chapitre 5 : 1838 : Le défi de l'Enseignement Mutuel	110
• Introduction	110
• La pression de l'Enseignement Mutuel :	112
– Son apparition et son expansion en France	112
– Caractéristiques de l'Enseignement Mutuel	113
– Résistance aux pressions des autorités	116
• Loi sur l'Instruction primaire du 28 Juin 1833 :	117
– Le Comité Général de 1834	118
• Nouveautés dans la <i>Conduite</i> de 1838 :	120
– Les chapitres traditionnels	121
– Les nouveautés	121
– De l'émulation	123
– Honnêteté et Civilité	124
– La Préface de l'édition de 1838	125
– <i>Textes et Documents :</i>	127
1. Une Préface intéressante	127
2. Une concession à l'Enseignement Mutuel	129
3. A propos du Brevet de Capacité	130
Chapitre 6 : 1860 : Le choix d'une pédagogie concrète	132
• Introduction	133
• Pourquoi ces importants changements ?	133
• Les intentions du Frère Philippe	136
• Le contenu de cet « Essai » :	137
– 1 ^{ère} Partie : Des exercices qui se font dans l'école	137
– 2 ^{ème} Partie : Des moyens particuliers pour obtenir des élèves l'ordre et le travail	140
– 3 ^{ème} Partie : Des vertus et des qualités du maître	143
– <i>Textes et Documents :</i>	146
1. Pour être méthodique	146
2. De l'émulation	147
3. De la fermeté	149
Chapitre 7 : 1903/1916 : L'apogée de la <i>Conduite des Écoles</i>	151

• Introduction	151
• 1875 – 1904 : Un contexte difficile	152
• 1875 – 1903 : Édification d'un réseau scolaire lasallien :	155
– Études et formation des Frères	156
– Élaboration de manuels scolaires	161
– <i>Lettres et Circulaires</i> des Supérieurs	165
– Fondements doctrinaux de l'action éducative	168
– Émulation, Évaluation : les Expositions Universelles	170
– La <i>Conduite des Écoles</i> : 1903 et 1916	171
– Le <i>Directoire Pédagogique</i> de 1903	173
– Le <i>Manuel de Pédagogie</i>	176
– <i>Textes et Documents</i> :	180
1. Principes généraux d'éducation	180
2. <i>Circulaire</i> du 3 décembre 1903 (extraits)	181
3. Projet de <i>Circulaire</i> du 15 août 1914 (extraits)	183
Conclusion générale	184
Bibliographie	191